280588
33068/8/2
180-
N IV u
18
2 Bde.
DR. ERNST DARMSTAEDTER
No. 897
COLLECTION

Lenglet Du Fresnoy.
N.

Ch. Bioley.

Nicolas Lenglet du Fresnoy né à Beauvais
5 Octobre 1674 mourut à Paris le 16 Janvier 175
Voyez une lettre sur sa vie & ses écrits dans Fr
Année littéraire. Mai 1755. Tom. III p. 116–130

TRAITÉ

HISTORIQUE

ET

DOGMATIQUE

SUR

Les Apparitions, les Visions & les Révélations particuliéres.

TOME PREMIER.

067

TRAITÉ
HISTORIQUE
ET
DOGMATIQUE
SUR

Les Apparitions, les Visions & les Révélations particuliéres.

AVEC

Des Observations sur les Dissertations du R. P. Dom CALMET, *Abbé de Sénones, sur les Apparitions & les Revenans.*

Par M. l'Abbé LENGLET DUFRESNOY.

TOME PREMIER.

A AVIGNON, *& se trouve* A PARIS.

Chez JEAN-NOEL LELOUP, Quay des Augustins, à la descente du Pont Saint Michel, à S. Jean Chrysostome.

M. DCC. LI.

PREFACE.

JAMAIS le précepte d'Horace n'a été plus exactement observé que dans le Traité que je publie aujourd'hui. Le Poéte veut qu'un Ecrivain garde, repasse & corrige son Ouvrage pendant neuf années, avant que de le présenter au Public; *Nonumque prematur in annum, membranis intùs positis*: Et il y en a cinquante-cinq que celui-ci est fait. Au temps de mes premieres études je m'étois immiscé dans l'affaire, qui fut traitée en Sorbonne sur la Traduction Françoise de la Vie de la Sainte Vierge, composée, dit-on, en Espagnol par la vertueuse & Vé-

nérable mere, *Marie de Jesus*, *Abbesse* du Couvent de l'Immaculée Conception de la ville *d'Agreda* en Espagne. Je fis paroître alors, c'est-à-dire, aux mois de May & Juin de l'an 1696 deux petites piéces sur cette Traduction. L'on me répondit & je répliquai par le Traité, que je publie aujourd'hui. Je le communiquai à quelques amis & à ce que la Sorbone avoit de plus habile & de plus éclairé. Mais j'eus la précaution de ne le pas publier. C'est beaucoup pour un jeune homme, qui s'imagine qu'il n'est rien de si beau que de faire un Livre. C'étoit un fruit précoce, qui traitoit sur tout d'une matiére délicate & trop importante pour m'hazarder à le faire paroître.

J'avois presque oublié ce premier fruit de mes occupations Littéraires, & je n'ai pensé à le faire imprimer que lorsqu'on donna en

1746 les *Dissertations* du Reverend Pere Dom *Augustin Calmet* Abbé de Senones en Lorraine *sur les Apparitions & sur les Revenans.* J'ai repris mon premier Ouvrage, je l'ai examiné & relû avec un œil critique, tant pour le style que pour la maniére d'arranger les preuves dans les sujets de Theologie. J'avois selon le goût du Siécle dernier inséré dans mon Discours les textes Latins, sur lesquels j'appuie mes propositions. J'ai senti avec toutes les personnes de goût, combien cette méthode interrompoit le fil du discours, combien elle étoit désagréable à ceux qui n'entendent pas la langue Latine, quoique capables de juger du fond des choses. Et suivant l'usage moderne, qui est beaucoup plus raisonnable, je les place, non à la verité sous le texte, mais à la fin des dix premiers Chapitres, & ceux

qui en auront besoin pourront y avoir recours. J'ajoute à mon premier Ouvrage un douziéme Chapitre, qui contient des observations générales & particuliéres, que j'ai choisies dans ce que le Public judicieux a débité, touchant les Dissertations du Savant Abbé de Senones.

J'ai fait quelque chose de plus important : en parcourant l'incomparable Ouvrage de la Canonisation des Saints (*de Canonisatione Sanctorum*) travaillé avec autant de soins que de lumieres par le savant *Cardinal Lambertini*, que l'Esprit Saint, par son amour pour l'Eglise, à élevé sur le Saint Siége Apostolique, j'y ai trouvé cinq Chapitres, où le sujet des Apparitions & des Révélations particuliéres est traité d'une maniére si exacte, si précise & si lumineuse, que j'ai crû ne pouvoir mieux faire que d'enrichir &

fortifier mon Traité par l'autorité d'un écrivain ſi célebre & ſi juſtement accrédité dans la Religion.

Quoique j'aye examiné les queſtions principales, qui regardent les Apparitions, les Viſions & les Revelations particuliéres, je ſçai qu'il s'en faut beaucoup que j'aye rapporté toutes celles qui ſont extraordinaires & que j'aurois pû employer, ſoit pour appuyer la vérité des unes, qu'on peut regarder comme certaines, ſoit pour montrer la fauſſeté d'un plus grand nombre d'autres, qui ſe trouvent répandues dans tous nos Livres, ou qui ſe débitent dans le monde. Ce ſont là préciſément de ces occaſions, où il faut que la circonſpection & la retenue l'emportent ſur le déſir de faire paroître des Lectures en des ſujets extraordinaires & ſinguliers.

Ce que je puis dire ici eſt qu'il n'y a point de matiére ſur laquelle

il ſoit plus néceſſaire de donner quelques régles. A peine trouve-t'on parmi les anciens quelque Auteur célébre, qui n'ait pas ou rapporté ou appuyé des Apparitions. Je dirai la même choſe des modernes: les plus auſteres en matiére de faits Hiſtoriques, ne laiſſent pas d'en adopter quelques unes. Pour ceux du moyen âge, on peut dire que par leur crédulité ils ont fait tort à la dignité de leurs Siecles. Mais dès qu'ils s'en préſente quelques unes, comment les examiner ſans principes certains; comment les juger, comment éviter d'être trompé, ſans avoir de puiſſans motifs ou ſans prendre les moyens les moins équivoques? Il faut, je le ſçais, éviter l'incrédulité; c'eſt une tache pour les eſprits juſtes & ſolides: c'eſt même un écueil contre lequel ſe briſent les meilleurs génies; mais il n'eſt pas moins dan-

gereux de donner dans un excès de crédulité. L'erreur eſt égale de part & d'autre. Cependant je crois qu'il y a plus de danger à être un incrédule obſtiné, qui réſiſte à toutes les preuves, qu'il ne s'en trouve à être pieuſement crédule à quelques faits, ou à quelque phenomenes merveilleux, pourvû que la Religion & les mœurs n'en ſouffrent pas. Il y a dans l'incrédule une vanité répréhenſible, qui le porte à ne pas penſer ou parler comme le commun, au lieu que la bonne foi & la ſimplicité du cœur ſert de guide à l'homme crédule. Tout ce qu'on peut dire contre ces derniers, eſt qu'ils ſe livrent trop facilement à ce qu'on leurs débite d'extraordinaire: au lieu que la qualité d'incrédule pour des faits dont la vérité eſt conſtatée eſt un vice dans ceux qui veulent avoir la réputation de gens d'eſprit. Cependant j'inclinerois pour une ſage in-

différence, pour un doute raisonable & prudent. Une suspension de tout jugement est préférable aux deux extrémités opposées d'incrédulité & de crédulité.

Dans les preuves que j'ai rapportées d'Apparitions & de Révélations particulieres, je n'ai gueres passé le temps de saint Cyprien, c'est où jai voulu me fixer, pour m'autoriser du témoignage du fameux *Dodwel*, savant Protestant Anglois, qui juge très-favorablement de toutes celles, qui sont arrivées aux Martyrs antérieurs au saint Evêque de Carthage. Je n'ai rien tiré de Tertullien, pour ne pas compromettre le témoignage de tant d'illustres Martyrs, avec celui d'un Ecrivain, qui dans ses dernieres années, n'a pu résister à la séduction de l'hérésie.

Mais combien s'en trouve-t'il de véritables dans les temps postés-

rieurs à ceux, où je me ſuis fixé. Je ne parle point de celle de Conſtantin, vérifiée par un des plus grands évenemens de l'Hiſtoire de l'Egliſe & de l'Empire; outre ce que j'en dis à la page 41 de ce Volume, je donne encore deux Diſſertations, qui viennent de perſonnes très-habiles. L'une, qui eſt à la page 384 du Tome premier, n'avoit jamais été publiée, & je la dois à l'ancienne amitié de ſon Auteur. L'autre, qui eſt à la page 376 du Tome ſecond, avoit déja paru, & je l'accompagne ici de quelques notes. D'ailleurs on en voit pluſieurs dans la Vie de Saint Antoine, donnée par S. *Athanaſe*. Il rapporte même de quelle maniere le ſaint Anachorete diſtinguoit celles qui avoient Dieu ou ſes Anges pour principe, de celles qui venoient ou pouvoient venir de l'eſprit malin, *Severe Sulpice*

en rapporte plusieurs, dont saint Martin a été favorisé. Saint *Ambroise* écrivant à l'Empereur Théodose, s'appuye sur une vision, dans laquelle il reçoit des ordres de Dieu même : & le saint Evêque de Milan marque dans sa Lettre 59, que le Prêtre Anochalius, décédé depuis quelque temps, s'étoit apparu à lui, & l'avoit assuré que Dieu par sa grace avoit daigné récompenser ses travaux Ecclésiastiques.

Nous avons rapporté à la page 357 de ce volume, les sentimens de S. *Augustin* sur les Apparitions, ce qui ne l'empêche pas de parler encore de beaucoup d'autres en différens endroits de ses Ouvrages. Je ne dis rien de celles qui se trouvent dans nos *anciens Legendaires*, dont le nombre est infini. S'il y en a dont la vérité soit certaine, comme je n'en doute pas, il y en a beaucoup plus qui doivent passer

pour fauſſes; & c'eſt leur faire grace que de les qualifier ſimplement de douteuſes.

Mais dans le doute, l'évenement bien certifié, ſert de preuve pour leur vérité. Ainſi on reconnoît la certitude de celle qui a été réïtérée à S. *Ambroiſe*, & lui a fait découvrir les Corps des ſaints Martyrs Gervais & Protais. D'autres grands Saints ont reçu du Ciel de pareilles graces; & dès qu'eux-mêmes en ont aſſuré la vérité, on auroit tort de ne s'en rapporter point à leurs témoignages, dès qu'on ſçait qu'ils joignoient à la ſainteté la prudence & les précautions néceſſaires, pour ne ſe pas laiſſer ſurprendre par quelques fantômes. On n'ignore pas que l'imagination ne produiſe ſouvent de ſemblables images, qui ſurprennent quelquefois l'eſprit de ceux-mêmes qui ſont le plus élevés en ſainteté. Il n'y a

qu'une attention ſcrupuleuſe, qui puiſſe tenir l'homme vertueux en garde contre lui-même.

Ainſi on croit l'Apparition du ſaint Martyr Baſiliſque, qui ſe fit voir à S. *Jean-Chryſoſtôme* dans ſon exil, peu avant ſa mort, & l'exhorta de prendre courage, & que bientôt ils ſeroient enſemble. Cette apparition n'étoit qu'une ſuite de celle du même Martyr, qui s'étoit apparu au Prêtre Sacriſtain de l'Egliſe, pour l'avertir de préparer un lieu pour Chryſoſtôme, qui bientôt le devoit joindre dans le ſéjour des Bienheureux; ce qui arriva peu de temps après.

On révoque encore moins en doute l'Apparition d'*Irene* à ſon pere *Spiridion*, Evêque de Trimithunte dans l'Iſle de Cypre. Cette vertueuſe fille avoit reçu un dépôt très-prétieux. Et comme elle ſçavoit que rien n'eſt plus ſacré, auſſi-

bien dans la Vie civile que dans la Religion, elle eut ſoin pour plus de ſûreté de le cacher ſous terre. Irene mourut avant que le dépôt fût reclamé. Celui qui le lui avoit confié fut donc trouver l'Evêque Spiridion, qui n'en avoit aucune connoiſſance. Il pria, il menaça même le ſaint Prélat pour l'obliger à lui remettre un dépôt, dont il n'étoit nullement inſtruit. Cependant il ne prit pas le parti de le nier; il crût au contraire qu'il devoit en répondre en ſon propre nom, puiſqu'il avoit été porté en ſa maiſon. Il vint donc au tombeau de ſa fille: Là il prie avec ardeur, & ſollicite humblement le Seigneur de lui faire retrouver ce dépôt, parce que l'honneur du Sacerdoce y étoit interreſſé. Dieu auteur de toute juſtice, permit que ſa fille lui apparût & lui révelât l'endroit, où elle avoit mis le dépôt, après quoi elle diſ-

parût. Le vertueux Prélat n'attendit ni ſommation, ni proclamation, & il ne fut pas moins diligent à remettre ce dépôt qu'il avoit été ardent à le découvrir. Il eſt vrai qu'il vivoit dans un de ces heureux ſiécles, où la Juſtice & la Charité étoient dans les Paſteurs les compagnes inſéparables de la vérité & des autres vertus Paſtorales. Il fut un des Evêques du premier Concile de Nicée en 325. Et l'Hiſtoire Eccléſiaſtique rapporte pluſieurs autres exemples de ſa charité, ſurtout celui de quelques Voleurs, qui étoient entrés dans ſa Bergerie, pour lui enlever ſes Troupeaux. Une vertu inviſible les y arrêta, & ils ne purent en ſortir quelque mouvement qu'ils ſe donnaſſent. Mais le ſaint Evêque, qui s'y rendit par hazard quelque tems après, les y trouva, & loin de les citer en Juſtice pour obtenir contr'eux des

dommages & intérêts; il leur dit avec douceur, prenez un Bélier, emportez-le & vous retirez. De pareils exemples d'Apparitions ne peuvent être révoqués en doute, parce qu'ils sont vérifiés par l'événement.

On ne fait pas non plus difficulté de croire S. *Auguſtin*, qui dit dans ſa Lettre à S. Cirille Evêque de Milan, qu'au moment que S. Jerôme rendit l'eſprit en Paleſtine, il ſe préſenta devant lui à Hippone en Affrique tout éclatant de lumieres, & l'inſtruiſit, ou du moins le confirma dans la créance de pluſieurs Myſteres de la Religion Catholique. Le même Saint dans ſa Lettre au Clergé & au Peuple de ſa Ville Epiſcopale d'Hippone, déclare qu'au tombeau de S. Felix Evêque de Nole, la vérité d'un vol, auſſi-bien que le Voleur avoient été découverts; & que c'é-

toit la raiſon pour laquelle il y envoyoit le Prêtre Boniface & ſon Accuſateur.

Mais pour ne point entrer dans l'immenſe détail que fourniroit la ſuite de près de treize ſiécles, je viens à un evénement ſingulier arrivé de nos jours, où il eſt queſtion d'une Apparition, dont le Lecteur pourra facilement juger.

Une Lettre du premier Sécretaire du Séréniſſime Electeur Palatin, en date du premier Janvier 1747, nous inſtruit d'un fait extraordinaire d'Apparition, dont l'événement fut ſingulier. Rothenkirchen autrefois Abbaye célebre, mais détruite depuis la réformation, n'eſt plus aujourd'hui qu'une ſimple Ferme. La Fermiere de ce lieu témoigna qu'ès années 1744 & 1745, ſurtout le 7e. Mai, elle eut l'Apparition d'un Vénérable Prélat, revêtu d'habits Pontificaux, brodés

en or, qui jetta devant lui une grande quantité de pierres. Quoiqu'elle ſoit Luthériene & par conſéquent peu crédule aux Apparitions, elle en fut frappée & en avertit le ſieur Cavallari Vénitien & premier Muſicien de l'Electeur. Sur le champ il s'imagina qu'il y avoit là quelque tréſor, & réſolut d'y fouiller; il en demanda la permiſſion, ce qui lui fut d'autant plus facilement accordé, que le dixiéme des tréſors appartient de droit au Souverain. Et croyant faire plus ſûrement cette recherche, il y aſſocia pour moitié le premier Sécretaire de l'Electeur, c'eſt M. *Mollinger*. * Ce dernier curieux de tout ce qui s'appelle Monumens Antiques, ſe perſuada qu'il pourroit y découvrir des Urnes & quelques Médailles; mais qu'elle fut leur ſur-

* Voyez ſa Lettre page 444 du Tome Second.

prise de trouver au lieu d'Urnes; de petits pots de terre remplis de quatorze à quinze cens Ducats, d'un or beaucoup plus fin que celui des Ducats, qui ont à présent cours dans l'Empire? La plûpart étoient des quatorziéme & quinziéme Siécles. Il y en a des Archevêques de Mayence, de Treves & de Cologne, des Villes d'Oppenheim, de Baccharac, de Bingen & de Coblentz; il s'en trouve aussi d'un des trois Ruperts Palatins, de Frederic Burgrave de Nuremberg, Premier Electeur de Brandebourg de sa Maison, un seul de l'Empereur Charles IV. & quelques autres de son fils Wenceslas. Je donne ici les empreintes de deux de ces Ducats, telles qu'elles m'ont été envoyées par M. *Schoepfflin*, Historiographe du Roi, Professeur en Histoire & Belles Lettres à Strasbourg. Ainsi voilà une Apparition

moderne, qui a eu un événement auſſi favorable qu'il eſt ſingulier.

Pour venir maintenant à la fauſſeté des Apparitions & des Révélations, tirée de la fauſſeté même de l'événement qu'elles annoncent, je n'en produirai qu'une preuve, qu'en donne *François Guicciardin*. N'eſt-il pas ſurprenant que cet Hiſtorien célebre, homme d'un grand ſens, & qui ne ſe livroit pas aux bruits populaires, ait cependant rappellé un Conte auſſi puérile que celui qu'on va lire? Il s'aviſe donc dans ſon premier Livre de l'Hiſtoire d'Italie de rapporter une prétendue Apparition du Spectre de Ferdinand I. pere d'Alphonſe Roi de Naples. Peu de tems avant l'expédition du Roy Charles VIII. en Italie, c'eſt-à-dire, en 1494, Ferdinand, dit-il, apparut au premier Chirurgien de la Cour, & lui ordonna de dire à ſon fils Alphonſe,

qu'il eut à ne point réſiſter au Roy de France, parce qu'il étoit réglé & déterminé, que lui & toute ſa famille devoient périr dans cette fâcheuſe expédition. Si le Chirurgien avoit eu la témérité d'exécuter ſa commiſſion, Alphonſe auroit fait une folie d'y déférer, & de ne pas défendre ſes droits. Mais le Roy Alphonſe que ſes cruautés avoient rendu l'horreur de toute la Nation, remit après un an de régne ſes Etats à ſon fils Ferdinand II. & craignant d'être arrêté par ſes Sujets, il s'enfuit en Sicile, où il ſe fit Moine. Ferdinand ne régna non plus qu'un an, mais il reſta Maître de tout le Royaume; & après la retraite du Roy Charles VIII. tous les François furent obligés d'abandonner le Royaume de Naples. N'en déplaiſe donc à Guicciardin, il y a tout lieu de croire que cette prétendue Apparition fut faite après

coup, & que c'étoit un effet populaire de la haine qu'Alphonſe & Ferdinand II. s'étoient juſtement attirée par d'exceſſives cruautés. S'il eſt vrai que Ferdinand I. eut quelques avis à donner à ſon fils, que ne lui apparoiſſoit-il à lui-même? Sa préſence auroit opéré beaucoup plus efficacement. La choſe en valloit bien la peine, ſans employer le Chirurgien de la Cour, dont le miniſtere ſe borne à conduire avec dextérité les opérations de ſon Art, & non à donner des avis à ſon Souverain ſur le gouvernement de ſes Etats.

Il y a cependant pluſieurs autres moyens de connoître la fauſſeté des Apparitions, dans quelques-unes deſquelles on trouve bien plutôt des ſurpriſes des ſens & de l'imagination, qu'un complot formé pour tromper les hommes. Le *Loyer* au Livre I. de ſon *Traité des Spec-*

tres, chapitre 7. rapporte une avanture ſinguliere, qui confirme l'effet extraordinaire que les ſens abuſés cauſent ſur l'imagination. C'étoit, dit-il, une tradition de ſon tems au pays du Maine, qu'un malfaiteur convaincu de crime, fut condamné à mort, puis exécuté dans le lieu même où le crime avoit été commis. Pour l'exemple ſon cadavre fut expoſé ſur le grand chemin en la maniere ordinaire. Quelques jours après ſon exécution un homme qui alloit au Mans, paſſe de nuit, & ſe trouvant fatigué, ſe repoſe à peu de diſtance du cadavre. Environ une heure après arrive un ſecond Voyageur qui ſuit la même route; & comme il n'étoit pas loin du cadavre du criminel, qu'il avoit connu pendant ſa vie, il l'appelle par ſon nom, & lui demande, comme en ſe mocquant, s'il ne vouloit pas venir au Mans. Le premier Voya-

geur qui s'étoit ſuffiſamment repoſé, ravi de trouver compagnie pour continuer ſon voyage, dit au ſecond, *attendez moi, je m'en vais avec vous.* Mais ce deuxiéme Voyageur étonné de cette voix, s'imagine que le cadavre du malfaiteur ſe détache du lieu, où il étoit pour le ſuivre. Sur le champ il redouble ſes pas. Le premier a beau lui crier, *attendez-moi donc, attendez-moi;* il n'en fallut pas davantage pour obliger l'autre à faire encore plus de diligence. Enfin ne pouvant plus continuer ſa route avec autant de viteſſe, qu'il avoit fait d'abord, il eſt obligé de s'arrêter pour reprendre haleine; il eſt donc atteint par ce compagnon de voyage, & l'on peut juger par ſon épouvante de la peine qu'il eut à reprendre ſes ſens: & peut-être ſe mit-il enſuite à ſe railler lui-même ſur ſes appréhenſions chimériques. L'on doit croire

que ce n'eſt point là le ſeul exemple qu'il y ait de ſemblables Apparitions.

Il y en a une autre eſpece qui vient non de la ſimplicité, mais de la malice des hommes. *Eraſme*,* en raconte un fait ſingulier, & ce trait eſt un échantillon de ce qui s'eſt pratiqué par beaucoup d'autres en plus grand volume, & même avec plus de ſuccès. Ce Sçavant marque donc dans ſa Lettre à un Evêque, qu'un homme avide de recueillir prématurément le bien de ſa famille, demeuroit avec une de ſes niéces, riche, pécunieuſe & avare. Il s'aviſa donc pour la dégouter du monde de feindre le Lutin & l'Eſprit, & ſouvent il ſe rendoit la nuit dans la chambre de ſa niéce, où enveloppé d'un drap blanc, il veut faire croire qu'il eſt une ame qui revient de l'autre

* Epiſtolarum Tome I.

monde.

monde. Pour inſpirer même plus de frayeur, le prétendu Revenant articule d'une voix contrefaite & lugubre quelques paroles ambigues. La niéce loin d'employer le miniſtére des Exorciſtes, comme l'oncle ſe l'étoit figuré, en avertit un de ſes amis, qui ſe rend ſécretement chez elle. Et pour lui inſpirer du courage, elle a ſoin de le faire boire plus qu'à ſon ordinaire. Vers le milieu de la nuit, l'eſprit ſuppoſé entre dans la chambre de ſa niéce, & cauſe encore plus de fracas & de bruit qu'il n'avoit fait juſqu'alors. Mais l'ami armé d'un fort bâton ſort de la ruelle du lit de la niéce, où il étoit caché, & tombe ſur le prétendu Spectre. Celui-ci le veut intimider : ce fut inutilement, les fumées du vin faiſoient tout leur effet. L'eſprit eut beau ſe défendre, il eſſuya tous les coups que méritoit ſon artifi-

ce. Enfin ne pouvant plus réſiſter, il ſe jette à genoux, demande pardon, & déclare qu'il eſt l'oncle de celle qu'il vouloit intimider. Alors la niéce ſe leve & fait ceſſer l'exorciſme, qui déja n'étoit porté que trop loin. Ainſi trouve-t'on dans ces ſortes d'avantutes beaucoup d'autres ſupercheries, qui ſéduiſent les ames crédules & timides. Il n'y a que de pareils traitemens qui puiſſent faire connoître la fauſſeté de l'Apparition.

Je reviens au fond de l'ouvrage que je publie. A mon premier travail j'ai joint, comme je l'ai déja dit, des obſervations ſur le Livre des Apparitions du R. P. Dom Calmet; cependant je n'ai point parlé des *Vampires*, des *Broucolaques*, * ou *Tympanites*,

* Pour ſçavoir ce que c'eſt que les *Broucolaques*, voyez les pages 173. & 174. du Tome II. de cet Ouvrage dans l'Extrait de M. Huet.

tous termes ſynonimes. Je me ſuis contenté de donner un Extrait de *M. Huet* Evêque d'Avranches, omis par le ſçavant Abbé de Senones. Mais ſi l'on me demandoit ce que j'en penſe, je répondrois que je vois rien que de très-douteux dans ce qu'en rapporte cet habile Religieux ; & lui-même en convient ſur la fin de ſa Diſſertation. Une ſeule choſe m'avoit ébranlé, & en ébranleroit beaucoup d'autres : c'eſt le témoignage de *M. le Maréchal Duc de Richelieu*, cité comme certain par le R. P. Calmet. Je ſuis néanmoins revenu à mon premier ſentiment, dès que j'ai ſçû que cet illuſtre Seigneur avoit publiquement déſavoué ce qu'on lui avoit fait dire à ce ſujet. Il a même fait quelques reproches à la perſonne qui avoit été chargée de publier les Diſſertations de ce Pere, & a témoigné qu'il étoit fâ-

ché qu'on l'eut cité en pareille matiere, ſans en avoir ſon aveu. Mais qui auroit pû s'imaginer que le R.P. Calmet, dont la prudence eſt connuë, ne ſe fut point aſſuré d'un fait auſſi important avant que de le publier dans ſon ouvrage?

Et pour m'expliquer dans un plus grand détail ſur l'idée que j'ai des Vampires & Broucolaques, je dirai, ſans recourir au merveilleux, qu'on peut expliquer naturellement tout ce qu'on débite à ce ſujet. Il faut donc examiner deux choſes dans ce Phénomene.

Iº. Y a-t'il du vrai; y a-t'il de la réalité dans les Apparitions des Vampires, & dans les mauvais traitemens qu'on reçoit, dit-on, de leur part? Je ſçai qu'il y a des bruits vulgaires, puiſque pluſieurs Auteurs en ont parlé: mais je croirois volontiers que quelque fourbe, que quelqu'intrigant ſe ſerviroit de ces

préjugés populaires, pour ſe vanger de quelque ennemi, comme il eſt arrivé dans ce qu'on appelle Loups-garroux. Ou même il peut arriver que ces préjugés publiquement répandus ſaiſiſſent l'imagination, dont les effets ſe communiquent aiſément de proche en proche. Une imagination échauffée n'a pas de peine à échauffer celles des autres, qui eſt également prévenuë par l'éducation & par les diſcours populaires, dont elle eſt continuellement imbuë. Et par là ſouvent on croit voir effectivement ce qu'on s'eſt fortement imprimé dans l'imagination. Heureux ceux qui ne ſont point de ce caractere!

II°. La conſervation des corps en l'état où on les repréſente, eſt naturellement très-poſſible, & dépend de pluſieurs cauſes. Ils ſe conſervent humides dans les terres ou matieres onctueuſes & ſulphu-

reuſes. Ainſi l'eſprit de vin, qui eſt tout ſouffre conſerve les corps, & les exempte de corruption. L'huile ou les matieres oléagineuſes, qui ſont auſſi ſulphureuſes, produiſent le même effet: elles s'inſinuent dans les corps, & les maintiennent dans leur humidité naturelle.

Le Goudron & la Térébentine font encore la même choſe, & diſſipent ou corrigent ſeulement l'humidité ſuperfluë. Et comme on ſçait par l'analyſe que l'on a fait des corps humains, qu'ils n'ont pas, ou du moins très-peu de ſels fixes, mais qu'ils abondent extrêmement en ſels volatils, qui ne peuvent être diſſouts dans les huiles; ces ſels reſtent donc alors dans les corps mêmes après que l'ame en eſt ſéparée; & c'eſt ce qui leurs conſerve la fluidité du ſang: ou peut-être ſe trouve-t'il quelques ſels volatils dans les terres où ces corps ſont

inhumés. On n'ignore pas ſelon les expériences de la Phyſique, qu'un des effets de cette nature de ſels eſt d'empêcher le ſang de ſe coaguler, après même qu'il eſt tiré du corps, à plus forte raiſon quand il y reſte.

Mais ſi les corps ſont mis dans des terres ſalines, ils s'y conſervent exempts de pourriture, quoiqu'ils s'y deſſechent, telle eſt celle qui ſe trouve dans les ſoûterrains des Cordeliers de Toulouſe, ou même celle des ſables d'Arabie & & d'Egypte, dans leſquelles on découvre ſouvent des Mumies naturelles, qui par-là demeurent incorruptibles. D'autres corps enfin ſont pétrifiés dès qu'ils ſont pénétrés par une humeur, qui charie avec elle des parties imperceptibles de ſables ou de pierres, qui s'uniſſent aux parties des corps, & les conſervent par une eſpéce de pétrification.

Une autre raiſon de la conſer-

vation du corps des Vampires, ou de la corruption des autres, vient de la différente nourriture qu'ils ont eus. Le corps de ceux qui ont été livrés à la bonne chere, ſe corrompt plus aiſément, parce que le levain qu'y ont laiſſé les nourritures recherchées étant plus actif, la fermentation en devient plus forte, & par conſéquent la corruption beaucoup plus prompte & plus ſenſible. Et ſi ces mêmes nourritures ſont capables d'altérer les meilleures conſtitutions & la ſanté de l'homme vivant, comment n'agiroient-elles pas ſur le corps privé de la vie, en qui l'action des eſprits eſt arrêtée, & par conſéquent la circulation naturelle & vitale ſe trouve interrompue ou anéantie; & donne ainſi lieu à quelqu'autre génération.

Ceux au contraire qui ont mené une vie ſimple & frugale, ont plus

de peine à ſe corrompre. Il y a dans l'intérieur de leur maſſe moins de levain, moins d'impureté. Les nourritures ſimples forment un ſang plus benin & plus ſalutaire.

Mais pourquoi, dira-t'on, ces corps ſe corrompent-ils dès qu'on y a fait quelqu'amputation ou une forte inciſion. La raiſon en eſt naturelle. L'air qui par ces ouvertures s'inſinuë dans la maſſe de ces corps, y porte un principe fermentatif. On ſçait que ſans le flux de l'air animé d'une châleur douce & temperée, rien ne ſçauroit fermenter; & dès que par quelqu'ouverture on donne lieu à l'air de commencer quelqu'altération, dès-lors il ſe fait une fermentation & par conſéquent une corruption. Telles ſont mes vûes ſur ce qu'on appelle *Vampires* ou *Broucolaques*. Je donne cependant ceci comme une ſimple conjecture; je ſouhaite

que d'autres trouvent des raisons naturelles plus plausibles, & j'embrasserai volontiers leurs sentimens.

Qu'il me soit permis de rapporter ici une expérience qui se fait aux Capucins de Palerme en Sicile. Elle confirme ce que je viens de dire, que moins il y a d'impuretés dans le corps humain, plus la fermentation & par conséquent la corruption a de peine à s'y faire sentir. Un de leurs Peres, habile Physicien sans doute, a trouvé le moyen de retarder pendant de longues années, peut-être même des siécles, la corruption des corps humains après leur mort. Le secret qu'il employe est simple. Il asseoit le corps inanimé sur un siége percé; & après avoir cerné le *rectum*, toutes les impuretés, toutes les humidités qui tendent à la fermentation, sortent d'elles-mêmes du corps par ce soûpirail, dont il ferme ensuite l'ou-

verture ; puis on met le corps dans la posture où on veut qu'il demeure, & il se conserve en cet état, sinon des siécles, au moins un très-grand nombre d'années. L'Eglise soûterraine de ces Peres est remplie de ces corps qui y sont arrangés, avec le nom qu'ils ont porté pendant leur vie. Ce spectacle quoique lugubre, quoique humiliant pour l'humanité, ne laisse pas d'être extraordinaire & singulier. Il peut même attirer l'admiration de ceux qui n'en connoissent pas la cause.

J'ai mis dans le second Volume plusieurs Piéces qui regardent le Livre de la vertueuse Abbesse d'Agréda. Comme je ne prens aucun parti dans la discussion de son Ouvrage, je ne me suis pas borné à ce qu'on a publié contre ; j'ai rapporté aussi ce qu'on avoit écrit en sa faveur. Mais j'ai cru que mon Traité seroit imparfait, si je n'y insérois

pas l'excellente Lettre que Sa Sainteté a écrite à ce ſujet au Général de l'Ordre de S. François. Le vertueux & ſçavant Pontife ne ſe contente pas de gouverner l'Egliſe avec cette prudence conſommée, qu'on avoit admirée en lui, long-temps même avant qu'il fût élevé ſur le ſaint Siége; malgré ſes ſoins, malgré ſa vigilance vraiment paſtorale, il prend encore ſur ſon propre repos, le temps de ſe livrer à des travaux utiles, par leſquels il éclaire les Fidéles, & conduit par la main les Supérieurs Eccléſiaſtiques, qui ſont chargés du ſoin des ames. Enfin pour concluſion de ce Volume, je fais reparoître à la page 393 un petit Livre imprimé à Toulouſe en 1694. Et comme il contient huit exemples d'Apparitions, je n'ai pas jugé à propos de les publier de nouveau, ſans les accompagner de mes *Obſervations* par-

ticulieres, dans lesquelles je montre ce qu'on en doit penser, ou du moins ce que j'en pense moi-même. Je les ai placées immédiatement après chaque Apparition. Par là je donne un modéle de ce qu'auroit pû faire le R. P. Dom *Calmet*, pour marquer les faits dont on peut assûrer la possibilité, & les distinguer de ceux qui portent avec eux le caractere de la fausseté. C'est le moyen de former le cœur & d'éclairer l'esprit. Et la piété ne devient véritablement solide qu'autant qu'elle est pure & lumineuse.

Quoique mon Ouvrage paroisse sans Approbations expresses, je prie ceux qui le liront, de croire que je n'ai pas eu la témérité d'hazarder un Livre de cette conséquence sans des Approbations tacites. Je sçai combien le Public judicieux est rebuté de tant de Livres ou de Livrets, dont on l'accable inconsidé-

rément tous les jours. J'ai une consolation dans mon travail. Il a été lû par ce qu'il y a de plus élevé dans l'Egliſe, & par ce qu'il y a de plus diſtingué dans l'Etat, ils n'en ont pas été mécontens. C'eſt ce qui m'a encouragé à le publier; & c'eſt même pour cette raiſon qu'il m'a été permis de l'imprimer dans la Ville, qui paroît au titre de l'Ouvrage.

TABLE
DES CHAPITRES
Pour le Tome Premier.

CHAPITRE Premier. *Ce qu'on entend par Visions ou Apparitions ; combien de sortes il y en a.* pag. 1.

CHAP. II. *Des Révélations générales & particulieres & de leur Certitude.* 11.

CHAP. III. *S'il faut admettre des Apparitions & des Révélations particulieres.* 25.

CHAP. IV. *Qu'il ne faut point ad-*

mettre ſans examen toutes ſortes d'Apparitions & de Révélations. 53.

CHAP. V. *Des motifs & des intérêts qui ont fait inventer de fauſſes Apparitions & de fauſſes Révélations.* 60.

CHAP. VI. *Suite des motifs qui ont fait inventer de fauſſes Apparitions & de fauſſes Révélations.* 93.

§. Premier. *Des motifs & des intérêts qui ſont purement de ſociété.* 97.

§. II. *Que les Dévotions particulieres ont occaſionné des Apparitions & des Révélations.* 139.

CHAP. VII. *Regles pour diſcerner les véritables Révélations & les véritables Apparitions.* 158.

Article Premier. *Regles par rapport aux Révélations en elles-*

mêmes. 160.
Art. II. *Regles pour le diſcernement des vrayes & fauſſes Apparitions par rapport aux Perſonnes.* 203.
Art. III. *Regles pour diſcerner les Apparitions & les Révélations par les circonſtances qui les accompagnent.* 217.

CHAP. VIII. *De l'autorité des Apparitions & des Révélations particulieres.* 227.
CHAP. IX. *Quelles Perſonnes ſont le plus ſujettes aux Apparitions & aux Révélations.* 242.

CHAP. X. *Examen de pluſieurs Livres d'Apparitions & de Révélations particulieres.* 252.
Le Livre du Paſteur donné par Hermas. ibid.
Du grand nombre de Livres remplis d'Apparitions & de Ré-

vélations. 255.
Ste. Eliſabeth de Schonaw. 260.
Sainte Hildegarde. 262.
Sainte Mechtilde. 264.
Sainte Gertrude. 265.
Sainte Brigitte. ibid.
Sainte Catherine de Sienne. 277.
Angele de Foligni. 278.
Sainte Thereſe. 279.
Marie-Magdelaine de Pazzi. 284.
Antoinette de Bourignon & autres Fanatiques. 288.

Autorités des Peres & Auteurs Eccléſiaſtiques, qui ſe rapportent à la premiere Partie. 292.

Preuves pour les dix premiers Chapitres du Traité des Apparitions, des Viſions &c. 355.

Sentimens de S. Auguſtin ſur les Ap-

paritions, les Visions & les Songes, tirés de son Livre du soin que l'on doit prendre des Morts, adressé à S. Paulin Evêque de Nole. 357.

Discours Historique sur la Conversion au Christianisme de Constantin le Grand, premier Empereur Chrétien, par M. l'Abbé de Lestocq, Docteur de la Maison & Société de Sorbonne, Abbé de S. Acheul, Doyen de l'Eglise Cathédrale, & Grand Vicaire de M. l'Evêque d'Amiens. 384.

Fin de la Table.

TRAITÉ

TRAITÉ
SUR
LES APPARITIONS, LES VISIONS, &c.

CHAPITRE PREMIER.

Ce qu'on entend par Visions ou Apparitions. Combien de sortes il y en a.

I. Différence des Visions ou Apparitions, & des Révélations. II. Différentes sortes d'Apparitions ou Visions : savoir, la corporelle. III. La spirituelle. IV. L'intellectuelle. V. Divers degrès de certitude de ces trois sortes d'Apparitions.

I. L'APPARITION ou la Vision, (c'est presque la même (1) chose) est la représentation sensible d'un objet ab-

ſent. Elle eſt plus générale que la Révélation. Et quoique toutes deux tendent à nous découvrir des choſes cachées, l'apparition néanmoins eſt plus obſcure que la révélation. Cette derniere qui eſt plus claire, s'attache à un objet plus relevé, plus noble & plus utile. Vous devez ſçavoir, dit Théophilacte, (2) que la révélation a quelque choſe au-deſſus de la viſion; car la viſion ou apparition nous montre ſimplement l'objet qu'elle nous repréſente; au lieu que la révélation découvre des motifs & des raiſons plus relevées que l'objet qui ſe préſente. C'eſt ce qu'a marqué le Cardinal Bona, l'un des Théologiens les plus éclairés de ces derniers ſiécles.

II. Dieu qui ſe communique dans les apparitions & les viſions le fait par des voyes différentes. On en remarque de trois ſortes; l'une corporelle, l'autre ſpirituelle, & la troiſiéme intellectuelle; c'eſt ce que dit Saint Auguſtin (*a*) & après lui les Auteurs qui ont écrit ſur cette matiere. Les

(*a*) *S. Auguſtin.* Lib. 12. de Geneſi ad litteram. *Ansbertus* Præfat. in Apocalypſim. Joan.

apparitions corporelles ſont celles qui frappent les ſens : elles conſiſtent plûtôt dans un mouvement des fibres & des nerfs qui forment le ſentiment extérieur, que dans l'imagination & dans l'intelligence, comme il eſt arrivé à Moyſe lorſqu'il vit le buiſſon ardent, & aux autres Patriarches de l'ancien Teſtament, qui ont reçû chez eux des Anges ſous une figure humaine. C'eſt l'explication de Saint Bonnaventure. (3)

III. Les viſions ou apparitions ſpirituelles ou imaginaires ſont celles, dont les impreſſions ſe font ſur l'imagination indépendemment des ſens extérieurs. (4) Elles arrivent quelquefois aux perſonnes qui dorment ; alors on les regarde comme des ſonges. C'eſt ainſi que l'Ecriture nous apprend que Jacob en a eu. Quelquefois elles arrivent aux perſonnes qui ne dorment point, comme l'ont éprouvé les Prophétes Ezéchiel & Daniel. (5)

L'on ſe trompe aiſément à ces deux ſortes d'apparitions, parce que l'ima-

Davila in tractatu, *Audi filia.* Joan. Cardinal. *Bona*, de Diſcretione ſpirituum.

gination frappée par un objet, ſe le repréſente ſans peine, & l'impreſſion eſt ſouvent ſi forte, que l'imagination & les ſens une fois trompés & prévenus, ſurprennent de concert l'eſprit qui n'eſt point aſſez ſur ſes gardes.

IV. L'autre eſpéce d'apparition que les Peres ont reconnuë, & qu'ils ont le plus approuvée, parce qu'ils l'ont crû la plus certaine, eſt la viſion ou apparition intellectuelle ; elle ſe fait lorſque par la pénétration de notre eſprit nous découvrons une vérité intéreſſante, tel ſeroit le précepte de l'amour du prochain, c'eſt Alcuin (6) qui parle après Saint Auguſtin : ou même elle arrive, lorſque l'homme, élevé au-deſſus de ſes propres forces, voit & entend des choſes que l'œil & l'oreille ne peuvent ni voir ni entendre ; ce que Saint Paul a éprouvé dans ſon extaſe. (7)

Il y a néanmoins beaucoup de précautions à prendre ſur cette derniere eſpéce de viſions auſſi bien que ſur les autres, parce que les objets nous ſont repréſentés tantôt d'une maniere plus claire, lorſque nous voyons les

choſes en elles-même; tantôt d'une maniere plus obſcure (8), lorſqu'elles ſont cachées ſous des repréſentations énigmatiques & myſtérieuſes, comme il s'en trouve une infinité d'exemples dans les Saintes Écritures, ou même lorſque l'eſprit demeurant ſuſpendu fait ſouvent douter ſi l'on veille ou ſi l'on dort. Ces viſions & ces apparitions demandent par conſéquent un eſprit plus ſolide, non ſeulement à raiſon des figures qui peuvent les accompagner, mais auſſi parce que peu de perſonnes font la diſtinction du ſpirituel de ce que nous appellons ici intellectuel. (9)

V. Voici donc à quoi ſe réduiſent les différens degrès de certitude de ces trois ſortes de viſions ou d'apparitions.

Les ſens extérieurs trompent ſouvent, lorſque ſur leur ſimple rapport on prétend connoître & pénétrer entiérement un objet, parce que les différentes ſituations de cet objet le repréſentent de différentes maniéres, quelquefois même très oppoſées. L'imagination tombe auſſi dans l'égarement, parce qu'elle ne repréſente un objet que ſur le rapport des ſens; alors il

faut qu'elle ſoit redreſſée par l'entendement qui en recherche la cauſe, & qui par les diverſes ſituations, où il met cet objet, découvre que la ſource de l'erreur vient de l'uniformité du jugement qu'une perſonne prévenue & ſéduite par ſon imagination ou par les ſens extérieurs, veut porter d'un objet, quoique conſidéré différemment. Ainſi l'apparition ou la viſion corporelle eſt ſujette à l'erreur, elle y fait même tomber inſenſiblement l'eſprit, s'il n'a ſoin d'examiner par de juſtes & ſages réflexions la vérité ou la fauſſeté des choſes qui lui ſont repréſentées.

La viſion ſpirituelle, c'eſt-à-dire, celle que l'imagination repréſente, n'a guères plus de certitude, parce qu'elle ne conſiſte que dans la repréſentation des objets, dont elle reçoit l'impreſſion par le moyen des ſens. Et ces impreſſions deviennent quelquefois ſi fortes, qu'on prend aiſément le change, en croyant que ces images & ces reſſemblances (10) ſont véritablement les corps, quoique ce n'en ſoient que les repréſentations ou les appa-

rences. Mais cette eſpéce d'apparition ou de viſion a plus ou moins de certitude, ſelon qu'elle arrive ou pendant le ſommeil ou dans l'extaſe.

Si l'apparition ſe fait pendant le ſommeil, on ne ſçauroit s'aſſurer de la vérité des choſes que l'on a vûes, parce qu'il n'y a dans le ſommeil que l'imagination qui agit, les fonctions de l'ame ou de l'entendement demeurent ſuſpendues ; on ſçait donc que l'imagination ne ſauroit juger de la vérité ou de la fauſſeté de ces repréſentations & de ces images. L'imagination eſt une faculté corporelle, deſtituée d'intelligence; elle ne peut juger ni de la conformité, ni du rapport des objets, ni reconnoître la différence qui ſe trouve entr'eux ; elle ne ſauroit leur donner la ſuite convenable & néceſſaire, pour en porter quelque jugement. Il faut pour en juger être ſorti de l'aſſoupiſſement, & rendu entiéremement à ſoi-même.

L'imagination recevra bien les impreſſions des objets ſenſibles ; elle joindra même pluſieurs de ces repréſentations, non par une ſuite néceſſaire

qu'elles ayent les unes avec les autres ; mais par les différentes impreſſions, qui ſe font preſque dans le même tems ; l'imagination fait alors ce que feroit un aveugle qui ſe trouveroit au milieu de quantité de ſtatues tronquées & mutilées, & qui voudroit en raſſembler les parties. Il lui ariveroit ſans doute de mettre la tête d'un Marius ſur le corps d'une Cléopatre ; de joindre le bras d'un Ciceron au corps d'un Marc-Antoine ; peut-être même les cuiſſes d'un cheval de bronze ſous le buſte d'un Caton. On l'éprouve ſouvent dans les ſonges extraordinaires, qui nous arrivent quelquefois, & auſquels on eſt plus ou moins ſujet ſelon la force & la vivacité de l'imagination.

La viſion imaginaire paroît avoir plus de certitude lorſqu'elle ſe fait dans l'extaſe, parce que dans ce dernier état il n'y a que les ſens extérieurs dont les fonctions ſoient interrompues. L'imagination & l'entendement agiſſent toujours : la premiere, pour repréſenter les objets ; & l'entendement pour juger de la ſuite né-

ceſſaire qu'ils peuvent avoir entr'eux. Mais qui pourroit être certain qu'il eſt favoriſé de ces ſortes d'extaſes ? Il y en a tant de fauſſes, qu'à peine oſeroit-on aſſurer la vérité de celles qu'on raconteroit ; & ceux-mêmes qui en auroient de véritables ont trop de prudence & de modeſtie pour les divulguer.

La viſion intellectuelle paroît la moins (11) douteuſe, parce qu'elle ne dépend ni des objets ſenſibles, ni de leurs repréſentations ; elle conſidére ſeulement les vérités en elles-mêmes, ſans qu'elles puiſſent recevoir aucune obſcurité, ſoit du côté des paſſions, ſoit du côté de quelque prévention particuliere. C'eſt ce que marque le ſçavant Pape (12) à qui le Saint Eſprit a confié le ſoin de ſon Egliſe. Si donc une propoſition ſe préſente à l'eſprit, ou elle eſt évidente, ou elle eſt enveloppée de quelque obſcurité, ou elle porte avec ſoi le caractere de ſa fauſſeté. Si cette propoſition eſt évidente, l'eſprit ne pourra point lui refuſer ſon conſentement. Il recherchera, je l'avoue, la cauſe de cette clarté & de cette évidence

par la comparaiſon qu'il fera de cette vérité avec d'autres, qui ſeront moins claires, ou qui auront le même degré de certitude ; & cette comparaiſon ne ſervira qu'à l'affermir dans le conſentement qu'il donne à cette propoſition ; mais ſi elle eſt encore embarraſſée de quelque nuage qui l'empêche de paroître évidente, un eſprit juſte ſuſpend ſon jugement, juſqu'à ce qu'il ait diſſipé ce qui l'empêchoit d'y conſentir. Au contraire ſi l'objet qui ſe préſente à l'entendement porte avec ſoi le caractere de la fauſſeté, l'eſprit le rejettera auſſitôt parce qu'il ne peut rien recevoir qui ne ſoit véritable ; je dis qui ne ſoit véritable, ne parlant ici que de l'eſprit entiérement dégagé des préventions particulieres, qui peuvent ſouvent déguiſer le menſonge ſous les apparences de la vérité. L'eſprit qui reçoit & comprend exactement une maxime, la croit véritable, ou ſi elle n'eſt pas véritable, l'eſprit ne la comprend pas entiérement ; ce ſont les paroles de Saint Auguſtin (13) qui aſſure que l'eſprit ne recevant rien qui ne ſoit véritable,

il croit par conſéquent que la lumiere dont il eſt éclairé, eſt plus certaine que les apparitions, ou que les viſions que les ſens ou l'imagination peuvent répréſenter.

CHAPITRE II.

Des Révélations générales & particuleres, & de leur certitude.

I. Définition de la Révélation. II. Des Révélations publiques; qu'il n'y en a plus de nouvelles. III. IV. Preuves de l'Ecriture. V. Preuves des Peres. VI. Preuves des Papes & des Conciles. VIII. IX. X. XI. XII. Des Révélations particulieres, & de combien de ſortes il y en a. XIII. Divers degrés de certitude de ces différentes Révélations.

I. ON entend ordinairement par révélation une manifeſtation des myſteres ou de quelque vérité faite, ſoit pour l'utilité de toute

l'Egliſe, ſoit pour l'édification de quelque particulier ; c'eſt la définition qu'en a donné le Cardinal Bona. (1)

II. Nous ne parlerons point ici des révélations faites à l'Egliſe, parce qu'elle eſt perſuadée qu'il n'y en a point de nouvelles. L'Egliſe primitive a toujours eu la même Doctrine dans tous les tems, quelquefois cependant un peu plus nettement expliquée dans un ſiécle que dans un autre ; & nous ne devons aujourd'hui rien recevoir qui ne ſoit conforme à ce que les Apôtres nous ont enſeigné, & au témoignage que les Peres en ont laiſſé dans leurs Ecrits. Les explications que l'Egliſe donne dans les Conciles ne ſont que des éclairciſſemens des Myſteres, qui ont toujours été révélés, mais qui n'étoient pas couchés en termes ſi clairs qu'il ne reſtât parmi les Catholiques quelque ſujet de diſpute.

III. Jeſus-Chriſt ſçachant que le tems de retourner vers ſon Pere étoit venu, dit à ſes Apôtres. Je ne vous donnerai plus maintenant le nom de Serviteurs ; car un Serviteur ne ſçait pas ce que fait ſon Maître ; mais je

vous appellerai mes Amis, parce que je vous ai fait connoître tout ce que j'ai appris (2) de mon Pere. Il veut envoyer le Saint Esprit à ses Apôtres pour les instruire, & pour ne pas leur donner lieu de penser que ce fût pour leur apprendre des vérités nouvelles, il dit que c'étoit pour les affermir dans ce qu'ils avoient appris de lui : L'Esprit de consolation, dit-il, que mon Pere vous envoyera, à mon nom, vous enseignera toutes choses, (3) & il vous fera ressouvenir de tout ce que je vous ai dit. Ainsi Jesus-Christ & le Saint Esprit révélent tous les Mysteres à l'Eglise naissante ; il est donc inutile de chercher aujourd'hui de nouvelles révélations.

IV. Comment se sont comportés les Apôtres dans la prédication de l'Evangile ? Ont-ils caché quelques vérités ; & pourrions-nous apprendre dans ces derniers tems par de nouvelles révélations ce que Jesus-Christ, ce que le St Esprit ne leur ont point appris ? Au contraire Jesus-Christ leur commande d'enseigner aux hommes tout ce qu'ils ont appris (4) de lui,

& eux-mêmes font connoître qu'ils ont obéi à ce commandement, lorſqu'ils diſent qu'ils ſont purs du ſang de tous ceux qui ne voudront pas recevoir l'Evangile, parce qu'ils n'ont rien oublié pour leur annoncer toutes les volontés (5) de Dieu. Voilà donc les Apôtres inſtruits par Jeſus-Chriſt, & eux-mêmes inſtruiſent les Fidéles de tout ce qu'ils ont appris de leur Maître.

V. Les Peres n'ont point agi autrement dans la deffenſe & l'explication de la Foi : ils n'ont pas cherché, ils n'ont pas produit de nouvelles révélations faites à l'Egliſe, ils ont au contraire puiſé toute leur Doctrine, ou dans les Écritures Canoniques ou dans le Témoignage des Peres qui les avoient devancés. Ils nous en aſſurent, & diſent que n'en ſçavoir pas davantage que ce que les Apôtres ont enſeigné, c'eſt tout ſçavoir, *nihil ultrà ſcire, omnia ſcire eſt.* (*a*) Cette belle parole du Pape Etienne devroit ſeule ſervir de régle, & prouver la vérité de cette Doctrine. Il ne faut rien annoncer de

(*a*) Tertull. Præſcrip. *cap.* 14.

nouveau, (*b*) mais embraſſer ſeulement les Dogmes qui nous ſont venus par tradition, *nihil innovandum niſi quod traditum eſt.* (*c*) Saint Baſile dit qu'il rejettera comme une choſe éloignée de la Foi, ce qui ne ſera point autoriſé par les Saints. (*d*)

Vincent de Lerins, dont tout l'Ouvrage eſt une preuve continuelle de la Doctrine que nous ſoutenons, devroit être entiérement tranſcrit. » » Conſervez, dit-il, après Saint Paul, » le dépôt qui vous été confié ſans » vous attacher à vos propres lumie- » res; recevez non ce que vous au- » riez trouvé par vos propres recher- » ches, mais ce qui eſt autoriſé par une » tradition publique, & non point ce » qu'un particulier pourroit avoir in- » venté. Il faut néanmoins éclaircir » ce qui n'a été crû autrefois qu'avec » obſcurité, afin que nos deſcendans

(*b*) *Vincent. Lyr. Cap.* 9. *Commonitorii primi.*

(*c*) *Stephanus Papa.*

(*d*) *S. Baſ. Hom. de Fide.* Quæ non inveniuntur prædicata à Sanctis, hæc ego prorsùs vitabo tanquam peregrina, alienaque à verâ Fide.

» vous ſoient obligés de leur avoir
» propoſé nettement une vérité que
» l'ancienne Egliſe croyoit, quoiqu'elle
» ne fût pas encore clairement expli-
» quée; comportez-vous ſi bien qu'en
» donnant un nouveau jour à la Do-
» ctrine de la Religion, vous ne difiez
» point de nouvelles choſes; (6) nous
» ne ſuivrons en cela que l'Egliſe mê-
» me, continue Vincent de Lerins,
» c'eſt une fidelle dépoſitaire de la
» vérité, qui lui a été confiée, elle ne
» change rien dans ſa foi, elle ne la
» diminue point, elle ne l'augmente
» pas, elle n'y retranche rien de ce
» qui eſt néceſſaire, comme elle n'y
» ajoute rien de ſuperflu; mais elle
» s'applique à conſerver avec beau-
» coup de ſageſſe & de fidélité l'an-
» cienne créance, elle perfectionne ce
» qui ſembloit n'être expliqué qu'im-
» parfaitement; elle affermit ce que
» les anciens Peres avoient ſoutenu,
» elle conſerve enfin ce qu'on avoit
» défini. (7)

VI. Les Papes & les Conciles n'ont point eu d'autres ſentimens. Il ne faut maintenant s'occuper, dit le Pape Ce-

leſtin en s'adreſſant aux Peres du Concile d'Epheſe, qu'à conſerver la Foi qui nous eſt venue des Apôtres par une tradition conſtante, (8) & le premier Concile de Latran reçoit toutes les vérités que les Peres ont ſoutenues dans tous les tems ſans y rien ajouter, & ſans y rien retrancher, afin de croire & d'enſeigner comme les Peres ont crû & enſeigné. (9)

Que conclure de ces autorités? que jamais l'Egliſe n'a varié dans ſa Doctrine, qu'elle ne croit pas plus dans un tems que dans un autre; que tous les Myſteres lui ont été révélés dès le moment de ſon établiſſement, & que dans ces derniers tems nous ne devons rien recevoir qui ne ſoit conforme à ce qu'ont enſeigné les premiers Peres. S'il arrive quelque diſpute parmi les Catholiques nous ne devons point avoir recours à de nouvelles révélations faites à l'Egliſe, puiſque ni les déciſions des Conciles œcumeniques, ni l'autorité des Souverains Pontifes, ni même le conſentement de tous les Peres ne peuvent

nous proposer de nouvelles révélations, mais seulement nous expliquer la Doctrine que l'Eglise a reçue de Jesus-Christ & des Apôtres ; c'est ce que dit le Cardinal Bellarmin, (10) & avec lui tout ce qu'il y a de Théologiens.

VII. Sans toucher donc aux révélations générales, nous ne parlerons que des révélations particulieres ; il y en a de plusieurs sortes, les unes sont corporelles, c'est lorsqu'on entend une voix du Ciel qui vient frapper nos oreilles, comme il arriva à S. Pierre, à Saint Jean & à Saint Jacques, lorsqu'ils oüirent sur le Thabor ces paroles, *c'est ici mon Fils bien aimé.* (11)

VIII. Elles arrivent quelquefois pendant que nous sommes endormis, comme on remarque dans l'Evangile que Saint Joseph & les Mages ont reçûes.

IX. Il y en a une autre espéce que nous appellerons spirituelle, elle se fait par une lumiere que reçoit l'esprit, sans néanmoins qu'elle soit déterminée à rien de particulier. C'est

par elle que l'homme juſte s'éloigne du mal & pratique le bien ; c'eſt une émanation de la Foi & de la Charité ; c'eſt une grace qui nous fait connoître quelle eſt la volonté de Dieu ſur nous.

X. Enfin cette révélation arrive lorſque le juſte s'étant mis en prieres pour obtenir de Dieu quelque grace, la force de ſa confiance lui fait eſpérer, & lui donne même des marques certaines que Dieu l'exaucera, ſouvent auſſi par un effet contraire ce même juſte n'ayant point aſſez de foi, *héſitant* (*a*) même, pour me ſervir des termes de l'Ecriture, connoît que Dieu n'aura point égard à ſa priere.

XI. On ſe laiſſe quelquefois tromper dans les révélations comme dans les apparitions : on croit que l'Eſprit Saint nous conduit & nous révéle des Myſteres ou des Vérités, & ce ſont plûtôt nos propres idées que nous ſubſtituons à la révélation ; nous voulons cependant les rapporter néceſſairement à une Cauſe ſupérieure, alors

(*a*) S. Jacobi Epiſtol *cap.* 1. *verſ.* 6.

notre prévention nous fait croire que ces mouvemens ſont des inſpirations ſurnaturelles.

XII. Il ſemble néanmoins que Dieu ait toujours donné plus de certitude aux révélations qu'aux apparitions. Celles-ci arrivent ſouvent ſans être accompagnées de révélation, comme on le voit dans le Patriarche Joſeph, dans les Officiers de Pharaon, dans Pharaon même, dans Nabuchodonoſor & dans quelques autres dont les Saintes Ecritures rapportent les exemples. Mais rarement la révélation marche ſeule; elle eſt ordinairement accompagnée de quelques viſions éclatantes ou d'apparitions myſtérieuſes; & s'il arrive que la révélation ſoit ſeule, on y remarque toujours quelque particularité extraordinaire, ou des circonſtances éclatantes qui frappent ou qui étonnent l'eſprit. Mais il paroît que cela n'arrive que pour donner un plus grand poids aux véritables révélations. Dieu veut aſſurer Jacob que le Meſſie ſortira de ſa poſtérité. Il ſuffiſoit au ſaint Patriarche que Dieu l'eût ainſi révélé: il ſemble néanmoins

que la Divinité veuille en donner de plus grandes assurances. La promesse que Dieu faisoit à Jacob ne devoit s'accomplir que dans un tems fort éloigné ; & il n'étoit pas absolument impossible que ce Patriarche ne doutât de la vérité de cette révélation. Mais ne semble-t-il pas que Dieu l'affermisse en lui accordant en son particulier une grande consolation par la vûe de cette Echelle mystérieuse, qui lui fut montrée la nuit même qu'il reçut la révélation ? La vision & la révélation de Jacob portent avec elles le caractere mystérieux de la Divinité, & par conséquent de la vérité. Elles n'auroient pas été moins autentiques quand Dieu les auroit séparées l'une de l'autre ; mais il semble que deux graces aussi singulieres se fortifient mutuellement & acquiérent un plus grand degré de certitude, lorsqu'elles sont jointes & que Dieu les accorde en même tems.

Quelquefois on a vû que la révélation n'étoit pas jointe à la vision ou apparition, mais la révélation n'en devoit pas être moins véritable, sur

tout à cauſe des particularités qu'on pouvoit y remarquer. Ceux qui accompagnoient Saint Paul lorſqu'il fut converti ſur le chemin de Damas, (*a*) oüirent bien une voix, c'eſt-à-dire, qu'ils eurent la révélation, mais ils ne virent perſonne, comme il eſt marqué dans l'Ecriture; ſi la révélation ſe fût paſſée ſans quelque action éclatante, peut-être en auroient-ils douté; mais ils voyent Saint Paul abbatu & terraſſé. Il perd la vûe, quoique ſes yeux demeurent toujours ouverts; ils voyent que cet Apôtre recouvre la vûe au bout de trois jours, par la vertu de ce même Dieu, qui les avoit arrêté dans le chemin; bien plus celui qui étoit auparavant plein de menaces & de fureur, celui qui ne reſpiroit que le ſang des Diſciples du Seigneur, devient tout à coup plus doux qu'un agneau; prêt lui-même à ſacrifier ſa vie pour celui qu'il vouloit perſécuter. Toutes ces particularités ſont autant de motifs qui les portent à ne point douter de la vérité de la révélation.

(*a*) Act. cap. 9.

Mais la révélation ſe trouve quelquefois accompagnée de tout ce qui la peut mettre dans le plus haut dégré de certitude, c'eſt-à-dire qu'elle eſt jointe aux apparitions & aux actions extraordinaires, & il ſemble qu'elle n'eſt ainſi accompagnée que pour convaincre l'incrédulité de ceux qui doutent des révélations dont ils ſont favoriſés. Dieu révéle à Zacharie (*a*) qu'il aura un fils, qui deviendra grand devant le Seigneur, qui ſera rempli du Saint Eſprit dès le ſein de ſa mere, qui convertira pluſieurs des enfans d'Iſraël, qui marchera devant Dieu dans l'eſprit & dans la vertu d'Elie, qu'il vient enfin pour préparer au Seigneur un peuple parfait; Dieu autoriſe cette révélation par l'apparition de l'Ange; cependant Zacharie doute encore de la vérité de cette révélation, & Dieu pour le convaincre, le rend muet, parce qu'il ne croit pas aux paroles que l'Ange lui annonce; mais cette punition ſervit à lui perſuader la divinité de la

(*a*) Luc. 1.

révélation dont Dieu venoit de le favoriſer.

Enfin nous pouvons dire en général que la certitude des révélations particulieres ſe pourroit tirer du fond même des choſes révélées. Car plus une vérité eſt au-deſſus des forces de l'humanité, plus on a lieu de croire qu'elle vient de Dieu, pourvû néanmoins que cette vérité ſerve à ſa gloire & à l'avancement du ſalut ; cela paroît fondé ſur la nature de l'homme. Si l'on apperçoit une vérité qu'on ne puiſſe pas comprendre, il ſemble que l'on ne ſe forme pas d'abord un préjugé favorable à cette vérité, parce qu'un ſentiment intérieur joint à l'expérience nous avertit de notre foibleſſe ; mais ſi nous remarquons que cette vérité, qui eſt au-deſſus de nos forces, ſurpaſſe auſſi l'eſprit des autres hommes, nous ſommes obligés de penſer que cette vérité vient de Dieu, & qu'il faut y donner ſon conſentement.

CHAPITRE

CHAPITRE III.

S'il faut admettre des Apparitions & des Révélations particulieres.

I. On a nié dans ce siécle la vérité des Apparitions & des Révélations particulieres. II. Preuves de l'Ecriture en faveur de ces Apparitions & de ces Révélations. III. Dieu favorisoit les Martyrs par des Apparitions & des Révélations. IV. Preuves tirées de S. Ignace. V. De S. Polycarpe. VI. De Sainte Perpétue. VII. De Saint Basilides. VIII. De S. Pion. IX. De S. Denys d'Alexandrie. X. De S. Cyprien XI. Dodwel Protestant Anglois reconnoît qu'il faut recevoir les Révélations des Martyrs jusqu'à S. Cyprien. XII. Preuves tirées de S. Marian. XIII. De S. Reus. XIV. De S. Philippe Evêque d'Héraclée. XV. De S. Theodore. XVI. Les trois premiers siécles remplis d'Apparitions. XVII. Vérité de l'Appa-

rition de la Croix, arrivée à Conſtantin. XVIII. Eraſme ſuppoſe que S. François le favoriſe d'une Apparition. XIX. Milieu qu'il faut tenir dans les Apparitions & les Révélations particulieres.

I. ON a tenté dans ces derniers ſiécles de rejetter (*a*) comme un artifice de l'eſprit humain toutes les révélations & toutes les apparitions que des ames chrétiennes pouvoient avoir. On les a regardées ou comme impoſſibles, ou comme illuſoires; mais ces perſonnes ne voyoient pas ſans doute, qu'ils attaquoient & l'autorité de l'Ecriture, à laquelle ils ſe diſent ſi fort attachés, & le témoignage des quatre premiers ſiécles de l'Egliſe, dans leſquels ils reconnoiſſent la pureté de la doctrine Evangélique.

II. Se peut-il quelque choſe de plus précis que l'apparition arrivée ſur le Thabor, à ſaint Pierre, à ſaint Jean & à ſaint Jacques; mais peut-être les

(*a*) Jurieux, Apologie pour la Réforme, & preſque tous les prétendus Réformés.

pourroit-on regarder dans cette occaſion comme des perſonnes publiques qui devoient rendre témoignage de la gloire de Jeſus-Chriſt, & dont les révélations qui étoient publiques ne pouvoient ſervir de fondement aux apparitions & aux révélations particulieres ; mais comme ils n'avoient pas encore reçu leur miſſion pour prêcher l'Evangile, on devroit les prendre ici pour de ſimples particuliers. Perſonne au moins ne deſavouera celle du Centenier qui eſt rapportée dans les Actes des Apôtres ; ce n'étoit pas un homme public, il étoit même encore engagé dans les tenébres du Paganiſme, il eſt vrai que ſon cœur étoit converti, mais il ne laiſſoit pas d'être particulier, & par conſéquent les apparitions & les révélations qu'il a eues ne doivent paſſer que pour des apparitions & des révélations particulieres.

III. Si on examine la tradition on y trouvera cette doctrine ſi bien établie, que les plus éclairés d'entre les Proteſtans ſont obligés de la reconnoître.

Qu'on liſe les actes des premiers

Martyrs (*a*) du Chriſtianiſme, & l'on verra que ces heureux fidéles privés des conſolations extérieures, étoient viſités de Dieu même par des apparitions & des révélations, qui les aſſuroient du bonheur éternel qu'ils devoient eſpérer après qu'ils auroient combattu pour ſa gloire. Nous ne parlerons que de celles que nous avons trouvées dans les actes les plus autentiques des Martyrs des trois premiers ſiécles de l'Egliſe.

IV. Nous commençons par celle qui eſt rapportée dans les actes du martyre de ſaint Ignace (*b*). Cet illuſtre défenſeur de la Foi ſouffrit le dixiéme Décembre, comme il eſt marqué par les actes véritables publiés par Uſſerius Proteſtant Anglois. Les Fidéles qui avoient aſſiſté à ſa mort, veillerent toute la nuit & prierent Dieu de ſecourir leur infirmité, & de leur faire connoître l'état où ſe trouvoit Ignace : ils furent exau-

(*a*) *D. Theodor. Ruinart. Act. martyr. p.* 211. *notâ ſecundâ.* Certè pauca ſunt ex antiquioribus & ſincerioribus martyrum actis, in quibus ejuſmodi viſiones non habeantur.

(*b*) In actis martyrii S. Ignatii,

cés, & plusieurs d'entr'eux virent ce saint Evêque qui les embrassoit ; d'autres le virent paroître devant Dieu avec beaucoup de confiance, & tous se trouverent dans la joye, par la certitude qu'ils avoient des graces dont ce saint Martyr étoit favorisé. On ne sçauroit douter de la vérité de ces actes, non plus que des Lettres de ce saint Evêque, & les Protestans les plus sinceres ne font plus difficulté de les recevoir.

V. Saint Polycarpe (*a*) contemporain de saint Ignace se voyant près de donner son sang pour la défense de la Foi, sortit de la Ville de Smyrne pour être moins distrait dans ses prieres, & pour demander à Dieu la force dont il avoit besoin dans un acte aussi grand, & aussi essentiel que celui du martyre. Alors il apprend par une révélation particuliere, trois jours avant qu'il soit arrêté, tout ce qui lui doit arriver. On ne sçauroit soupçonner ce saint Evêque d'aucune illusion, lui qui avoit reçu sa doctrine des Apôtres mê-

(*a*) Epist. Eccles. Smyrn. de S. Polycarpo apud Theod. Ruinart.

mes, & des Disciples qui avoient vû Jesus-Christ ; lui que les Apôtres avoient établi Evêque de Smyrne (*a*) lui qui a reçu le témoignage de toutes les Eglises d'Asie, & de tous ceux qui lui ont succédé ; lui enfin dont (*b*) l'aversion pour l'impiété, & pour tout déréglement étoit si grande, qu'il fuyoit lors même qu'il appercevoit les auteurs du crime. On ne dira point que ces actes sont supposés ; rien de si autentique dans l'histoire de la Religion que la Lettre de l'Eglise de Smyrne, qui fait le détail de son martyre ; elle est rapportée par Eusebe, & on la lisoit autrefois dans l'Eglise de France (1) comme un acte des plus autentiques ; c'est ce que nous apprenons de Gregoire de Tours.

VI. Sainte Perpétue, qui souffrit le martyre au commencement du troisiéme siécle, fut favorisée (*c*) de Dieu par des apparitions & des révélations. Elle en eut une peu de tems après son

(*a*) S. Irenæus, L. 3. cap. 3.
(*b*) Euseb. histoir. Eccles. Lib. 5. cap. 20.
(*c*) In actis martyrii SS. Perpetuæ & Felicitatis apud Theod. Ruinart.

baptême, dans laquelle l'Esprit Saint lui fit connoître qu'une personne baptisée ne devoit demander à Dieu que la patience. Instruction nécessaire dans les tems de persécution. Elle eut une apparition, mais plus extraordinaire pendant sa prison; elle voyoit une Echelle d'or d'une grandeur prodigieuse, qui alloit jusqu'au Ciel; d'autres Martyrs y avoient déja monté, & l'exhortoient à tenir ferme pour le nom de Jesus-Christ. Ils lui promirent qu'ils la soutiendroient par leurs interceſſions, mais qu'elle devoit prendre garde de n'être point mordue par le dragon qui étoit au pied de l'Echelle, & qui s'efforçoit de détourner ceux qui montoient. Cette apparition fut suivie d'une autre dans laquelle elle voyoit Jesus-Christ en habit de pasteur; il lui mit dans la bouche quelque chose de doux & d'agréable; on lui dit que c'étoit une marque que le jour de son maryre approchoit; elle en eut encore plusieurs autres: dans une son frere lui apparut dans les souffrances; mais il en fut délivré, dit-on, par ses priéres; dans une autre elle crut se

trouver dans un combat ſingulier qu'elle eut contre un Egyptien, combat dont elle ſortit victorieuſe.

Saturus (a) en eut une autre, dans laquelle il lui ſembloit qu'il alloit jouir de la béatitude avec cette Sainte.

Ces apparitions avoient autrefois une ſi grande autorité dans l'Egliſe, que ſaint Auguſtin a ſoin de les rapporter dans pluſieurs endroits de ſes Ouvrages (2); il ne veut point à la vérité qu'on les égale aux Ecritures Canoniques; mais il les reconnoît comme venant du Ciel. Il les a toujours regardé comme des monumens qui faiſoient honneur à la Religion, & l'ardeur de ſon zèle l'a porté ſouvent à en faire l'éloge. Il va plus avant, car nous apprenons de lui que ces révélations étoient lûes publiquement dans les aſſemblées des Fidéles, & il parle dans quelques-uns de ſes Ouvrages d'une de celles que nous venons de rapporter.

VII. Il nous reſte aujourd'hui très-peu d'actes des Martyrs qui ont ſouf-

(a) C'étoit le compagnon de martyre de ſainte Perpétue.

fert dans la perſécution de Severe au commencement du troiſiéme ſiécle ; c'eſt pourquoi nous devons regarder ce que nous en avons comme un tréſor rare & précieux, & juger par ceux là des autres qui ne ſont point venus juſqu'à nous. Euſebe (*a*) nous en a conſervé quelques-uns ; on y remarque un Boureau nommé Baſilide, qui, après avoir traité avec le plus d'humanité qu'il lui fut poſſible les Fidéles qu'il avoit ordre de tourmenter, fut trouvé digne lui-même de recevoir la couronne du martyre. Sainte Potamienne, qui lui avoit promis d'intercéder auprès de Dieu pour obtenir ſa converſion, ſe préſente à lui, elle lui donne une couronne, & lui dit que les prieres qu'elle avoit faites en ſa faveur, avoient été exaucées, & qu'il ne ſeroit pas longtems ſans aller au Ciel : en effet deux jours après il confeſſa le nom de Jeſus-Chriſt, & eut la tête coupée. Cette même Sainte convertit pluſieurs perſonnes de la Ville d'Alexandrie par de ſemblables apparitions, & tous ſe

(*a*) Euſeb. Lib. 6. Hiſt. Eccleſ. cap. 6.

Il rapporte cependant des révélations de pluſieurs de ſes Confreres ſur leſquels Dieu faiſoit éclater ſa bonté en les aſſurant dès cette vie du bonheur qu'ils devoient eſpérer après la mort ; il appuye les révélations qu'il rapporte de celles que lui-même a reçues. Combien de fois, dit-il, nous a-t-il été révélé d'apprendre aux Fidéles à ne point pleurer nos freres, lorſqu'ils mouroient avant nous, parce qu'ils ne faiſoient que nous devancer, & que leur mort ne nous ſéparoit d'eux que pour un tems. (3).

Les Ouvrages de ce ſaint Martyr ſont remplis d'apparitions & de révélations dont Dieu le favoriſoit : on a remarqué que c'étoit principalement par cette voye que ce Saint apprenoit ce qui lui devoit arriver, & ce qui regardoit la conduite de ſon Egliſe. Dieu le viſitoit d'une maniere ſi particuliere, qu'après avoir établi ſa doctrine ſur le témoignage de l'Ecriture, il l'autoriſe enſuite par les révélations qui lui avoient été faites : c'eſt ce qu'ont remarqué Pamelius, & Dom Thierry Ruinart (4). Nous n'ap-

porterons plus de lui que celle qui arriva peu de tems avant ſon martyre. Il vit un jeune homme d'une grandeur extraordinaire qui le mena au Proconſul : ce Juge ayant jetté les yeux ſur ſaint Cyprien, prit une tablette, & ſans l'interroger il écrivit la ſentence de mort. Le St prioit Dieu de lui accorder quelque tems pour ſe préparer au martyre, & ſa priere fut exaucée.

XI. Ce ſont les fréquentes révélations & les fréquentes apparitions dont ſaint Cyprien a été favoriſé, qui ont engagé le ſçavant Dodwel (5) Proteſtant Anglois, à prendre la défenſe de ces graces particulieres, au moins juſqu'au tems de ce Saint. Il reconnoît donc que depuis les Apôtres juſqu'à ce ſaint Evêque, on remarque dans les Miniſtres de l'Egliſe une ſuite non interrompue de révélations, de viſions & d'apparitions, dont les plus certaines ont toujours été approuvées. On nous permettra cependant de paſſer le tems de ſaint Cyprien. On ne ſçauroit accuſer de fauſſes imaginations de Montan &

préſentoient pour ſouffrir la mort par la confeſſion du nom de Jeſus-Chriſt.

VIII. Saint Pion eſt aſſez connu dans l'Antiquité par le zèle qu'il fit paroître pour la défenſe de la Foi, uniquement occupé de l'inſtruction des peuples, & de la converſion de ceux qui avoient eu le malheur (*a*) de tomber pendant la perſécution : on ſçait avec quelle onction il conſoloit ceux qui étoient dans les fers ; mais outre ces dons & la grace du martyre que Dieu lui accorda, il fut encore favoriſé d'apparitions & de révélations particulieres. S'étant mis en prieres un jour de jeûne, c'étoit la veille de la naiſſance (*b*) de Saint Polycarpe, il fut averti en ſonge qu'il ſeroit arrêté le lendemain (*c*), & les marques lui en parurent ſi certaines, qu'il ne croyoit pas les pouvoir éviter.

IX. Saint Denis d'Alexandrie eſt l'un des Evêques qui a le plus ſouffert pour la défenſe de la Foi. Les Peres

(*a*) Euſebius hiſtor. Eccleſ. L. 4. c. 15.

(*b*) Nos anciens appelloient nativité ou naiſſance le jour de la mort ou du martyre.

(*c*) In act. martyr. D. Theod. Ruinart. pag. 124. editionis primæ in 4.

Grecs ont marqué tant de vénération pour lui, qu'on ne lui donnoit que le nom de Grand. Sa profonde humilité étoit accompagnée d'une éloquence plus que naturelle, & d'une érudition extraordinaire. Il voulut se mettre à lire (*a*) les Ouvrages des Hérétiques, un de ses Prêtres l'en détourna ; il reçut néanmoins une révélation divine qui lui ordonnoit de continuer, & une voix lui dit en même tems qu'il ne se laisseroit pas corrompre par le poison que renfermoient ces sortes de Livres.

X. L'autorité de saint Cyprien, qui mourut au milieu du troisiéme siécle, devroit seul lever tous les doutes. Y eut-il un Saint plus favorisé que lui par les révélations & par les visions ? il avoit été élevé dans les erreurs du Paganisme, & il étoit avancé en âge lorsque Dieu le toucha & le convertit. Il n'auroit point souffert qu'on eût introduit dans l'Eglise des illusions, qui ne sont propres qu'à jetter l'homme dans la superstition & dans l'égarement.

(*a*) Euseb. Hist. Eccles. L. 7. c. 7.

des Montaniſtes les plus illuſtres Martyrs qui ſont venus après le ſaint Evêque de Cartage ; & nous tirerons des actes les plus autentiques les preuves que nous croirons qui ſont néceſſaires pour l'établiſſement de cette doctrine. On ne diſconvient pas que dans le tems même de ſaint Cyprien (*a*) il n'y eût des Viſionnaires & de faux devots, qui ſe ſervoient de révélations impertinentes & d'apparitions ridicules, pour s'élever contre le miniſtere Evangélique & contre les Puiſſances de l'Egliſe ; mais il ne faut pas s'en étonner, & les véritables révélations n'y doivent rien perdre. Il s'eſt autrefois rencontré de faux Prophêtes, mais l'autorité des Prophêtes du Seigneur étoit toujours la même ; elle ſe trouvoit toujours également reſpectée & ſuivie : les ſaints Evangiles n'ont pas diſcontinué d'être regardés comme régles des vérités chrétiennes, quoiqu'on ait voulu leur donner atteinte par la ſuppoſition des faux Evan-

(*a*) Quanquam ſciam ſomnia ridicula & viſiones ineptas quibuſdam videri, ſed utique illis qui malunt contra Sacerdotes credere, quam Sacerdoti. *S. Cyp. Epiſtol.* 66.

giles, dont quelques-uns reſtent encore aujourd'hui.

XII. Saint Marian qui ſouffrit dans la même perſécution que ſaint Cyprien, eut une apparition rapportée dans les actes de ſon martyre, (*a*) cités par ſaint Auguſtin. Marian vit un Tribunal ſur lequel étoit un homme qui faiſoit la fonction de Juge ; il y paroiſſoit ſur une Tribune aſſez élevée ; on en faiſoit approcher les Confeſſeurs, & le Juge ordonnoit de les faire tous mourir ; le Saint entendit en même tems une voix étonnante, qui dit : amenez ici Marian. Comme il montoit, il apperçut ſaint Cyprien à la droite du Juge ; & ce ſaint Martyr lui prit la main pour le faire aſſeoir auprès de lui. Ils reconduiſirent le Juge dans ſon Prétoire, après quoi il diſparut à leurs yeux.

XIII. Les actes du martyre de S. Renus rapportent une autre apparition. Ce Saint qui étoit Diſciple de St Cyprien s'endormit & vit tous ſes Compagnons précédés chacun par des

(*a*) Ex act. martyrii SS. Jacob. Marcian. & aliorum apud D. Theod. Ruinart.

flambeaux (*a*). Il rapporta cette apparition à ſes Confreres, & tous jugerent que c'étoit une marque qu'ils ne marchoient pas dans les ténébres, mais dans la lumiere qui eſt J. C. même.

XIV. Saint Philippe, Evêque d'Héraclée, ſouffrit le martyre au commencement du quatriéme ſiécle; comme on le menoit au ſupplice, il dit au peuple qui l'environnoit, que Dieu lui avoit fait (*b*) connoître les tourmens qu'il devoit ſouffrir; une Colombe, dit-il, d'une blancheur extraordinaire s'eſt venu repoſer ſur ma tête, & deſcendant ſur mon eſtomac, elle me donna des viandes très-agréables, & je connus par-là que Dieu m'avoit trouvé digne du martyre.

XV. Nous finirons par ſaint Théodore, dont ſaint Grégoire de Niſſe (*c*) a fait le panegyrique. Saint Théodore, comme nous l'apprend ce Pere, au milieu même des ſupplices les plus cruels ne laiſſoit pas de chanter

(*a*) Ex act. martyrii SS. Montani, Lucii, & aliorum apud D. Theod. Ruinart.

(*b*) Ex actis S. Philippi Epiſc. Heracl. apud D. Theod. Ruimart.

(*c*) S. Greg. Nyſſ. de magno Martyre Theodoro.

des Pſeaumes à la louange de Dieu. Après l'avoir tourmenté, on le conduiſit dans la priſon, & ſa conſtance fut ſuivie d'une apparition extraordinaire ; on entendit des concerts pendant la nuit, & l'on vit une lumiere qui brilloit de toutes parts. Le Géolier épouvanté par cette apparition & troublé par les concerts qu'il avoit ouis, entra dans ſa maiſon & fut raſſuré lorſqu'il y vit ſaint Théodore & les autres Priſonniers, qui étoient endormis.

XVI. Pour peu qu'on jette les yeux ſur les trois premiers ſiécles, je crois qu'on me diſpenſera de deſcendre plus avant, de crainte de tomber dans des répétitions continuelles, & dans une monotonie qui pourroit ennuyer. Ce qu'on vient de lire peut ſuffire pour appuyer la doctrine des apparitions & des révélations particulieres.

XVII. Cependant j'accompagne les apparitions des Martyrs d'une autre & plus illuſtre & plus conſidérable que toutes celles, dont je viens de parler ; puiſqu'elle intéreſſe la Religion, & qu'elle a même occaſionné

la converſion de Conſtantin. Les Romains pouſſés aux dernieres extrêmités par les cruautés & les actes tyranniques que Maxence exerçoit ſur eux, députerent ſecrettement l'an 311. à Conſtantin, qui depuis cinq ans avoit ſuccédé à l'Empereur Conſtant ſon pere. Il avoit dans ſon partage les Gaules, l'Eſpagne, la Germanie & les Iſles Britanniques. Ce Prince animé par la confiance que les Romains avoient en ſa protection, part à la tête de ſon Armée pour ſe rendre à Rome. Mais quel fut ſon étonnement lorſque dans ſa route il vit paroître en l'air vers le Midi une Croix auſſi lumineuſe que le Soleil; on croit que ce fut au mois d'Octobre. Cette Croix étoit accompagnée de deux ou trois mots ou grecs ou latins; car les Hiſtoriens varient à ce ſujet, mais c'eſt peu de choſe, puiſque le fond, c'eſt-à-dire, l'apparition eſt toujours la même. Ces mots ſignifioient *tu vainqueras en ce ſigne*, ou *par ceci, ſois victorieux* : IN HOC VINCES, ou en grec, EN TOYTΩ NIKA. Conſtantin ne comprit pas ce que ſignifioit ce phenoméne

miraculeux, que toute l'Armée vit auſſi bien que lui. Mais la nuit ſuivante Jeſus-Chriſt lui-même apparut à ce Prince pendant le ſommeil, & lui commanda de faire faire un ſigne militaire de la forme de la Croix qu'il avoit vûe le jour précédent, pour être porté en toutes les batailles qu'il donneroit, & l'aſſura qu'il le rendroit victorieux de ſes ennemis.

Ce fait ſe trouve atteſté par Euſebe de Céſarée, Hiſtorien de Conſtantin, & l'un de ceux en qui ce Prince avoit plus de confiance. Euſebe donc aſſure que l'Empereur le lui avoit aſſuré avec ſerment. La même apparition, mais cependant apparition nocturne, eſt certifiée par Lactance également contemporain dans ſon Livre de la Mort des Perſécuteurs, par Socrates, Sozomenes & Philoſtorge, auſſi bien que par ſaint Grégoire de Nazianze. Je ſçais qu'il y a quelques différences entre ces Ecrivains ; mais ſeulement quant aux circonſtances, & nullement par rapport au fond : ce qui montre qu'ils ne ſe ſont pas copiés, mais qu'ils avoient appris cet événement par différentes voyes.

Mais croiroit-on qu'un fait atteſté par tant d'Ecrivains a été regardé comme une fable au milieu du dix-ſeptiéme ſiécle par Jacques Godefroi dans ſes notes ſur Philoſtorge, & comme un ingénieux ſtratagême par Jacques Tollius. Une poſſeſſion de treize cens ans pour la certitude d'un fait de cette nature ne ſuffit-elle pas pour en aſſurer la vérité, lorſque le témoignage des Hiſtoriens ſe trouve appuyé ſur des ſtatues que Rome a vues autrefois, & ſur des monumens qui nous reſtent encore aujourd'hui dans les médailles de ce Prince, comme on le verra par la diſſertation du Pere du Moulinet, Chanoine Régulier de Ste Genevieve, imprimée à la fin de ce Volume. Albert Fabricius, qui convient de l'apparition, ne veut pas cependant y reconnoître la main toute-puiſſante de Dieu; mais il prétend que c'eſt un phénoméne purement naturel, tel, dit-il, qu'il s'en eſt vû ſous l'Empereur Conſtance l'an 351. ſuivant ſaint Cyrille de Jeruſalem; ſous Julien l'an 363. au rapport de S. Grégoire de Nazianze; l'an 1177.

ſelon Sigebert ; en 1217. à ce que marque Matthieu Paris ; en 1246. ſuivant le témoignage de Thomas Cantimpré.

Mais j'oſe dire contre ces Critiques que ſi ce Phénoméne extraordinaire avoit été préjudicable à la Religion, la plûpart de ces incrédules & auſteres Littérateurs n'auroient pas manqué de le prôner de toutes parts, & de le regarder comme un fait des mieux appuyés, & ſuffiſamment avéré dans toutes ſes circonſtances. Alors ils l'auroient développé avec toute l'étendue de leur ſçavoir : mais il s'agit d'un fait miraculeux, favorable à la Religion, & ces Sçavans font gloire de le rejetter, dans la crainte de ſe déshonnorer, en admettant un fait miraculeux de plus, eux qui en reconnoiſſent quelquefois en des ſujets de peu de conſéquence : mais tel eſt le caractere de la fauſſe érudition.

Pour revenir cependant à ce que dit Fabricius, qui avoue la vérité du fait, ſans néanmoins oſer y reconnoître quelque choſe de ſurnaturel, trouve-t-il dans les autres appari-

tions qu'il rapporte des paroles auſſi efficaces que celles que marque Euſebe ; *Sois victorieux par ceci* ; paroles mêmes, qui ont eu leur effet preſque dans le moment. Trouve-t-on dans ces autres apparitions que l'on prétend ſemblables à celle de Conſtantin, une révolution auſſi heureuſe, auſſi ſubite & auſſi conſtante que celle qui ſe fit ſur cet Empereur, ſur ſes Troupes & dans le reſte de l'Empire ? Ne remarque-t-on pas du merveilleux & du ſurnaturel dans tout ce qui a ſuivi ce grand événement, qui du moins eſt miraculeux par les ſuites qu'il a eues pour la Religion Chrétienne. La converſion d'un auſſi grand peuple que celui de l'Empire Romain, eſt un plus grand miracle que toutes les apparitions de Croix que l'on pourroit avoir vûes. C'eſt néanmoins cette converſion, c'eſt ce miracle de la main de Dieu, qui fut la ſuite de ce fait extraordinaire.

Je conviens des différences qu'on remarque dans les diverſes narrations de cet événement. Lactance dit que ce fut en ſonge & la veille de la ba-

taille près de Rome. Euſebe marque auſſi qu'il y eut un ſonge où Jeſus-Chriſt apparut à Conſtantin ; mais il aſſure que l'apparition précéda le ſonge ; & Lactance qui parle du ſonge n'exclud pas l'apparition. Suivant Euſebe il paroît que l'apparition ſe fit avant que Conſtantin entrât en Italie ; & Lactance dit que ce fut près de Rome. C'eſt ce qui a porté M. de Tillemont à croire que l'apparition fut ſuivie de deux ſonges ou monitions de Jeſus-Chriſt, l'un avant que de paſſer les Alpes, la nuit d'après l'apparition ; & l'autre à la vûe de Rome, la veille de la bataille contre Maxence. Cette conjecture paroît d'autant plus vraiſemblable, que dans le premier ſonge rapporté par Euſebe, Jeſus-Chriſt ordonne à Conſtantin de faire faire des étendarts pareils à celui que lui montroit le Sauveur : au lieu que dans le ſonge rapporté par Lactance Jeſus-Chriſt ordonne ſeulement de faire peindre ou graver un X premiere lettre du nom de ΧΡΙΣΤΟΣ ſur les boucliers de ſes Soldats. Ainſi ce n'eſt pas le même ſonge. L'Hiſto-

rien Socrates ajoutê une circonſtace au récit d'Euſebe : c'eſt, dit-il, que Conſtantin étonné de cette apparition, demanda aux Officiers qui étoient près de ſa perſonne, s'ils avoient vû le même ſigne que lui. Et ſur la réponſe affirmative qu'ils firent à ce Prince, il jugea que cette apparitition étoit réelle : circonſtance qui ne fait que fortifier & confirmer le récit d'Euſebe. Sozomenes dit que pendant le ſommeil Conſtantin vit dans le Ciel le Signe de la Croix avec les mêmes paroles que nous avons déja marquées. Alors les Anges lui dirent de faire porter dans ſes armées des étendarts pareils à celui qu'il voyoit, & que ce ſeroit pour lui un gage de la victoire. Ce même Hiſtorien rapporte qu'on diſoit que Jeſus-Chriſt étoit auſſi apparu à Conſtantin ; mais cet Ecrivain croyoit ſi bien que ſon récit n'étoit pas contraire à celui d'Euſebe, qu'il a ſoin de l'inſérer dans ſon Hiſtoire.

Philoſtorge, dont Photius nous a conſervé des fragmens, dit que Conſtantin vit le Signe de la Croix très-brillant vers l'Orient, & qu'il étoit accompagné

accompagné d'Etoilles, qui couroient de côté & d'autre, & formoient une eſpéce d'arc-en-ciel, où l'on voyoit en lettres Romaines ces mots: IN HOC VINCE, ſoyez vainqueur par ceci. Il n'eſt pas mention de ſonge dans cet Ecrivain; mais comme le récit de Lactance n'exclud pas l'apparition, celui de Philoſtorge n'exclud pas le ſonge rapporté par Euſebe.

Dans toutes ces différences je trouve toujours l'apparition confirmée; mais avec plus ou moins de particularités. Et comme une main plus habile que la mienne a traité ce ſujet avec plus d'étendue, j'ai cru faire plaiſir au Public de faire imprimer ſa Diſſertation à la fin de ce volume.

XVIII. Je voudrois bien ne pas obmettre le témoignage d'un homme peu crédule en matiere d'apparitions, & l'on ne fera pas difficulté de s'en rapporter à l'autorité d'Eraſme, ſuppoſé néanmoins que l'on puiſſe compter ſur ce qu'il avance. » Comme les enne-
» mis de ce ſçavant homme publioient
» qu'il avoit irrité ſaint François con-
» tre lui, par les déclamatio..s qu'il

» avoit faites contre plusieurs Pratiques de son Ordre, il déclare que » ce saint Patriarche lui avoit apparu » avec un visage fort gai, & qu'il l'avoit remercié de ce qu'il s'opposoit » au mauvais dogme que ses Religieux » vouloient établir touchant son habit; il l'assura qu'il prioit pour lui » dans le Ciel. Je crains bien néanmoins que ce ne soit ici un conte fait à plaisir; mais en tout cas il prouve que ce Sçavant reconnoissoit la vérité & la réalité des apparitions en général. Voici le passage entier; on y remarquera des choses assez singuliéres. » Ils s'imaginent, (6) dit ce Sçavant, » que S. François est en colere contre » moi, parce que je reprens ceux qui » promettent le Ciel aux personnes qui » sont ensevelies dans l'habit de leur » Ordre; mais ce Bienheureux Fondateur s'apparut à moi dans le milieu » de la nuit; il avoit un visage gai, & » qui me témoignoit même beaucoup » d'amitié; il me rendit graces de ce » que je voulois faire réprimer des désordres pour lesquels il avoit tou» jours eu beaucoup d'aversion. Il

» m'adopta au nombre des amis de ſon
» Ordre. Il faut remarquer, continue
» Eraſme, qu'il n'étoit point habillé
» comme on le repréſente ordinaire-
» ment ; la laine de ſon habit n'étoit
» pas de pluſieurs couleurs, mais tou-
» te naturelle, telle qu'on la tire des
» animaux ſans être teinte ; ſa coulle
» n'étoit pas faite en pointe, mais
» c'étoit un chaperon attaché par der-
» riere à ſa tunique, qui pouvoit fa-
» cilement ſe remettre ſur la tête, s'il
» ſurvenoit de la pluie ; la corde qui lui
» ſervoit de ceinture, n'avoit pas de
» nœuds faits avec art, mais elle étoit
» ſimple & ſans ornement ; ſa robbe
» ne deſcendoit point juſqu'à terre,
» mais elle étoit d'un demi-pied au-
» deſſus des talons ; il n'avoit pas des
» ſouliers à fenêtre, mais il étoit nuds
» pieds. Je n'ai vû aucune marque
» des cinq Stigmates avec leſquelles
» on le peint ordinairement ; il me
» tendit la main & me quittant, il me
» dit, combattez généreuſement, vous
» ſerez bien-tôt avec moi ». Je ne pré-
tends pas néanmoins ſoutenir toutes
les circonſtances de cette apparition,

mais au moins fait-elle voir qu'Eraſme n'étoit pas dans la penſée de les improuver toutes.

XIX. S'il ſe préſente donc des Fidéles qui ſe prétendent favoriſés de Dieu par des viſions, des apparitions, ou des révélations, il ne faut point les regarder comme des impoſteurs & des fourbes. Dieu eſt toujours le même, ſa bonté pour les hommes & ſa puiſſance ne ſont pas diminuées ; mais on doit bien ſe garder auſſi de recevoir toutes celles qu'on nous préſenteroit ; la prudence oblige de tenir un juſte milieu. Ainſi loin de croire à tout eſprit, il faut éprouver s'ils viennent de Dieu, & recevoir ce qui eſt bon : Telle eſt la regle donnée par les Théologiens les plus exacts, & qui ont le plus examiné ces queſtions ſi difficiles (7).

CHAPITRE IV.

Qu'il ne faut point admettre sans examen toutes sortes d'Apparitions & de Révélations.

I. Du trouble que le trop de crédulité a jetté dans les consciences. II. Suites funestes des fausses Apparitions. III. Ceux mêmes qui en ont de véritables sont sujets à l'illusion. IV. Réflexions sur la conduite qu'il faut tenir dans les Apparitions corporelles, ou dans celles qui se présentent seulement à l'imagination.

I. QUOIQU'IL faille admettre des apparitions & des révélations particulieres, on ne doit pas néanmoins y avoir trop de confiance, ni recevoir toutes celles qui se présentent, quand même elles paroîtroient d'abord venir directement (1) du Ciel; mais il faut se conduire avec beaucoup de discrétion, parce qu'on tombe dans l'erreur, lorsqu'appuyé

uniquement ſur ſes propres lumieres ; on prend pour des vérités certaines des faits douteux ou des illuſions, dont la prévention ou les paſſions dominantes ſont les ſeules cauſes. Il eſt vrai que les révélations & les apparitions ont été quelquefois utiles à ceux qui les ont reçues ; mais quel trouble n'ont-elles pas jetté auſſi dans les conſciences : on pourroit dire même qu'elles ont plus fait de tort qu'elles n'ont apporté d'utilité. A combien de perſonnes ces ſortes de graces n'ont-elles point cauſé d'orgueil, parce qu'elles ſe croyoient favoriſées de Dieu d'une maniere plus particuliere que les autres : beaucoup mêmes excitant en eux le deſir des voyes extraordinaires, ſe ſont perſuadés fauſſement qu'ils avoient des apparitions & des révélations ; & après s'être eux-mêmes ſéduits, ils ont enfin cherché à tromper les autres. C'eſt ce qu'a remarqué un ſaint Religieux dont les Ouvrages ont été jugés dignes par leurs lumieres d'être inſérés dans les Bibliotéques des Peres (2).

L'on ne ſçauroit donc trop ſouvent

avertir ceux qui (*a*) aiment leur bien & leur ſalut, de n'ajouter pas facilement foi à de ſemblables faveurs, puiſque ceux mêmes qui, dans les commencemens s'imaginoient en être favoriſés, ont reconnu la ſéduction, & ont enfin recommandé de prendre garde de ſe laiſſer entraîner à des apparences quelquefois fauſſes, toujours douteuſes, & rarement véritables. C'eſt ce qu'on doit faire, principalement s'il ſe rencontre dans ces apparitions des choſes extraordinaires, ou mêmes ſi elles nous conduiſent dans des voyes obliques, myſtérieuſes ou trop ſublimes, éloignées par conſéquent de la ſimplicité Chrétienne.

II. Les ſuites funeſtes de ces ſortes d'apparitions font voir avec quelle réſerve il faut les recevoir : pluſieurs en s'y laiſſant aller n'ont pas fait attention qu'inſenſiblement elles les jettoient dans l'égarement ; abandonnés même à une ſorte d'indolence, ils n'ont pas eu la prudence néceſſaire, & n'ont pas fait difficulté d'entrer (3)

(*a*) B. Jean Davila, dans le Traité *Audi filia*, ch. 50. ſur les Révélations.

dans ces voyes peu communes, quoique les choſes auſquelles ils étoient entraînés par ces prétendues apparitions fuſſent contraires aux Commandemens (a) de Dieu : ils n'ont point évité les piéges dangereux que le Démon leur avoit tendus.

III. L'épreuve même qu'on auroit faite de la vérité des apparitions & des révélations d'une perſonne, comme Gerſon nous l'aſſure, ne devroit pas empêcher d'avoir toujours beaucoup de réſerve pour toutes celles que la même perſonne pourroit avoir dans la ſuite. On doit croire que Dieu agit dans ces ſortes de mouvemens comme dans la diſtribution de ſes graces, & particulierement dans l'eſprit de Prophétie, une ame qui eſt dans la charité tombe ſouvent dans le relâchement, & quelquefois même elle abandonne le chemin de la juſtice & ſe laiſſe aller à la corruption de ſa nature (4) ; auſſi la même perſonne peut avoir quelquefois de véritables révélations, & n'en avoir une autre fois que de fauſſes & d'illuſoires.

(a) B. Jean Davila, Lettre à Ste Théreſe.

Lorſque l'eſprit de Dieu n'inſpiroit pas les Prophétes, le grand uſage qu'ils avoient de prophétiſer, étoit cauſe qu'ils n'étoient pas toujours ſur leurs gardes. Ils s'en rapportoient trop à leurs propres ſentimens, & prenoient pour une Révélation céleſte ce qui n'étoit que l'effet de leur prévention, ou de lumieres purement humaines. David a deſſein de bâtir un Temple au (5) vrai Dieu; il interroge Nathan pour ſçavoir la volonté divine. Nathan lui dit, faites tout ce que vous avez dans l'eſprit, car le Seigneur eſt avec vous; mais Dieu ne voulut pas que cette parole qui venoit d'un Prophéte, & qui par-là pouvoit tenir lieu de révélation, fût autoriſée par ſon ſilence; il ſe ſert du même Prophéte pour en publier la rétractation: Allez, dit-il à Nathan, parlez à David, & dites-lui, il eſt bien vrai que je vous ai établi pour le conducteur de mon peuple; mais je vous donnerai un fils, que j'établirai ſur votre Trône, & c'eſt lui que j'ai choiſi pour me bâtir un Temple. C'eſt en partie par cette conduite qu'on diſtingue les faux Pro-

phétes de ceux qui ſont divinement inſpirés. Les véritables Prophétes, qui n'avoient point actuellement l'eſprit de Prophétie, étoient-ils tombés dans une faute ? Le Saint Eſprit avoit ſoin de les relever, & de leur faire déſavouer ce qu'ils avoient avancé ſans ſon ordre ; au contraire, dès que les faux Prophétes avoient prononcé un menſonge, ils le ſoutenoient avec opiniâtreté, quoiqu'ils ſçuſſent qu'ils n'avoient pas annoncé la vérité. Preuve certaine de la défiance où l'on doit être dans ces occaſions, (*a*) parce que parmi les apparitions, parmi les révélations qui viennent de Dieu, il peut s'en mêler d'autres qui viennent ou de l'imagination des hommes, ou même du Démon, & l'on y remarque ſouvent des traces de la foibleſſe humaine.

IV. Si ces graces extraordinaires arrivent ſans les avoir déſirées, on ne doit point y ajouter foi inconſidérément ; mais il faut prier le Seigneur (*b*) de nous conduire par les voyes

(*a*) B. Jean Davila, Lettre à Ste Théreſe.
(*b*) B. Jean Davila, dans le Traité *Audi filia*, ch. 51.

les plus ſimples de la vie Chrétienne, parce qu'elles ſont les plus aſſurées. On doit le ſupplier de nous laiſſer travailler à notre ſalut, ſelon les maximes ordinaires de ceux qui le ſervent; c'eſt-à-dire avec crainte & tremblement. Cette attention doit redoubler lorſqu'il s'agit d'apparitions & de viſions imaginaires & corporelles, qui ſont les moins certaines (*a*); rien n'eſt plus ſujet à l'illuſion que les ſens & l'imagination, le moindre objet les frappe & les met en mouvement; cependant ſi ces graces ne laiſſent pas de continuer après qu'on aura fait tous ſes efforts pour les rejetter; ſi au lieu d'inſpirer de la vanité, elles rendent les perſonnes plus humbles; ſi elles ne leur repréſentent rien qui ne ſoit conforme à la Doctrine de l'Égliſe; ſi elles cauſent en elles une joye intérieure, qui ſe peut mieux ſentir qu'exprimer; enfin, ſi elles durent un tems conſidérable & reviennent ſouvent, on doit croire qu'elles ſont véritables, pourvû que dépouillé de tout amour-propre & de toute prévention particulie-

(*a*) *Idem*, Lettre à ſainte Théreſe.

re, on les communique à des perſonnes capables d'en juger.

CHAPITRE V.

Des motifs & des intérêts qui ont fait inventer de fauſſes Apparitions & de fauſſes Révélations.

I. Réflexions ſur la conduite des Impoſteurs & des Hypocrites. II. Premier motif ; le crime a quelquefois fait inventer des Apparitions. III. Second motif ; l'ambition & l'amour-propre. IV. Troiſiéme motif ; intérêts de Secte & de Communion. V. Anciens Héréticques ſuppoſent de fauſſes Apparitions & de fauſſes Révélations. VI. Elxai au commencement du ſecond ſiécle ; ce qu'il faut croire de ſes écrits ſuppoſés. VII. Les Montaniſtes, les Ariens. VIII. Les Donatiſtes. IX. Les indépendans. X. Zuingle, Luther & Labbadie.

I. ON peut conſidérer l'homme ſuivant les différens états où il ſe

trouve, ſoit par rapport à lui-même, ſoit par rapport aux hommes qui l'environnent, ceux principalement avec leſquels il eſt uni, ou par les liens de la ſociété, ou par la conformité de Religion & de Communion. Il faut remarquer que preſque tous les mouvemens, toutes les vûes, toutes les démarches d'un fourbe regardent plus particulierement ſes concitoyens que les autres hommes. Il prétend ſe faire un nom auprès de ceux avec leſquels il eſt obligé de vivre; il veut s'en faire eſtimer & conſidérer.

Les motifs de ſa conduite n'ont point ordinairement pour objet ceux qui demeurent ou dans quelque Royaume étranger, ou même dans une autre Province, ou une autre ville que celle qu'il habite; c'eſt toujours pour faire plus d'impreſſion ſur l'eſprit de ceux qui le voyent, qui l'entendent, ou avec leſquels il eſt particulierement lié. Il ne faut pas s'imaginer que dans les fauſſes apparitions & dans les fauſſes révélations, les Impoſteurs ſe comportent autrement que dans les actions ordinaires de la vie civile;

c'eſt toujours l'amour-propre qui ſert de mobile pour toutes ſes actions.

II. La ſenſualité & le crime ont quelquefois donné lieu d'inventer des révélations & des apparitions. Ces tromperies ont été imaginées par des perſonnes qui ne conſidéroient pas que les conſolations particulieres de l'Eſprit Saint ne peuvent ſubſiſter en un même ſujet avec le péché, & que par tout où la charité & la pureté ſe trouvent, elles y répriment les mouvemens de la nature corrompue : » Ces » perſonnes, comme (1) nous l'ap- » prend un ſaint Religieux, pour » ſe flatter dans leurs déréglemens, » n'ont pas fait difficulté de feindre » des apparitions où Jeſus-Chriſt & » la ſainte Vierge ſe préſentoient à » eux, & qu'après les avoir favoriſés » de toutes les conſolations que leur » ame pouvoit déſirer, ils deſcen- » doient juſqu'aux plaiſirs du corps ; » & non contens des premiers ſenti- » mens de ſenſualité, ils alloient juſ- » qu'aux attouchemens criminels. Ces faux dévots ont même été ſi loin qu'ils ſe ſont imaginés que ces ſortes d'ap-

paritions pouvoient excuſer le crime : l'hiſtoire en eſt trop ſinguliere pour ne la point rapporter ici. (*a*) » Il y avoit » dans un Monaſtere, dit Céſarius, » une fille nommée Béatrix ; ſa rare » beauté, étoit accompagnée d'une » piété tout-à-fait édifiante, & d'une » dévotion particuliere à la ſainte » Vierge ; on lui donna la charge de » portiere, elle s'en acquitta avec » beaucoup d'exactitude ; mais par » haſard un certain Clerc la vit & » l'admira ; il n'en reſta point dans les » bornes de l'admiration, il la ſollicita » de venir avec lui, elle fit d'abord » quelque réſiſtance ; cet homme » paſſionné ne ſe rebuta point, & la fit » enfin ſuccomber. Avant que de ſor- » tir du Monaſtere, cette Religieuſe » alla ſe proſterner devant la ſainte » Vierge, & lui adreſſa cette priere, » digne de la diſpoſition où étoit ſon » cœur, en lui remettant les clefs du » Monaſtere : Vierge ſainte, je vous » ai toujours été fidelle autant qu'il m'a » été poſſible, je viens remettre entre

(a) *Cæſarius Monachus Heiſterbacenſis, lib. VII. Dialogor. cap.* 35.

» vos mains les clefs du Monaſtere qui
» m'ont été confiées ; je ne puis ſup-
» porter davantage les tentations de
» la chair. Sa priere achevée, elle
» met les clefs ſur l'Autel, & part
» avec ſon galant. Leurs premiers feux
» ne durerent pas long-tems ; cet hom-
» me ſe dégoûta bien-tôt de Béatrix,
» & la quitta ; cette fille ne ſçachant
» que faire, ni comment ſubſiſter, s'a-
» bandonna publiquement au déſor-
» dre. Quinze années entieres ſe paſ-
à ſerent dans ce déréglement ; après
» quoi elle vint à la porte du Monaſ-
» tere, & dit au Portier : Ne con-
„ noiſſez-vous pas Béatrix, qui a
» été portiere de ce Couvent ? Oui,
» dit-il, c'eſt une très-honnête &
» très-ſainte Religieuſe, qui demeu-
» re dans ce Monaſtere depuis ſa jeu-
» neſſe, & qui eſt eſtimée de tout le
» monde. Elle entendoit bien ce que
» cet homme lui diſoit ; mais elle eut
» de la peine à comprendre ſes paro-
» les. Elle s'en retournoit donc pour
» continuer dans le déſordre ; mais la
» ſainte Vierge ſe préſenta à elle, &
» lui dit : Voici déja quinze ans que

» je fais votre fonction dans ce Cou-
» vent, retournez-y, & faites péni-
» tence, parce que perſonne n'eſt in-
» formé de votre conduite.

Céſarius fait remarquer que la ſainte Vierge avoit pris la reſſemblance de Béatrix pour lui ſauver la honte qu'une conduite ſi déréglée lui auroit cauſée. On laiſſe à penſer ſi elle n'eût pas mieux fait de reprendre ſon premier état, comme la ſainte Vierge lui avoit preſcrit, & de cacher une hiſtoire auſſi ſcandaleuſe au lieu de la rendre publique par ſon imprudence; mais enfin c'eſt l'Hiſtorien qui rapporte ce fait, & Dieu ſçait ſi cette prétendue Béatrix y eut jamais aucune part.

Je crois pouvoir joindre à cette hiſtoire une avanture encore plus ſinguliere, qui montre juſqu'où l'excès d'une vie déréglée porte quelquefois les Hypocrites, qui cherchent à ſe couvrir du voile d'une fauſſe dévotion. Elle ſe trouve rapportée à la fin des Œuvres de ſaint Anſelme; & c'eſt une de celles que ſaint Bernard a rejettées. Un Chanoine d'une Egliſe de France engagé, dit-on, dans le Sa-

cerdoce, avoit accoutumé de réciter l'Office de la ſainte Vierge ; il vivoit néanmoins dans un déſordre contraire à ſon état. Au retour d'une promenade, où il avoit péché mortellement avec une femme, il lui fallut paſſer la Seine pour regagner la Ville de ſa réſidence ; il entra dans un batteau & ſe mit à réciter l'Office de la ſainte Vierge : à peine l'eût-il commencé qu'il fut ſurpris par une tempête au milieu même de la riviere. Elle fut grande, & les démons s'y joignirent pour la rendre encore plus terrible ; enfin il fut précipité dans l'eau avec la barque qui le portoit. Les démons ſe ſaiſirent de ſon ame & la conduiſirent dans les tourmens de l'enfer. Au bout de trois jours, la ſainte Vierge accompagnée d'une troupe d'Anges, ſe rendit au lieu même où cette ame étoit tourmentée, & demanda aux eſprits malins de quelle autorité ils tourmentoient ſans aucun droit l'ame de ſon ſerviteur. Il nous appartient à juſte titre, dirent les démons, puiſque nous l'avons ſurpris dans nos œuvres ; mais, répondit la Mere du Sauveur,

ſi cette ame appartient à celui dont il faiſoient les œuvres, elle eſt à moi, puiſque dans le tems que vous l'avez fait périr cet homme récitoit mes Matines. Ainſi c'eſt moi que vous attaquez injuſtement, continua la Bienheureuſe Vierge. A l'inſtant tous les démons prirent la fuite, ſe diſperſerent & diſparurent. La ſainte Vierge prit donc cette ame & la conduiſit au lieu où étoit le corps; là elle fit un nouveau miracle. Elle prit cet homme par le bras, & ordonna aux eaux de ſe ſéparer à droite & à gauche, & de laiſſer un chemin libre à ſon ſerviteur pour le faire ſortir de ce naufrage. Elle le conduiſit au port en parfaite ſanté, & délivra par-là d'une double mort ce Chanoine qui, plein de reconnoiſſance, ſe jetta aux pieds de ſa ſainte Protectrice, & lui adreſſa cette Priere: Que puis-je faire, Vierge ſainte, pour les bienfaits infinis que vous venez de répandre ſur moi? Vous m'avez retiré de la gueule de ce lion rugiſſant, qui tourmentoit mon ame par les plus cruels ſupplices. Je vous prie, *precor te*, lui dit la Mere de Dieu, de ne plus

retomber dans le péché, de peur que les nouvelles peines que vous mériteriez ne deviennent plus grandes & plus terribles que les premieres que vous avez éprouvées. Je vous prie encore, *precor te iterum*, continue la sainte Vierge, de célébrer tous les ans au 8. Décembre la fête de ma Conception, & de prêcher & engager les Fidéles à la célébrer. Après cette courte exhortation, la sainte Vierge, à la vûe de ce Chanoine, remonta au Ciel, & lui échappé de ce double naufrage, embrassa la vie éremitique & racontoit à tout le monde l'insigne grace dont il avoit été favorisé par la sainte Vierge, & ne manqua jamais de célébrer cette fête, & d'engager les autres à la célébrer. On m'a autrefois assuré que cette histoire regardoit un Chanoine de la Métropole de Rouen, & qu'elle étoit peinte sur les vîtrages de son Eglise ; mais cette tradition domestique ne sçauroit la rendre ni plus authentique, ni plus édifiante.

Peut-on lire sans indignation de pareilles fables, qui vont à autoriser le crime & le libertinage, pourvû qu'il

ſoit couvert d'une dévotion apparente à la ſainte Vierge ! On voit que le deſir d'appuyer la fête de la Conception, c'étoit dans le douzieme ſiécle ; où la dévotion naiſſante engagea quelque faux dévôt à imaginer cette hiſtoire, qui eſt d'autant plus étonnante, qu'on voit un homme mort dans le péché mortel, retiré des peines de l'enfer, & ramené à la vie ſous prétexte d'une ſorte de devotion à la ſainte Vierge ; mais dévotion purement extérieure, ſans que le cœur y eût part. On y repréſente même la Mere de Dieu qui diſpute d'une maniere indécente contre les Anges de ténébres ; & dans l'exhortation qu'elle fait à ce pécheur, elle ne lui preſcrit aucune pénitence, ni aucun repentir de ſon crime ; elle le prie ſeulement de célébrer la fête de ſa Conception, & de la faire célébrer par les autres. Que penſer de tant de circonſtances, ſinon que ce ſont autant de moyens qui annoncent la ſuppoſition de ce fait? Les Ecrivains des derniers ſiécles ſont remplis de ces hiſtoriettes, qui ſeroient capables de faire tort à la Religion, ſi

elle n'étoit point appuyée ſur des fondemens plus ſolides que ces ſortes de faits. C'eſt ce qui a porté le Cardinal Bona à dire que l'on avoit vû autrefois, & que l'on avoit même déploré l'état miſérable où ces fauſſes révélations & apparitions avoient jetté une Secte ſi connue ſous le nom d'Illuminés (2), qu'on voit, dit-il, renaître depuis quelque tems. Ils faiſoient gloire du crime, ils ſe plongeoient dans toutes ſortes d'impuretés, & parce qu'ils croyoient être parvenu juſqu'à l'état d'innocence, ils s'imaginoient pouvoir ſe livrer au déſir de leur cœur, & ſuivre tous les mouvemens de leur imagination, quelque déréglée qu'elle fût. Ils ſe croyoient exemts des regles preſcrites à tous les Chrétiens, parce qu'ils penſoient être dans des voyes extraordinaires & ſublimes.

III. L'ambition, l'amour-propre, le déſir de paroître plus parfaits que les autres, a jetté des Chrétiens dans l'erreur ; ils ont cru être dans les voyes extraordinaires, parce qu'ils s'imaginoient que Dieu (3) ſe com-

muniquoit à eux & leur découvroit ſes Myſteres. C'eſt ce qu'ils ont voulu perſuader aux ſimples, qui ſouvent ignorent qu'il ne faut pas s'arrêter à ces ſortes de révélations & d'apparitions, parce qu'elles ne ſont ni une preuve de ſainteté, ni un moyen propre pour y arriver (*a*).

N'eſt-ce point à cette vanité qu'il faut rapporter cette imagination d'un Prieur des Dominicains de Wirtzbourg en Allemagne (*b*). Ce Religieux qui vivoit au treiziéme ſiécle ſe trouvoit continuellement favoriſé par des Apparitions où Jeſus-Chriſt ſe préſentoit à lui avec toute la beauté & la gloire qui convient au Sauveur des hommes. Ce bon homme ne put s'empêcher, dans l'ardeur de ſon zéle, de dire à Jeſus-Chriſt : Plût à Dieu, Seigneur, que vous daignaſſiez me faire connoître ſi je ſuis écrit dans le Livre de Vie au rang des Prédeſtinés. Le Seigneur, pour le tirer de peine, lui montra donc ce Livre qui étoit ſur

(*a*) B. Jean Davila, Lettre 2. du 2. Liv.
(*b*) Thomas Cantipratanus, lib. 2. Miraculorum, cap. 57. num. 54. pag. 584.

ſa poitrine, & lui dit, le voici, parcourez-le, & vous y trouverez votre nom. Ce Religieux ne put retenir ſa joie, & à l'inſtant il l'ouvre, le parcourt, & il eut la conſolation d'y lire ſon nom écrit en lettres d'or. Quand même Jeſus-Chriſt auroit fait cette grace à ce Religieux, n'eſt-ce pas une preuve de ſa vanité & de ſon amour-propre, qui lui fait divulguer cette apparition, qui va même contre la maxime de l'Ecriture ſainte, qui oblige le Chrétien de travailler à ſon ſalut avec crainte & tremblement ? Cette crainte ſalutaire peut-elle ſubſiſter avec la ſécurité où ſeroit celui qui auroit vû ſon nom écrit au nombre des Prédeſtinés ?

Telle eſt encore cette autre apparition, qui ne peut avoir été imaginée que par un motif d'amour-propre. Une Religieuſe, dit Thomas de Cantimpré (*a*), avoit toujours à ſes côtés, quelque part qu'elle allât, l'Image de Jeſus-Chriſt crucifié, & dès qu'il venoit à cette fille une penſée

(*a*) Thomas Cantipratanus, lib. 2. Miraculorum, cap. 50. num. 5. & 6. pag. 460. & 461

contrai

contraire à ſes devoirs, auſſi-tôt un des bras du Sauveur ſe détachoit de ſa croix & frappoit ſur la poitrine d'Eliſabeth des Vans, c'eſt le nom de cette Religieuſe, qui étoit du Brabant; mais elle éprouva une merveille encore plus grande : accoutumée aux viſites & aux converſations des Anges, elle eut enfin la vûe de tout ce qui ſe paſſoit dans le Ciel, & Dieu la favoriſa juſqu'à lui faire connoître ſenſiblement tous les Prédeſtinés, non-ſeulement ceux qui étoient déja dans la gloire, elle les voyoit; mais encore ceux qui étoient ſur terre, & qui devoient naître juſqu'à la fin des ſiécles. Elle en connut les mérites, leurs différences, leurs divers degrès de gloire & de ſainteté, dans quelqu'état qu'ils vécuſſent ou même qu'ils duſſent vivre. Elle ne pouvoit même les méconnoître lorſqu'ils paroiſſoient devant elle. C'eſt en vain que l'Hiſtorien prend Jeſus-Chriſt à témoin de la vérité du fait qu'il avance, il n'en eſt pas pour cela plus digne de foi. Ce ſont de ces connoiſſances que la Divinité ſe réſerve : de la maniere même

que celle-ci eſt rapportée, elle ſurpaſſe de beaucoup la force de l'eſprit humain, de celui même qui jouit de la gloire des Bienheureux. Cette vûe miraculeuſe tient trop de l'infini pour pouvoir être ſoumiſe à l'eſprit quoique béatifié. La liberté dont l'ame jouit, lorſqu'elle eſt dégagée des liens du corps, ne la rend pas infinie; ſes vûes, ſes facultés, ſes pouvoirs, ſont toujours bornés. N'eſt-ce pas d'ailleurs par un motif d'amour-propre que cette Religieuſe a divulgué une apparition auſſi ſurprenante, & que la modeſtie & l'humilité Chrétienne, devoit l'empêcher de faire connoître?

A quelle autre cauſe pourrions-nous attribuer ces impoſtures, qui avoient autrefois rendu ſi célébre dans l'Eſpagne une Religieuſe nommée Madelaine de la Croix (*a*), ſinon à cet excès de vanité qui porte l'homme à vouloir être reſpecté plus que les autres, ou du moins à ne paroître inférieur à perſonne; mais à s'élever toujours par quelque qualité perſonnelle? Gerſon

(*a*) Vie du B. Jean Davila, dans l'édit. de M. d'Andilly.

(*b*) nous parle de quelques-unes de ces perſonnes dont l'imagination avoit tellement été frappée par l'idée des grandeurs où ils aſpiroient, qu'ils s'imaginoient, ou feignoient, avoir appris par des révélations qu'ils ſeroient Papes. Mais on a vû auſſi que Dieu a puni ces perſonnes en permettant que ces fauſſes révélations fuſſent en eux des commencemens de folie, (4) & que déja leur eſprit troublé par leur ambition ſe confondit & ſe perdit dans les nuages épais, qui les empêchoient de reconnoître l'erreur où ils étoient, & leur folie alloit juſqu'à vouloir attenter à leur propre vie, afin de ne faire aucun tort à la Religion, parce qu'ils croyoient ſçavoir par révélation qu'ils devoient être l'Ante-Chriſt ; mais Dieu a eu quelquefois compaſſion de l'état miſérable de ces perſonnes, & les a remiſes dans leur bon ſens pour leur faire déplorer la triſte ſituation, où les avoit portés le dérangement de leur imagination. (5)

(*b*) Gerſon, de diſtinct. verar. viſion. à falſis, 1. édit. 1606.

IV. Quelques intérêts de Religion ont été l'origine de plusieurs fausses révélations, & d'un grand nombre d'apparitions. L'erreur qui ne trouvoit pas de quoi s'autoriser, & qui néanmoins vouloit toujours se soutenir, se crut obligée pour se séduire elle-même, ou plutôt pour tromper les autres, d'avoir recours aux inspirations particulieres, parce que les inspirations publiques lui étoient contraires.

V. C'est de-là que sont venues toutes celles que les disciples de Simon le Magicien, les Menandriens & les Basilidiens ont fabriquées. Les Cerinthiens en ont attribué à saint Jean. Les Valentiniens & les Sabelliens en supposerent (*a*) sous le nom de saint Etienne, que le Pape Gelase a condamnées comme apocriphes. Les Archontiques en ont publiées sous le nom des Prophétes. Nous voyons d'autres Hérétiques (*b*) qui en attribuerent aux Apôtres saint Pierre & saint Paul sous l'Empire de Théodose. Et Sozomene

(*a*) Baronius ad annum 44. num. 48.
(*b*) Baron. ad ann. 145.

(6) qui en parle, a ſoin de remarquer qu'aucun des anciens n'en ayant parlé, leur vérité étoit fort ſuſpecte. Saint Jerome (7) nous apprend que les révélations publiées ſous le nom de S. Pierre, étoient rejettées de ſon tems comme des piéces apocriphes. Il y avoit du tems que Sozomene, comme il nous l'apprend lui-même dans ſon hiſtoire, des Moines qui prenoient ouvertement la défenſe de ces fauſſes révélations, quoique l'antiquité les eût toujours rejettées; il rapporte quelques particularités aſſez conſidérables au ſujet de ces révélations. Pluſieurs perſonnes, dit cet Auteur, ont voulu perſuader que ſous le regne de l'Empereur Théodoſe, Dieu avoit appris à quelques particuliers que ces livres de révélations qu'on avoit rejettés enſuite comme ſuppoſés étoient ſous terre dans un vaſe de marbre, & que ce vaſe fut trouvé dans la maiſon qu'avoit autrefois habité ſaint Paul, lorſqu'il demeura dans la ville de Tarſe en Cilicie; mais, dit Sozomene, il eſt facile de voir par la fauſſeté de cette hiſtoire la ſuppoſition des livres

qu'on dit y avoir été découverts. Il s'étoit informé lui-même très-exactement de ce fait à un ancien Prêtre de la ville de Tarſe, & il répondit que jamais il n'avoit oui parler de cette hiſtoire, ignorée pareillement par tous les habitans de cette ville.

Ce qui a porté les Hérétiques à ſuppoſer des révélations ſous le nom ſaint Paul, eſt (*a*) ſans doute ce que dit cet Apôtre de celles dont Dieu l'a favoriſé. S'il faut, dit-il, ſe glorifier, (*b*) quoiqu'il ne ſoit pas avantageux de le faire, je viendrai maintenant aux viſions & aux révélations du Seigneur; mais ſi l'on continue la lecture de ce que dit l'Apôtre, on verra qu'il ne veut parler que d'un fait particulier, & non point de quelque ouvrage de révélations qu'il eût compoſé. C'eſt ce qu'il explique lui-même avec une humilité digne d'un véritable Diſciple de Jeſus-Chriſt. Je connois, dit-il, un homme en Jeſus-Chriſt qui fut ravi il y a quatorze ans, ſi ce fût avec ſon corps, ou ſans ſon corps,

(*a*) Baronius, ad annum 44. num. 47.
(*b*) Epiſt. 2. ad Corinthios, cap. 12. 19.

je ne ſçais, Dieu le ſçait ; il fut ravi, dis-je, au troiſiéme Ciel, & je ſçais que cet homme fut ravi dans le Paradis, & qu'il y entendit des paroles ineffables qu'il n'eſt pas permis à l'homme de rapporter. Il y a dans l'Epître (*a*) aux Galates un endroit aſſez conforme à celui-ci ; mais qui ne doit s'entendre auſſi que d'un fait particulier.

D'autres Hérétiques dont parle ſaint Jerôme, en ont auſſi ſuppoſé, ſous le nom du Prophéte Iſaïe (8), ou du Prophéte Elie ; elles firent tant de progrès, ſelon ce Pere, particulierement dans l'Eſpagne & dans le Portugal, que preſque toutes les femmes ſe livroient inconſidérément à leurs paſſions, fondées ſur ces fauſſes révélations.

Ils en attribuerent même aux Philoſophes Payens, comme Porphyre (*b*) nous en aſſure, que de ſon tems les Gnoſtiques en avoient publié à Rome ſous le nom de Zoroaſtre.

Saint Auguſtin nous apprend le jugement que nous devons faire de

(*a*) Epiſt. ad Galat. cap. 2.
(*b*) Baron. ad ann. Chriſti 120.

ces ouvrages ſuppoſés : s'ils étoient, dit-il, véritablement inſpirés de Dieu, & qu'ils euſſent été écrits par ceux auſquels on les attribue, l'ancienne Egliſe les auroit ſans doute reçus, & nous les recevrions auſſi maintenant, puiſque l'Egliſe a toujours été la même, & qu'elle s'eſt continuée juſqu'à nous par une ſuite d'Evêques non interrompue, & ſi les Saints qui vivoient dans le tems auquel on dit que ces ouvrages ont été faits, les avoient examinés (9), & qu'ils euſſent reconnu qu'ils ne contenoient que la vérité, nous pourrions auſſi les recevoir ; mais, dit ailleurs ce même Pere, nous ne trouvons aucune trace, je ne dis pas ſeulement de cette approbation que les premiers Peres y auroient donnée, mais même il n'eſt pas marqué qu'on les ait connus, ce qui eſt une marque de leur ſuppoſition.

Comme toutes ces impoſtures ſe ruinoient d'elles-mêmes, & qu'on montroit facilement aux Hérétiques la fauſſeté de toutes ces prétendues Révélations par la comparaiſon de la Doctrine qu'elles renfermoient avec

celles que les Prophétes & les Apôtres nous ont laiſſées dans leurs écrits, ils abandonnerent cette premiere méthode, & dirent dans la ſuite que Dieu les favoriſoit par des apparitions & des révélations perſonnelles, & que c'étoit de-là qu'ils apprenoient toute leur Doctrine.

VI. L'Hiſtoire a rapporté pluſieurs exemples de cette ſeconde maniere de tromper les ſimples par de fauſſes révélations. Nous apprenons de ſaint Epiphane (*a*) qu'un Juif d'origine, nommé Elxai, ſe joignit aux Ebioniſtes, & dit qu'il ſçavoit par des révélations qui venoient immédiatement du Ciel, qu'il ne falloit point garder la virginité, & que tout homme étoit obligé de ſe marier, qu'on pouvoit abjurer publiquement la foi pendant la perſécution, pourvû qu'on la retînt toujours dans le cœur. Il aſſura même qu'il avoit appris par ces révélations que le Fils de Dieu n'étoit qu'une ſimple créature. Ce fut auſſi un des principes des Montaniſtes, qui abandonnoient les révélations pu-

(*a*) Epiphanius, hæres. 19.

bliques faites à l'Egliſe pour ſe livrer à ces apparitions & à ces révélations particulieres.

VII. Nous trouvons quelque choſe de ſemblable dans la diſpute attribuée à ſaint Athanaſe (*b*) : celui qui ſoutient le parti d'Arius, dit que Dieu lui avoit révélé que Jeſus-Chriſt n'étoit qu'une créature, & que pluſieurs de ſes confreres avoient appris la même Doctrine par de ſemblables révélations ; mais ſe voyant preſſé par celui qui défendoit le dogme Catholique, il eut auſſi-tôt recours aux inſpirations publiques des Prophétes & des Apôtres, qui avoient, diſoit-il, enſeigné cette Doctrine dans leurs écrits ; preuve néanmoins qu'il avoit abandonnée d'abord pour ſe jetter du côté des révélations particulieres, & par une variation ordinaire à l'erreur, il abandonne celles-ci pour rentrer dans les révélations publiques.

VIII. S. Auguſtin rapporte une objection que lui avoit fait les Donatiſtes ; elle conſiſte en ce qu'ils diſoient qu'on les devoit croire, parce que leur Doc-

(*a*) S. Athan. in diſputat. cum Ariano.

trine étoit autoriſée par des apparitions & des ſonges qu'avoient eus leurs freres (10); mais que leur répond ſaint Auguſtin? qu'on doit éloigner toutes ces impoſtures; car, dit ce Pere (11), ou ce qu'ils diſent eſt véritable, ou s'il ſe fait chez les Hérétiques des choſes extraordinaires, nous devons appréhender que ce ne ſoit l'accompliſſement de la parole de Jeſus-Chriſt, qu'il viendra des faux Prophétes qui feront des prodiges pour faire tomber, s'ils le peuvent, les Elûs dans l'erreur.

IX. L'Hiſtoire moderne rapporte les excès auſquels ſe ſont livrés des Hérétiques connus, principalement en Angleterre, ſous le nom d'Indépendans. Les inſpirations particulieres, qui ſont les motifs de leur foi, les ont jettés dans toutes ſortes d'extravagances, ſoit en altérant la doctrine des mœurs, ſoit en abandonnant les opinions dans leſquels ils avoient été élévés. (*a*) Ils prétendent, par exem-

(*a*) Alexandre Roſſ. dans les Religions du Monde de la traduction de Thomas la Grue, à Amſterdam 1666. pag. 286.

ple, que leurs révélations ſont de pareille autorité que les écritures canoniques ; ſur ce principe, ils aſſurent que les ames meurent avec le corps, que tous les Saints ont deux corps ſur la terre ; ils veulent que la Loi ne ſoit pas la regle de notre conduite ; que l'homme ne doit pas s'inquiéter pour les péchés qu'il auroit commis, parce qu'il eſt ſous l'alliance de la grace ; il n'y a point parmi eux des régles certaines, ni pour maintenir l'uniformité de la diſcipline, ni pour affermir l'unité de leur ſentiment. Si nous en voulons croire quelques Auteurs qui n'ont rien oublié pour (*a*) s'informer de leur doctrine, ils n'ont point de cérémonie extérieures, il n'y a point de Sacrement parmi eux, parce qu'ils les regardent comme inutiles ; leur folie & leur égaremens ne leur permettent pas de connoître les mouvemens ſecrets de l'eſprit qui les conduit, ni la maniere

(*a*) Holden de fidei divinæ analyſi, L. 1. c. 7. M. Pelliſſon, dans les chimeres de M. Jurieu. Georges Hornius, dans ſon Hiſtoire Eccléſiaſtique & Politique.

dont il ſe comporte lorſqu'il agit dans leur ame. L'ignorance, dont ils font profeſſion, les retient toujours dans les mêmes erreurs ; ils ſe croyent conduits particulierement par l'eſprit de Dieu, & vomiſſent des blaſphêmes contre la Divinité : s'ils ſe ſervent de l'Ecriture, ce n'eſt que pour l'accommoder à leurs préjugés, & l'altérent ſelon leur propre fantaiſie. Lorſqu'ils voyent qu'elle eſt contraire à leur déreglement, ils rejettent toute autorité, & ne veulent ſe conduire que ſelon leurs lumieres, parce qu'ils ſe croyent toujours aſſiſtés par le Saint-Eſprit.

Je crois ne pouvoir mieux faire que de rapporter ici ce qu'en dit M. (*a*) Pelliſſon. » Il ſe forme à Londres, dit » ce ſçavant homme, un plus grand » & plus vaſte Parti, qui eſt celui des » Indépendans, Parti terrible, qui re» çoit tout, hormis l'ordre, la diſci» pline & le bon ſens ; qui embraſſe » tout, qui eſt prêt à tout engloutir, & » qui menace la Religion de ſa dernie» re ruine. Si l'Epiſcopat, a-t-on dit, » étoit une tyrannie, le régime Preſ-

(*a*) Pelliſſon, chimeres de M. Jurieux.

» bérien n'en eſt-il pas un autre ? Qui
» eſt-ce qui a donné droit à un Pres-
» bytère, ſur un autre Presbytère ?
» Où cela ſe trouve-t-il, dans l'E-
» criture-Sainte ? Notre Seigneur
» n'a-t-il pas dit, même très-expreſſé-
» ment, & en termes formels : Là où
» deux ou trois ſont aſſemblés en mon
» nom, je ſuis au milieu d'eux. Sept
» perſonnes ſont une Egliſe auſſi bien
» inſpirée, & auſſi bien conduite par
» l'Eſprit de Dieu, que le pourroit
» être une de ſept mille ou de ſoixan-
» te-dix mille, qui, par conſéquent,
» n'ont rien à voir ſur elle ; que ſi ſept
» ſuffiſent, pourquoi un moindre nom-
» bre ne ſuffira-t-il pas ? Par-là on vit
» dès le premier établiſſement de l'in-
» dépendance un Johnſon Anglois for-
» mer dans ſa famille à Amſterdam une
» Egliſe de peu de perſonnes ; mais il
» leur arriva comme à ces deux Eſpa-
» gnols dont l'hiſtoire eſt ſi connue,
» qui, jettés par le nauffrage ſur un
» écueil ſans aucun ſecours ni du Ciel
» ni de la Terre, n'ayant à partager
» que de miſérables écailles dont ils
» vivoient, ils ne purent toutefois
» s'accorder enſemble ; la petite Egliſe

» ſe ſépara bientôt en pluſieurs Egli-
» ſes, & à la fin Johnſon excommunia
» ſon pere & ſon frere, & en fut ex-
» communié. Nous paſſons une infi-
» nité d'autres Sectes, ou plutôt illu-
» ſions & fureurs, que votre Hiſtorien
» vous dira toutes compriſes ſous ce
» nom général d'Indépendans. On en
» compte, dit-il, juſqu'à onze dans
» une ſeule Paroiſſe de Londres; on
» en compte plus de quarante dans
» l'Angleterre; un Liburn, Chef de
» Secte, en a compté lui-même juſqu'à
» quarante-neuf; & qu'on ne préten-
» de pas les accorder par des Aſſem-
» blées Eccléſiaſtiques: ces Aſſem-
» blées, ſelon eux, ont bien une au-
» torité conſultative, mais non pas
» décrétaire ou déciſive. On a vû en
» Angleterre ce que la Religion Chré-
» tienne n'avoit jamais vû ni aux ſié-
» cles paſſés, ni aux nôtres, un Sy-
» node de cinq cens Seſſions, d'où
» l'on ſe retira auſſi-bien d'accord
» qu'on y étoit venu. Dans cette In-
» dépendance qui ſouffre tout, & qui
» ne contraint perſonne, pourvû que
» l'on ne la contraigne pas elle-même,

» il n'y a ſorte de rêveries ancien-
» nes & modernes ſur la Religion qui
» ne ſe recueille. L'Hiſtorien Proteſ-
tant en a fait un extrait de cent qua-
tre-vingt articles que l'on ne peut lire,
& que l'on ne ſçauroit rapporter
ſans horreur ; nous ne prenons que le
gros des choſes, & ce qui ſemble de-
voir rendre plus ſenſible la vérité
que nous défendons. Telle eſt la ſuite
de l'égarement, lorſque l'eſprit aban-
donné à lui-même, rejette toute au-
torité publique, pour s'en rapporter
à des inſpirations & à des révélations
particulieres.

X. Si nous voulons examiner la
conduite de quelques-uns des Préten-
dus Réformés, nous les verrons ſu-
jets aux mêmes illuſions. & aux mê-
mes égaremens (*a*). Les préjugés
qu'ils avoient pour les productions de
leurs eſprits les préoccupoient ſi fort,
que les choſes dont ils faiſoient leur
unique ſoin, ayant frappé leur ima-
gination facile à s'échauffer, ils s'en
formoient des images qu'ils prenoient
pour de véritables révélations.

(*a*) Bellarmin, de Eccleſia l. 4. c. 14.

C'eſt en vérité une vraie perte pour nous d'ignorer la couleur de l'eſprit qui apparut à Zuingle ; car peut-être par une autre révélation aurions-nous pû ſçavoir quel rang tenoit cet eſprit dans la Hyerarchie (*a*). Si Zuingle lui-même nous en avoit dit davantage, nous aurions été plus certains du ſentiment qu'il avoit avancé ; mais le peu de lumieres que nous avons là-deſſus, nous oblige d'avoir peu d'égard à l'apparition qu'il rapporte.

Quelques Luthériens zélés pour la Doctrine de leur Maître, dans l'appréhenſion qu'ils avoient de ſe voir abandonnés par leurs nouveaux Proſelites, inventerent eux-mêmes des apparitions, où ils feignent que Luther ſe fit voir, & qu'abattu de triſteſſe, ils ſe plaignoit à eux de la lâcheté de ſes diſciples, qui devoient, dit-il, l'abandonner dans quelque tems.

Tout le monde ſçait cette apparition extraordinaire que Luther même dit avoir euë, & qu'il rapporte dans

(*a*) Zuinglius de ſubſidio Euchariſtiæ, où il dit qu'il ne ſçait ſi cet eſprit étoit noir ou blanc.

un de ſes Sermons ; elle conſiſtoit dans une conférence qu'il eut avec un eſprit malin ; & c'eſt dans cet entretien qu'il apprit toute la Doctrine qu'il devoit enſeigner dans la ſuite. Ce fait eſt aujourd'hui plus connu parmi nous, depuis qu'un Sçavant à bien voulu prendre la peine de mettre en notre Langue cette conférence (*a*), qui deshonore la Communion Proteſtante, lorſqu'elle nous apprend qu'ils tiennent leur Doctrine de l'Ange de ténébres.

La France a connu les extravagances & les impiétés du ſieur Labbadie ; il étoit entré dans une Compagnie illuſtre par la piété, & par les grands hommes qu'elle a produits ; il y avoit reçu des applaudiſſemens qui rendoient témoignage de ſa Doctrine & de ſa conduite, quoiqu'il trompât ſes freres, lorſque ſous les apparences de la piété, il ſe livroit aux excès de ſon imagination. Il a commencé

(*a*) M. Bruzeau de Saint-Gervais, dans l'Hiſtoire & dans la traduction qu'il a faite de cette piéce, imprimée par les ſoins de M. Cordemoy.

ſes viſions & ſes apparitions extravagantes, lorſqu'il étoit encore dans le ſein de l'Égliſe, & il les a toujours continuées dans la Religion Prétendue Réformée, où il s'étoit retiré pour éviter la punition de la juſtice qui le pourſuivoit, & ſans avoir abjuré les impiétés des Illuminés, en abjurant la véritable Religion (*a*), il eſt mort dans ſes erreurs, reconnu non-ſeulement pour un eſprit turbulent, mais encore pour un homme chez qui le bon ſens n'habitoit pas depuis longtems. Voici des échantillons de ſes folies : elles rouloient toutes ſur un Evangile nouveau qu'il devoit annoncer comme envoyé de Dieu ; il aſſuroit que Jeſus-Chriſt lui avoit déclaré qu'il devoit être reconnu pour le Prophéte des derniers ſiécles, pour un ſecond Elie, pour un autre ſaint Jean-Baptiſte ; il pouſſe même l'impiété juſqu'à ſe dire revêtu de la Divinité, & qu'il participe au nom & à la ſub-

(*a*) M. Godefroi Hermant, dans le Livre qu'il a fait contre Labbadie ſous ce titre : *Défenſe de la Foi & de la piété de l'Egliſe*, in-4°. pag. 36.

ſtance de Jeſus-Chriſt ; il nous apprend cette Doctrine extravagante & impie dans un Journal qu'il a fait en Proſe & en Vers, & qui mérite d'être comparé avec les Poëſies laſcives & impudiques, que les Gnoſtiques & les Arriens avoient publiées pour expliquer leurs ſentimens (*a*).

(*a*) S. Epiphan. hæres. 26. num. 2. S. Athan. or. 2. contra Arrianos.

CHAPITRE VI.

Suite des motifs qui ont fait inventer de fauſſes Apparitions & de fauſſes Révélations.

I. L'avarice a été quelquefois l'origine de ces fauſſes Révélations. II. L'ignorance en a cauſé un grand nombre. Exemples tirés de Sozomenes au cinquiéme ſiécle, & du Moine Céſarius au douziéme. III. Qu'il n'eſt pas poſſible de juger quel intérêt a pû porter à inventer les fauſſes Aparations, à moins que les cauſes n'en ſoient claires.

I. IL n'y a rien qui ait tant procuré de fauſſes apparitions & de fauſſes révélations que les intérêts de ſociété. Les uns pour élever leur ordre, ont cru que tout leur étoit permis ; les autres s'en ſont ſervis pour fomenter leur avarice (1).

II. Souvent l'ignorance & le peu

de discernement de ceux à qui on les racontoit, leur faisoient recevoir tout ce qu'on leur disoit, ou ce qu'on leur présentoit comme des monumens certains & autentiques; c'est ce qu'on peut remarquer dans le témoignage de Sozomene (*a*), qui vient d'être rapporté; il marque que des Moines de son tems entreprirent la défense de ces fausses révélations, que toute l'antiquité avoit rejettées, & quand ils vouloient donner des éclairciſſemens sur les dogmes de l'Egliſe, & sur les articles principaux de la morale Chrétienne, ils n'apportoient que de faux miracles, ou des fables faites à plaisir, parce qu'ils ignoroient entierement le sentiment des Saints Peres & les décisions des Conciles. C'est ce qui s'est pratiqué dans le commencement du treiziéme siécle par un Religieux de Cîteaux (*b*) qui a fait des Dialogues dont on a déja cité quelques endroits.

(*a*) Sozomenes, Histor. l. 17. c. 19.

(*b*) Césarius. Son ouvrage a été imprimé à Mayence, à Anvers & dans la Bibliotéque de Cîteaux. Je me suis servi de l'édition de Cologne de 1591. & de celle d'Anvers en 1605. ce sont les plus entieres.

Cet Ecrivain, dans les douze parties de ſon ouvrage, veut prouver la néceſſité de la converſion, de la pénitence, de la contrition, la dévotion qu'on doit avoir pour la ſainte Vierge, les grandeurs & les effets du ſaint Sacrement, & pour y réuſſir il ſe ſert d'un grand nombre de fauſſes apparitions, & de contes fabuleux, propres à tourner la Religion en ridicule, & incapables d'édifier les Fidéles. La négligence des études, qui s'étoit gliſſée dans quelques Communautés vers la fin du dixiéme ſiécle, avoit fait tomber quelques-uns de leurs Membres dans une ſi grande ignorance, qu'obligés d'entretenir les jeunes Religieux dans leurs conférences ſpirituelles, ils s'aviſerent de leur apprendre de ces ſortes d'hiſtoires, plus propres à divertir, ou à ſcandaliſer, qu'à inſpirer la piété & le recueillement; c'eſt ce qu'on voit dans le même Céſarius (2).

III. Nous ne croyons pas néanmoins devoir juger des motifs ſecrets qui ont fait inventer ces ſortes de contes. Comment pénétrer l'intention

de ceux qui ont donné pour véritables des révélations & des apparitions qu'ils avoient fabriquées dans leur cabinet: nous en rapporterons seulement quelques-unes des plus singulieres, pour faire voir leur peu de solidité & leur peu d'utilité. Nous marquerons cependant par quelques réflexions le danger qu'il y a d'entretenir les peuples dans une dévotion chimérique, sous l'ombre d'un faux miracle & d'une révélation supposée ; mais il y a quelquefois des marques si certaines du motif qui les a fait imaginer, qu'il est impossible de n'y pas reconnoître l'esprit & les vûes de ceux qui les ont inventées.

On peut néanmoins faire quelque usage de ces apparitions supposées, & de ces fausses révélations, lorsqu'on peut découvrir préciſément le tems auquel elles ont été publiées ; elles peuvent servir au moins à nous faire connoître que certaines Doctrines, appuyées par ces apparitions & par ces révélations, étoient alors avouées & reconnues, non point par l'Egliſe, mais par quelques Fideles, qui

qui n'étoient point assez sur leur garde, pour ne se pas livrer à des Imposteurs qui s'en servoient pour faire entrer les autres dans leurs préjugés & dans leurs vûes particulieres.

§. PREMIER.

Des Motifs & des Intérêts qui sont purement de societé.

I. Réflexions sur plusieurs visions rapportées par les Carmes, & sur celle de Simon Stocq. II. Examen de la fausse apparition rapportée par Cæsarius, Religieux de Cisteaux. III. Examen des Apparitions de S. Norbert, Fondateur de l'Ordre des Prémontrés. IV. Examen de l'Apparition de la Portiuncule, rétractation de trois Sermons faits sur cette Dévotion. V. Réflexions générales sur les Apparitions de quelques autres Ordres Monastiques.

I. JE commence par les Carmes comme les plus anciens de tous les Religieux. Leurs Historiens disent qu'Elie étant encore dans le sein de sa Mere (1), son Pere eut une apparition de deux

hommes vêtus de blanc qui saluoient l'Enfant, & qui le nouriſſoient de feux : c'étoient, dit-on, des prémices de l'Ordre que ce Prophête établit dans la ſuite. Ce même Prophête apprit par le moyen des Apparitions & des Revelations particulieres, le Myſtere de l'Immaculée Conception, & toutes les autres merveilles qui ſe ſont operées ſur la Sainte Vierge. Il les apprit donc ſuivant la thèſe des Carmes de Beziers (2), par la revélation qui lui en fut faite dans une petite nuée, qu'il vit paroître dans l'air. C'eſt par une ſemblable voye que le Saint Prophête Elie a été purifié de la tache originelle avant que de naître, que le nom myſterieux d'Elie lui a été donné par les Anges.

Il n'en a pas fallu davantage à M. Bayle, pour reprocher, quoiqu'à tort aux Catholiques, que ſous le bénéfice de la Tradition on ſoutient & on nie tout ce qu'on veut; que les Incrédules s'en font un prétexte pour inſulter la Foi; & qu'il eſt pernicieux à la Religion de faire ainſi triompher tant de fables. Enfin qu'on ne devroit pas ſouffrir que de pareilles choſes ſoient ſoutenues publi-

quement comme des vérités conſtantes. Je ſçais que cette remarque eſt un pur ſophiſme. Et les Carmes ont prétendu appuyer toutes ces apparitions & ces revélations non ſur la Tradition de l'Egliſe, mais ſur des interprétations métaphoriques de l'Écriture ſainte & ſur le témoignage de Jean Patriarche de Jeruſalem, dont l'ouvrage eſt ſuppoſé, de l'aveu des critiques, principalement du Cardinal Bellarmin (3). Simeon Metaphraſte, dont on s'eſt quelquefois ſervi dans ces ſortes de ſujets, n'eſt pas un Ecrivain fort accrédité, & ſon autorité ne ſauroit déterminer à ſoutenir ces ſortes de merveilles, dont il ſe trouve rempli. Il eſt reconnu par les Bollandiſtes mêmes pour un conteur de fables, qui a écrit les Vies des Saints non telles qu'elles ont été, mais telles qu'il auroit ſouhaité qu'elles fuſſent.

Ce ne ſont point là les apparitions les plus précieuſes à cet Ordre, ils en ont une qui a donné lieu autrefois à une grande diſpute; c'eſt l'apparition arrivée au Bienheureux Simon Stocq, lorſque la Ste Vierge lui donna le Scapulaire. Avant de rien dire de cette apparition, je fais ici la pro-

teſtation que fit M. de Launoy (4) dans cette diſpute. Ce n'eſt point la Dévotion du Scapulaire, dont je prétens ici parler ; je la regarde comme une Dévotion légitime & autoriſée. Son uſage eſt utile pour exciter la pieté des Fideles, & pour les porter au bien & à la pratique des Vertus chrétiennes, & des Conſeils Evangeliques.

L'Hiſtoire (5) des Carmes marque donc que Simon Stocq, dans le tems même qu'il n'étoit que ſimple Religieux Profès, avoit beaucoup d'ardeur pour l'avancement de ſon Ordre ; mais dès qu'il fut élû Général vers l'an 1251, il redoubla ſon zéle & ſa pieté pour la Ste Vierge, & la pria avec inſtance de donner quelque privilége à ſon Ordre. Il compoſa même à ce ſujet un Cantique rapporté dans un manuſcrit de ſa vie, qui eſt dépoſé dans la Bibliothéque du Vatican. Voici donc ce qu'il porte au ſujet de cette viſion. (6) *Sanctus Simon Virginem Glorioſam Dei Genitricem jugiter deprecabatur, ut Carmelitarum Ordinem ſpeciali inſignitum ipſius Virginis titulo, aliquo ſingulari privilegio communiret, dicens quotidiè voce devotiſſimâ in ſuis orationibus.*

Flos Carmeli, Vitis florigera,
Splendor Cœli, Virgo puerpera
singularis;
Mater mitis, sed viri nescia,
Carmelitis da privilegia,
Stella Maris.

Beata Maria Virgo cum multitudine Angelorum ipsi Beato Viro apparuit, Scapulare Ordinis in suis manibus tenens, & dixit in hoc moriens æternum non patietur incendium. On prouve la vérité de cette Apparition par le témoignage de quatre auteurs ou contemporains, ou qui vivoient peu de tems après Simon Stocq. Ces auteurs sont Pierre Swanington, Jean Grossus, l'Auteur anonime de la vie de Simon Stocq, & Jean Paleonidorus.

S'il est vrai que cette Apparition est rapportée par ces Auteurs, il est hors de doute qu'une chose aussi éclatante & aussi intéressante (7) pour cet Ordre, étoit connue en Angleterre, en France & en Allemagne, sur tout par ceux de cet Ordre, qui entreprenoient de nous en donner des histoires, ou d'en faire des éloges. Cependant on est surpris de n'en rien voir dans les Ecrivains les plus au-

torisés. Ces Auteurs sont Philippe Ribot Docteur en Théologie, Provincial des Carmes de Catalogne, qui vivoit en 1340. Jean Chimetensis, un Général de leur Ordre très ancien, Guillaume Samucensis, Thomas Waldensis, & Jean-Baptiste Mantuan leur Général. Je n'insiste pas, comme a prétendu faire M. de Launoy, sur ce que cette Apparition est rapportée differemment par les divers Ecrivains; il nous suffit que le fond soit toujours le même. Ainsi la régle qui se tire de la diversité des circonstances doit faire ici très peu d'impression, pourvû qu'elles ne détruisent pas le fait en lui-même.

Examinons l'Apparition de Simon Stocq sans aucune prévention, jugeons-la par le témoignage de ceux-mêmes qui la rapportent. Ils sont si différens dans des choses essentielles, qu'on a cru autrefois pouvoir douter de la vérité de l'apparition, ou du moins de son application au Scapulaire & à la dévotion à la Sainte Vierge. Swanington qui l'a, dit-on, rapportée y met des circonstauces très particulieres; l'Apparition & la Revelation y sont exprimées en termes si for-

mels, que ſi c'étoit un Auteur qui eût quelque poids, on pourroit le recevoir, pourvû que les autres qui ont vêcu dans le même tems, ou très-peu après, rapportaſſent exactement la même choſe. Il eſt vrai que Guillaume Samucenſis qui parle de cette Apparition, ne dit rien du Scapulaire donné par la Sainte Vierge à Simon Stocq. Mais il y a tout lieu de croire que le Bienheureux Stocq, ayant eu un ſonge myſterieux comme en avoient les anciens Patriarches, aura ſenti redoubler ſa dévotion pour la biénheureuſe Vierge, & aura obtenu du S. Siége des Bulles apoſtoliques pour établir cette pratique, & faire accorder des Indulgences à ceux qui en porteroient la marque. C'eſt ce qu'on peut dire de plus vraiſemblable pour appuyer & favoriſer la pieté des Fideles, qui ſont toujours louables d'avoir continuellement préſent à leurs yeux des marques particulieres, qui les font ſouvenir des vertus de la Sainte Mere de Dieu, & qui les engagent à les imiter & à les ſuivre. C'eſt même ce qu'on doit dire pour expliquer les paroles de Guillaume Samucenſis. Cet Ecrivain aſſure donc, que le Dé-

mon envieux des progrès de l'Ordre du Mont-Carmel, qui ſe multiplioit par tout malgré les obſtacles qu'il y apportoit, ſuſcita de nouveaux ennemis à cet Ordre dans les Paſteurs & les Curés. Les Religieux pleins de l'humble confiance qu'ils avoient en la Sainte Vierge, leur Patrone & leur Protectrice, la ſuplierent de les ſoutenir dans les lieux où elle-même les avoit conduits. L'effet ſuivit de près leurs ſaintes prieres, & la Bienheureuſe Vierge inſpira Simon Stocq, afin que ſon zéle & ſa confiance le fiſſent recourir au Pape Innocent IV, pour recevoir tout le ſecours qu'il pouvoit eſperer du S. Siége; ce qu'il fit en 1251. Cette même Devotion eſt encore appuyée ſur la Bulle du Pape Jean XXII. qui vivoit environ 50 ans après le Bienheureux Simon Stocq, & qui ſiégea depuis l'an 1316. juſqu'à la fin de 1334. Sa Bulle eſt confirmée & rapportée dans celle du Pape Alexandre V. du 7 Décembre 1409. Elles ſont ſuivies & confirmées par Clement VII, Paul III, Gregoire XIII, & par pluſieurs autres Souverains Pontifes, juſqu'à ces derniers tems. (8) Ce ſont ces témoignages de

l'Egliſe Romaine qui autoriſent la dévotion à la Sainte Vierge. C'eſt au Diſpenſateur des Graces de J. C. ſur la terre à favoriſer, comme il a fait, une dévotion ſi utile aux Chrétiens, quand même il n'y auroit aucune apparition. Ainſi, que cette apparition ſoit douteuſe ou non, la dévotion ne l'eſt pas; elle eſt trop bien autoriſée pour recevoir la moindre atteinte de la part des Critiques.

II. Je crois qu'on peut dire que c'eſt l'amour propre, & le déſir de faire valoir ſon Ordre, qui a porté un Religieux de Ciſteaux à produire une apparition favorable à ſes Confreres. » Il voyoit, dit-il, (9) toute la Gloire des » Bienheureux, les Anges étoient » d'un côté, les Patriarches & les Pro» phêtes de l'autre, les Apôtres, les » Martyrs, les Confeſſeurs, tous s'y » trouvoient diſtingués par des caracte» res différens, & occupoient les Places » dûes à leurs mérites. Il y vit auſſi des » Chanoines Réguliers de Prémontré, » & des Religieux de Cluny; attentif » & curieux, il chercha des yeux pour y » trouver des Religieux deſon Ordre, il » eut le chagrin de n'en appercevoir au-

» cun. Il s'adreſſa donc à la Sainte Vier-
» ge pour lui expoſer ſa peine, & lui
» demanda pourquoi il n'y avoit dans
» le Ciel aucun Religieux de Ciſteaux.
» La Ste Vierge le voiant dans le trouble
» & dans la fraieur, ne voulut pas le
» tenir davantage en ſuſpens. Le Bon-
» homme craignoit avec raiſon de n'être
» pas ſauvé : elle lui dit donc qu'elle
» avoit tant d'amitié pour les Religieux
» de cet Ordre, qu'elle vouloit tou-
» jours les proteger plus particuliere-
» ment que les autres, & les avoir tou-
» jours auprès d'elle. Elle leva ſon man-
» teau qui étoit d'une immenſe gran-
» deur, & lui montra un nombre preſ-
» que infini de Religieux de Ciſteaux,
» de Freres-convers & de Religieuſes.
» La joye le tranſporta ſi fort, qu'il ne
» put garder le ſilence ſur cette Appari-
» tion. Il la raconta auſſi-tôt à l'Abbé &
» aux Religieux de ſa Maiſon, & tous
» en conçurent une joye qui ne ſe peut
» exprimer. Mais je ſuis fâché que cet-
te Apparition ne ſoit rapportée que par
Cæſarius, trop accoutumé à débiter des
fables pour lui donner quelque probabi-
lité, n'en ayant guere par elle-même.

Cependant quelque douteuſe qu'elle ſoit elle n'eſt pas reſtée inutile, & les Religieux de l'Ordre de Saint Dominique n'ont pas manqué de s'en prévaloir par une ſemblable qu'ils ont publiée en leur faveur. (10) Ils ont eû néanmoins la précaution de la mettre ſous le nom d'un Religieux même de Ciſteaux ; c'eſt une marque de leur prudence. Ce Saint homme vivoit avec tant de pureté & de pieté, qu'il fut trouvé digne d'être favoriſé d'une Apparition. Il eut le bonheur d'être élevé en eſprit juſqu'au Ciel, où il mérita de voir la Mere de Dieu, Patrone de ſon Ordre. Il reſſentit une ſainte joye de connoître par lui-même les faveurs dont la Bienheureuſe Vierge combloit ſes Confreres ; mais pour ne donner excluſion à perſonne, la Mere de Dieu lui dit, j'ai encore d'autres Religieux que je ſoutiens & que je favoriſe particulierement. Alors elle leve une autre côté de ſon Manteau, & lui montre les Freres de l'Ordre de Saint Dominique, qu'elle a pris pareillement ſous ſa protection. Ce ſont eux, dit-elle, qui employent leurs travaux Apoſtoliques, & qui mettent leurs ſoins & leur appli-

tions pour empêcher que le Sang de mon Fils ne devienne inutile. On voit par là qu'une vision en attire ordinairement une autre, & la Ste Vierge montre ainsi qu'elle est la Protectrice de toutes les Communautés, & de toutes les Congrégations religieuses qui implorent sa puissante intercession. Qui ne voit que la seconde de ces Apparitions a été copiée sur la premiere ? ainsi l'autorité de l'une & de l'autre est à peu près égale.

III. Il n'y a gueres de Société religieuse, qui ne se prétende établie par un ordre exprès de la Providence ; c'est Dieu qui inspire leurs Saints Fondateurs, & c'est Dieu qui la conduit lorsqu'elle est établie. Il est dit par exemple de Saint Norbert, premier Auteur des Chanoines Réguliers de Prémontré, que la Sainte Vierge lui apparut une nuit accompagnée des Anges & de toute la Gloire céleste. Elle se présente donc au S. Homme, (11) & lui montre le lieu où elle veut que la premiere Maison de son Ordre soit bâtie ; elle lui donne l'habit dont tous les Religieux devoient être vêtus, pour marque de la pureté de leurs

mœurs; mais ce n'eſt pas encore tout : S. Auguſtin ſe préſente à lui, & l'aſſure qu'il eſt le Grand Auguſtin Evêque d'Hyppone. (12) Il lui donne ſa Régle, & lui promet que tous ceux qui l'obſerveront éviteront la frayeur des Jugemens de Dieu. Mais une choſe aſſez particuliere qui regarde toutes ces Apparitions, eſt qu'on ne les voit jamais rapportées ou par des Auteurs contemporains, ou par ceux qui ont écrit peu de tems après les perſonnes à qui on dit qu'elles ſont arrivées, ou même par des Auteurs célebres. C'eſt toujours quelque Moine inconnu : c'eſt ſouvent un manuſcrit qui ne peut ſe trouver que dans les archives des Parties intéreſſées. En effet, pour ne parler que de Saint Norbert, on voit que le Cardinal de Vitry (13) qui vivoit dans le 13 ſiécle, c'eſt-à-dire environ cent ans après Saint Norbert, & qui a fait l'éloge du Saint Fondateur, ne parle point de ces Apparitions. Cependant des faits auſſi intéreſſans n'auroient point échapé à l'éxactitude de ce Cardinal. Voici ſeulement ce qu'il dit ſur ces deux articles : *que Saint Norbert choiſit une ſolitude tranquille dans l'endroit qui*

s'appelloit Prémontré, & qu'il ſuivit la Regle de Saint Auguſtin. Auſſi le P. le Paige ne rapporte aucun garant qui aſſure la vérité de ces Apparitions. C'eſt une preuve de ſa prudence ; il eſt louable d'autoriſer ce qui l'eſt par des Auteurs de poids & de mérite, & de laiſſer ſans aucune preuve ce qui n'en a point de certaines, ou même qui n'en auroit pas de ſuffiſantes pour autoriſer un fait hiſtorique, & particulierement une Apparition, ſur laquelle on doit être plus ſévere & plus réſervé que ſur les autres faits.

IV. On auroit ſujet d'être ſurpris de ce que M. de Launoy, Critique inquiet, qui s'eſt attaché à réfuter une infinité de traditions qui regardent les Communautés Religieuſes, n'ait point attaqué l'Apparition qui a donné lieu à l'Indulgence de la *Portiuncule*. Ce n'eſt pas un médiocre préjugé en faveur de ce qu'en diſent Wadingue (14) & les autres Hiſtoriens de ſon Ordre. Voici donc ce que marque ce dernier ſur cette Apparition célebre.

Aſſiſe Ville Epiſcopale de l'Ombrie au Territoire de Spolette, dans l'Etat

Eccléſiaſtique, environ à 40 mille au nord de la Ville de Rome, entre Perouſe & Foligno, eſt le lieu qui a vû naître S. François l'an 1182. Près de cette Ville étoit une Chapelle nommée Sainte Marie des Anges, pour les fréquentes Apparitions de ces Eſprits Bien-heureux. Elle avoit auſſi le nom de Portiuncule, à cauſe de quelques modiques portions de terre qu'y poſſedoient les Religieux de S. Benoiſt, à qui appartenoit cette Chapelle. S. François affectionnoit cette Egliſe qu'il trouva moyen de rétablir & de réparer malgré la pauvreté dont il faiſoit profeſſion; & l'ardeur de ſes prieres lui procuroit dans ce ſaint lieu de fréquentes communications avec la Divinité. Mais avant que de fonder ſon Ordre, il ſçut par une céleſte Révelation que tous ſes péchés lui étoient entierement remis, même quant à la peine; & la ſurabondance de graces dont il étoit comblé l'empêcha d'abuſer de cette connoiſſance: c'eſt même ce que nous aſſure Sainte Brigitte dans ſes Révelations.

Les Benedictins touchés de la piété & du zéle de François pour le ſalut des Ames, lui donnerent l'Egliſe de Por-

tiuncule qu'il avoit rétablie ; ils eurent la précaution d'y mettre cette condition, que ſi l'Ordre monaſtique que le S. Homme établiſſoit venoit à s'étendre, cette Egliſe ſeroit toujours regardée comme le centre & le chef-lieu de ſes fondations. François accepta cette donation avec joye, avec une reconnoiſſance que ſes enfans ont heureuſement conſervée pour l'Ordre de S. Benoiſt. Il s'y retira donc, & J. C. lui fit connoître diſtinctement par des Apparitions & par des Révelations combien il approuvoit ſa vie pénitente ; & lui dit, *je ſuis venu avec ma Mere, pour vous établir vous & les vôtres dans ce lieu qui nous eſt fort cher.*

Dieu ne ceſſoit de combler & même d'accabler François de graces & de faveurs extraordinaires ; mais la plus conſidérable fut celle de l'Apparition qu'il eut en 1221. dans l'Egliſe de Portiuncule. J'en rapporterai les faits tels qu'ils ſont expliqués dans la vie de S. François, publiée pour la ſeconde fois par le Pere *Candide* Chalippe, Recollet, en 1736. Le S. Fondateur ſelon ſa coutume étoi la nuit en oraiſon, (15) il fut averti par un Ange du Seigneur d'aller à l'E-

gliſe, où il trouveroit le Sauveur du Monde & ſa très-Sainte Mere, accompagnés d'une troupe d'Eſprits celeſtes. Il obéit & ſe proſterna aux pieds de la Majeſté du Fils de Dieu. Alors le Seigneur lui dit; *François, le zéle que vous & les vôtres avez pour le ſalut des ames, fait qu'il vous eſt permis de demander quelque choſe en leur faveur à la gloire de mon nom.* François étoit rempli de la ſainte confiance qui accompagne la priere de l'homme juſte; au milieu des merveilles qui le raviſſoient, il fit cette priere à J. C. *Pere très-Saint, un miſerable pécheur oſe vous ſupplier d'accorder à tous ceux qui viſiteront cette Egliſe l'indulgence pleniére de tous leurs péchés, après qu'ils les auront confeſſés à un Prêtre; & je prie la Bienheureuſe Vierge votre Mere, Avocate du genre humain d'interceder pour me la faire obtenir.* La Sainte Vierge interceda, & J. C. prononça ces paroles. *François, ce que vous demandez eſt très-conſidérable, mais vous recevrez des graces encore plus grandes. Je vous accorde celle-ci: Je veux néanmoins que vous alliez trouver mon Vicaire à qui j'ai donné le pouvoir de lier & de délier; & que vous*

lui demandiez la même indulgence. Les Compagnons du S. Homme étoient dans leurs Cellules, sans doute elles étoient fort près de l'Eglise, puisqu'ils entendirent, dit l'Historien, toutes ces paroles. Ils virent même une grande lumiere qui rempliſſoit toute l'Eglise, & apperçurent cette troupe presqu'infinie d'Esprits Bienheureux; mais une sainte frayeur, & une crainte respectueuse les empêcha de se rendre à l'Eglise pour participer à tant de merveilles. Le S. Homme, après avoir défendu à ses Compagnons de publier cette merveille, partit le lendemain pour se rendre à Perouse où étoit le Pape Honoré III. Dès qu'il fut en sa présence, il lui dit: *Saint Pere, j'ai réparé depuis quelques années une Eglise dans votre Domaine: Je vous supplie d'y accorder une Indulgence qui soit libre, & sans obligation d'y faire aucune offrande.* Cette concession souffrit d'abord quelques difficultés, tant de la part du Souverain Pontife que des Cardinaux. Mais le Saint Fondateur pour déterminer le Saint Pere, dit: *je ne vous la demande pas de moi-même, c'est J. C. qui m'a envoyé; je viens de sa part.* Sur quoi le Pape dit publiquement rois

fois : Je veux bien que vous l'ayez. Ce ne fut donc qu'après de saintes & pieuses contestations que S. François l'obtint. Néanmoins on fut encore deux ans à en faire la publication, & à désigner le jour qu'elle se devoit gagner ; il fallut même une nouvelle Apparition pour le déterminer. C'est ce que Wadingue Historiographe de l'Ordre de S. François, & le Pere Candide Chalippe rapportent en ces termes.

Au Mois de Janvier 1223, S. François, disent les deux Historiens du Saint, (16) étant la nuit en prieres dans sa Cellule de Ste Marie des Anges, fut tenté par l'Esprit malin. Mais pour ne pas succomber à la tentation, il se retira dans le Jardin, & y fit souffrir à son corps tous les tourmens dont il étoit capable, & le mit tout en sang. Le Démon couvert de honte se retira, & le Saint environné d'une grande lumiere, apperçut le partere rempli de rozes rouges & blanches, quoiqu'on fût au mois de Janvier, & dans un hyver très rigoureux. Une troupe d'Anges qui se presenta, l'avertit d'aller trouver J. C. & la Ste Vierge dans l'Eglise. Au même instant

le Saint se sentit miraculeusement revêtu d'une robe blanche toute mysterieuse. Il cueillit douze roses de chaque couleur, & se rendit à l'Eglise où étoit le Sauveur du Monde & sa Sainte Mere, accompagnés d'un nombre d'Anges presqu'infini. Il se prosterna pour les adorer, & pria le Seigneur de vouloir bien marquer un jour pour gagner l'Indulgence que lui-même avoit eu la bonté de lui accorder. J. C. répondit que ce jour seroit à la fin de celui où S. Pierre avoit été délivré des chaînes ; c'est-à-dire, depuis le soir du premier jour du mois d'Août, jusqu'au lendemain à pareille heure ; & lui ordonna de retourner vers son Vicaire, & pour preuve de sa mission, de lui porter quelques-unes de ces roses. Aussi-tôt les Anges entonnerent le *Te Deum laudamus*, que les Religieux leur entendirent chanter du fond de leurs Cellules, où le respect & la crainte les avoient encore retenus. François prit alors six roses, trois de chaque couleur en l'honneur de la Sainte Trinité, après quoi toute la vision disparut. Il fallut avec raison recourir à l'autorité du Souverain Pontife, comme au dispensateur

des graces du Ciel ; & le Pape Honoré III. députa ſept Evêques pour aller publier à Sainte Marie des Anges, l'Indulgence qu'il avoit accordée au Saint Fondateur.

On ne ſçauroit diſconvenir que cette Apparition ne ſoit devenue très-célebre, & qu'elle n'ait fait beaucoup de progrès depuis le tems de ſa publication ; mais c'eſt préciſément ce qui a porté quelques Proteſtans à douter de ſa vérité, enquoi ils ont été ſuivis par des Critiques trop auſteres, ſçavoir, M. de Ste Beuve, célebre Caſuiſte, M. Thiers & M. Baillet. Mais l'opinion de ces deux derniers a fait beaucoup moins d'impreſſion que celle du premier : & c'eſt principalement celui que le Pere Candide Chalippe s'eſt appliqué à réfuter ; c'eſt auſſi celui dont nous nous efforcerons de réfuter les raiſons quoique peu importantes. M. de Sainte Beuve répondant à une conſultation qu'on lui fit à ce ſujet, ſe déclare contre cette Apparition. L'argument le plus fort dont s'eſt ſervi ce Sçavant homme, eſt l'argument négatif. » *L'uſage* » *de ces ſortes de preuves eſt abſolument* » *néceſſaire, ſur tout pour détruire les fa-*

» *bles & les contes que les Impoſteurs ſont*
» *quelquefois à plaiſir pour nous ſurpren-*
» *dre,, & l'on ne peut les réfuter que par*
» *l'argument négatif.* C'eſt la réflexion du Sçavant (17) Pere Mabillon, & quelques Auteurs ont crû qu'on pouvoit l'appliquer ici.

M. de Sainte Beuve remarque donc que S. Bonaventure, qui a écrit la vie de S. François, n'a rien dit de cette Apparition, & ce ſilence lui a paru ſi déciſif, qu'il n'a pas fait difficulté de conclure qu'il n'en eſt rien. Il a regardé cette preuve comme directe; & afin d'en faire comprendre la force, & la mettre dans tout ſon jour, voici ce qui en a été dit.

Le zéle & l'éxactitude de S.Bonaventure dans ce qui regarde les intérêts de ſon Ordre, eſt connu. Son attachement pour S. François engagea le Chapître général de l'Ordre aſſemblé à Narbonne en 1260, d'ordonner à ce Cardinal de travailler à la vie du S. Fondateur; il n'oublia rien pour s'en bien acquiter. Il avoit eû autrefois beaucoup d'occaſions de s'informer de la vie du Saint, rien ne lui faiſoit obſtacle. Le lieu de la naiſſance & de la mort de S. François lui

étoit connu ; lui-même y avoit demeuré long-tems : Après avoir passé par les Charges les plus considérables de son Ordre, il en étoit enfin devenu Général. Pouvoit-il manquer des connoissances nécessaires pour ce travail ? pouvoit-il ignorer ce que tout le monde devoit sçavoir ? peu content néanmoins de toutes les recherches qu'il avoit faites, il entreprend encore différens voyages, comme nous l'assure Wadingue, il va sur les lieux pour s'informer exactement de toutes les circonstances de la vie du S. Fondateur. Cependant après tant d'informations, S. Bonaventure ne dit rien de l'Apparition de la Portiuncule ; il ne donne pas même lieu de croire qu'il en ait jamais rien sçû.

Sur ce principe on a formé ce raisonnement, ou l'on parloit de cette Apparition du tems de S. Bonaventure, ou l'on n'en disoit rien ; si l'on n'en parloit pas, c'est donc une preuve que la connoissance en est venue après coup, & depuis la mort de ce Cardinal. L'affection qu'il avoit pour son Ordre, ne lui permettoit pas d'obmetre un fait aussi considérable ; sur tout dans un siécle où

l'on rapportoit des hiſtoires infiniment moins éclatantes. S. Bonaventure ne paroît pas d'ailleurs extrémement ſcrupuleux ſur la nature des faits, comme on peut le remarquer dans ſes ouvrages, auſſi bien que dans la vie même de S. François, où il marque beaucoup de choſes qui n'approchent pas même du merveilleux qui ſe trouve dans cette Apparition. Si ce fait eût été connu de ſon tems, comment auroit-il oſé le paſſer ſous ſilence, ſans s'attirer le juſte reproche d'un Ecrivain ſans exactitude, & peu attentif au devoir d'un fidele hiſtorien? Cependant loin de l'accuſer d'infidélité, on l'a toujours conſideré comme un Auteur qui avoit fait toutes les recherches qui convenoient à la dignité de ſon ſujet; & l'on prétend que ce ſilence n'eſt pas moins fort qu'une déclaration formelle qui rejetteroit cette hiſtoire. Ce raiſonnement a paru d'autant plus plauſible, que ce Cardinal n'a rien négligé pour juſtifier les Stigmates du S. Fondateur, quoiqu'elles ayent ſouffert beaucoup de contradiction de la part des ennemis de l'Ordre de S. François.

Je viens à la ſeconde partie du raiſonnement

nement de ces Incrédules. Supposons, disent-ils, qu'on ait parlé de l'Apparition de la Portiuncule du tems de S. Bonaventure : on la regardoit donc comme un fait du moins douteux, puisqu'un Ecrivain, tel que ce Cardinal, ne l'auroit pas obmise, si on l'eût regardée comme inconteſtable. Si cet Ecrivain l'a regardée comme douteuse, pourquoi l'adopterons-nous aujourd'hui comme une vérité ? A-t-on fait dans ces derniers siéles des recherches plus exactes que S. Bonaventure. Si ce Saint n'en a fait que douter, qui nous peut empêcher d'en douter avec ce S. Cardinal, sur tout dans des circonstances aussi importantes que celles-ci ? Pourquoi nous ôter la liberté qu'a eue cet Historien, qui n'en parle pas même indirectement dans le reste de ses Ouvrages, où l'occasion s'est plus d'une fois presentée d'en dire quelque chose.

C'est ainsi que je pensois à l'âge de 21 ans, lorsque je travaillois à l'Ouvrage que je publie aujourd'hui ; mais la vie de S. François accompagnée des dissertations du Pere Candide Chalippe, Recollet, m'a dessillé les yeux, & m'a

ait revenir à de meilleurs ſentimens. Cette difficulté, quoique forte, quoique ſéduiſante, ne laiſſe pas néanmoins d'être expliquée d'une maniere encore plus vive & plus perſuaſive par le Pere Candide, dont voici les (*a*) paroles. »Les Critiques ſoulevés contre l'Indul-» gence de la Portiuncule, prétendent » que l'argument qu'ils font pour la dé-» truire a toutes les conditions requiſes, » & qu'il eſt invincible. S. Bonaventu-» re, diſent-ils, a dû parler dans ſa Lé-» gende d'un fait auſſi mémorable que » celui d'une Indulgence accordée par » J. C. à S. François : Il n'en parle point, » donc il l'a jugé faux, donc il l'a mé-» priſé comme une fable indigne de » créance. Voyons, dit ce Pere, ſi cet » argument eſt invincible.

» Premierement, quand on prouveroit » que S. Bonaventure a dû rapporter » dans ſa Légende l'hiſtoire de cette In-» dulgence, on ne ſeroit pas en droit, » parce qu'il ne la rapporte pas, de con-» clure qu'elle ſoit fauſſe ; puiſque ce » fait eſt aſſuré par les Compagnons du

(*a*) Le Pere Candide, vie de S. François, tom. 2. pag. 451, &c.

» S. Fondateur, dont les témoignages
» positifs se trouvent dans les manuscrits
» de leur siécle, & autorisés par des
» Actes autentiques. Ce qui détruit ab-
» solument la force de l'argument né-
» gatif.

» Secondement, pour prouver que S.
» Bonaventure a dû rapporter l'histoire
» de l'Indulgence, il faut supposer com-
» me certain que son intention a été de
» recueillir dans sa Légende généra-
» ment tout ce qui appartenoit à la vie
» de S. François. C'est ce que ces Criti-
» ques supposent, & ce qui est démon-
» tré faux par les propres paroles de S.
» Bonaventure même. *J'ai entrepris ce*
» *travail*, dit-il, *afin de recueillir en par-*
» *tie, ne le pouvant pas faire entierement*,
» *les vertus, les actions & les paroles de*
» *S. François qui étoient comme des frag-*
» *mens, les uns négligés, les autres disper-*
» *ses, de peur qu'ils ne se perdent tout à fait*
» *après la mort de ceux qui ont vêcu avec*
» *le Serviteur de Dieu.* Il dit encore au
» chapitre XII. de sa Légende, que pour
» preuve du don des miracles qu'avoit
» S. François, il n'en donnera que quel-
» ques-uns pour faire juger des autres;

» & au chapitre XVI. qu'il ne rapporte-
» ra qu'une partie de ceux qui ont été vé-
» rifiés depuis sa mort. L'objet de ce sa-
» ge Ecrivain a moins été de recueillir les
» faits connus & notoires de la vie du S.
» Fondateur, que ceux qui étoient les
» plus cachés, & pour lesquels il falloit
» faire les plus exactes perquisitions. Les
» autres étoient déja divulgués dans le
» monde chrétien; ainsi S. Bonaventure
» n'étoit pas obligé dans le plan qu'il s'é-
» toit formé de rapporter l'Indulgence de
» la Portiuncule déja connue, déja recher-
» chée par le zéle & la piété des Fidéles.
» Il y a plus, il a obmis dans sa Légende
» la mission que le S. Fondateur envoya à
» Maroc. Il a obmis la vocation de S.
» Antoine de Padoue, aussi-bien que la
» régle qu'il dressa pour Sainte Claire,
» & les liaisons intimes du S. Patriarche
» avec S. Dominique. Il n'a même rien
» dit des Lettres & du Testament de S.
» François, tous faits néanmoins, dont
» on ne doute pas aujourd'hui. Pour-
» quoi douter plutôt de l'Indulgence de
» la Portiuncule que de ces autres évene-
» mens qui ne sont pas moins importans?
» Un Ecrivain contemporain de S. Bo-

» naventure, c'eſt Ubertin de Caſal, » avoit déja remarqué que ce Saint avoit » paſſé ſous ſilence beaucoup de grandes » actions du S. Pere; qu'il a omis dans » ſa Légende beaucoup de merveilles » que le S. Frere Leon avoit appriſes de » la bouche de S. François, & qu'il avoit » vues.

Je diſtingue donc avec le Pere Candide deux choſes dans cet évenement; ſçavoir, la double Apparition de 1221. & de 1223, dont J. C. & la Sainte Vierge favoriſerent S. François. Je diſtingue également ces Apparitions de la conceſſion de l'Indulgence accordée par le S. Siége au Bienheureux Fondateur pour l'Egliſe de Portiuncule, ou de Notre-Dame des Anges.

Ainſi on doit croire comme une vérité hiſtorique des mieux appuyée, l'Indulgence accordée à S. François, quoiqu'elle n'ait pas été publiée par une Bulle du Pape Honoré III, mais comme le marquent les Hiſtoriens, par l'Oracle vivant de la bouche du Souverain Pontif, *vivæ vocis oraculo.* Les certificats des Evêques, à qui le Pape ordonna de l'aller publier dans l'Egliſe de Notre-

Dame des Anges, eſt poſitif, & ſuffit pour aſſurer la vérité de ce fait, ſi utile pour ranimer & entretenir la piété des Fidéles. Je reconnois auſſi avec plaiſir la confirmation & même l'extenſion qui en a été faite par le Pape Alexandre IV, qui commença à ſiéger en 1254, 28. ans après la mort de S. François, & que par là on peut regarder comme contemporain, par le Pape Martin IV. qui ſiégea en 1281, par Boniface VIII, ſiégeant en 1294, par Clement V. Pape en 1305; Paul III. de l'an 1534, & d'Urbain VIII. qui gouverna l'Egliſe près de 21 ans, depuis le 6 Août 1623, juſqu'au 29 Juillet 1644. Je ne parle point de Sainte Brigitte, dont l'autorité n'eſt point à comparer à celle d'un Souverain Pontife; ainſi ce que j'en dis aujourd'hui peut ſervir de rétractation mentale ſur ce que je penſois autrefois; car je n'en avois jamais rien fait paroître. Je crois donc cette Indulgence très-utile pour maintenir la foi des Fidéles : Je la crois certaine, parce qu'elle nous vient par le miniſtére des Vicaires de J. C. qui ſont les canaux par leſquels le Sauveur accorde des Indulgences aux Chrétiens.

Mais s'il y avoit quelque doute à former, ce seroit tout au plus sur la double Apparition des années 1221, & 1223, parce qu'il n'en est rien dit dans les confirmations de l'Indulgence, ni dans les extensions des Souverains Pontifes. Mais on sçait que le S. Siége n'a point accoutumé d'autoriser ses graces & ses décisions sur des Apparitions & des Révelations particulieres, il lui suffit d'être appuyé sur la Révelation que J. C. a faite à l'Eglise, en la personne de S. Pierre; *tout ce que vous aurez délié sur la terre, sera délié dans le Ciel.* Ce fut même la pensée du S. Fondateur, »lorsqu'il eut ob»tenu du (*a*) S. Siége l'Indulgence, »il baissa humblement la tête, & se re»tiroit (ce sont les paroles de l'Histo»rien) mais le Pape lui demanda, où »allez-vous, homme simple: Quelle as»surance avez-vous de ce que vous ve»nez d'obtenir? Saint Pere, répondit »François, votre parole me suffit. Si »cette Indulgence est l'œuvre de Dieu, »lui-même la manifestera. Que J. C.

(*a*) Vie de S. François, par le Pere Candide Chalippe. An. 1221. tom. 1. pag. 319. de l'édition *in-douze* de 1736.

» ſa ſainte mere, & les Anges ſoient
» à cet égard Notaires, papier & té-
» moins : Je ne demande point d'autre
» Acte autentique. Tout ce diſcours, à
le prendre à la lettre, n'eſt pas celui d'un
Saint que le Sauveur du Monde & la
Bienheureuſe Vierge ont favoriſé de
l'Indulgence de Portiuncule, avant que
d'en obtenir du S. Siége ou la conceſſion,
ou la confirmation. Au contraire tout
ſe rapporte au Pape Honoré III, qui pa-
roît ici comme premier concédant. Ce
n'eſt à la vérité qu'un ſimple doute que
l'on pourroit former ſur les Apparitions
des années 1221, & 1223 : Je continue
donc avec le même Ecrivain. »Le Saint
» Homme partit de Perouſe, dit ſon Hiſ-
» torien, (*a*) pour retourner à Ste Marie
» des Anges ; à mi-chemin au Village de
» Collé il s'arrêta dans un Hôpital de
» Lépreux, où il prit quelque repos. A ſon
» réveil il ſe mit en oraiſon ; il appella
» le Frere Maſſé, & lui dit avec une gran-
» de joye : Je vous aſſure que l'Indul-
» gence qui m'a été accordée par le Sou-
» verain Pontife eſt confirmée au Ciel.
Enfin pour revenir aux preuves hiſtori-

(*a*) Le Pere Candide, *ibidem.*

ques, on ne ſcauroit diſconvenir que les témoignages autentiques ne doivent l'emporter ſur le ſilence de S. Bonaventure ; de ſept certificats d'Evêques & de Religieux rapportés par le Pere Candide (*a*) d'après Ughelli dans ſon *Italia Sacra*, & Wadingue dans ſes Annales. Je ne mettrai ici que celui du Frere Benoît d'Arezzo, publié par M. *Baluze* au tome 4. de ſes *Miſcellanea*.

» Au nom du Seigneur amen. Moi Frere Benoît d'Arezzo, qui a été autrefois »avec le Bienheureux François pendant »qu'il vivoit, & que ce très-Saint Pere »a reçu dans ſon Ordre par l'opération »de la grace de Dieu ; qui ai été compagnon de ſes compagnons diſcrets de »l'Ordre, avec leſquels je me ſuis ſouvent entretenu durant la vie de notre »Pere, & depuis qu'il a quitté ce monde pour aller vers le Pere céleſte. Je déclare avoir ſouvent oui dire à un des »ſuſdits compagnons du Bienheureux »François, nommé Frere Maſſé de Marignano, homme ſincére & généralement eſtimé, qu'il ſe trouva à Perou-

(*a*) Le Pere Candide, Vie de S. François, Tom. 2. pag. 418, &c.

» ſe à l'Audiance du Pape Honorius, de
» ſainte mémoire, lorſque le Bienheu-
» reux François demanda une Indulgen-
» ce de tous les péchés, pour ceux qui
» étant contrits & confeſſés viendroient
» à l'Egliſe de Sainte Marie des Anges,
» autrement de la Portiuncule, depuis les
» vêpres du premier jour d'Août juſques
» aux vêpres du jour ſuivant : laquelle
» Indulgence étant demandée avec au-
» tant d'humilité que d'inſtance, fut très-
» libéralement & très-gratuitement ac-
» cordée par le Souverain Pontife, quoi-
» qu'il dît que la coûtume du Siége Apoſ-
» tolique n'étoit pas d'en accorder de
» ſemblables.

» Moi Frere Raynier de Marignano
» d'Arezzo, compagnon du vénérable
» Frere Benoît, je déclare avoir ſouvent
» oui dire les mêmes choſes au ſuſdit
» Frere Maſſé, compagnon du Bienheu-
» reux François, duquel Frere Maſſé,
» moi Frere Raynier ai été le compagnon
» ordinaire. De même Pierre Calfan a dit
» dans le Couvent de la Portiuncule en
» préſence du Frere Ange, Miniſtre du
» Frere Boniface, Gardien; du Frere
» Berthol, de Perouſe, & des autres Fre-

» res : Qu'il s'étoit trouvé à la consécra-
» tion de l'Eglise de Sainte Marie de la
» Portiuncule, qu'alors il entendit le
» Bienheureux François prêcher avec é-
» tendue en présence des vénérables Evê-
» ques, tenant un papier à la main & di-
sant ; *je veux vous faire aller tous en Paradis. Je vous annonce une Indulgence que je tiens de la bouche du Souverain Pontife. Vous tous qui êtes venus aujourd'hui avec un cœur bien contrit, aurez la rémission de vos péchés ; & ceux qui viendront tous les ans à pareil jour avec la même disposition, l'auront aussi. Je souhaitois que cela durât huit jours, mais je n'ai pu l'obtenir.* On voit bien que c'est ici S. François qui parle ; & ce témoignage est d'autant plus considérable, qu'on y trouve les paroles même du Saint. Ce n'est point une preuve mandiée, mais un titre produit par un Auteur éclairé, & qui ne donnoit pas dans les fables. Ainsi les doutes sur la concession de l'Indulgence par le Pape, doivent disparoître, & faire place à la créance d'un fait si bien autorisé. C'est inutilement que l'on prétendroit révoquer la certitude d'une histoire si bien

appuyée. On voit par ces témoignages, que l'Indulgence a été accordée par le S. Siége au Saint Fondateur des Freres-Mineurs, & que la confirmation, qui s'en eſt faite dans le Ciel, eſt venue après la conceſſion du Vicaire de J. C. Ce ne ſont pas des difficultés que je forme ; je parle après les plus illuſtres Ecrivains de l'Ordre de S. François : J'adhere à tout ce que j'en rapporte, comme à des vérités de fait expliquées & prouvées avec autant de lumieres que de circonſpection.

Je crois avec le Pere Candide, qu'il faut ſuivre les Décrets Apoſtoliques, & qu'il eſt ſeulement de la prudence de modérer le zéle des Prédicateurs, qui va quelquefois un peu trop loin. Le Pere Candide, (*a*) dont l'Ouvrage ſur la vie de S. François eſt écrit avec beaucoup de lumieres & de prudence, convient lui-même que des Prédicateurs peu diſcrets, ont pouſſé trop loin les éloges qu'ils ont faits de cette Indulgence de Notre-Dame des Anges, & que

(*a*) Le Pere Candide, Vie de S. François, Tom. 2. pag. 477. 478, &c.

c'eſt avec raiſon que M. le Tellier Archevêque de Rheims, & M. de Treſſan, Evêque du Mans, en obligerent quelques-uns à ſe rétracter ; le premier en 1694, & le ſecond en 1697. Ils avoient avancé les propoſitions ſuivantes, qui n'étoient pas conformes à la Doctrine de l'Égliſe : ſçavoir ;

Premiere rétractation, qui eſt celle d'un Cordelier.

Que *le pouvoir de la Sainte Vierge s'étend juſques dans les enfers, en retirant les ames, & diminuant les peines des damnés, par la grandeur de ſes mérites ;* que *par la communication du S. Eſprit, la Sainte Vierge étoit preſque comme devenue égale à la Sainte Trinité.*

Seconde rétractation, qui eſt celle d'un Capucin.

Que *S. François, ſe proſternant la face contre terre, fit deſcendre une ſecon de fois le Fils de Dieu ſur la terre ;* que *la Sainte Vierge avoit la force de s'oppoſer à la juſtice de Dieu.* Que *la Sainte Vierge étoit plus puiſſante que Dieu ;* que *la Créature l'avoit emporté ſur le Créateur.*

Que *l'Indulgence de la Portiuncule, eſt une image de l'immenſité, de l'infinité & de l'éternité de Dieu, parce qu'elle ſe gagne dans toutes les Egliſes de S. François, qu'elle expie les peines du péché, & qu'elle durera juſqu'à la fin des ſiécles.*

Troiſiéme rétractation.

Quelques-uns ont été même juſqu'à dire, *que les Religieux de S. François ſont freres uterins de J. C. les enfans de Marie, compagnons des Eſprits bienheureux; qu'ils tirent comme eux leur origine du milieu des ſplendeurs de la grace & de la gloire.* Que *l'Indulgence pleniére de la Portiuncule, eſt irrévocable & éternelle, ſanctifiée par le ſaint Eſprit, qui deſcendit dans la Chapelle de Portiuncule, ſous la forme d'une colombe, comme il parut ſur le Jourdain, pour faire de cette Indulgence comme un Baptême de ſalut:* que *l'Indulgence de la Portiuncule ne remet pas ſeulement la peine du péché, mais auſſi en quelque façon la coulpe, puiſque c'eſt J. C. qui l'accorde, lui qui n'a jamais remis les péchés pendant ſa vie mortelle, qu'il n'ait remis l'un & l'autre.* Que J. C. *a ac-*

cordé lui-même l'Indulgence de la Portiuncule, indépendamment des Papes; que c'eſt un Seraphin qui en a dreſſé la Bulle. Que S. François demande ou une plénitude de grace pour les pécheurs, ou un défaut de miſericorde pour lui.

Ce ſont des marques d'un zéle à peu près ſemblable, qui ont porté quelques Ecrivains, à riſquer ſur le Scapulaire (*a*) de ſemblables propoſitions, propres à faire vivre l'homme dans l'impertinence. Si on le porte ſur ſoi, diſent-ils, on eſt délivré de mort violente; point d'enfer pour les Confréres; nul purgatoire pour ceux qui meurent le Samedi, & s'ils meurent un autre jour, ils en ſont délivrés le Samedi ſuivant. Ces maximes n'ont jamais été autoriſées dans l'Égliſe; & l'exactitude même des Religieux qui s'y trouvent intéreſſés, eſt trop grande, pour approuver une pareille Doctrine.

V. Il eſt rare de voir un Fon-

(*a*) Joan. Bapt. Lezana, in Libro cui titulus eſt, *Mariæ patrona.* Theodorus Stratius, in privilegiis Scapularii.

dateur d'Ordre ſans Apparitions & ſans Révélations. On a donc prétendu, que ceux des derniers tems ne le devoient pas céder à ceux qui les ont devancés. Je n'ai garde cependant de m'inſcrire en faux contre les Auteurs que je pourrois citer ; je reſpecte trop leur piété, pour croire qu'ils nous ayent voulu tromper, en donnant pour véritables des Apparitions & des Révélations, qu'eux-mêmes auroient imaginées. Quelquefois, dit Melchior Cano, (10) Evêque des Canaries, ceux qui ont écrit l'hiſtoire des fondateurs, ont cru que la piété de leurs héros n'éclateroit pas, s'ils n'y mêloient de ces graces extraordinaires ; & le grand nombre de celles qui ſe rencontrent dans leurs éloges, a fait croire que ce ſont des lieux communs, dont on peut douter, ſans rompre l'unité de la foi, ſans bleſſer la pureté des mœurs, ſans être contraire à la charité ; ſans même perdre l'eſtime qu'on pourroit avoir pour eux. Suppoſons qu'ils ayent été favoriſés de ces Apparitions & de ces Révelations, ne peuvent-ils pas s'être trompés, & avoir pris pour une

faveur du Ciel, ce qui ne seroit tout au plus que l'effet d'une imagination trop émue ? Eux-mêmes avoient trop d'humilité pour nous obliger à croire toutes les merveilles, que leur panégyristes ou leurs historiens en racontent. Ils ont été hommes ; ils portoient donc toujours en eux les principes de l'illusion & de l'erreur. Ils n'étoient pas plus saints que les Prophêtes ; leur modestie les empêchoit de se croire plus favorisés de Dieu, que les Pasteurs des premiers siécles. Cependant ces grands hommes que Dieu avoit établis comme les colomnes de son Eglise, & les Prédicateurs de sa foi, eux qui étoient l'exemple de leur troupeau, & qui le devoient être de leurs descendans, ont été quelquefois sujets à l'erreur, ou du moins à quelque inadvertence. Dieu a voulu marquer par ces fautes, où sont tombés plusieurs grands Saints, la défiance qui doit accompagner les hommes les plus élevés en sainteté, sur tout lorsqu'il s'agit des graces extraordinaires, ou que l'on marche par les routes les moins connues de la vie spirituelle.

Ce que j'ai dit dans ce chapitre ; ſur certaines Apparitions attribuées à quelques Ordres Monaſtiques, ne ſauroit tirer à conſéquence contre l'Ordre même. Un particulier aura quelquefois débité une fiction qu'on aura reçue dans la ſuite des tems comme véritable ; ce n'eſt point ſur les Sociétés qu'en doit retomber la faute, puiſqu'elles ſe ſont ordinairement comportées dans ces occaſions avec une grande ſimplicité, en recevant pour véritable ce qu'on leur donnoit pour tel. C'eſt pratiquer en cela cet excellent précepte de Notre-Seigneur, *ſimplices eſtote ſicut columbæ.* Mais la réflexion qui eſt venue enſuite, les a empêchés de négliger la ſeconde partie de la maxime du Sauveur, *ſed prudentes eſtote ſicut ſerpentes.*

§. SECOND.

Que les Dévotions particuliéres ont occaſionné des Apparitions & des Révelations.

I. Le déſir d'appuyer quelques dévotions particulieres, a engagé à ſe ſervir de fauſſes Apparitions, & de Révelations ſuppoſées. II. Examen de la Viſion qui eſt parmi les ouvrages de S. Anſelme; ſentiment de S. Bernard, & de Durand, Evêque de Mende, ſur cette Viſion. III. Révelations de Sainte Brigite, & de Sainte Catherine de Sienne, ſur l'Immaculée Conception, contraires l'une à l'autre. Jugement de S. Antonin, & de Melchior Cano, ſur ces Révelations. IV. Apparitions raportées par Denis le Chartreux, par S. Pierre Damian & par Sainte Hildegarde.

I. IL y a d'autres intérêts que ceux de Sociétés, qui ont été l'origine de pluſieurs Apparitions & de pluſieurs fauſſes Révelations. On ſe trouve quelquefois engagé à ſoutenir une

Doctrine particuliere, on la prouve ou par des raiſons de convenance, qui ſont ordinairement combatues par d'autres raiſons auſſi probables ; ou l'on rapporte pour autoriſer ſon ſentiment, le témoignage de quelque Ecrivain eccléſiaſtique ; mais ſouvent on fait voir que les autorités ſont égales de part & d'autre. Dans cette égalité de preuves on ſe trouve trop engagé par le déſir de défendre ſes propres opinions ; on met tout en œuvre, & l'on va juſqu'à inventer, ou du moins à ſe ſervir d'Apparitions & de fauſſes Révelations. On ſe perſuade qu'elles ſeront plus efficaces, que l'autorité d'un Théologien. On s'imagine qu'on les prendra pour des Inſpirations divines. Les Impoſteurs y ont quelquefois réuſſi, mais dans la ſuite la fauſſeté s'eſt découverte, & l'on n'a trompé les hommes que pendant quelque tems ; l'on eſt enfin revenu à la vérité qui eſt impreſcriptible dans tous les tems.

Nous voions des traces de ces ſuppoſitions dans le douziéme ſiecle. Les plus conſidérables rouloient ſur la Conception de la Sainte Vierge, & ſur

la dévotion particuliere qu'on doit avoir pour elle.

C'eſt à ce tems qu'il faut rapporter l'Apparition qu'on prétend avoir été faite autrefois à S. Ildefonſe, Archevêque de Tolede, (*a*) qui vivoit au milieu du ſeptiéme ſiécle. On remarque dans la préface d'un ouvrage attribué à ce S. Archevêque, que la Ste Vierge lui apparut & le remercia d'avoir ſi bien défendu ſa virginité ; & pour l'aſſurer de ſa protection, elle lui fit préſent d'un ornement, ou habillement d'Egliſe. Ce préſent céleſte fit donner à ce Prélat, la qualité de Chapelain de la Sainte Vierge ; mais par malheur cette Apparition n'eſt fondée que ſur le livre attribué à S. Ildefonſe, livre qui n'eſt pas de lui, mais de Paſcaſe Ratbert, Abbé de Corbie, au neuviéme ſiécle (*b*). Ainſi ceux qui ont ſuppoſé cette Apparition, n'ont pas pris d'aſſez juſtes meſures, puiſque l'ouvrage, qui eſt la baſe de toute cette

(*a*) Julianus Diaconus, præfatione in lib. de Virginitat. S. Ildephonſo adſcriptum.

(*b*) D. Lucas Dacheri, præfatione Tomi 12 Spicilegii.

hiſtoire, eſt venue 200 ans après le Saint Archevêque de Tolede.

Combien les dévotionsparticulieres n'ont-elles pas donné lieu d'imaginer de faits extraordinaires, & d'Apparitions propres à ſéduire & à jetter dans l'illuſion, lorſqu'on a la foibleſſede les adopter ſans examen ? (*a*) N'eſt-ce pas de cette ſource qu'eſt ſortie cette Apparition d'un jeune débauché mort dans le crime, mais qui avoit pris l'habitude de dire tous les jours trois Roſaires. Il mourut, dit-on, en Brabant, l'an 1251. Ce Jeune homme reſta mort pendant quelques heures ; mais reſſuſcitant tout à coup, il s'écria, & dit à ſa ſœur, qui étoit Religieuſe, & qui ſe trouvoit encore près de lui : ma ſœur, je reviens ; faites au plutôt venir un Prêtre pour me confeſſer. Il avoua que conduit par les démons au Tribunal de J. C. ils l'avoient accuſé de trois grands péchés. Le premier, de n'a-pas payé les dîmes à l'Egliſe, le ſecond, d'avoir volé des poiſſons dans l'étang de quelques Religieux ; & le troi-

(*a*) Thomas Cantipratan. Libro 2. cap. 29. num. 8. pag. 279.

ſiéme, d'avoir gâté en allant à la chaſſe, les bleds & les autres fruits de la campagne ; mais la Sainte Vierge ſe préſente, & intercede pour lui ; & enfin ſon ame eſt renvoyée dans ſon corps pour y faire pénitence.

Que l'on examine cette Apparition, ou cette prétendue réſurection, & l'on verra que ſous le prétexte d'une dévotion ſuperficielle, & purement extérieure envers la Sainte Vierge, on conduit les pécheurs à l'impénitence finale. Loin d'éxiger d'eux la dévotion du cœur, qui eſt la véritable, & la baſe de tous les actes extérieurs de la piété chrétienne, on leur montre que quelques prieres prononcées ſeulement des lévres, méritent que la Sainte Vierge opére après leur mort des miracles en faveur du pécheur endurci, qui les prononcera. Mais d'ailleurs qui nous aſſurera que cet homme étoit mort, & qu'il n'étoit pas plutôt tombé dans un aſſoupiſſement létargique, pendant lequel ſon imagination frapée de l'horreur de ſes péchés, lui aura repreſenté ce qu'il a crû voir effectivement, par le moyen de ſon ame ſéparée de ſon corps ?

Que dire de cette autre merveille arrivée, dit-on, à un Religieux de Ciſteaux, (*a*) qui étoit ſi ſtupide, & avoit ſi peu de mémoire, que jamais il ne put apprendre l'Oraiſon Dominicale ? Il ne ſçut retenir que la Salutation Angélique, & la crainte de l'oublier, l'obligeoit de la ruminer, & de la répeter continuellement. Enfin le bon homme mourut, & fut enterré dans le Cimetiere : & peu de tems après il vint à l'endroit de ſa tête un arbre inconnu, mais dont toutes les feuilles étoient inſcrites en lettres d'or de ces paroles, *Ave Maria gratiâ plena* ? Que penſer de cette autre merveille, arrivée en 1186. à un Religieux, (*b*) dont la dévotion à la Sainte Vierge mérita d'être récompenſée au moment même de ſa mort, de cinq roſes bien épanouies, qui parurent en même tems, ſçavoir, une dans la bouche, deux dans les deux yeux, & autant dans les oreilles ; & ces roſes étoient peintes chacu-

(*a*) Thomas Cantipratan. lib. 2. Miraculor. cap. 29. num. 9. pag. 281.

(*b*) Thomas Cantipratan. eodem capite num. 15.

ne

ne d'une des lettres du nom de Marie, avec le premier verſet de quelque Pſeaume, qui commençoit par une de ces lettres.

Je rapporterai encore un autre fait plus ſingulier. Un Religieux de Ciſteaux, (*a*) avoit mené une vie aſſez auſtére, mais enfin il fut tenté, & ſuccomba. Cependant, après avoir vêcu quelque tems dans le crime, il revint à lui, & s'adreſſa à la Ste Vierge, & ſe proſterna devant une de ſes ſtatues, qui tenoit ſon fils entre ſes bras. La Mere de Dieu, par compaſſion pour ce pécheur pénitent, pria ſon fils de lui pardonner; mais J. C. loin de déferer aux prieres de ſa mere, tourna la tête d'un autre côté. Sur le champ la Vierge le change de bras, afin de lui faire regarder ce pécheur contrit; mais J. C. tourna encore la tête. Sa ſainte Mere le change de bras pour la troiſiéme fois, & le prie avec tant d'inſtance, que le pécheur obtint enfin ſa grace. Mais la dévotion à la Sainte Vierge, ſi certaine, ſi bien autoriſée

(*a*) Thomas Cantipratan. eodem cap. Num. 31. pag. 312.

de tout tems dans les Egliſes Grecque & Latine, a-t-elle beſoin de ces ſortes de faits apocriphes ? & peu ſéans ? Son titre de Mere de Dieu ne nous ſuffit-il pas pour nous engager de recourir à ſa puiſſante médiation ? Faut-il employer des Fables & de fauſſes Apparitions, dans leſquelles on trouve quelquefois des circonſtances ſi puériles, qu'elles feroient douter de la doctrine qu'on y veut établir, ſi des motifs plus ſolides & plus puiſſans ne nous déterminoient pas ? Ainſi en refuſant d'admettre ces hiſtoires imaginaires & controuvées, je ne prétends pas affoiblir en rien le culte, qui eſt ſi juſtement déféré à la Mere de Dieu. Je crois l'affermir au contraire, en exhortant de ſuivre les motifs, que l'Egliſe univerſelle nous préſente dans ſes déciſions & dans ſes prieres.

II. On ſçait le bruit qu'a fait dans le douziéme ſiécle, la diſpute des Chanoines de Lyon, avec S. Bernard, à l'occaſion de l'Office de la Conception de la Sainte Vierge, que ces Chanoines commencerent alors à célébrer dans leur Egliſe. Les eſprits s'échaufferent

de part & d'autre : on attaquoit les Chanoines, ſur ce qu'ils introduiſoient une nouveauté dans l'Egliſe, & qu'ils adoptoient comme généralement approuvé, ce qui n'étoit qu'un ſentiment particulier. Les Chanoines, de leur côté ſe défendoient par le motif de la dévotion ſinguliere, qu'ils avoient pour la Sainte Vierge. Pluſieurs perſonnes entreprirent la défenſe de ces derniers; & pour y réuſſir avec plus de ſuccès, on crut qu'on pouvoit recourir aux Révelations & aux Apparitions. Il s'en trouve de célébres, à la fin des Ouvrages de S. Anſelme. (*a*) L'une regarde le Chanoine de Rouen, dont nous avons deja parlé; & l'autre fut débitée à l'occaſion d'un Abbé d'Angleterre. Il étoit avec quelques autres, dit l'Auteur de cette Apparition, ſur un Vaiſſeau, qui faiſoit route vers la Grande-Bretagne. La tempête les ſaiſit tout à coup; le trouble & la frayeur s'emparerent de leur ame Ils étoient prêts à périr; mais un Vénérable Perſonnage ſe préſente à eux, & aſſure

(*a*) Anſelmus ex editione Gerberon. p. 505, & 507.

l'Abbé, qu'ils ſeront tous délivrés de la tempête, s'il veut en ſon particulier obéir à ce qui lui ſera ordonné L'Abbé promet de l'exécuter; que ne fait-on pas dans une pareille occaſion? On lui commande donc de faire célébrer l'Office de la Conception. Plus tranquile qu'on ne le doit être au milieu des approches de la mort, il a ſoin de s'informer de la maniere dont l'Office devoit être compoſé, les Pſeaumes, les Hymnes & les Cantiques, qu'on y doit chanter. Il n'oublia rien de tout ce qui pouvoit l'inſtruire. Il eſt fâcheux pour ces faits que pluſieurs grands hommes les ayent toujours rejettés comme apocriphes. S. Bernard marque (19) le peu d'égard qu'on doit avoir pour ces ſortes d'Apparitions, & en particulier pour celles, ſur leſquelles on fondoit alors la Fête de la Conception. Il avoit raiſon de dire, qu'il étoit facile aux ignorans d'apporter de ſemblables preuves: pour peu que l'eſprit ſoit porté aux fables, il donne aiſément dans ces imaginations. Durand, Evêque de Mende, (20) en uſa dans le treiziéme ſiécle, comme S. Bernard avoit fait dans le dou-

zième, & dit que ces sortes de Révélations ne doivent avoir aucune autorité, parce qu'elles sont sans fondement.

L'Apparition & la Révelation, qu'on a fabriquée contre S. Bernard lui-même, est une suite de ces disputes, & mérite d'être ici rapportée. Un Frere convers eut, dit-on, une Apparition, dans laquelle il vit le Saint Abbé, revêtu d'habits aussi blancs que la neige, cependant une tache assez considérable sur la mamelle, ternissoit l'éclat de cette blancheur. Ce bon Religieux, triste de cet accident, lui dit, mais pourquoi, mon pere, vous apperçois-je ainsi souillé d'une tache noire. C'est lui répondit le S. Abbé, que j'ai parlé mal de la Conception de la Sainte Vierge : & ce Frere ne put s'empêcher de faire le récit de cette histoire aux Religieux de Cisteaux assemblés dans un Chapitre général. Celui qui a rapporté cette Apparition, est un Nicolas, auquel Pierre, Abbé de la Celles, (a) l'a reprochée comme une imposture : & Henri de Hesse, Char-

(a) Petrus Cellensis. in Epistolis.

treux, (*a*) qui vivoit au commencement du quinziéme ſiécle, aſſure auſſi la ſuppoſition de cette aventure, dans ſon traité de la Conception de la Sainte Vierge; Ouvrage extrémement rare, imprimé *in* 4°. à Milan en 1480.

III. On va voir la confirmation de ce qu'a dit S. Bernard; que tout homme peut aiſément produire en ſa faveur de ces ſortes d'autorités. Les deux Révelations de Sainte Brigitte, & de Sainte Catherine de Sienne, ſur l'Immaculée Conception, ſont connues depuis près de 400. ans parmi les Théologiens. Saint Antonin, Archevêque de Florence, les rapporte toutes deux. La premiere, qui eſt de Sainte Brigitte, lui fut propoſée comme une objection contre ſon ſentiment; c'étoit alors celui de l'école des Dominicains. On y ſoutenoit, que la Sainte Vierge avoit été conçue dans le péché; mais il ne ſera pas difficile de parer, dit-il, à cette objection, puiſque Sainte Catherine de Sienne a ſçû par une ſemblable Révelation, le contraire de ce que Sainte

(*a*) Henricus de Haſſia, in tract. manuſcripto Carthuſ. Colonnienſ. apud Horſtium.

Brigitte disoit avoir appris par la même voye. Ainsi quelque chose que l'on fasse, on doit convenir que l'une de ces deux Révelations est fausse ; néanmoins il ne faut pas omettre ici la réflexion judicieuse, que fait cet illustre Théologien, sur ces deux faits si opposés. Comme ce sont, dit-il, des effets de l'imagination, il nous est permis de les rejetter ; & la Sainteté des Serviteurs de Dieu, n'empêche pas qu'ils ne soient sujets à l'illusion. On en trouve un exemple (11) dans Nathan, continue ce S. Archevêque. Ce Prophête croioit être conduit par l'Esprit de Dieu, lorsqu'il parloit à David sur la construction du Temple, & Dieu lui sçut faire connoître qu'il n'avoit point parlé en son nom dans cette occasion. Ainsi, continue le Saint Archevêque, on ne fait aucun tort à la réputation des Saints, lorsqu'on dit que par la confiance qu'ils avoient en Dieu, ils prenoient quelquefois leurs propres méditations pour des Révelations ou des Apparitions célestes. C'est le jugement que Melchior Cano, (22) porte des Révelations de ces deux Saintes.

Il va même jusqu'à dire, qu'elles donnent lieu par là aux libertins de se moquer de la Religion, & qu'elles font gémir les ames fidéles, qui voyent qu'on fait servir à ses propres intérêts ce qui devroit être le plus saint dans la Religion.

IV. En voici qui ont assez de rapport à ces matiéres; l'une qui se trouve dans les Ouvrages de Denis le Chartreux, nous apprend que la Sainte Vierge descend tous les ans en Purgatoire, pour en délivrer quelques ames; c'est ce qu'elle fait sur tout la nuit de Noel, que J. C. vint au monde; la nuit de la Résurrection, lorsqu'il a délivré des Lymbes les anciens Patriarches, les Prophêtes & les Justes du vieux Testament, qui attendoient sa venue.

L'autre à peu près semblable, rapportée dans les Opuscules du Cardinal Pierre Damian, (23) est que la Ste Vierge, délivre le jour de son Assomption, quantité d'ames des peines du Purgatoire; que l'année même où ce pieux Cardinal eut cette Apparition, elle en fit sortir un si grand nombre, qu'il

pouvoit égaler celui des Habitans de la Ville de Rome : auſſi en actions de grace, ces Saintes ames allerent viſiter toutes les Egliſes dédiées à la Sainte Vierge. C'eſt ce qu'apprit le Cardinal Pierre Damian lui-même, d'une de ces mêmes ames qui avoient été délivrées.

Saint Antonin (24) rapporte un fait qui mérite d'être inféré ici avec les autres. Un grand pécheur fut conduit dans une Apparition, dit-il, au Jugement de Dieu. Le Diable vint pour s'en ſaiſir, fondé, diſoit-il, ſur quatre raiſons eſſentielles, qui furent expoſées avec beaucoup de netteté, & qu'il eut ſoin de bien autoriſer. La *premiere*, étoit priſe des endroits de la Sainte Ecriture, où il eſt dit, auſſi-tôt que vous mangerez de ce fruit, vous mourrez : or cet homme, dit le Démon, eſt deſcendu de ceux-mêmes, contre qui cet arrêt a été prononcé ; il doit par conſéquent ſouffrir la mort éternelle. Mais par malheur pour le Démon, la Sainte Vierge vint s'oppoſer en qualité de médiatrice & d'avocate elle dit au Démon, c'eſt toi qui as falſifié ce témoig-

gnage, en disant à Eve ces paroles, *vous ne mourrez pas*; & par conséquent tu dois être rejetté comme un faussaire. En *second lieu*, le Démon dit, que ce pécheur devoit lui appartenir par droit de prescription, puisque cet homme l'avoit servi très long-tems. Mais la Sainte Vierge renversa cet argument, en apportant la régle de droit, c'est, dit-elle, que cette prescription n'est pas recevable, parce qu'elle a été souvent interrompue : en effet, dit la Sainte Vierge, la raison de cet homme murmuroit de servir un maître aussi cruel que toi. Le Démon, dit *en troisiéme lieu*, que ce pécheur devoit lui appartenir à raison de ses péchés; car, dit-il, le propre du péché est d'être pesant, suivant cette parole du Pseaume, mes fautes se sont appesanties sur moi, comme un fardeau très-pesant; or tout ce qui est pesant, tend au centre de la nature; c'est-à-dire aux enfers, & par conséquent, conclud le Démon, il doit y être précipité. Mais la Sainte Vierge, suivant l'Auteur de cette Apparition, ne paroit pas faire une réponse directe. Elle se contente de dire

que les mérites de J. C. surpassent tous les péchés qu'on pourroit commetre, selon ce qui est dit dans l'Ecriture, plût à Dieu que mes péchés fussent mis dans une balance avec ses bonnes œuvres. Enfin le Démon, apporta une *quatriéme raison*; c'est que les crimes du pécheur le devoient faire descencendre avec lui dans le lieu des suplices éternels, parce qu'il y avoit plus en lui de péchés que de bonnes œuvres. Il fallut donc en venir à la preuve. On mit les bonnes œuvres & les péchés de cet homme dans une balance, afin d'en juger plus exactement. La Sainte Vierge voiant que les péchés l'emportoient, appuya la main sur la partie de la balance où étoient les bonnes œuvres, mais en très petit nombre, & fit que cette partie devint plus pesante que l'autre, & le Diable se retira confus.

Qui ne voit que de pareilles historiettes autorisent les pécheurs à vivre dans le desordre & dans l'impénitence? Peut-on croire que la Sainte Vierge, Mere de toute pureté, soit la Médiatrice & la Protectrice des pécheurs endurcis? Peut-on croire que la Mere de

Dieu qui s'eſt toujours conduite avec la dignité, qui convient à la premiere & à la plus ſublime de toutes les Créatures, s'abbaiſſe juſqu'à tenir des converſations puériles avec l'Ange de ténébres ? C'eſt où l'on en vient, lorſque la piété, abandonnant les lumieres de la Religion, ſe jettedans des illuſions chimériques, pareilles à celles que nous rapportons dans cette prétendue Apparition.

Ce ſujet eſt ſi fécond qu'on ne ſçauroit preſque l'abandonner ; nous en rapporterons encore quelques traits, qui ne ſont pas moins ſinguliers. Sainte Hildegarde ſe vantoit d'avoir ſouvent des Apparitions, & qu'un Ange la venoit trouver tous les jours, & paſſoit par une des fenêtres de ſa chambre. Son Directeur, à qui ces fréquentes Apparitions étoient juſtement ſuſpectes, lui dit qu'elle étoit dans l'erreur, & qu'elle ſe laiſſoit tromper par l'Eſprit malin. Il conclud qu'elle mettroit un cierge bénit ſur ſa fenêtre, & que ſi c'étoit le Démon, il ne reviendroit plus ; ſi au contraire, c'étoit un bon Ange, il continueroit toujours ſes mêmes vi-

fites. Le cierge fut placé, le Démon ne revint plus ; mais quelques jours après un Ange du Seigneur vint & prit sa place.

C'est donc souvent à ces illusions que conduit une piété, qui n'est pas éclairée. On prétend l'autoriser, non par les preuves ordinaires, qu'on ne croit pas suffisantes, mais on veut du merveilleux ; l'on cherche des faits éclatans, qui frappent & qui persuadent : n'en trouve-t-on pas, on croit être en droit ou d'en imaginer, ou de se servir de ceux que la simplicité & la crédulité suggerent. Cette méthode mise une fois en pratique par un seul homme, donne lieu à beaucoup d'autres d'en faire autant, & par là on se trouve rempli d'Apparitions & de Révelations chimériques ; comme nous le sommes effectivement dans un grand nombre de livres.

CHAPITRE VII.

Régles pour discerner les véritables Révelations, & les véritables Apparitions.

NOus avons deja remarqué qu'on ne doit pas rejetter indifferemment toutes sortes de Révelations & d'Apparitions. Il faut avouer néanmoins qu'il est très difficile d'avoir une entiere certitude de leur vérité ; c'est une mer remplie d'écueils de toutes parts, & il n'y auroit pas moins de déréglement d'esprit de les rejetter toutes, qu'il y en auroit à recevoir toutes les impostures, & les illusions de l'esprit humain. (1) Il faut donc s'attacher, non

(1) Erit autem utrobique, vel in approbatione, vel in reprobatione periculum. Approbare enim falsas & illusorias aut frivolas visiones, pro veris & solidis Revelationibus, quid indignius, quid alienius ab hoc Sacro Concilio (*scilicet Constantiensi.*) Reprobare verò nunc eas quæ multifariè multisque modis quâquâ versum per diversas nationes probatæ dicuntur, non parva exinde scandalorum in Christianâ Religione & devotione populorum formidatio ; denique in ipso etiam silentio & dissimulatione, ex quo res in medium posita est, non nihil esse discriminis pertimescimus. *Gerson. de*

point à certaines experiences, mais à des maximes fondées sur les régles de l'Eglise, & sur les principes de la Religion Chrétienne, ou du moins qui ayent les degrés de certitude que l'on croit néceſſaires pour admettre les faits hiſtoriques, qui nous intéreſſent. La poſſibilité n'eſt pas une preuve de ces ſortes de faits. On n'attaque point la puiſſance de Dieu, en rejettant des évenemens & des merveilles, dont la vérité n'eſt pas certaine : & il ne faut pas s'en faire un titre pour ſoutenir de vaines Apparitions. J'admets celles qui ont de fortes preuves ; je doute de celles qui ne ſont pas ſuffiſamment appuyées, & je rejette toutes celles où l'on trouve des marques évidentes de fauſſeté & de ſuppoſition.

Pour uſer de quelque méthode, on peut diviſer ces régles en trois différentes claſſes ; les unes regardent les Apparitions & les Révelations en elles-mêmes, les autres regardent les perſonnes à qui elles arrivent : les troiſiémes enfin ont rapport aux circonſtances qui les accompagnent.

prebat. ſpirit. part. II. *p.* 530 *editionis anni* 1606.

ARTICLE PREMIER.

Régles par rapport aux Révelations en elles-mêmes.

I. Premiere régle. Si ce qui eſt énoncé par l'Apparition & la Révelation, eſt conforme à l'Écriture & à la Tradition. II. Deuxiéme régle. L'utilité qu'on en peut tirer. III. Troiſiéme régle. Si les choſes qui ſont révelées portent avec elles le caractére de la ſimplicité chrétienne. IV. Quatriéme régle. La fréquence des Apparitions & des Révelations les doit rendre ſuſpectes. V. Cinquiéme régle. Si elles ont la décence & la dignité convenable à la Majeſté Divine, & ſi elles ne renferment rien de puérile.

I. LA premiere conſidération qu'on doit faire dans l'examen de ces ſortes de graces priſes en elles-mêmes, eſt de voir ſi elles ne contiennent rien, qui ſoit contraire aux Ecritures (1) Canoniques, aux (2) Traditions Apoſtoliques, aux Déciſions de l'Egli-

se, & aux usages reçus. Si par une supposition impossible, il arrivoit qu'un Ange du Ciel vint nous annoncer un Evangile différent de celui qui a été publié au nom & par la puissance de J. C. nous ne devons pas le recevoir ; il faut toujours conserver le sacré dépôt de la Tradition, qui nous a été confié, *depositum custodi* ; c'est la régle de l'Ecriture Sainte, qui nous avertit par là d'être unis à l'Eglise, qui est la colomne & le fondement de la vérité. Telle a été la conduite des Apôtres, lorsque Dieu les favorisoit de ces graces si extraordinaires ; ils croyoient qu'elles n'auroient point assez d'autorité, s'ils n'y joignoient le témoignage des Saintes Ecritures. Saint Pierre entendit lui-même cette voix qui venoit du Ciel, lorsqu'il étoit sur la Sainte Montagne (3) avec J. C. mais dit cet Apôtre, nous avons les oracles des Prophêtes, dont la vérité est plus certaine, & nous devons nous y arrêter. Ainsi recevroit-on du Ciel ces faveurs extraordinaires, on doit toujours reconnoître que les oracles des Prophêtes sont plus surs que ces Ap-

paritions & ces Révelations particulieres. Ignore-t-on combien nous sommes tous les jours trompés par nos sens ? mais Dieu qui nous parle dans les Saintes Ecritures ne peut nous tromper. Les Peres ont suivi ce même principe, ils ont reconnu les égaremens, auxquels se sont abandonnés de faux Prophêtes ; parce que leurs Révelations étoient contraires à la doctrine renfermée dans les Ecritures Canoniques.

Cependant il y a quelquefois tant de conformité entre la vérité & le mensonge, qu'on s'y peut aisément tromper ; les Hérétiques & les Catholiques s'autorisent également de la parole de Dieu, mais différemment expliquée & entendue. Nous avons vu dans le dernier siécle des (*a*) Athées, qui ont voulu détruire l'éxistence de Dieu, par l'idée la plus grande & la plus magnifique qu'on puisse apporter de l'Etre nécessaire ; ils empruntoient & se servoient contre la Religion des

(*a*) Vanini. in Amphitheatro Divinæ Providentiæ ; exercitatione 2.

Il fut brûlé à Toulouse pour Athéisme en 1619.

raiſonnemens les plus forts que les Peres ayent donné pour démontrer l'éxiſtence & la néceſſité d'un Etre ſuprême : mais afin de n'être pas (*a*) comme des enfans qui ſe laiſſent emporter à tout ce qui ſe préſente, & qui n'ont point de principe aſſuré ; nous devons toujours joindre à l'Ecriture, les explications de l'Egliſe qui ſeule a le pouvoir d'en donner l'intelligence, qu'elle a reçue de Dieu même. Ainſi avant que d'admettre quelque Apparition ou quelque Révelation, on doit l'examiner ſuivant la méthode des Théologiens, afin de n'y recevoir aucun (4) terme qui puiſſe préjudicier à la foi, ou bleſſer la pureté des mœurs.

C'eſt ſur ce principe qu'il faut juger de la prétendue Apparition de cette femme condamnée (*b*) ſeulement aux peines du Purgatoire, pour avoir employé l'Art magique, Art condamné par l'Egliſe, & réprouvé par les Saintes Ecritures. Elle s'en étoit ſervi pour empêcher que ſon Mari ne portât ſon cœur ailleurs que chez elle. C'eſt ce qu'elle raconte dans

(*a*) Card. Bona de diſcret. ſpirit. c. 20.
(*b*) Cæſarius lib. 12. Miraculor. cap. 27.

une Apparition, où elle se présente à une Sainte Religieuse, qui prioit pour elle. Son mari qui en est averti, jeûne, prie & fait des aumônes à son intention pour la délivrer de ces peines passagéres, & la faire entrer dans la gloire. Peut-on croire qu'un Art réprouvé également dans le Paganisme, & sous la loi Evangelique, ne soit puni en l'autre vie que par des peines passageres en une ame, qui n'en a fait, ni même commencé la pénitence en ce monde ?

L'Histoire qui suit est encore plus condamnable, & porte avec soi un caractére de réprobation. L'Evêque de Liége avoit fait (*a*) exhumer au commencement du douziéme siécle le corps d'un Usurier public, comme indigne de jouir de la sépulture des Fidéles. Sa Veuve touchée de cette tache faite à la mémoire de son Mari, se transporte à Rome, elle prie, elle supplie le Pape de faire remettre le corps de son Epoux dans le Cimetiére. Elle fait entendre que le mari & la femme n'étant qu'un, le mari infidéle peut être sauvé par la femme fidéle ; elle offre donc de faire péniten-

(*a*) *Idem*, libro 12, cap. 24.

ce pour ſon mari, & de réparer le mal qu'il avoit fait, & de ſuppléer au bien qu'il avoit omis. Les Cardinaux s'intéreſſerent pour une femme ſi affectionnée à la mémoire d'un mari, qui n'étoit plus. Elle obtint enfin du S. Pere que le cadavre du défunt ſeroit reporté dans le Cimetiere ; & cette Veuve pour ſatisfaire à la Juſtice Divine fait bâtir une cabane auprès du tombeau de ſon mari, elle s'y enferme, & s'y livre entierement aux aumônes, aux jeûnes & aux prieres. Elle paſſa ſept ans dans ces ſaints & pénibles exercices, au bout deſquels l'ame de ſon mari lui apparut vêtue d'un habit de couleur brune, & la remercie des peines qu'elle a eſſuyées pour le retirer du profond de l'enfer, d'où il eſt enfin délivré ; & que ſi elle daigne continuer encore ſept ans dans les mêmes exercices, il ſera entierement ſauvé. Elle perſiſte donc dans les travaux de la pénitence, & au bout du terme preſcrit, le défunt ſe préſente à ſon Epouſe vêtu d'une robe blanche, avec un viſage joyeux & content, & lui dit, que graces à Dieu & à ſes prieres, il vient d'être établi dans le

ſéjour des Bienheureux.

Ceſarius qui rapporte cette prétendue Apparition, fait tout ce qu'il peut pour lui donner un ſens favorable : mais comment juſtifier la conduite d'un Uſurier public, dont les excès obligent enfin l'Evêque de Liége, à le déclarer excommunié même après ſa mort ? L'auteur ſe ſeroit fait plus d'honneur, s'il avoit avoué franchement que les peines & les travaux de la Veuve avoient été utiles au ſalut de cette bonne femme, mais qu'elles n'avoient ſervi de rien pour l'ame de ſon mari, que la mort avoit ſurpris dans l'habitude d'un péché mortel, qui ne va pas moins contre l'ordre public & contre la Société, que contre la charité chrétienne. Il eſt vrai que Céſarius n'y auroit pas trouvé le merveilleux, qu'il a voulu y faire appercevoir. Je pourrois rapporter pluſieurs autres Apparitions auſſi ſuſpectes, dont la fauſſeté ſe prouve aiſément par leur ſeule oppoſition aux maximes de l'Evangile.

II. Il faut en ſecond lieu conſidérer dans les Apparitions & les Révelations, ſi ce qu'elles repreſentent ou font con-

noître, peut servir à l'avancement de la Religion, à la gloire de Dieu, ou au salut des hommes; car si on remarque de l'inutilité, & si elles ne contiennent rien de solide, mais au contraire qu'elles soient (5) plus propres à faire perdre du tems à ceux qui les ont, & à ceux qui les écoutent; on les doit regarder comme des illusions, & croire que ce sont des piéges qui sont tendus par l'Ange de ténébres : c'est ce que marque Gerson, & après lui le Cardinal Bona. On doit même rejetter les choses que l'on pourroit croire d'abord avoir été révelées, lorsqu'elles ne paroissent pas conformes à la bonté, à la sagesse (6) & à la puissance divine, dit Gerson. J. C. en a donné l'exemple, lorsqu'il a permis au Démon de le tenter. Cet Esprit de ténébres lui dit de se laisser aller de dessus le temple, afin de montrer qu'il étoit le fils de Dieu; mais J. C. qui sçavoit que ce miracle ne renfermoit aucune sagesse, ni aucune utilité, rien enfin qui pût l'y porter nécessairement rejette cette tentation, & nous fait connoître en même tems les illusions dans lesquelles

les hommes les plus ſaints peuvent quelquefois tomber.

Il faut remarquer encore qu'il peut y avoir des Revelations de choſes véritables & très utiles en ſoi, qui cependant ne ſont d'aucune utilité, parce qu'elles ſont déja clairement révelées dans l'Ecriture; & par cette raiſon les Revelations nouvelles & les Apparitions qu'on en auroit, doivent être ſuſpectes. Il eſt inutile & ſouvent dangéreux de multiplier à l'infini les Revelations particulieres. Quand Dieu a parlé, il ſe contente de l'avoir fait une fois, (7) *ſemel locutus eſt Deus.* Sans répeter ſouvent ce qui peut nous inſtruire de nos devoirs, & nous faire connoître ſes volontés.

Quelle utilité peut-on tirer de cette Apparition, où l'on repreſente Hugues, Chanoine Régulier de S. Victor de Paris, (*a*) mort au milieu du douziéme ſiécle, lequel après ſa mort apparoit à un de ſes confreres & lui avouë qu'il n'eſt pas reſté un ſeul Démon en enfer; que tous ſe ſont trouvés ſur ſon paſſage,

(*a*) Thom. Cantipratan. lib. 2. cap. 16. n. 5. p. 215.

lorſqu'il

lorſqu'il alloit entrer dans le Purgatoire, & qu'ils lui ont tous appliqué de grands coups de fouet ; punition qu'il a reçue, diſoit-il, pour avoir négligé de prendre quelquefois la diſcipline, lorſqu'il étoit en ce monde. Les diſciplines ne ſont néanmoins que des obſervances régulieres, dont l'omiſſion ne paroît pas puniſſable, à moins qu'il n'y ait du mépris ; ce qu'on ne ſçauroit attribuer à Hugues de S. Victor, que l'on a dépeint comme un homme très religieux, mais extrêmement délicat, & qui ne s'eſt prêté à cette omiſſion que pour aider la foibleſſe de ſon temperament. Cette inutilité dans une pareille Apparition, ne marque-t-elle pas combien elle doit être ſuſpecte & peu recevable ?

Quelle utilité tire t-on de cette Apparition extraordinaire qu'eut, dit-on, le Bienheureux Henri Suſo, Religieux de l'Ordre de S. Dominique, (*a*) mort le 25 Janvier 1365 ? Ce bon Religieux animé d'un ſaint zéle & d'une extrême dévotion, ſe laiſſoit aller à des extaſes qui furent portées ſi loin, qu'il eut, ou du moins qu'il crut avoir une Appa-

(*a*) Henrici Suſonis vita, capit. 46.

rition d'un Seraphin attaché à une croix, à peu près comme le fut J. C. Cet Ange de lumieres avoit ſix aîles ; deux lui couvroient la face, deux autres couvroient ſes pieds, & les deux du milieu lui ſervoient à voler dans l'air. Cet Ange portoit trois inſcriptions remarquables ; la premiere qui étoit peinte ſur les deux aîles inférieures, lui ordonnoit de recevoir volontiers toutes les afflictions qui lui arriveroient. La ſeconde qui paroiſſoit ſur les aîles du milieu, l'engageoit à porter ſa croix avec un courage toujours égal. Enfin l'inſcription qui étoit ſur les deux aîles ſupérieures, lui apprenoit qu'il devoit ſouffrir à l'imitation de J. C. Je me garderai bien de dire que Henri Suſo a volé cette Apparition à S. François ; mais au moins elle montre qu'un Religieux de S. Dominique en a été auſſi favoriſé, cependant avec moins d'éclat & de ſuccès que le S. Fondateur de l'Ordre des Freres Mineurs.

Mais étoit-il néceſſaire de l'Apparition d'un Séraphin, pour apprendre que la vie chrétienne, & ſur tout Religieuſe, eſt une vie pleine de ſouffrances ?

L'Evangile nous l'avoit annoncé, & toute la Religion nous en instruit; mais Henri Suso vivoit dans un siécle fécond en Apparitions & en Révelations. C'étoit la mode, beaucoup d'Historiens ne pouvoient rien dire simplement. verités évangéliques leur auroient paru languissantes, s'ils ne les avoient soutenues par quelques Apparitions, ou par des faveurs extraordinaires. Ils n'osoient proposer les maximes les plus chrétiennes, sans les appuyer sur quelqu'une de ces graces singulieres. L'imagination y étoit portée, & s'y plaisoit par le merveilleux qu'on y trouvoit. C'est dans ce siécle qu'on voit paroître Jean Ruysbrock, Chanoine Régulier, & célebre Mystique, aussi-bien que Barthelémi Albizi, ou de Pise, Cordelier, très renommé par son livre des conformités de S. François avec J. C.

La curiosité qui se mêle souvent dans les choses inutiles, est encore une marque plus certaine de l'illusion où l'imagination se laisse aller, lorsqu'elle désire & se croit digne de recevoir de Dieu les graces les plus particulieres. Il est presque impossible de ne pas croire

qu'une perſonne ne ſoit dans l'erreur, lorſqu'on la voit demander à Dieu des Révelations pour ſçavoir ſi ſes péchés lui ont été remis ; rien n'eſt moins utile qu'une ſemblable demande. C'eſt la remarque de S. Gregoire, (8) qui nous aſſure que Dieu ne veut pas nous ſauver d'une autre maniere qu'il a ſauvé ceux qu'il chériſſoit le plus. S. Paul élevé juſqu'au troiſiéme Ciel, continue ce Pape, après avoir appris les Myſtéres les plus cachés, ne laiſſe pas de châtier ſon corps, de le réduire en ſervitude, & d'être continuellement dans la crainte, de peur qu'après avoir annoncé l'Evangile aux autres, il ne ſoit enfin réprouvé. Il n'en faut pas davantage pour rejetter l'Apparition de ce Religieux, que nous avons rapportée ci-deſſus, chapitre V. article 3. pag. 71.

C'eſt le jugement qu'on doit porter des différentes Apparitions que reçut, dit-on, Sainte Lutgarde, lorſque le Seigneur l'aſſura pluſieurs fois de la certitude de ſon ſalut ; & même dans la derniere Apparition, il lui fut dit, ſoyez tranquille, je viens de la part du Seigneur vous aſſurer qu'il vous

aime, & que vous devez être assurée de votre salut éternel. Telle est encore cette Apparition que reçut un Chanoine Régulier de Cantimpré, près Cambrai, (*a*) lorsqu'après une grande tentation, à laquelle il avoit résisté courageusement, il pria le Seigneur de lui faire connoître s'il seroit sauvé; & il en reçut l'assurance, qui le tranquilisa. Retrouve-t-on dans ces histoires les maximes Evangéliques, qui nous ordonnent de travailler à notre salut avec crainte & tremblement? Je ne vois rien de si sage, que ce qui est marqué par un des plus grands Maîtres de la vie chrétienne & spirituelle. » Un homme, » dit-il, (*b*) se trouvant un jour flot- » tant entre la crainte & l'espérance, » tomba dans une profonde tristesse. Il » entra donc dans une Eglise, & se » prosterna devant un Autel pour y faire » sa priere. Comme il repassoit souvent » ces paroles en lui-même; helas si je sça- » vois au moins que je dois perseverer; » il ouit aussi-tôt cette parole dans le

(*a*) Thom. Cantipratan. libro 2. Miraculor. cap. 52. num. 4, & 5.

(*b*) De Imitatione Christi, lib 1. cap 25.

« fond de ſon cœur ; que voudriez-vous
» faire ſi vous le ſçaviez ? Faites main-
» tenant ce que vous feriez alors, &
» vous ſerez aſſuré de votre ſalut. Au
» même inſtant il fut conſolé & forti-
» fié : il s'abandonna à la volonté de
» Dieu, & ſe vit délivré de toutes ſes
» agitations. Il ne voulut plus recher-
» cher curieuſement ce qui lui devoit
» arriver ; mais il ne penſa qu'à con-
» noître la volonté de Dieu, pour la
» pouvoir accomplir, & pour com-
» mencer & achever par ſon ſecours
» tout le bien qu'il pourroit faire.

III. Les Apparitions & les Révela-tions qui portent quelquefois à des ac-tions extraordinaires, ne ſont autre cho-ſe que des égaremens & des illuſions, auxquelles on ſe laiſſe trop aiſément al-ler, lorſqu'on a confiance à ces mouve-mens extraordinaires. Au lieu de les prendre pour des inſpirations du Ciel, on doit les regarder comme des ſéduc-tions de l'amour propre, ou même comme des piéges de l'Eſprit malin. C'eſt donc une régle certaine pour s'aſ-ſurer des véritables Apparitions, que les choſes repreſentées portent avec elles le

caractére de la ſimplicité chrétienne ; mais au contraire ſi elles engagent à des actions ou à des projets qui ne conviennent point à l'état où Dieu appelle une ame, alors il faut les regarder ou comme fauſſes, ou comme ſuſpectes. Si Dieu néanmoins inſpiroit des voyes ſingulieres & ſublimes à ceux qu'il favoriſe d'Apparitions & de Révelations, on ne doit pas laiſſer d'examiner (9) avec ſoin ſi ces voyes ou ces actions ſe trouvent énoncées clairement dans la Révelation, ou ſi on reſſent au dedans de ſoi, dit Gerſon, une lumiere intérieure, qui loin de troubler l'ame, l'affermit dans ce qu'elle a entrepris. L'amour propre qui eſt le vice commun de l'humanité, eſt la cauſe principale de l'égarement où l'on ſe jette, lorſqu'on eſt favoriſé de ces graces extraordinaires. Il perſuade ſouvent à ceux (10) qui ſont unis par le lien du mariage de ſe retirer dans une ſolitude, comme l'a remarqué le Cardinal Bona. Tantôt il porte un homme d'un temperamment foible & délicat, à ſe macérer par des jeûnes & par des veilles exceſſives. Il pouſſe un Pere de famille

à la contemplation, lorsque le soin de sa maison doit occuper son esprit ; c'est même la miséricorde envers les pauvres qu'il inspire, afin de conduire insensiblement à l'avarice ; il donne lieu par les mouvemens d'une cupidité secrette de rechercher les biens & les richesses de ce monde, sous le prétexte spécieux de les répandre sur ceux qui sont dans la nécessité.

Nous avons vu des personnes du sexe élevées par des qualités personnelles qu'elles pouvoient avoir, & que leur élevation cependant n'a pas exemptées des illusions, qui ne sont que trop ordinaires à leur sexe ; on les a vues se croire inspirées pour faire rentrer dans l'Eglise ceux qui s'en étoient séparées par le Schisme. Le Démon les a conduit, & a fait qu'elles ont publié elles-mêmes l'égarement de leur esprit devant les puissances de l'Eglise ; les erreurs où elles se sont jettées sont un témoignage certain de la fausseté de leurs Révelations.

Les personnes instruites des questions contemplatives qui ont agité la fin du dernier siécle, & le commencement de

celui-ci, n'auront pas de peine à reconnoître ici le portrait de Madame G. Cette Dame qui faiſoit ſes délices de la vie myſtique, ſe trouvant à Montargis, eut, à ce qu'elle dit, une Révelation, où elle apprit qu'elle étoit deſtinée par la Providence pour la converſion des Hérétiques. Elle conſulta ſur cette Révelation un Religieux Dominicain, qui loin d'écarter ces vûes auſſi chimériques, l'affermit dans ce deſſein, & lui témoigna que lorſqu'il célébroit le Saint Sacrifice de la Meſſe, il avoit eû la même Révelation; c'eſt qu'il avoit appris que Madame G. qui lui parloit, devoit aller travailler à la converſion des Proteſtans. Elle fut donc trouver Monſeigneur l'Evêque de Genéve, à Annecy, lieu de la réſidence du Prelat. Elle lui découvrit ſa Révélation & le deſſein que Dieu lui avoit inſpiré de ſe conſacrer aux Miſſions Apoſtoliques; cet Evêque eut raiſon de la regarder comme une folle: elle ne laiſſa pas néanmoins de ſe charger des petites Ecoles de charité. C'eſt où ſe termina cette Miſſion extraordinaire, qui tendoit à faire rentrer dans le ſein

de l'Egliſe tous ceux qui depuis 150 ans s'en étoient ſéparés par l'Héreſie ; mais au lieu de convertir les autres, elle ſe pervertit elle-même, & comme une nouvelle Priſcille, elle ſe précipita dans des égaremens ſur la vie ſpirituelle. Ses erreurs obligerent l'Evêque de Genéve de la faire ſortir de ſon Diocéſe. Elle ſe rendit à Grenoble où elle voulut dogmatiſer ſur la contemplation & ſur les voies les plus ſecrettes de la vie myſtique. M. l'Evêque de Grenoble, c'étoit M. le Camus, empêcha les progrés qu'auroit pû faire ſa doctrine pernicieuſe. Elle fut donc obligée de retourner à Paris, où peu de tems après elle eut un procès dont M. le Camus frere de M. l'Evêque de Grenoble, étoit Juge. Elle écrivit elle-même au Prelat pour implorer ſon ſecours & ſa protection ; & pour l'y engager, elle lui marqua qu'elle avoit changé de ſentiment, & que Dieu lui avoit fait reconnoître & abandonner ſes égaremens. Ce Prelat lui envoya avec plaiſir la lettre de recommandation qu'elle demandoit. Madame G. munie de ce titre, s'en ſervit pour ſemer ſes er-

teurs qu'elle n'avoit point reconnues. Elle abusa de la lettre de ce Prelat, & s'en prévalut pour donner cours à sa doctrine & à ses imaginations chimériques. On fut obligé de s'éclaircir avec M. l'Evêque de Grenoble, qui témoigna qu'il ne lui avoit accordé cette lettre que sur un changement supposé qu'elle lui avoit annoncé ; & que dans cette lettre il ne s'agissoit point de doctrine, mais uniquement d'un procès. C'est ce que j'appris en 1695. de M. Bossuet, Evêque de Meaux, qui vouloit bien me permettre de l'aller voir quelquefois, & je ne manquai pas de l'ecrire sur le champ pour mon instruction particuliere.

Telle est la suite de ces Apparitions & de ces Révelations particulieres, qui jettent l'homme dans des voyes qui ne conviennent point à l'état, où la Providence l'a appellé, conformément aux circonstances où elle l'a placé, circonstances qui seules tiennent lieu d'une Révelation publique, & qui doivent par conséquent faire évanouir toute Révelation particuliere, qui ne s'y trouve pas conforme.

IV. La fréquence des Révelations les a toujours rendues ſuſpectes, parce que plus on ſe croit favoriſé de Dieu, plus on conçoit d'eſtime pour ſoi-même, & par là on peut tomber aiſément dans l'égarement. C'eſt ce qu'a remarqué Saint François de Sales (*a*), en écrivant à une Supérieure, à l'occaſion d'une Religieuſe qu'on diſoit avoir beaucoup de Viſions; *quant aux Viſions & Révelations*, dit ce Saint Evêque, *dont cette fille eſt favoriſée, elles me ſont infiniment ſuſpectes, comme inutiles, vaines & indignes de conſidération; car d'un côté elles ſont ſi fréquentes, que la ſeule fréquence & la multitude les rendent dignes de ſoupçon.* C'eſt ce qui a donné lieu de douter de celles de Sainte Hildegarde, de Sainte Gertrude, de Sainte Brigitte, de Sainte Catherine de Sienne & de beaucoup d'autres. On prétend même que la fréquence de celles de Sainte Brigitte & de Sainte Theréſe ont retardé quelque tems leur Canoniſation. Le ſaint Siége toujours attentif, voulut examiner ſi ces Bienheureuſes ne s'étoient pas livrées à quelque illuſion volontaire. Ce fut cette multi-

(*a*) Livre 2. Lettre 24.

tude d'Apparitions du Bienheureux Jordan, Général des Dominicains, qui porta Thomas Cantimpré, (*a*) tout grand conteur de fables qu'il eſt, à reconnoître que ce Religieux s'eſt ſouvent laiſſé ſurprendre par de triſtes & fâcheuſes illuſions. Je n'ai rien lu de plus enſé à ce ſujet que la ſage réflexion d'une illuſtre perſonne qui a publié l'abregé de la vie de Mde de Chantal : (*b*) voici ſes paroles. » Je n'ai point parlé des viſions » ni des extaſes de la Mere de Chantal, » & je ne dirai rien non plus de ſes Mi» racles ; ſa vie me paroît le plus grand » de tous ſes prodiges ; & je ſuis bien » plus étonné qu'une femme ait eû la » force pendant cinquante ans de ne rien » accorder à la nature, & de ne rien re» fuſer à la grace, que je ne le ſerois de » voir reſſuſciter les morts.

C'eſt ce que l'on devroit imiter, lorſ-

(*a*) Thom. Cantipratan. lib. 2. c. 57. num. 46. p. 575 & 76.

(*b*) Madame de Daletz, vie de la Mere de Chantal, *in douze*, Par. 1697. p. 253 & 254. On attribue cette vie au Comte de Buſſi Rabutin, mais on ſçait qu'elle eſt de Madame ſa fille, qui épouſa en ſecondes nôces M. de la Riviere, avec lequel elle eut un grand procès.

qu'on écrit la vie des plus grands ſerviteurs de Dieu. Comme ces graces, lorſqu'il leur en arrive, ne doivent ordinairement ſervir qu'à l'inſtruction particuliere de ceux qui les ont; il faut être auſſi attentif à les tenir ſecrettes, que le devroient être ceux qui les reçoivent; autrement on donne lieu aux ames foibles de déſirer ces voyes extraordinaires, qui ne contribuent point à la ſanctification, & qui peuvent quelquefois préjudicier à la piété, & faire tomber le Chrétien dans l'égarement.

V. Enfin un *cinquiéme* attribut que doivent avoir en elles-mêmes ces Apparitions & ces Révelations pour pouvoir être reçûes & approuvées, eſt une majeſté & une dignité convenable à la Divinité & à la Religion; tout ce qui vient de Dieu, tout ce qui a rapport au Chriſtianiſme en doit porter le caractére; ainſi dès qu'on n'y remarque point cette ſage & noble ſimplicité, qui caractériſe les œuvres du Tout-puiſſant. Dès qu'on y voit que que indécence, ou même des puerilités peu convenables à la Religion, on peut dire à coup ſûr que ces prétendues Apparitions ne ſont que des effets

de l'imagination ou des productions de l'Eſprit de Ténébres, qui ne cherche qu'à faire illuſion à l'eſprit humain. C'eſt au rang de ces tromperies que je mets l'hiſtoire de Saint Antide, approuvée & ſoutenue par Chiflet dans ſon hiſtoire de Beſançon. Ce Saint (*a*) ſe ſert, dit-on, du Démon pour ſe faire tranſporter à Rome ; & que va-t-il faire à Rome ? C'eſt pour y reprendre un Pape ſur de prétendus péchés par lui commis. Les mœurs & la conduite du Souverain Pontife étoient-elles confiées à la ſollicitude paſtorale de Saint Antide, pour lui faire prendre une voye auſſi extraordinaire, afin de l'en reprendre ? par quel moyen même Saint Antide eſt-il informé du péché d'un Pape ? par le Démon, eſprit de menſonge. Et à quel tems rapporte-t-on ce fait ? Au commencement du cinquiéme ſiécle, tems où la vertu & la ſainteté des Papes n'a pas moins éclaté que dans les ſiécles précédens. Qui ne voit qu'en elle-même cette Apparition ſe détruit par ſon propre principe ? Un Saint Evêque, un Chrétien même, pour

(*a*) Voyez Dom Calmet, en ſa diſſertation ſur les Apparitions, pag. 167 & 168, &c.

peu qu'il ſoit inſtruit, ſe ſervira-t-il du miniſtére du Démon pour faire une bonne œuvre, & même une bonne œuvre qui ne lui eſt pas commandée, & dont l'omiſſion ne ſçauroit lui être imputée ? Les Régles Evangéliques qui nous ordonnent de faire le bien, auquel nous ſommes obligés, veulent que ce ſoit par des moyens juſtes & légitimes. La voiture du Démon eſt-elle une voiture ſimple, commune & uſitée pour voyager ? Ne voit-on pas que ce conte a été inventé dans le tems que ces prétendues merveilles étoient à la mode ? Je les rapporte au ſiécle de Ceſarius & de Thomas Cantimpré, c'eſt-à-dire au treiziéme & quatorziéme, où la claſſe ſubalterne des Ecrivains s'occupoit de ces fables. Auſſi en voit-on un grand nombre de cette ſorte dans leurs ouvrages. (*a*) Tel eſt ce Gentil-homme qui monte en croupe derriere l'Eſprit malin, pour aller demander à Rome des Bulles de répudiation pour ſe ſéparer de ſa femme (*b*) qu'il

(*a*) Cæſarius lib. 5. Miraculorum, cap. 37. pag. 308.

(*b*) *Idem*, libro 8. cap. 52.

obtint du Pape & des Cardinaux; & de Rome on le voit transporté subitement par la même voye à Jerusalem. Telle est encore ce bon homme, qui abandonne sa femme & sa famille pour aller aux extremités des Indes Orientales visiter les lieux habités autrefois par l'Apôtre Saint Thomas, auquel il avoit voué sa dévotion, & ensuite en moins de douze heures il est, à la priere de Saint Thomas, transporté par un Démon depuis les Indes Orientales, jusques en Allemagne, pour empêcher sa femme de convoler en seconde nôces, (*a*) comme elle étoit prête à le faire. Telle est enfin l'aventure de cet homme, qu'un Ange ou un Esprit Bienheureux transporta en peu d'heures de Jerusalem à Liege. Toutes ces aventures sont rapportées par Cesarius d'Heisterbac, (*b*) & Thomas Cantimpré n'est pas moins fecond en ces sortes de faits. C'est dommage que ces deux Auteurs n'ayent pas sçu l'histoire du transport de Saint Antide; pleins d'amour pour ce genre de fables, ils ne l'au-

(*a*) Cæs. Heisterbacen. Mirac. lib. 10. cap. 2.
(*b*) Thomas Cantipratan. lib. 2. cap. 40. num. 3. p. 401. & cap. 49. num. 6. pag. 447.

roient pas oublié, s'ils en avoient été instruits.

La décence & la dignité ne sont pas moins nécessaires dans les Apparitions & les Revelations; & l'on a droit de rejetter toutes celles qui representent quelque objet peu convenable au caractére des Saints, & à la bienséance de la Religion ou des mœurs. C'est pourquoi on n'hésite pas d'abandonner les suivantes, que je crois pouvoir rapporter pour échantillon; car il y en a un si grand nombre de la même espéce, qu'elles seroient plutôt le sujet d'une vaste & ennuieuse compilation, que d'une simple dissertation.

Deux jeunes hommes touchés de Dieu, dit Cesarius, entrerent dans un Couvent de l'Ordre de Saint Dominique en Espagne, (*a*) & ils y vêcurent avec tant de piété & de régularité, qu'on les donnoit pour exemple à tous les autres Religieux. L'un d'eux se voua particulierement à la Sainte Vierge, & la servoit avec tant de zéle que tous ses soins étoient de réciter attentivement l'Office & les heures de la Mere de Dieu. Il ne s'occu-

(*a*) Cæsarius, libro 7. Miraculorum, cap. 52. pag. 448.

poit pas seulement de chaque verset, chaque parole même l'entretenoit encore long-tems, & très affectueusement. Après avoir passé 17 ans dans ces saints exercices, il tomba malade ; & le Prieur permit à son compagnon de l'assister & de lui administrer les Sacremens. Ce dernier qui sçavoit que son ami étoit dévoué au service de la Sainte Vierge, le pria de lui dire quelques paroles de consolation. Le malade qui crut pouvoir ouvrir son cœur à son ami, lui déclara que la Sainte Vierge l'avoit visité la veille, & lui avoit prédit que dans sept jours il entreroit dans la Céleste Patrie ; & comme vous m'avez été attaché plus fidellement & plus intimement qu'aucun mortel, dit la Sainte Vierge, je veux vous accorder une faveur que je n'ai faite à personne ; sur le champ elle m'embrassa. Le bon Historien a soin de faire observer que c'est le premier baiser que la Mere de Dieu ait donné à un mortel. Mais ce ne fut pas le dernier au moins suivant le même Ecrivain, qui nous rapporte une autre aventure. Un jeune (*a*) Gentil-homme demeuroit,

(*a*) *Idem*, capite 33. pag. 419.

dit-il, avec un viel Ecuyer, dont il tenoit un fief. Ce jeune homme qui étoit à la fleur de son âge, se distinguoit sur tout par son amour pour la chasteté. Le Démon jaloux à son ordinaire de voir cette vertu pratiquée dans le feu de la jeunesse, fit si bien qu'il engagea ce jeune homme à porter ses yeux & ses désirs jusques sur la femme du vieux Gentilhomme son maître. C'étoit heureusement une Dame sage & vertueuse, qui résista toujours aux vives sollicitations de ce jeune homme. Au desespoir de n'avoir pu réussir, il s'adresse à un ancien hermite, qui lui conseilla d'aller s'il se pouvoit tous les jours à l'Eglise, & d'y réciter cent fois la Salutation Angelique, & qu'au bout de l'année il lui répondoit qu'il obtiendroit tout ce qu'il désireroit. Ce jeune homme n'y manqua point, & le dernier jour du terme prescrit par le bon hermite, c'est-à-dire au bout de l'année, il se souvint à table que ce jour-là il avoit manqué de se rendre à l'Eglise. Après le diner il monte à cheval, & s'y rend pour faire la même priere; mais quelle fut sa surprise, lorsqu'en sortant de l'Eglise, il vit une

belle Dame qui tenoit ſon cheval par la bride & qui le conduiſoit. La beauté extraordinaire de cette Dame jointe au ſervice affectueux qu'elle lui rendoit, l'obligea de lui demander qui elle étoit. Ma beauté & mes graces vous plaiſent-elles, répondit la Dame. Le jeune Gentil-homme ne put s'empêcher de témoigner que jamais il n'avoit rien vû de ſi parfait. Cette Dame lui demanda donc s'il ſeroit content de l'avoir pour femme. Ce jeune homme plus étonné qu'auparavant, fit connoître qu'il n'y avoit pas de Roi qui ne ſe trouvât heureux de poſſeder une ſi rare beauté. Hé bien, je veux être votre épouſe, dit la Dame, approchez que je vous embraſſe; elle l'y obligea, & lui dit, voila notre mariage commencé, & un tel jour nous le finirons en préſence de mon fils. Alors les yeux du jeune homme s'ouvrirent, & il comprit qu'il parloit à la Mere de Dieu, qui affectionne ſur tout la chaſteté. Quelque réſiſtance que put apporter ce Gentil-homme, cette Dame voulut tenir l'étrier de ſon cheval pour le faire monter plus aiſément. Dès ce moment il fut ſi bien délivré de toute tentation, que la femme même de

ſon maître en fut étonnée. Il alla viſiter ce bon Hermite, qui ſur le rapport du jeune homme, ne put s'empêcher d'admirer la bonté & l'humilité de la Sainte Vierge. Il témoigna même qu'il vouloit ſe trouver à ſes nôces, & lui conſeilla de tout diſpoſer pour ce jour. Le tems marqué par la Bienheureuſe Vierge arriva, & l'Hermite vint viſiter le jeune Gentil-homme, avec lequel il reſta quelques momens, & lui demanda s'il ne ſentoit rien; non, dit le jeune homme. Une heure après le bon Hermite demanda pour la ſeconde fois à ce jeune homme l'état où il ſe trouvoit; & il répondit, oh je commence à ſentir quelque douleur: peu après il tomba dans l'agonie, & il rendit l'eſprit. Ainſi il entra dans le Ciel, où il termina l'heureux mariage qui lui avoit été promis.

Je plains l'Hiſtorien d'avoir eu ſi peu de ſoin d'obſerver les bienſéances ſi néceſſaires en toutes les actions de la vie, mais ſur tout dans la Religion. Ces embraſſemens de la Sainte Vierge peuvent-ils convenir aux mœurs des Chrétiens & des Bienheureux? Peut-on même imaginer, que la Bienheureuſe Mere

de Dieu, élevée à la plus sublime gloire au dessus de toutes les autres créatures, viendra faire ici la fonction de Palefrenier, elle qui a tant d'autres moyens efficaces de cooperer à la conversion des cœurs. C'est ce qui me fait penser que ces fables ont été imaginées par un Dévôt, qui aura plutôt suivi les mouvemens d'un zéle peu éclairé, que les régles de la prudence chrétienne, & qu'il n'aura pas même fait attention à la dignité de la Sainte Vierge. Les mêmes réflexions me rendent fort suspectes les embrassemens que reçut Saint Bernard de l'Image de la Sainte Vierge, dans l'Eglise d'Affleghem, au Duché de Brabant, entre Gand & Bruxelles. Je porte le même jugement de cette Apparition (*a*) où l'on prétend que J. C. embrasse une Religieuse de Cisteaux, qui étoit agitée par d'extrêmes tentations, & dont le Sauveur du Monde tranquilisa les sens.

Les Auteurs d'où j'emprunte (*b*) tous

(*a*) Cæsarius, libro 8. Miraculor. cap. 16. pag. 476.

(*b*) Cæsarius, lib. 7. cap. 4. pag. 384. Thomas Cantiprat. lib. 2. cap. 2. 9. num. 12. p. 285, &c.

ces faits ne tariſſent point ſur ces ſortes de prodiges peu ſéans & par conſéquent très ſuſpects, pour ne pas dire très fabuleux. Tous deux ont ſoin de rapporter l'aventure de Saint Thomas de Cantorbery. Ce Saint Archevêque qui vivoit dans le milieu du douziéme ſiécle, ſe vit contraint d'abandoner ſon Egliſe & le Royaume d'Angleterre ; il ſe réfugia en France, & choiſit pour ſa retraite l'Abbaye de Pontigny, l'une des Filles de Ciſteaux. Le Saint homme qui depuis long-tems n'avoit qu'un cilice qui lui ſervoit de chemiſe, partit ſi précipitamment d'Angleterre, qu'il ne put faire proviſion de ces inſtrumens de pénitence. Ils vinrent enfin à s'uſer de vieilleſſe, & il ne vouloit pas qu'on n'en ſçût rien dans l'Abbaye ; il fut donc obligé de ſe retirer dans le lieu le plus ſecret de la maiſon, pour les raccommoder lui-même, à l'inſçu de tous les Religieux. Il ne ſçavoit néanmoins comment s'y prendre, tant il étoit ignorant dans cette ſorte d'ouvrage. Mais la Sainte Vierge experimentée & très-habile dans ces travaux, ſe préſente au Saint Archevêque, l'encourage & lui dit de ne rien

craindre

craindre ; auſſi-tôt elle prend cet habillement ou ce cilice que tenoit le Prélat, s'aſſeoit auprès de lui, répare ce qui étoit déchiré, met tout en bon état, & diſparoît. Peu de tems après le Roi de France Louis VII, le réconcilia avec Henri II, Roi d'Angleterre, qui permit au Saint Prélat de retourner dans ſon Diocèſe, qu'il gouverna toujours avec le même zéle.

Quelques mois après ſon retour, un Doyen rural accompagné de quelques Curés, vint lui dénoncer un bon Prêtre, ſi peu capable & ſi peu inſtruit des fonctions de ſon miniſtére, qu'il n'avoit jamais pû apprendre autre choſe, & ne pouvoit dire que des meſſes de la Sainte Vierge. Saint Thomas qui le fait paroître devant lui, le reprend vivement du peu de ſoin qu'il avoit de ſe conformer aux uſages de l'Egliſe ; enfin il l'interdit, & lui défend abſolument de dire la ſainte Meſſe. D'ailleurs ce Prêtre étoit de bonnes mœurs, & menoit une vie exemplaire. C'eſt même, dit l'Hiſtorien, ce qui avoit irrité les Curés contre lui. Il s'adreſſa donc à la Sainte Vierge ; & lui fit connoître que pour la ſer-

vir avec plus de pureté, il a renoncé au mariage, & mépriſé les plus belles & les plus riches alliances ; & cependant qu'il tombe dans l'opprobre & le mépris, & que ſi elle n'y met ordre, il va faire démolir la Chapelle qu'il avoit fait bâtir en ſon honneur. La Mere de Dieu touchée de l'affliction de ſon ſerviteur, lui parle & le conſole par ſa ſtatue même qui étoit dans cette Chapelle. Elle lui dit donc ; allez trouver votre Archevêque, & lui dites de ma part de vous rétablir dans vos fonctions. Mais Sainte Vierge, dit le Prêtre, je ſuis ſans appui & ſans recommandation auprès de lui ; il refuſera de m'écouter. Je ſuis mépriſé de tous ceux qui l'environnent, ce ſont des gens durs & peu traitables, qui ne me permettront pas de l'approcher ; & lui-même ne m'écoutera pas. Allez, lui répondit la Sainte Vierge, ne vous inquietez de rien ; je vais travailler pour vous. Mais répliqua le bon Prêtre, il ne me croira pas : allez, vous dis-je, reprit la Mere de Dieu, & pour preuve que je vous envoie, vous lui direz que c'eſt moi qui en un tel lieu & un tel jour lui ai raccommodé ſon cilice, qui étoit

déchiré, & ſur le champ il vous croira ſur votre parole. Le bon Prêtre obéit à la Sainte Vierge, & va le lendemain trouver Saint Thomas, qui lui témoigna qu'en conſcience il ne pouvoit le rétablir. Mais, dit le bon homme, je viens de la part de la Sainte Vierge : Hé quelle preuve me donnerez-vous, reprit l'Archevêque, que la Mere de Dieu vous envoye vers moi ? Il lui donna ſur le champ la preuve du cilice raccommodé par la Sainte Vierge. A l'inſtant le Saint Prélat étonné & tremblant, dit au Prêtre, je leve votre interdit, continuez à dire des Meſſes à l'honneur de la Vierge Marie, & priez pour moi ; & peu après le Saint Archevêque ſouffrit le martyre : ainſi cette prétendue aventure ſe rapporte à l'an 1162.

Qui ne voit que cette fable n'a été imaginée que pour appuyer la dévotion à la Sainte Vierge ? Mais dès qu'on vouloit l'employer à cet uſage, il falloit le faire d'une maniere plus convenable au caractére de la Mere de Dieu. Quelque humilité qu'elle ait eue ſur la terre, la place qu'elle occupe dans le ſejour des Bienheureux, ne lui permet pas

de s'abaiſſer à des ouvrages vils & peu ſéans à la premiere & à la plus ſublime de toutes les Créatures. Peut-on même propoſer ces images comme des marques d'humilité ? Cette vertu dans les Bienheureux, eſt toujours accompagnée de la majeſté qui convient à leur état actuel, & l'on ne ſauroit les déplacer ſans les expoſer au mépris de ces hommes foibles, qui ne cherchent qu'à ſe railler de tout ce qu'on raconte de miracles, même les plus avérés ; & n'auroient-ils pas encore plus d'occaſion de le faire de ces prétendues merveilles, qui dégradent dans les Saints la majeſté de la Religion ?

Je paſſe beaucoup d'autres Apparitions remplies d'indécences & d'objets peu convenables, pour venir à celles qui ſont remplies de puerilités indignes de la gravité du Chriſtianiſme ; puérilités plus propres à exciter des railleries, qu'à inſpirer du reſpect. Quelquefois c'eſt une Pie (*a*) que l'on a tuée & mangée ; & qui pour déceler le vol & l'aſſaſſinat

(*a*) Thomas. Cantipratan, libro 2. cap. 1. num. 10. pag. 115.

que l'on a fait d'elle, a le courage de parler, & de parler même long-tems dans le ventre de celui qui l'a devorée, & de se faire entendre de ceux qui sont intéressés à sa mort. Une autrefois c'est un (*a*) Bœuf mis en piéces & mangé, qu'on voit ensuite ressuscité, parce qu'il étoit affectionné par un Abbé à qui il appartenoit, & auquel il rendoit service. L'on a soin même de marquer que cet évenement est arrivé en Brabant, en 1222. Dans une autre occasion, c'est (*b*) un Moine qui ne peut entrer en Paradis, parce qu'il a manqué une fois à porter sa coulle. Quelquefois ce sont des Cicognes qui viennent demander humblement & avec instances la bénédiction du P. Prieur de Cisteaux, avant que de sortir de la maison. Ou c'est un pauvre (*c*) petit oiseau qui eut le bonheur de retenir ce qu'il avoit oui dire à une bonne Dame qui le tenoit en cage. La dévotion de cette Dame pour le saint

(*a*) *Idem*, lib. 2. cap. 25. num. 5. p. 245.
(*b*) Cæsarius Heisterbac. lib. 11. cap. 36. pag. 679.
(*c*) *Idem*, lib 10. cap. 56. pag. 635.

& courageux Archevêque de Cantorbery, lui faiſoit continuellement répeter, *Saint Thomas, ſecourez-moi*; paroles que ce petit animal avoit ſi bien retenues, que ſe trouvant pris & preſſé dans les ſerres d'un épervier, il répeta ces paroles, *Saint Thomas, ſecourez-moi*, à l'inſtant l'épervier le laiſſe aller & il fut délivré par les mérites du Saint Prélat. C'eſt même le Démon (*a*) qui s'étoit emparé d'un corps mort, & que l'on en chaſſe en l'aſſomant avec le bâton de la Croix, comme ſi les coups de bâton étoient plus efficaces contre les Démons que les prieres & les exorciſmes. Que le Démon ſe métamorphoſe en Moine, (*b*) comme le marque Céſarius; c'eſt un habillement de ſainteté, à l'abri duquel il peut tromper les hommes : mais de le voir tranſformé en queue de veau, c'eſt une puérilité viſible, & qui doit faire gémir ſur le peu de ſens de ceux qui l'ont inventée.

Mais ce qu'il y a de plus triſte, eſt

(*a*) Thomas Cantipratan. lib. 2. cap. 57. num. 8. pag. 543.

(*b*) Cæſarius, lib. 2. cap. 23. pag. 93. lib. 4. cap. 90. pag. 242.

Idem, lib. 5. cap. 5. pag. 270.

que l'on a étendu ces puérilités jusques sur les choses les plus respectables & les plus saintes de la Religion. C'est, dit-on, (*a*) une ame qui arrive récemment du Purgatoire, & qui après avoir repris son corps, fait connoître qu'une autre ame sa voisine avoit sauté de joye au milieu même des peines les plus vives, parce qu'elle venoit d'apprendre qu'il étoit né un enfant qui seroit ordonné Prêtre, & qui la délivreroit de ses tourmens en disant sa premiere Messe. C'est un fidele Laïc (*b*) que la dévotion pour la Sainte Vierge, avoit si fort animé que les marques mêmes s'en trouverent sur ses habits & sur son corps après sa mort. Le zéle de sa dévotion avoit gravé ces paroles, *Ave Maria, gratiâ plena*, sur ses souliers, sur ses bas, sous la plante de ses pieds, sur ses jambes; enfin sur tout le reste de son corps.

Voici un fait encore plus extaordinaire, & qu'on ne sauroit s'empêcher de mettre au nombre de ces fables puériles. Un Prêtre, dit l'Historien, (*c*) alloit

(*a*) *Idem*, lib. 2. cap. 53. num. 31.
(*b*) Cæsarius, lib. 12. cap. 50. pag. 738.
(*c*) *Idem*, lib. 2. cap. 5. pag. 57.

ſelon ſa coûtume pour chanter matines & célébrer la ſainte Meſſe ; c'étoit à la campagne. Il fut obligé de paſſer par une plaine, qui ſe trouvoit entre le lieu de ſon habitation, & l'Egliſe où il devoit célébrer. Le Démon, comme on le préſume, lui fit rencontrer une femme. Ils étoient ſeuls, éloignés de tout autre endroit ; ainſi pas de témoins. Le Prêtre fut tenté, & ſuccomba. Peu touché néanmoins de la faute qu'il avoit commiſe, il ne laiſſa pas de commencer à chanter les matines ; ce fut la veille de la Nativité du Seigneur. Il dit enſuite la Meſſe de la nuit, mais dès qu'il eut fait la conſécration, une colombe plus blanche que la neige vient ſur l'Autel, enleve avec le bec l'Hoſtie conſacrée & s'envole. Le Prêtre ſans témoigner aucune ſurpriſe ne laiſſa pas de continuer ; il chante Laudes, il commence la ſecon. de Meſſe, qui eſt celle du point du jour. A peine la conſécration eſt finie, que la même colombe revient ſur l'Autel, & enleve une ſeconde fois le Corps du Seigneur. Le Prêtre ne laiſſa point malgré ce miracle, de continuer la ſeconde Meſſe, & d'en dire une troiſiéme, qui

fut celle du jour. La colombe revint pour la troiſiéme fois, & enleva la Sainte Hoſtie comme elle avoit fait les deux autres fois. Le Prêtre reconnut alors le doigt de Dieu, & alla ſur le champ ſe confeſſer à un Abbé de l'Ordre de Ciſteaux, qui fut touché de la contrition de ce pécheur, & qui lui ordonna d'aller dire une autre Meſſe. Le Prêtre la célébra avec toutes les marques d'une véritable pénitence. Mais immédiatement avant la communion, la colombe lui rapporta ſur l'Autel les trois Hoſties qu'elle avoit enlevées, & prit elle-même un peu d'ablution du vin des trois Meſſes. Le Prêtre ſe crut obligé d'aller raconter à ſon Confeſſeur la céleſte conſolation, dont il avoit été favoriſé par ce double miracle. Plein de reconnoiſſance pour le vertueux & prudent Abbé, il poſtula pour être reçu dans l'Ordre de Ciſteaux, où il fut admis après quelques épreuves. Qui ne voit dans les miracles de cette prétendue Apparition une puérilité peu convenable à la Majeſté Divine ?

Qu'on ne s'étonne point ſi je me ſuis appliqué à réfuter ces pieuſes bagatelles.

Des ames ſimples & peu inſtruites admirent ces ſortes de faits. Mais la vérité en ſouffre ; & il eſt plus utile de les inſtruire par des évenemens certains, que de les amuſer par des fables. S'ils viennent à en découvrir la fauſſeté, la doctrine & les mœurs peuvent en recevoir quelque atteinte dans leur eſprit. Ils pourroient croire que la fauſſeté du fait une fois prouvée, influe ſur la vérité de la doctrine. Repreſentez-vous une troupe d'hommes, ou trop crédules ou pieuſement trompeurs, diſperſés, ſoit dans les différens ſiécles, ſoit dans les diverſes parties de chaque ſiécle. Ces hommes occupés à donner la torture à leur imagination, cherchoient à inventer des fables, ou à réaliſer leurs ſonges, qu'ils décoroient du titre d'Hiſtoires, & qu'ils couvroient du voile de la Religion & de la Piété ; & ſi l'on n'avoit pas ſoin d'en faire voir la fauſſeté & l'abus, loin de ſervir à l'avancement du culte, elles ne pourroient que le détruire, & l'expoſer à la riſée des Mécroyans & des Infideles ſecrets, dont le nombre augmente malheureuſement tous les jours.

§. SECOND.

Régles pour le discernement des vraies & fausses Apparitions, par rapport aux Personnes.

I. Le tempérammentpeut occasionner des Apparitions & des Révelations. II. L'humilité, premiere Régle. III. En quel sens l'orgueil & l'amour propre, sont les marques des fausses Apparitions. IV. Seconde Régle. La crainte continuelle où doit être un Chrétien. V. Troisiéme Régle. La patience. VI. Quatriéme Régle. Les dispositions du corps & des differens âges, servent beaucoup à ce discernement. VII. La considération du Sexe y peut également servir. VIII. Cinquiéme Régle. Se conduire suivant l'avis d'un sage Directeur. IX. Sixiéme Régle. Charité dans la Personne à qui on attribue des Apparitions. X. Réflexions sur une Régle établie par le Cardinal Bona.

I. LA nature des tempérammens & des personnes, est (1) à la vérité la premiere chose à laquelle on doit s'atta-

cher, mais elle n'eſt pas l'unique; il faut examiner plus ſoigneuſement la conduite de celui, qui ſe dit favoriſé de Dieu, par des Révelations & des Apparitions.

II. La premiere qualité, eſt l'humilité. Ces graces extraordinaires ſont données pour la propre édification, & l'on doit reconnoître dans les états mêmes les plus ſublimes, la foibleſſe de la nature; perſuadé que l'on ne peut rien faire d'utile au ſalut, ſans le ſecours de la Grace, il faut malgré ces faveurs divines, ſe regarder toujours comme des ſerviteurs inutiles; maxime évangelique que Saint Machaire d'Egypte (2) ordonne de ſuivre, ſur tout dans ces états extraordinaires. La perfection de l'amour, & les communications de la Divinité, loin d'affoiblir l'humilité, la font au contraire éclater plus particulierement. Rien n'eſt plus ſage que la régle preſcrite par les Saints Peres des Deſerts, que Dieu favoriſoit de ces graces ſingulieres plus ſouvent & plus intimement que les autres. On doit, diſent-ils, ne pas les recevoir aiſément,

ou plutôt il ne faut y adhére rque très-difficilement. Le plus ſûr eſt de ſe dire à ſoi-même, pécheur comme je ſuis, je ne me crois pas digne de voir un Ange du Seigneur, tant que je ſerai dans cette vie mortelle. Régle que ſçut pratiquer un S. Perſonnage, (3) & qui l'empêcha de tomber dans l'égarement. L'Eſprit de ténebres ſe préſenta devant lui ; je ſuis, lui dit-il, l'Ange Gabriel, envoyé de Dieu pour vous venir trouver. Vous vous trompez, dit le bon Hermite : vous êtes envoyé vers quelque autre ; pour moi je ne mérite pas d'être viſité par un Ange. A l'inſtant l'Apparition ceſſa, & le Démon diſparut.

Gerſon qui eſt un des plus grands maîtres de la vie ſpirituelle, (4) & l'un de ceux qui a le plus approfondi cette matiere, demande auſſi l'humilité comme une marque néceſſaire de la vérité des Révelations ; & dans la ſuite ce même Théologien a ſoin de remarquer, que toute inſpiration intérieure, toute Révelation, tous Miracles, tout Amour extatique, tous Raviſſemens, qui ſont précedés, accompagnés & ſuivis de l'humilité, portent avec eux un des

caractéres de la préſence de Dieu, pourvû que les autres attributs s'y trouvent joints. Lorſque Dieu ſe communique à ſes Prophétes, ils reconnoiſſent leur indignité, ou en demandant d'être purifiés, parce qu'ils ſe croyent remplis de taches & de ſouillures, ou en diſant qu'ils ſont des enfans qu ne peuvent encore s'énoncer, & l'on doit, à l'exemple de l'Apôtre, ne ſe glorifier que de ſes infirmités, & non de ſes Révelations ; exemple que Saint Paul a donné aux Chrétiens, dit Saint Ambroiſe, & qu'ils ſont obligés de ſuivre. *Ne nos Revelationibus extollemur, ſi enim in tantâ gratiâ non eſt gloriatus Paulus, nec nos gloriari oportet.* (*a*)

III. Comme l'humilité eſt une marque que le Saint Eſprit ſe communique à l'ame d'une maniere particuliere, on doit croire que l'orgueil & l'amour propre ſont ordinairement les ſuites de l'illuſion ; on ſe méconnoît ſoi-même, en ne voulant pas reconnoître les graces de Dieu. Auſſi Gerſon a ſoin de faire obſerver, (5) que celui qui fait gloire de ſes Révelations, & qui ſe vante

(*a*) Sanctus Ambroſius, in Pſalm. 36.

d'en être particulierement favorisé, mérite d'être trompé par l'Esprit malin, sur tout si on remarque en lui une orgueilleuse curiosité, l'amour des louanges, s'il présume beaucoup de sa sainteté, s'il désire & s'il se croit digne d'avoir des Révelations & des Apparitions; enfin s'il prend plaisir à les raconter. On ne doit pas néanmoins trop insister sur quelque sentiment de vaine gloire, ou sur le manque d'humilité qui naîtroit après l'Apparition. Il arrive quelquefois qu'après avoir été favorisé d'Apparitions Divines ou Angeliques, ou qu'après une véritable Révelation on s'enfle d'orgueil, & l'on abuse par sa propre corruption de l'état où Dieu a mis l'ame; il peut donc arriver que Dieu se communique véritablement; mais après qu'il s'est retiré, on conçoit de l'estime pour soi-même, & c'est aussi-tôt une ruse du Démon, qui se sert des graces qu'on a reçues, pour faire succomber à la tentation; telle est la remarque du Cardinal Bona. (6)

Si donc l'humilité accompagne toujours ces mouvemens extraordinaires, c'est une marque de leur vérité. Si au

contraire, pendant l'action même ils'y mêle de l'orgueil, c'eſt une marque de leur fauſſeté; mais ſi l'on a une profonde humilité, & que l'on tombe dans l'orgueil après l'Apparition, on peut dire que l'on a été véritablement favoriſé de Dieu, mais que le Démon s'eſt ſervi de la foibleſſe de l'homme pour le faire tomber dans l'illuſion. Dieu réprime ordinairement les mouvemens d'amour propre, que l'on a de ſe voir favoriſé d'une maniere ſi particuliere; il envoye des afflictions pour tenir toujours l'ame dans l'humilité; mais il ne fait jamais manquer la vérité de la Révelation. (7) Dans ces occaſions, il ſert d'exemple & de modele aux habiles Medecins; il applique le fer & le feu, afin d'ôter tous les empêchemens qui pourroient s'oppoſer au progrès de l'ame dans la vie ſpirituelle. Saint Paul ſçait bien que Dieu ſe communique à lui par des Révelations & par des Apparitions, *in Revelationibus plurimùm*; mais il reſſent auſſi l'aiguillon de la chair, qui le fait ſouvenir de ſa propre foibleſſe, afin que ſi d'un côté l'amour propre & l'orgueil ne le

corrompent pas, il ne doute point d'autre part de la vérité de la Révelation.

IV. L'état de perfection où l'on peut arriver, ne doit pas empêcher d'être toujours dans une crainte reſpectueuſe, quoique cette vertu ſoit le commencement de la ſageſſe & de la piété, *initium Sapientiæ timor Domini;* elle en eſt auſſi l'accompliſſement, parce qu'il faut toujours opérer ſon ſalut avec frayeur. C'eſt ce qu'on doit pratiquer principalement dans les voyes extraordinaires, & plus on eſt avancé dans le chemin de la perfection, plus l'on doit craindre. Alors l'Eſprit malin employe toutes ſes ruſes pour ſurprendre l'ame, & la jetter dans l'égarement; c'eſt la maxime de Gerſon. (8)

V. La patience eſt une troiſiéme condition néceſſaire à la perſonne, qui ſe dit favoriſée de Révelations & d'Apparitions, *doctrina viri ex patientiâ cognoſcitur.* C'eſt une ſuite de l'humilité qu'on doit avoir dans les routes les moins connues de la vie ſpirituelle; (9) elle fait même que parmi les travaux, les ſouffrances & les humiliations, on reçoit une ſatisfaction intérieure, qui

loin de porter à l'amour de soi-même, fait connoître toute l'étendue de la foiblesse humaine.

VI. Les dispositions de la personne qui se prétend favorisée de Révelations & d'Apparitions, peuvent beaucoup contribuer pour en faire un juste discernement. On peut considérer ces dispositions de deux manieres, ou dans la constitution du corps, ou dans la conduite de la vie spirituelle.

Il est certain que le corps contribue toujours aux actions même les plus relevées, par l'union étroite qui se trouve entre les deux parties, dont l'homme est composé. Il en est des maladies de l'ame, comme de celles du corps. Elles viennent pour l'ordinaire d'un dérangement des parties sensibles, qui ont leur principe dans le corps même; ou de ce même dérangement à la vérité, mais dont le principe ne se trouve point dans le corps. La pâleur ou la rougeur qui est répandue sur le visage, ne vient pas toujours ou d'un épanchement de bile, ou d'un sang trop échauffé, comme l'a remarqué Saint Augustin, (10) elle tire quelquefois son origine

des differens mouvemens qui ſe font dans l'ame, lorſque frappée vivement par un objet, elle communique ſon agitation au corps, & cette agitation trop véhémente cauſe un dérangement des parties ſenſibles; c'eſt ce que pluſieurs entendent par la maladie.

L'ame ſe reſſent donc quelquefois des atteintes que le corps a reçues; (*a*) ceux qui ſont toujours dans un état de convaleſcence, ceux dont l'imagination s'agite & ſe trouble aiſément, ceux qui ſont dans une oiſiveté continuelle; toutes ces perſonnes ſont plus ſujettes à l'illuſion que les autres; ceux même qui ſe réduiſent dans une ſorte d'épuiſement, par des jeûnes trop fréquens, par des veilles exceſſives, n'en ſont pas plus exempts que ces premiers, parce que s'étant deſſéché le cerveau, il ſe forme en eux-mêmes plus facilement des idées ſingulieres, ou des imaginations extraordinaires, qu'ils prennent ſouvent pour des véritables Apparitions.

On en doit ſoupçonner également les enfans & les vieillards: ces derniers, parce que la foibleſſe de leur âge ne

(*a*) Card. Bona, de diſc. ſpir. c. 20. p. 396.

peut plus leur fournir cette humidité néceſſaire à l'équilibre du tempérament ; les enfans au contraire, parce qu'ils ont une trop grande abondance de cette humidité, & ſont trop vivement touchés des objets qui ſe préſentent à eux. Ce juſte équilibre eſt pareillement interrompu chez eux ; leurs mouvemens ſont trop inconſtans pour ne pas prendre le change, & ſe laiſſer tromper par le faux, qui ſe déguiſe quelquefois ſous les apparences de la vérité.

VII. Si c'étoient même des perſonnes du ſexe qui fuſſent ſujettes aux Révelations, il faudroit encore s'y comporter avec beaucoup plus de réſerve : (*a*) comme elles ſont d'un temperament très-humide, elles ont auſſi l'imagination plus vive. La violence de leurs déſirs & de leurs paſſions, leur fait quelquefois croire qu'elles ont appris par des Révelations & des Apparitions, ce qu'elles ſouhaitent avec le plus d'ardeur ; mais il ne faut pas moins examiner leur conduite, que la complexion de leur naturel. On peut aſſurer

(*a*) Card. Bona, ibid. p. 598.

avec Gerſon, & le Cardinal Bona, qu'une femme eſt dans l'illuſion & dans l'égarement, lorſqu'on la voit dans des entretiens continuels avec des Directeurs; on la doit même ſoupçonner davantage, (*a*) lorſque ſous prétexte de la confeſſion, elle fait avec complaiſance à ſes Directeurs un long étalage de ſes Apparitions & de ſes Révelations; (*b*) ou lorſqu'elle ne peut rentrer en elle-même, pour conſiderer ſa propre foibleſſe, & que toujours diſſipée au dehors, elle cherche à ſe faire valoir par des graces, dont elle ſe rend indigne par des écarts continuels.

VIII. Il n'y a rien qui faſſe plus facilement tomber dans l'illuſion, que la confiance que l'on auroit en ſes propres lumieres, ſans vouloir ſuivre les avis d'un ſage Directeur. Ce ſont là, dit Gerſon, (11) ceux qui tombent le plus dans l'illuſion; bien-tôt ils ſe briſeront à la pierre de ſcandale, parce qu'ils ſe laiſſent emporter par le feu de leur vivacité, ou de leur pétulance, &

(*a*) Gerſon, de probat. ſpirit. p. 534.
(*b*) Card. Bona, de diſcret. ſpirit. c. 20. pag. 399.

veulent toujours ſe conduire ſelon leur propres caprices & leurs foibles lumieres. Il faut au contraire conſidérer comme une marque particuliere de la communication de l'Eſprit Saint, le peu de réſiſtance qu'on apporte aux ordres d'un Supérieur éclairé, parce qu'en cela on remarque la ſimplicité du cœur ; lorſqu'on ne recherche pas les voyes ſublimes, ni les ſentiers les moins connus de la vie ſpirituelle ; ou dès qu'on ſe laiſſe toujours conduirepar les routes les plus communes. C'eſt, même comme nous l'apprend Gerſon, (*a*) ce que nous trouvons autoriſé par les Saints, dont les Ecritures nous rapportent des Apparitions & des Révelations.

IX. Toutes les autres conditions ſeroient inutiles, ſion n'y joignoit pas la charité ; puiſque ſans elle toutes nos actions ne ſont que de vains phantômes, (*b*) nos prieres, un bruit qui frappe l'air, & qui ne peut avoir aucun effet. Quand même nous ferions la diſtribution de tous nos biens aux pauvres, quand nous ſouffririons les ſupplices les

(*a*) Gerſon. de ver. & falſ. Viſi. p. 330, & 580.
(*b*) Gerſonius, ibid. pag. 588.

plus infames pour le nom de J. C. ſi nous n'avons point la charité, nous ne ſommes rien ; ce qui doit s'étendre ſur tout aux graces particulieres, telles que que ſont les Apparitions & les Révelations. Mais il faut toujours ſe tenir ſur ſes gardes, parce que prenant un ſentiment d'amour déréglé, pour les mouvemens d'une charité véritable, on ſe laiſſe aller à l'illuſion & à l'égarement.

X. Le Cardinal Bona demande encore une autre condition dans la perſonne qui reçoit les Viſions & les Révelations, c'eſt la foi ſans laquelle il eſt impoſſible de plaire à Dieu, *ejus imprimis examinanda fides an ſit verè catholica, quia ſine fide impoſſibile eſt placere Deo.* Ce qui peut faire quelque difficulté dans cette régle, auſſi-bien que dans quelqu'unes de celles que nous venons de marquer, ſont les Révelations & les Apparitions, que l'Ecriture rapporte des perſonnes éloignées du culte du véritable Dieu : Balaam étoit un faux Prophéte, il ſe trouve néanmoins inſpiré de Dieu. Caïphe reçoit une Révelation, qu'un homme doit mourir

(*a*) Card. Bona, de diſcret. ſpirit.

pour le ſalut de tout le Peuple. La femme de Pilate, eſt tourmentée par des Apparitions fâcheuſes, à cauſe des ſupplices que l'on faiſoit ſouffrir à J. C. Mais ces difficultés ſe diſſipent, ſi l'on s'attache à la définition que nous avons donnée de la Révelation, après ce ſçavant Cardinal. C'eſt, comme nous l'avons dit, une manifeſtation des myſteres qui ſe fait, ou pour l'utilité de l'Egliſe, ou pour le bien des particuliers qui la reçoivent. Si nous ne remarquons pas que les perſonnes, dont nous venons de rapporter les exemples, ayent tiré aucune utilité de leurs Révelations & de leurs Apparitions, elles étoient utiles du moins aux Fidéles, qui en avoient connoiſſance.

§. TROISIEME.

§. TROISIÉME.

Régles pour discerner les Apparitions & les Révelations, par les circonstances qui les accompagnent.

I. Tranquillité de l'ame nécessaire dans la véritable Révelation. II. Si on garde facilement le silence après la Révelation. III. Si l'on attend avec confiance le succès dela Révelation.

I. PAssons aux régles qui ont rapport aux circonstances, qui accompagnent les Révelations & les Apparitions. Les Peres veulent principalement dans l'usage de ces graces, lorsqu'elles viennent du Ciel, que l'esprit de ceux qui les ont soit tranquile, (*a*) & qu'il entende ce que Dieu lui révele. *Intelligentiâ opus est in Prophetiâ.* C'est une des marques qui ont fait reconnoître les faux Prophétes, d'avec les Prophétes du Seigneur. Ces premiers en-

(*a*) M. Ferrand. Réponse à l'apologie pour la Réformation, deuxiéme partie, chap. 2. p. 378.

troient-ils dans leurs extaſes, c'étoit une fureur qui les mettoit hors d'eux-mêmes, pendant laquelle ils ne connoiſſoient perſonne, (*a*) & ſe méconnoiſſoient eux-mêmes, juſqu'à ne pas comprendre ce qu'ils diſoient. Il n'en étoit pas ainſi des Prophétes du Seigneur ; (1) ils conſervoient une grande tranquillité, & l'état de modération où ils ſe trouvoient pendant la Révelation, leur donnoit lieu de comprendre ce que le Seigneur leur apprenoit.

C'eſt auſſi ce qui a fait connoitre la fauſſeté des Révelations de Montan, (2) & de ſes Prophéteſſes. Ils croyoient que les Prophétes n'avoient pas compris les Révelations qu'ils recevoient, & ils vouloient qu'ils fuſſent entrés dans une fureur qui les mettoit hors d'eux-mêmes. Ils étoient engagés à ſoutenir cette fauſſe doctrine, parce que le Démon qui les agitoit pendant leurs extaſes, ne leur donnoit pas la connoiſſance de ce qu'il leur faiſoit prononcer. *Mais comment ces Prophétes*, (3) dit Lactance, *auroient-ils pû annoncer l'avenir, & dire*

(*a*) Virgilius, Æneid. lib. 6.
Seneca, in Oedip. act. 2.

même des choſes qui puſſent avoir entr'elles aucune liaiſon, ſi leur eſprit étoit troublé, & s'ils ne ſe connoiſſoient pas eux-mêmes. Quand l'Ecriture nous parle de l'extaſe de Saint Pierre, comme s'il étoit hors de lui-même, *& cecidit ſuper eum mentis exceſſus*, il ne faut pas s'imaginer qu'il méconnût ce que Dieu lui faiſoit voir. Il apperçut un linge rempli de toutes ſortes d'animaux, & une voix lui dit, levez-vous; tuez ces animaux, & les mangez. Saint Pierre répondit, que rien d'impur n'étoit entré dans ſa bouche, & qu'il ne vouloit pas être contraire à la loi; il avoit donc la connoiſſance de ce qui lui étoit révelé, c'eſt l'explication de Saint Epiphanes. (4) Il eſt à propos de remarquer, que le terme de raviſſement qui eſt dans la Vulgate, *mentis exceſſus*, eſt exprimé dans l'original par celui d'extaſe Ἔκστασις

Or ce terme ne peut ſe tourner en latin que par celui de raviſſement, *mentis exceſſus, aliter enim latinus ſermo*, dit (5) S. Jerôme Ἔκστασιν *exprimere non poteſt niſi mentis exceſſum.* Ce terme qui a été pris quelquefois en bonne part, a eu auſſi une ſignification déſavantageuſe; mais

il ſe prend dans l'Ecriture pour de véritables extaſes, dans leſquelles le Saint Eſprit, qui en eſt le principe, donne à celui qui eſt dans le raviſſement l'intelligence de ce qui lui eſt révelé.

Les Catholiques & les Proteſtans (6) conviennent de cette tranquilité néceſſaire dans la Révelation prophetique, & quelques perſonnes ont pouſſé le ſcrupule ſi loin dans cette matiere, qu'ils ont repris des Auteurs très Orthodoxes, parce qu'ils ont avancé, que le ſtyle & la méthode des Prophétes n'eſt pas toujours uniforme, ni auſſi ſuivie que celle des Hiſtoriens. C'eſt le ſens de M. Huet, (a) Evêque d'Avranches, dans ſa Démonſtration Evangelique, quoiqu'en puiſſe dire un Ecrivain, c'eſt le P. Fraſſen, qui auroit ſans doute parlé autrement qu'il n'a fait, s'il avoit voulu lire encore cinq ou ſix lignes plus bas que ce qu'il en a cité: mais ſouvent le deſir de critiquer les Auteurs de réputation, ne permet pas toujours qu'on examine leurs Ouvrages avec une juſte & légitime attention.

(a) Petrus Daniel Huetius, in Demonſtrat. Evangelic. propoſitione 9. c. 171. p. 631.

Le trouble peut être dans le commencement de la Révelation, mais si elle vient véritablement de Dieu, ce trouble s'appaisera, dit Theophilacte ; (7) & l'ame reprendra sa tranquilité ordinaire; c'est ce qui est arrivé à Zacharie, dans l'Apparition qu'il eut ; au lieu que si l'Apparition ou la Révelation est fausse, on se sent dabord dans la joye, & quelquefois dans la tranquilité : (8) mais cette joye ou cette tranquilité se change bien-tôt dans des sentimens de tristesse, & dans des mouvemens de frayeur, qui sont des marques de l'illusion ; cette régle cependant n'est pas infaillible, comme l'a remarqué le Cardinal Bona.

II. La seconde condition par rapport aux circonstances, est le silence après la Révelation, c'est à dire, si on ne desire point de raconter (*a*) ce qui est arrivé, si on ne s'en occupe point trop ; mais si on desire au contraire de l'oublier afin de ne s'en pas croire meilleur : voila ce me semble, un des caractéres de la véritable Révelation. Mais quand c'est une illusion du Démon, on sent au

(*a*) Le Bienheureux Jean d'Avila, dans le Traité, *Audi filia.*

commencement, ou à la fin de la Révelation un desir de raconter ce qui s'est passé, une estime de soi-même, & une opinion que Dieu veut faire en nous & par nous des choses extraordinaires ; c'est la remarque de Theophilacte, & du Bienheureux Jean d'Avila. Cependant, si on se trouve obligé de raconter ses Révelations, on doit s'abstenir de tout ce qui peut donner de la gloire : on doit parler de soi-même avec beaucoup de modestie & de retenue, (9) & ne jamais se servir de termes qui portent avec eux le caractére d'amour propre.

III. Lorsqu'on est dans le doute sur l'examen des Apparitions & des Révelations, on ne doit en juger qu'après les avoir examinées à fond, & qu'après avoir vu quels sont les effets & les suites de ces sortes de graces, à moins qu'on n'y remarque d'abord de la fausseté, & des traits de folie. (10)

Telles sont les régles & les maximes que j'ai recueillies des Peres de la vie spirituelle, pour le discernement des Apparitions & des Révelations particulieres. Mais comme il n'appartient qu'aux grands Maîtres d'instruire en peu

de mots, & de faire ſur les eſprits ces impreſſions ſenſibles & perſuaſives que leur ſçavoir & leur autorité a droit d'y produire ; je crois devoir rapporter les paroles du grand Cardinal, dont l'ouvrage ſi profond & ſi lumineux m'a ſervi de guide & de flambeau dans la réviſion que j'ai faite de ces réflexions, premier fruit de ma jeuneſſe, & de mes études théologiques. On verra avec quelle clarté & quelle brieveté il a mis ſous un point de vûe preſque imperceptible, ce que j'ai été contraint de dire avec beaucoup plus d'étendue. Loin de trouver dans ſon diſcours quelque obſcurité, défaut preſque inévitable de la brieveté ; *brevis eſſe laboro, obſcurus fio* ; on y voit au contraire ces traits de lumiere, qui éclairent, qui frappent & qui perſuadent.

» Pour ſurement diſcerner les Viſions » & les Apparitions, dit ce ſçavant Car- » dinal, (11) il faut avoir égard à la per- » ſonne qui s'en dit favoriſée, à la ma- » niere dont elles arrivent, & aux effets » qu'elles produiſent. On doit donc exa- » miner ſi la perſonne eſt vertueuſe ; ſi » dans la Viſion ou l'Apparition il n'y

» a rien qui éloigne de Dieu, ſi tout au
» contraire tourne à ſa gloire & à ſon
» ſervice ; enfin ſi après les Viſions &
» les Apparitions, la perſonne perſevere
» non-ſeulement dans l'humilité, l'o-
» béiſſance & les autres vertus Chré-
» tiennes, mais encore ſi on la voit ſe
» perfectionner d'une maniere plus ſen-
» ſible dans toutes ces vertus : alors on
» n'a pas lieu de douter que ces Viſions
» & ces Apparitions ne ſoient ſurnatu-
» relles ; telles ont été Ste Brigitte,
Ste Catherine de Sienne, & Ste Theré-
» ſe. (12) Au contraire la preuve cer-
» taine que ces Apparitions ne viennent
» pas de Dieu, mais du Démon, eſt de
» remarquer que la perſonne eſt apoſtat,
» infidele, ſéparée de la Foi, peu exer-
» cée dans la piété, orgueilleuſe, am-
» bitieuſe, charnelle & hypocrite ; en-
» fin livrée au vin, à la colere & à la
» vangeance. Tel fut le célebre l'Ab-
badie, ce Chef des nouveaux Illumi-
nés, qui fit tant de bruit en France &
en Hollande, vers le milieu du dernier
ſiécle. » Auſſi, obſerve encore ce grand
» homme, dès que dans la Congrega-
» tion des rits, il s'agit de contempla-

» tion, de Révelations, (*a*) de Vi-
» ſions & de Propheties, on ſe ſert de
» trois moyens pour en juger. Le *pre-*
» *mier*, eſt le Decret du Pape Urbain
» VIII. qui ordonne d'examiner s'il n'y
» a rien contre la Foi & les bonnes
» mœurs, ou ſi elles ne renferment pas
» quelque ſentiment nouveau, qui ne
» s'accorde point avec la doctrine & la
» pratique de l'Egliſe. Le *ſecond* moyen,
» eſt de voir ſi ces Viſions, ces Réve-
» lations & ces Propheties, ſurpaſſent
» les forces de la nature, & s'il faut les

(*a*) Sciendum eſt de meditationibus, Revelationibus, Viſionibus & Prophetiis judicium inſtitui in ſacrorum rituum Congregatione TRIPLICI de cauſa. PRIMA eſt ut juxtà decretum Urbani VII. inquiratur, an in eis aliquid inſit contra fidem & bonos mores, aut aliqua doctrina nova à communi Eccleſiæ ſenſu & conſuetudine alienâ. SECUNDA, ut videatur utrùm Viſiones, Revelationes ac Prophetiæ fuerint ſupra naturam, ideòque recenſendæ inter gratias} gratis datas, necne. TERTIA, ut conſtet utrùm ſint laudandæ vel approbandæ, an potiùs tolerandæ ſeu prætermittendæ. Inſpectio nempe quæ ſit primâ de cauſâ viam ſternit inſpectionibus, quæ duabus aliis memoratis de cauſis debent ſubinde promoveri. *Card. Lambert. lib. 2. in Canon. SS. c. 32, n. 8.*

» mettre au rang des graces gratuites :
» enfin le *troiſiéme*, eſt de ſçavoir ſi
» on les doit recevoir ou approuver; ou
» s'il ſuffit de les tolerer, & de n'y prê-
» ter aucune attention. L'examen qui
» s'en fait par le premier deces moyens,
» prépare le chemin aux deux autres.
C'eſt en peu de paroles la matiere d'un grand ouvrage, & c'eſt ce que je n'ai pû renfermer en moins de diſcours que ce chapitre. Je viens néanmoins de le rapporter réduit à ce peu de lignes. Tel eſt l'art inimitable des plus grands Maîtres. Je n'ai point apporté d'exemples pour apuyer les régles établies dans les derniers paragraphes de ce Chapitre. J'aurois appréhendé qu'on ne m'accuſât de citer des faits ou faux ou incertains, pour expliquer des maximes qui ſont généralement approuvées & reçues, par le conſentement des Peres de la vie ſpirituelle. Des exemples douteux feroient douter de la vérité & de la certitude de la régle; c'eſt à quoi je n'ai pas crû me devoir expoſer.

CHAPITRE VIII.

De l'autorité des Apparitions & des Révelations particulieres.

I. L'Egliſe a toujours donné très-peu d'autorité aux Apparitions, & aux Revelations particulieres. II. Leur multitude a porté les Sçavans, à rejetter des ouvrages très utiles en eux-mêmes. III. Les Révelations particulieres, ne peuvent être l'objet de notre foi. IV. Il faut une autorité ſupérieure, pour faire recevoir la Révelation. V. Cette autorité doit être infaillible.

I. L'Egliſe a toujours donné ſi peu d'autorité aux Apparitions, & aux Révelations particulieres, qu'il n'en eſt rapporté que deux (*a*) dans ſon martyrologe ; celle de Saint Michel, ſur le MontGargan, & celle de Ste Marie des Neiges : il ne s'en rencontre gueres plus dans ſon Breviaire. Ce qui revient au ſentiment ſi judicieuſement

(*a*) Pignatelli, dans ſes conſultations canoniques. t. 4. conſult. 55. edition de Veniſe.

établi par le ſçavant Cardinal Lambertini déja cité, (1) que l'Egliſe a quelquefois approuvé une Apparition, ou une Viſion faite à une ame fidéle par J.C. la Bienheureuſe Vierge, ou les Saints Anges; ou même qu'elle aura reconnue & avouée une Révelation particuliere, ou quelque Prophetie, dont un ſerviteur de Dieu peut avoir été favoriſé: mais qu'il eſt extrémement rare qu'on ait approuvé dans l'Egliſe des corps entiers de Révelations. Ce qu'il établit même, par la pratique de la canoniſation des Saints, où l'on ne voit pas que l'on ait égard à ces ſortes de graces, à moins qu'elles ne ſoient ſoutenues par des vertus héroiques, comme il arriva lorſqu'il fut queſtion de Sainte Theréſe, où après un ſévere examen, on ſe contenta de dire, que l'éminence de ſes vertus répondoit que dans les Viſions & les Révelations de cette Sainte, il n'y avoit eu rien d'humain, ni d'illuſoire.(a) *Quocirca preſens caput concludendo dicimus, Viſionum & Apparitionum nullam in cauſis beatificationis & canoniſationis*

(a) *Idem*, Card. de canonif. SS. lib. 3. c. 52. num. 10.

habendam esse rationem, nisi virtutum existentia gradu heroico plenè probata sit.

II. On a vû même que la trop grande estime que de très-habiles Ecrivains ont faite de ces sortes de graces, a donné lieu à de Sçavans hommes de rejetter les plus beaux monumens de l'Antiquité eccléſiaſtique : nous en dirons quelque choſe dans la ſuite.

III. Quoique certaines Apparitions & quelques Révelations particulieres, ſe trouvent appuyées par des Communautés reſpectables, quand même elles ſeroient approuvées par l'Egliſe, cependant on eſt d'accord qu'elles ne peuvent être l'objet de la foi générale (2) des Fidéles, parce que cette foi, parce que l'Egliſe eſt établie ſur le fondement des Apôtres & des Prophétes, & ſur la pierre angulaire, qui eſt J. C. *superædificati ſuper fundamentum Apoſtolorum & Prophetarum, ipſo ſummo angulari lapide Chriſto Jeſu.* Ce n'eſt donc ni la Révelation, ni l'Apparition qui en aura été faite à un ſimple particulier, qui doit être le motif de notre créance, mais les Révelations qu'ont eûes les Ecrivains canoniques, Révelations qui ſe

ſont tranſmiſes dans l'Egliſe, par une ſucceſſion non interrompue des premiers Paſteurs ; *innititur fides noſtra Revelationi Apoſtolis & Propheti s facta qui canonicos libros ſcripſerunt, non autem Revelationi, quæ fuit aliis Doctoribus facta :* (*a*) c'eſt Saint Thomas qui parle.

Cette conſidération peut être ſoutenue par *deux réflexions* principales, la *premiere*, que l'analyſe de la foi ne ſe peut faire dans une Inſpiration particuliere ; mais dans une Inſpiration publique ; je veux dire, que ſi l'on propoſe un point de doctrine, les Fidéles ne ſont pas obligés de le croire, s'il n'eſt fondé ſur un principe, qui faſſe foi publique, & qui ſoit reçu de toute l'Egliſe. La *ſeconde*, que ce principe ſur lequel on l'autoriſe, doit être infaillible, autrement, quelle certitude aurai-je, ſi je m'en rapporte à une autorité ſujette à l'erreur, & capable par conſéquent de me tromper, même malgré elle ?

IV. Lorſqu'une doctrine eſt propoſée par le moyen de la Révelation, on doit la croire ſans y apporter de réſiſtance,

(*a*) S. Thom. 1. part. queſt. 1. art. 8. ad ſecundum.

parce que l'autorité divine en la faisant proposer, exige du Fidéle une soumission intérieure ; mais Dieu qui demande cette soumission, accompagne la publication qui en est faite, de témoignages qui rendent inexcusables ceux qui s'y opposent, ou qui n'y adherent pas, en la maniere que l'Ecriture & l'Eglise l'exigent du Chrétien ; *corde creditur ad justitiam, ore autem confessio fit ad salutem.* Cette maxime est inconteſtable ; ainsi quelque difficile que soit la doctrine révelée, elle doit partir de principes & de personnes autorisées ; autrement il n'y auroit pas une certitude suffisante de la vérité de la Révelation. L'infaillibilité de certitude ne se prend pas seulement de la personne qui révele, & de la doctrine révelée ; mais aussi du moyen par lequel la Révelation nous est communiquée ; or il n'y a que le consentement unanime des premiers Pasteurs, ou depuis les Apôtres jusques à nous ; ou ce même consentement recueilli de toutes les Eglises particulieres du monde Chrétien, qui puisse faire une autorité publique, *universitatem, antiquitatem, consensionem.* L'universalité,

l'antiquité, & le consentement général ; c'est la régle de Vincent de Lerins, fondée sur la nature de chaque particulier, qui peut se tromper facilement, ce qui ne sçauroit arriver dans un nombre presque infini (*a*) de Chrétiens, de ceux-mêmes qui auroient passé pour les sages du siécle, s'ils fussent demeurés dans l'erreur, & dont la véritable sagesse a paru avec plus d'éclat, en s'attachant à J. C. eux qui ont vêcu dans des tems, dans des lieux, & dans des Royaumes différens ; & qui n'ont jamais pu s'accorder ensemble, pour tromper tous les autres, parce qu'ils étoient partagés par des intérêts entierement opposés.

Mais celui qui reçoit la Révelation, est obligé de croire ce qui lui est révelé ; (3) quand il a examiné avec soin, & qu'il est persuadé que Dieu lui parle, il ne doit pas résister aux lumieres du Ciel, lorsqu'elles sont proposées d'une maniere évidente, qui ne laisse aucun lieu de douter ; accompagnée néanmoins de tous les attributs, que nous avons exposés dans le chapitre VII.

(*a*) Abbadie, Vérité de la Religion chret. 2. part. sect. 1. c. p. 12. de la seconde édition.

Et comme un ſimple particulier ne peut pas être le fondement de la foi publique, les ſentimens qu'il propoſe ne peuvent auſſi obliger les autres Fidéles, quand même leurs Apparitions & leurs Révelations ſeroient autoriſées dans l'Égliſe. Il n'y a que les dogmes propoſés par l'Egliſe, qui puiſſent être un objet de foi; mais ce n'eſt point en conſéquence de l'autorité d'un particulier, c'eſt en vertu de celle de l'Egliſe. Il eſt facile de montrer dans les Peres, & dans les Ecrivains les plus éclairés, que la doctrine qu'on nous propoſe à croire, doit être appuyée ſur un fondement qui faſſe foi publique & qui ſoit reçue de tout le monde. C'eſt ce qu'ont enſeigné Saint Irenée, Saint Auguſtin, & Vincent de Lerins, lorſqu'ils nous avertiſſent d'avoir recours à l'Egliſe, pour nous inſtruire de la véritable doctrine: parce que les Apôtres lui ont (4) confié tous les myſteres, afin que les Fidéles tirent du thréſor de cette ſainte Mere, la connoiſſance des vérités qui leur ſont néceſſaires: lorſque ces mêmes Peres (5) aſſurent qu'il étoit de la Providence Divine d'établir une autorité,

qui nous élevât ſuivant nos forces à la connoiſſance de Dieu. Enfin ces mêmes Ecrivains ont ſoin de nous commander de conſerver toujours le ſaint dépôt de la Tradition, (6) non comme une vérité que nous aurions trouvée de nous mêmes, ou comme une découverte qui ſeroit l'effet de notre propre travail, ou même que nous aurions reçue de quelques particuliers ; mais comme une doctrine qui nous a été confiée, que nous avons reçue de nos Peres, & qui nous eſt venue par une tradition publique.

Joignons à l'autorité des Peres que nous venons de rapporter, les ſentimens des plus célebres Théologiens, qui ſoutiennent expreſſément que ce ne ſont point les Révelations particulieres, (7) qui doivent nous porter à recevoir un point de doctrine, mais ſeulement une autorité ſupérieure ; telle eſt celle des premiers Paſteurs & par conſéquent de l'Egliſe même. Ce n'eſt donc pas ſeulement la Révelation en elle-même, qui eſt l'objet de notre foi, mais la Révelation qui nous eſt propoſée par l'Egliſe aſſemblée ou diſperſée. (8) C'eſt

ce que disent Melchior Canus, & Gregoire de Valence, dont le sentiment est suivi par les plus illustres Théologiens. Il est inutile de rapporter ici leur témoignage, il suffit de sçavoir, qu'ils disent tous en termes formels ce que nous venons d'avancer. Nous produirons cependant ce qu'en marque le Pere *Binet, Jesuite*, dans son Traité sur le salut d'Origene, où il reconnoit, (*a*) *que l'Eglise n'a pas coutume de fonder les articles de foi, sur les visions des particuliers, & même n'y oblige pas d'ordinaire.* Ce sont les paroles de cet habile Jesuite, qui nous fait voir ici le jugement que nous devons porter des Apparitions & des Révelations particulieres. Ce même Pere avoit déja témoigné à la page 129. du même ouvrage, (*b*) *de quelle autorité est dans l'Eglise générale, une Vision peut-être illusion particuliere ? L'Eglise fonde-t-elle les Canons sur les Visions d'un Hermite ? Elle qui enseigne, que les Visions des particuliers jamais n'obligent personne à les croire, & que jamais on ne*

(*a*) Le Pere Binet, Jesuite, du salut d'Origene, c. 13. p. 442.

(*b*) *Idem*, ibid. c. 5. p. 229.

fonde un article de foi ſur la Viſion de quelques particuliers.

V. La ſeconde réflexion qui ſuit de cette premiere, eſt qu'il faut que le moyen par lequel la Révelation nous eſt communiquée ſoit infaillible, Dieu qui veut que tous les hommes ſe ſauvent, leur en donne un moyen qui ne peut les faire tomber dans l'erreur; c'eſt la Révelation. Mais il faut que nous ſoions aſſurés de l'infaillibilité de cette Révelation, par un moyen qui ne ſoit pas moins certain que le premier, autrement Dieu qui a donné aux hommes ce premier moyen pour les ſauver, les expoſeroit à la damnation, en les expoſant à l'illuſion & à l'erreur; ce qui eſt contraire à bonté de la Providence.

Revenons maintenant, & voyons lequel du particulier ou de l'Egliſe, ſera ce moyen ſûr & infaillible, par lequel la Révelation nous eſt communiquée; il faut dire de deux choſes l'une, ou que le particulier peut ſe tromper en propoſant une Révelation; ce qui eſt dire en autres termes, le particulier peut ſe damner, & peut damner les autres; ou le particulier ne peut ſe

tromper, & par conſéquent il ne peut ſe damner, ni damner les autres par aucune erreur ; c'eſt à dire en autres termes, le ſimple particulier eſt infaillible auſſi-bien que l'Egliſe, ce qu'il eſt impoſſible de ſoutenir.

Nous pourrions ajouter à ces réflexions générales quelques autres obſervations, qui ne ſont pas moins preſſantes que ces premieres. Suppoſons que les Révelations particulieres puiſſent être l'objet de notre foi, quelles conſéquences en pourra-t-on tirer, que chacun faiſant valoir ſes Révelations, (9) pour autoriſer des ſentimens particuliers, l'unité de la foi ſera détruite, la charité ſera anéantie, & nous n'aurons enfin aucune régle certaine pour diſtinguer l'illuſion de la vérité, parce que ſouvent les Révelations dont on ſe croira favoriſé, ne ſeront point contraires à la doctrine de l'Egliſe ; mais elles rouleront ſur des ſentimens problematiques, qu'on voudra faire recevoir comme articles de foi.

Enfin ces Révelations particulieres, ces prétendues communications de l'Eſprit ſaint, ont toujours été le caractere

de l'erreur, (10) & le motif de l'obſtination de ceux, qui ſe ſont engagés dans l'héreſie. Nous pouvons joindre à ce que nous avons déja rapporté des anciens Hérétiques, ce qui eſt arrivé à ce ſujet dans ces derniers ſiécles. On a vû paroître des Fanatiques, qui faiſoient gloire de rejetter les Ecritures Canoniques, parce que leurs Révelations & leurs Apparitions devoient être (diſoient-ils) la régle de la foi & des mœurs. (11) D'autres ſe vantoient d'avoir un Ange qui les conduiſoit toujours, & qui leur faiſoit diſtinguer l'illuſion de la vérité. Les Enthouſiaſtes, & les Quakers, attendent que le Saint Eſprit leur communique ſes faveurs & ſes graces, toute leur doctrine eſt fondée, non ſur les Inſpirations des Chefs, mais ſur celles des particuliers. Le Miniſtre propoſe une queſtion, & demande ſi quelque Fidéle veut prophétiſer; alors celui qui ſe croit inſpiré, ſe leve & prononce publiquement ce qu'il a dans l'imagination, & qu'il fait néanmoins paſſer pour les paroles mêmes de l'Eſprit Saint. C'eſt ce que j'ai vû dans leurs Aſſemblées à Amſterdam. Ils n'ont pas même comme

dans toutes les autres Communions de jour fixe, pour chanter les louanges du Seigneur. Il faut que leur Inſpiration particuliere le leur faſſe connoître. C'eſt ce que j'ai vû encore dans cette Ville, où me rendant un Dimanche à leur Egliſe pour examiner leur culte, on me répondit à la porte même que l'on ne prophétiſoit pas ce jour-là. Tel eſt l'effet des Révelations particulieres qu'on veut introduire dans le gouvernement de l'Egliſe. Cet uſage eſt ancien parmi ceux qui ſe ſont ſéparés de la Communion des Fidéles, & du centre de l'unité Eccléſiaſtique. » Skwenfeld, (*a*) Gentil-homme » de Sileſie, inventa une explication de » ces paroles, *Ceci eſt mon Corps*, trés- » différente de toutes les autres, & » comme elle parut tout à fait forcée, » paſſant d'erreur en erreur, il ſoutint » que la lettre de l'Ecriture n'étoit » qu'une parole morte, ſans force & » ſans vertu; que la véritable parole de » Dieu conſiſtoit en illumination inté- » rieure, & aux mouvemens intérieurs » du Saint Eſprit. Sur ce fondement,

(*a*) Peliſſon, Chimeres de Juricux, *in douze* pag. 135.

» Nicolas Stork, & Thomas Muntzer,
» ce dernier Disciple de Luther, & Dis-
» ciple favori, si l'on en croit quelques
» autres Historiens, furent aussi d'avis
» que l'Ecriture n'étoit rien en comparai-
» son de cette parole véritable, qui parle
» en nous-mêmes. Ils commencerent à
» soutenir qu'il falloit rebatiser les en-
» fans baptisés, sans avoir pû ni croire,
» ni sentir les mouvemens de l'Esprit,
« & ce fut de-là qu'ils prirent le nom
» d'Anabaptistes, ou Rebaptisans.

Que l'on juge maintenant sur tous les principes que nous avons établis, combien il y a peu de ces sortes d'Apparitions & de Révelations particulieres, qui puissent être reçues. L'Eglise leur a toujours donné très-peu d'autorité; comme elles ne peuvent être ni un motif, ni un objet de foi, il n'y a ni danger, ni inconvenient à rejetter celles qui ne sont pas suffisamment appuyées, au lieu qu'il y a quelquefois du risque à les admettre trop facilement, pour les conséquences dangéreuses qu'on en peut tirer, pour appuyer quelques opinions singulieres. Rarement elles persuadent les autres, & souvent elles peuvent être

une

une pierre de ſcandale aux ames foibles, qui s'en ſerviroient pour ſe laiſſer entraîner au zéle de quelque dévotion particuliere, qui ne ſeroit point autoriſée par l'Egliſe ; ou ce qui ſeroit encore plus fâcheux, elles pourroient être expoſées aux railleries de ces ames encore plus foibles, qui ſous le vain titre d'eſprits forts, font gloire de rejetter tout ce qui ne s'accorde point avec leurs préjugés ou leurs paſſions.

L'Antiquité nous rapporte tant d'exemples de ces ſortes de tromperies, qu'on en pourroit faire de juſtes volumes. Mahomet n'abuſoit-il pas de la crédulité de ſes diſciples par de prétendues Révelations, que lui découvroit l'Ange Gabriel. Les Rabbins même avoient déja ſurpris les peuples par de ſemblables ſupercheries qui ont été imitées par les Montaniſtes, & par les Donatiſtes, & en particulier par Vincent Victor l'un de leur chefs, comme le remarque Saint Auguſtin : (*de origine animæ contrà Vincentium Victorem, lib. 3. cap.* 11.) Doit-on s'étonner ſi leurs ſucceſſeurs ont ſuivis les mêmes traces ?

CHAPITRE IX.

Quelles perſonnes ſont le plus ſujettes aux Apparitions & aux Révelations ?

I. Les Solitaires ſujets aux Apparitions. II. Les Femmes très ſuſceptibles de Révelations particulieres. III. Africains ſujets aux Révelations.

I. LA Doctrine des Révelations & des Apparitions que nous venons d'expliquer, ſembleroit demander des éclairciſſemens ſur quelques-unes des Révelations particulieres qui nous reſtent aujourd'hui. Le deſſein ſeroit grand, à prendre la choſe depuis les Révelations & les Apparitions contenues dans l'Ouvrage du Paſteur ; celles du faux Méthodius & des autres, qui ſont venues juſqu'à nous. Peut-être auſſi que nos remarques ſeroient inutiles, puiſque la plûpart des Bibliotéquaires les ont diſcutées. Nous en examinerons cependant quelques-unes dans les chapitres ſuivans ; mais avec le plus de briéveté qu'il nous ſera poſſible. Nous par-

lerons dans celui-ci de ceux qui ſont le plus ſujets à ces ſortes d'Apparitions & de Révelations.

On les voit rarement arriver en d'autres lieux que dans les Déſerts, les Solitudes, (1) les Monaſteres, ou les lieux de retraites, parce que ceux qui s'y ſont mis volontairement, ayant renoncé à toute conſolation extérieure de la part des créatures, ſont quelquefois viſités de Dieu, d'une maniere plus particuliere. Ceci ne regarde que les Révelations véritables, & qui ont Dieu pour principe; ou ſi les Révelations & les Apparitions ſont fauſſes, c'eſt-à-dire, ſi elles tirent leur origine de celui-même qui s'imagine en être favoriſé, on peut aſſurer auſſi qu'elles ſont plus communes à ceux qui ſont éloignés du commerce des hommes, qu'aux perſonnes engagées dans le monde. Les Déſerts & les Solitudes ſont des lieux de repos, & quelquefois d'oiſiveté, plus ſujets aux Imaginations ſingulieres, que les lieux qui ſont habités. Ceux même qui s'y ſont retirés, ſuivent ce penchant de leur eſprit, & ſe livrent à leur imagination; & pour peu qu'ils excitent en eux-mê-

mes le desir des Apparitions & des Révelations : pour peu qu'ils en ayent lû quelques-unes, ils s'impriment dans le cerveau les traces des objets auſquels ils viennent de penſer. Ces traces n'ont d'abord qu'un effet moderé, & ils croyent que ces effets ſont les prémices d'une lumiere céleſte, & une premiere communication de la Divinité. Ils réveillent quelques jours après ces mêmes eſprits, qui trouvant un chemin frayé, le ſuivent, & ils ſe repreſentent les mêmes objets, mais avec bien plus de force qu'ils n'avoient fait auparavant. On s'imagine auſſi-tôt avoir reçu une furabondance de grace, & un entier épanchement de la Divinité. On parle à quelqu'un de ſes amis des Apparitions qu'on prétend avoir eues, on le fait avec force ; & l'imagination, dont les effets ſe communiquent aiſément, fait que ceux qui les entendent, demeurent perſuadés de ce qu'on vient de leur dire. Les paroles animées du geſte, de l'action, des yeux & du viſage, enfin de tout ce qui ſuit le langage de l'imagination, font ſur ceux qui les entendent une impreſſion à peu près pareille à celle que reſſent celui

qui parle. Il reſte donc aux uns & aux autres des veſtiges de ces objets, qui viennent à ſe réveiller, & ils ſe rappellent facilement ce qu'ils ont entendu de leur ami. Tous deux ſe trouvans unis dans le même effet de leur imagination, & ſe repreſentant le même objet, diſent, & veulent perſuader qu'ils ont les mêmes Apparitions & les mêmes Révelations. L'imagination qui s'eſt accoûtumée à ſuivre ces ſortes d'impreſſions, eſt ſuſceptible de beaucoup d'autres. Le tout joint enſemble, forme un amas confus d'images, qui ne tendent qu'à en impoſer aux autres hommes, après que les auteurs y ſont eux-mêmes les premiers trompés.

Nous n'avons plus ni Déſerts, ni Solitudes. Les Chartreux & les Camaldules, qui ſont nos ſeuls Solitaires, s'occupent de l'Office Divin, de la priere, de l'étude & du travail des mains. Leur imagination n'a pas le tems de s'échaper; ainſi je doute qu'il ſe trouve parmi eux des Religieux ſujets aux Apparitions & aux Révelations particulieres; ou s'ils en ont, leur prudence & leur modeſtie les empêche de les faire

paroître au dehors. Nos Religieuſes ſont rarement en ſolitude, leur maniere de vivre, eſt une vie commune, qui les tient preſque toujours enſemble, pour ſe conſoler mutuellement au Seigneur, & s'exciter à la vertu par les exemples qu'elles s'en donnent réciproquement. Où donc leur imagination trouveroit-elle quelque légere occaſion de s'échauffer? D'ailleurs la ſageſſe des Supérieurs auroit ſoin d'en modérer les effets. Les autres Religieux ſont aujourd'hui occupés des prieres communes & particulieres. L'étude fait leur délaſſement & leur conſolation; & la qualité de membres choiſis de l'Egliſe, les engage à travailler ſous l'autorité des premiers Paſteurs, à l'inſtruction & à l'édification du reſte des Fidéles. Auſſi ne les voyons-nous point livrés aux voyes ſublimes & extraordinaires. Ils trouvent leur propre ſanctification, en travaillant à celle du commun des Chrétiens.

II. Les femmes ſont ordinairement plus favoriſées que les hommes, de ces ſortes d'Apparitions, (*a*) parce qu'elles

(*a*) Pignatelli, conſult. canonic. conſult. 55. num. 1. edit. Venetianæ.

ont l'imagination plus forte & plus vive; une bagatelle eſt capable de les détourner, le moindre cris les effraye, le moindre mouvement les occupe ; (*a*) un objet ſouvent de peu de conſéquence cauſe de grands mouvemens ſur les fibres de leur cerveau, ce qui forme dans leur ame des ſentimens vifs & paſſionés, qui les rempliſſent entierement. Ainſi lorſqu'elles ſont une fois frappées, elles ſont bien plus attachées aux effets qui ſuivent de ces imaginations, que ne le feroient des hommes, dont l'eſprit plus ferme & plus diſſipé, ou même occupé d'ailleurs, réſiſte plus facilement à ces ſortes d'impreſſions. Un Sçavant autrefois très catholique, & engagé dans un Ordre Régulier fort exact, a eu ſoin de nous en avertir, lorſqu'il a parlé des Révelations & des Apparitions. Il dit donc que ces opérations convienent parfaitement à la dévotion & au genie des femmes : *opus iſtud* (b) *muliebri devotioni aptiſſimum ; ejuſmodi Revelationes aptum fœmineo ſexui & ingenio opus.* Auſſi ce que

(*a*) Le Pere Malbranche, Recherche de la Verité. tome 1. c. de l'imaginat. des femmes.
(*b*) Oudin, in ſuppl. Bellarmini.

nous avons de plus remarquable en ce genre, nous a été donné par d'illuſtres Saintes, qui ont fait l'ornement de leur ſexe, & la conſolation de l'Egliſe. On compte avec plaiſir Sainte Elizabeth de Schonaw, & Sainte Hildegarde, dans le douziéme ſiécle, & qui vivoient, la premiere en 1150, & la ſeconde en 1160. Sainte Gertrude a vêcu préciſément au milieu du treiziéme ſiécle. Sainte Mechtilde, en 1280. Sainte Brigitte, & Sainte Catherine de Sienne, cette derniere de l'Ordre de Saint Dominique, & Sainte Brigitte, Fondatrice d'un Ordre particulier, ont fait aſſaut de Révelations, chacune pour ſon parti, vers l'an 1360. Sainte Theréſe, & l'une de ſes Diſciples, Anne de Saint Barthelemi, & Marie d'Agreda, ont illuſtré l'Eſpagne, la France & les Pays-Bas. Enfin, le dix-ſeptiéme ſiécle en a vu deux célébres, mais fort différentes de celles que j'ai nommée; ce ſont Antoinette de Bourignon, & Madame Guyon. Leur doctrine & leurs avantures ont fait beaucoup de bruit dans leur tems, & leur vie eſt une eſpéce de prodige, par les phénoménes ſpirituels, qui nous y

ſont repreſentés. Mais tout n'y eſt pas encore, il faut avoir recours aux relations ſur le Quiétiſme, données par M. Boſſuet, Evêque de Meaux, & par M. Phelippeaux, ſon grand Vicaire, qui nous ont marqué ce qui manque à la vie, que Madame Guyon a faite de ce qui la regarde; comme M. Bayle, dans ſon Dictionnaire hiſtorique & critique, nous a peint Antoinette de Bourignon, avec les couleurs les plus vives & les plus naturelles. Il écrivoit en un pais où elle étoit connue. Outre ſes livres & ſa vie même qu'elle a bien voulu donner, il a été en liaiſon avec des perſonnes, qui avoient pratiqué cette renommée Viſionnaire.

III. Ce ne ſont pas ſeulement les femmes que l'on a reconnu ſujettes aux Apparitions & aux Révelations. Il y a des Nations entieres qui y ſont portées bien plus que les autres : c'eſt ce qu'on a remarqué dans ceux qui approchent de la ligne; comme les Africains (z) & quelques Orientaux, parce qu'étant nés dans un pais pénétré des ardeurs du ſoleil, leur imagination en eſt plus vive, & ils ſont plus ſujets par conſé-

quent à se répresenter des objets, qu'ils ne font pas difficulté de regarder comme des vérités. Ceux au contraire qui s'écartent de la ligne, sont d'autant plus éloignés des opérations vives de l'imagination, qu'ils approchent des pôles. Les François & les Allemans sont naturels, ils sont par conséquent modérés dans leur maniere de penser, parce qu'ils vivent sous un Ciel tempéré. Les Suedois & les Danois sont plus froids, parce que comme le reste des hommes, ils participent à la qualité du terroir qu'ils habitent.

Cette régle cependant quelque générale quelle paroisse, ne laisse pas d'avoir ses exceptions; nous avons eu des Visionnaires en France, comme il s'en est trouvé dans les autres pays; & peut-être en avons-nous encore quelques uns: mais ils n'y sont pas en si grand nombre qu'en Orient & au midi. On sçait que le genie des Nations Européenes est tout à fait different de celui des Orientaux, qui ont d'eux-mêmes l'imagination fort échauffée & qui se plaisent dans les Ouvrages remplis de métaphores & d'allégories, qui partent plus de

l'imagination que de l'esprit : & dès qu'un Visionaire est connu en France, il ne tarde guere à y être décrié ; & c'est une espéce de tache infamante. Tel fut Desmaretz-Saint-Sorlin, qui adressant au Roi ses imaginations, y mit pour titre, *Avis du S. Esprit au Roi.*

CHAPITRE X.

Examen de plusieurs livres d'Apparitions & de Révelations particulieres.

I. Examen & Analyse du livre du Pasteur *donné par Hermas. II. De l'autorité de ce livre. III. Du grand nombre de livres remplis de ces sortes d'Apparitions & de Révelations. IV. Les Auteurs les plus graves n'en sont pas exemts. V. Cette crédulité s'est communiquée dans beaucoup d'Ecrivains du quinziéme siécle. VI. Les Saintes Vierges ont été plus favorisées que les hommes de ces graces extraordinaires. VII. Révelations de Ste Elisabeth de Schonaw, au douziéme siécle. VIII. Révelations de Ste Hilde-*

garde, au même siécle. IX. Révelations de Ste Mechtilde au treiziéme siécle. X. Révelations de Ste Gertrude au même siécle. XI. Révelations de Ste Brigitte au quatorziéme siécle. XII. Ste Catherine de Sienne. XIII. Angele de Foligni. XIV. Sainte Thereſe. XV. Marie Magdelaine de Pazzi. XVI. Antoinette de Bourignon, & autres Fanatiques.

LEs premiers siécles de l'Egliſe nous fourniſſent un grand nombre de ces ſortes de faits. Je paſſe néanmoins ſur les Apocalypſes apocryphes, dont il reſte des fragmens ſous le nom de pluſieurs Apôtres. On ſçait que ces piéces ont été fabriquées à l'imitation de celle de Saint Jean, pour favoriſer les erreurs qui commencerent à paroître, dès le moment que l'Egliſe eut été formée par le miniſtére des Apôtres, ſous la conduite du Saint Eſprit.

I. *Le livre du Paſteur*, qui porte le nom d'Hermas, eſt un ouvrage des tems Apoſtoliques, publié à ce qu'on croit, avant l'an 93. de J. C. Ainſi on s'y eſt pris de bonne heure, pour nous donner des Apparitions, des Viſions & des Ré-

velations particulieres. On craignoit apparemment de nous en laiſſer manquer. Les hommes ont preſque toujours été guidés par leur imagination, dans les affaires même les plus ſérieuſes de la vie. Et c'eſt pour la ſatisfaire, & attirer par ce moyen les Fideles dans les voyes du ſalut, que des ames pieuſes ſe ſont exercées de ce coté-là, ſoit que leur goût les portât à ces ſortes de méditations, ſoit que Dieu leur accordât des graces ſingulieres, ou par lui-même, ou par le miniſtére de ſes Anges. Mais auſſi il n'en fallut pas davantage, pour engager les malins Eſprits à imiter pour la perte des Fidéles, ce que le Ciel opéroit quelquefois pour leur conſolation.

Le *Paſteur*, qu'on attribue à un Diſciple de Saint Paul, eſt diviſé en trois livres, & c'eſt dans le premier que ſe trouvent quatre Viſions ou Apparitions; mais qui ſont perſonnelles à Hermas, ou particulieres à ſa famille; à l'exception néanmoins de la derniere, qui ſemble prédire la perſécution de Domitien, qui éclata l'an 93. de l'Ere Chrétienne. Le ſecond livre renferme d'excellens principes de morale; les X. XI.

& XII. chapitres donnent des régles pour diſcerner les vrais Prophétes. Il y eſt dit que l'Eſprit de Dieu eſt paiſible, humble, ſans malice, éloigné de la vanité & des déſirs de ce monde. Le faux Prophéte au contraire eſt un eſprit terreſtre, vain, ſans ſageſſe, ſans force; qui s'enfle & s'éleve, & qui affecte les premieres places dans l'Egliſe. Il eſt parleur, importun, & cherche les délices. Ces enſeignemens peuvent également convenir à ceux qui ont ou qui prétendent avoir des Apparitions, ou des Révelations particulieres. Enfin le troiſiéme livre de ce petit ouvrage contient huit paraboles, qui méritent auſſi-bien que les Viſions, d'avoir des explications particulieres.

II. Cet ouvrage, quoique bon en lui-même, a été ſujet à quelques révolutions. Saint Clement d'Alexandrie, Origene, & quelques autres Ecrivains Eccléſiaſtiques, l'ont cité avec éloge. Il eſt même placé par quelques-uns au rang des Ecritures Canoniques; mais il a été fort peu eſtimé par d'autres, ſur tout par Saint Jerome, qui le reprend d'avoir donné un Ange gardien aux in-

sectes & aux reptiles ; comme si ces viles créatures, qui entrent pour quelque chose dans l'ordre naturel de la Providence, dussent y entrer en ce qui regarde le salut éternel. Aujourd'hui cet Ecrivain a peu d'autorité, & ne sert qu'à faire nombre parmi les Auteurs ecclésiastiques.

III. Depuis ce tems-là on pourroit donner une tradition d'Ecrivains, qui ont rapporté des Apparitions & des Révelations particulieres. Mais comme je n'ai garde de les rejetter toutes, je me garderai bien aussi de les admettre indifferemment. On a vu par tout ce qui a été dit ci-dessus, qu'il est plus facile de donner des régles pour montrer la fausseté d'un fait de cette espéce, qu'il ne l'est d'en établir la vérité. Comme tout est ordinairement appuyé sur le seul témoignage de la personne, qui dit avoir eu l'Apparition, ou qui a reçu la Révelation, ce n'est pas une preuve suffisante pour la faire approuver & recevoir. On sçait que dans les faits qui dépendent de l'autorité humaine, il faut employer la maxime de droit, qu'un seul témoin ne suffit pas pour faire preuve,

teſtis unus, teſtis nullus. Les vies des SS. Anachoretes, recueillies par le Pere Roſweide, Jeſuite, & par le Pere Gonon, Céleſtin, nous en fourniſſent plus que tous les autres, & peuvent vérifier ce qu'on a dit au commencement du chapitre précédent; que les Solitudes, les Déſerts & les Monaſtéres étoient les lieux où il en arrivoit le plus. Et ce n'eſt peut-être pas ſans raiſon, que M. Arnauld d'Andilli a ſupprimé dans ſa traduction françoiſe des vies des SS. Peres des Déſerts, ces graces particulieres, lorſqu'elles ne lui ont point paru ſuffiſamment appuyées; ce qu'il a fait ſans doute, pour ne pas donner lieu aux Fidéles, ou de les mépriſer, ou de les déſirer.

IV. Il s'en trouve encore un très grand nombre dans Severe Sulpice, dans les Dialogues du Pape S. Gregoire, & dans Gregoire de Tours. Mais lorſqu'on vient aux ſiécles poſtérieurs, on eſt accablé de ces ſortes de faits; ainſi on a beaucoup plus de peine à les diſcerner. La critique de ces tems étoit moins ſévere, & la nôtre l'eſt peut-être un peu trop. Mais comme il n'y a point de danger pour la

foi, ni pour les mœurs, à rejetter celles de ces graces particulieres, dont la preuve n'eſt pas ſuffiſante, ce n'eſt pas une faute de pencher vers la ſévérité de l'examen. Auſſi en rejette-t'on beaucoup de celles qui ſe trouvent dans Simeon Metaphraſte, dans le Cardinal Saint Pierre Damien, dans Saint Anſelme, dans le livre des Miracles de Pierre le Vénérable, Abbé de Clugny, & je dirai même dans les vies différentes que nous avons de Saint Bernard, ſans en excepter le livre des Miracles de ce S. Abbé. Leurs auteurs quoique reſpectables & très-catholiques, embraſſoient trop facilement tout ce qu'ils croyoient pouvoir avancer le régne de la piété chrétienne. Il y en a d'autres moins exacts que ces derniers, ſur le témoignage deſquels, on croit ne devoir faire aucun fond, à moins qu'ils ne donnent quelques cautions meilleures que leur autorité. C'eſt à peu-près ce qu'on penſe de Céſarius d'Heiſterbach, de Vincent de Beauvais, de Thomas Cantimpré, & de Jacques de Voragine, tous quatre du treiziéme ſiécle de l'Egliſe. Le quatorziéme n'a pas été plus ſévere. Ainſi,

Ludolphe, Chartreux, dans son grand *Vita Christi*, Taulere & Ruysbrock, célébres mystiques, aussi-bien que Barthelemi de Pise, ont été moins difficiles à produire de ces sortes de graces, vrayes ou fausses. On sçait même le bruit qu'a fait, & fait encore aujourd'hui l'ouvrage de ce dernier Auteur, sous le nom des *Conformités de Saint François, avec J. C.* A force d'en trop dire, on se rend à la fin peu croyable : plus de modération & de retenue auroit augmenté leur credit.

V. Le quinziéme siécle produit S. Vincent Ferrier, S. Bernardin de Sienne, Henri Harphius, Pierre de Natalibus, & Bernardin de Bustis. Je pourrois même y joindre Marsile Ficin, célébre Platonicien. Si tous ces Ecrivains n'ont pas enchéri sur leurs predécesseurs, on peut assurer néanmoins qu'ils les ont suivis un peu trop fidélement. Malgré tout ce détail, combien n'ai-je pas encore passé d'Auteurs, qui se sont livrés plutôt à leur zéle qu'à leur prudence. On feroit un ouvrage immense, si l'on vouloit entrer dans un examen particulier de tout ce qui s'est écrit à ce sujet ; & quel

avantage en pourroit-on tirer, ſinon de voir paſſer en revue un très-grand nombre de faits faux, controuvés & imaginaires : beaucoup d'exemples douteux, & quelques-uns qui peuvent être vrais ; mais dont ſouvent on ne pourroit tirer que très-peu de fruit ? On y verroit à la vérité, que Dieu ſe communique quelquefois très-particulierement à certaines ames choiſies, pour les conſoler dans leurs peines, & les ſoutenir dans les travaux de la pénitence. Mais perſonne ne doute que Dieu ne puiſſe porter les marques de ſa bonté paternelle juſques à ces communications intimes & particulieres.

VI. Les Stes Vierges, & les perſonnes Religieuſes, ouvrent un champ, qui n'eſt ni moins vaſte, ni moins étendu que celui des Saints Solitaires ; & l'on a dit plus d'une fois que ces ſortes de graces étoient ordinairement ouvrage de femmes, ou pour parler plus exactement, que Dieu accorde ces faveurs plutôt aux femmes qu'aux hommes. (*a*) Elles ſont plus affectueuſes que ces derniers, elles aiment Dieu plus tendre-

(*a*) S. Thereſ. vitæ ſuæ cap. ultimo.

ment; & rarement ſe détournent-elles de l'objet de leur amour & de leur attachement : auſſi Dieu les récompenſe plus intimement, & ſe communique plus particulierement à leur ame, à leur imagination & à leurs ſens ; ainſi il ne faut pas les rejetter facilement, parce qu'elles viennent de perſonnes du ſexe, *non ſunt Apparitiones & Viſiones improbandæ, ex quo mulieribus accidant*, (*a*) c'eſt ce que marque le ſçavant & incomparable Pape, qui gouverne aujourd'hui l'Egliſe, avec des lumieres vraiement apoſtoliques, & ſes Etats temporels, avec la prudence des plus grands Princes.

VII. *Sainte Elizabeth de Schonaw.*

La premiere de qui on a quelque choſe de bien marqué, eſt Ste Eliſabeth, Abbeſſe de Schonaw, au Diocèſe de Tréves ; elle vivoit au milieu du douziéme ſiécle, & mourut le 18 Juillet 1165, âgée ſeulement de 36. ans. Sa vie écrite en partie par elle-même, en partie par Saint Ecbert ſon frere, fait

(*a*) Cardinal. Proſper Lambertinus, de Canoniſatione Sanctorum, l. 3. c. 51. num. 1.

voir combien Dieu la favoriſoit par des communications intimes & ſecretes ; & la prudence, qu'elle avoit de les cacher au dedans d'elle-même, ſans les faire paroître au dehors, porta un Ange à lui ordonner de faire connoître ſes Révelations. Cependant malgré la crédulité du ſiécle où elle vivoit, ſiécle accoûtumé à ces ſortes de graces, on ne laiſſa pas de la calomnier, & de ſe moquer (*a*) d'elle ; elle s'en plaint dans une lettre, qu'elle en écrit à Sainte Hildegarde ſon amie, & ſa confidente particuliere. Le Démon, qui crut trouver dans une jeune Vierge, des moyens de la tromper, la tenta plus d'une fois ; & jamais il ne put la faire tomber dans l'illuſion. Dieu, pour la récompenſer, lui accorda l'Apparition des onze mille Vierges, dont elle ſçut & retint tous les noms. Elle eut encore pluſieurs autres graces particulieres ; la plus touchante, ce fut celle de la Paſſion de J. C. qui devint avec raiſon le ſujet de ſes plus affectueuſes contemplations, ce qui pourroit paſſer pour une Apocalypſe,

(*a*). Acta SS. Bollandi, 18 Junii. pag. 607 colum. 2.

mais rangée dans l'ordre de l'Evangile. Ses autres Apparitions ne paroiſſent pas fort intéreſſantes, ni pour le fond, ni pour les explications.

VIII. *Sainte Hildegarde.*

Sainte *Hildegarde*, qui vivoit dans le même ſiécle, le prend ſur un tout autre ton que Sainte Eliſabeth. Il eſt vrai qu'au rapport de l'Abbé Tritheme, (*a*) Dieu la favoriſa du don des langues, & lui inſpira la connoiſſance du latin, ſans jamais l'avoir appris. Le tome XXIII. de la Bibliothéque des Peres, rapporte les lettres que cette Sainte écrivit à tout ce qu'il y avoit de plus grands & d'illuſtres dans la Religion. Elle ne s'en tint pas ſeulement au Clergé de Mayence, de Cologne & de Tréves; elle écrivit encore aux plus illuſtres Prélats de l'Allemagne; tels furent les Archevêques des grandes Egliſes que nous venons de marquer, auſſi-bien qu'à ceux de Salzbourg & de Breme, & à l'Evêque de Bamberg. Les Empereurs Conrad III. & Frederic Barbe-rouſſe, furent honorés des lettres de cette Sainte

(*a*) Trithemius, in chronico Hirſaugienſi.

Fille ; mais elle fut encore dans des relations intimes avec les Papes Eugene III, Anaſtaſe IV, Adrien III, & Alexandre III. Elle pouſſa le terme d'une ſainte & glorieuſe vie juſqu'à l'âge de 82 ans, & mourut le 17 Septembre 1180. Ainſi elle étoit née en 1098.

Les Révelations de Sainte Hildegarde ne ſont pas cependant imprimées dans la Bibliothéque des Peres, mais elles le furent à Cologne, en 1628, avec celles de Sainte Eliſabeth de Schonaw. Elles ont un privilége que n'ont pas d'autres Révelations, ſi ce n'eſt celles de Sainte Brigitte; elles ont mérité un commentateur, mais dont l'ouvrage n'a pas été imprimé. Cet Auteur eſt Gebens, Benedictin Allemand, dont on trouve en Angleterre, au moins dix-huit manuſcrits différens, quelques-uns même aſſez conſidérables, mais par bonheur il ne paroit pas que nous en ayons aucuns en France. On rapporte de cette Sainte des Propheties fort particulieres. Il s'en trouve pluſieurs dans les *Lectiones memorabiles de Wolfius, centenario duodecimo*, pag. 397; & Caſimir Oudin, s'imagine que celle qui eſt à la page 40

de Wolfius, regarde les Religieux Mandians : & le bon homme ne voit pas que cette Prophetie fait le portrait des pauvres de Lyon, nommés autrement Vaudois, dont l'hypocriſie eſt marquée dans cette Prophetie, & qui parurent même dans le tems de cette illuſtre Sainte. C'eſt ainſi que chacun interpréte ces ſortes de Prophéties, ſelon ſes préjugés & ſes paſſions.

IX. *Sainte Mechtilde.*

Sainte *Mechtilde* parut environ cent ans après Sainte Hildegarde. Elle étoit ſœur de Sainte Gertrude, ainſi d'une famille favoriſée de Dieu par les graces les plus ſingulieres. Ses Viſions & ſes Révelations ne laiſſent pas de briller chez les amateurs de ces dévotions; on les a imprimées l'an 1513, en un recueil aſſez curieux & aſſez rare, qui contient le livre du Paſteur, les Viſions du Moine Wettin, réimprimées depuis par le Pere Mabillon, au quatriéme ſiécle de ſes Actes de Saint Benoît, partie premiere, page 263. On y voit auſſi les Révelations de Sainte Eliſabeth de Schonaw, qui contiennent cinq livres

vres, auſſi- bien que celles de Sainte Mechtilde. Celles de Sainte Gertrude viennent enſuite, & ſont ſuivies de celles du Moine Robert, Dominicain, qui vivoit en 1330. Ce recueil eſt d'autant plus curieux, qu'il ne s'en trouve pas de ſi amples, ni qui contiennent tant de Viſions & de diverſes Révelations. Sainte Mechtilde eſt morte l'an 1284, ou 1286; & ſa vie ſe trouve dans les anciennes leçons de Caniſius.

X. *Sainte Gertrude.*

Sainte *Gertrude*, qui mourut le 6 Janvier, ou le 17 Mars 1290, eſt plus célébre que ſa ſœur, & ſa réputation s'eſt ſoutenue juſques à ces derniers tems. Ses *Inſinuations* ſont remplies de piété; outre les éditions latines, données dès le commencement du quinziéme ſiécle, & enſuite par le pieux Bloſius, Abbé de Lieſſies en Brabant, & celles de Paris en 1662, on les a encore traduites en françois.

XI. *Sainte Brigitte.*

Mais pour la réputation, rien n'approche des Révelations de *Sainte Brigit-*

te. Je crois ne pouvoir pas mieux faire pour répreſenter cette illuſtre Sainte, que d'emprunter les paroles de M. Godeau, Evêque de Vence. » Ses Révela-» tions, dit-il, ont (*a*) rendu ſon nom » célébre dans l'Egliſe, mais ſa piété l'a » rendue vénérable ; c'eſt beaucoup que » de connoître les Myſtéres de la Reli-» gion, mais c'eſt encore plus de vivre » ſelon leur eſprit. Avoir la ſcience des » Anges, & n'en avoir pas la charité, » c'eſt être une cloche qui ne fait que » du bruit ; mais avoir la charité, & » parler le langage des Anges, c'eſt l'a-» vantage de Brigitte. Il y a eu des Saints » & des Saintes, que Dieu a favoriſés de » quelques Révelations ; mais aucun » n'en a eu un ſi grand nombre que » cette Sainte femme : ce qui néanmoins » l'a rend plus conſidérable, eſt qu'au-» cunes autres Révelations que les ſien-» nes, n'ont paſſé par l'épreuve d'un » Concile œcuménique. Sa vie fut tou-» jours conforme à ſes Viſions. Dieu, » préſerva la Mere de cette ſainte fille » d'une grande tempête, tandis qu'elle

(*a*) Antoine Godeau, Eloges hiſtoriques des Empereurs, &c *in* 4°. p. 454.

» la portoit encore dans ſes entrailles.
» Un Vieillard vénérable lui apparut,
» & lui commanda d'elever la fille dont
» elle étoit enceinte, comme un enfant
» qu'il lui donnoit en ſon amour, &
» qui lui devoit être extrémement agréa-
» ble. Au moment qu'elle vint au mon-
» de, un bon Prêtre vit une femme aſ-
» ſiſe ſur une nuée lumineuſe, qui te-
» noit un livre à la main : on lui entendit
» prononcer ces paroles ; *il eſt né une*
» *fille à Brigere* (c'étoit le nomde ſa me-
» re) *dont la voix admirable ſe fera en-*
» *tendre par toute la terre*. L'évenement
» juſtifia cette prédiction. Brigitte voya-
» gea preſque dans tout le monde, & y
» fit entendre ſa voix. Elle y fit éclater
» l'exemple de ſes vertus, & il n'y a
» point d'Egliſe, où on ne parle de ſes
» Révelations. Croiroit-on que c'eſt M.
Godeau, qui s'explique avec autant
d'affection pour les merveilles qu'opéra
Sainte Brigitte.

» La petite Brigitte demeura trois ans
» ſans parler, & l'on crut qu'elle reſte-
» roit muete : mais au bout de ce terme
» elle parla tout d'un coup, & auſſi-
» bien que les filles les mieux inſtruites.

» Dieu par ce ſilence extraordinaire la
» diſpoſoit à parler d'une façon peu
» commune, & lui-même lui ſervit de
» maître. Sa bouche ne s'ouvrit point
» pour dire des bagatelles comme les au-
» tres enfans; ſes premieres paroles fu-
» rent ſérieuſes. Elle fit toujours un
» uſage ſacré de ſa langue, & ne s'en
» ſervoit dès ſon plus bas âge que pour
» louer Dieu. Il n'y avoit rien de léger
» en ſes actions, ni rien de contraint.
» La dévotion ſembloit lui être naturel-
» le; une ſinguliere modeſtie paroiſſoit
» ſur ſon viſage, & s'accordoit avec un
» air de gayeté, qui donnoit pour el-
» le du reſpect & de l'amour tout en-
» ſemble. Elle n'avoit comme ont d'or-
» dinaire les enfans de ſon âge, ni pe-
» tits dépits, ni coleres, ni envies, ni
» chagrins, ni dégoûts; & jamais ſa
» mere ne lui vit faire le moindre ſigne
» de déſobéiſſance. Un ſi beau caractére
» prépare à quelque choſe de grand. El-
» le étoit plus qu'aucune autre aſſidue à
» l'Office Divin, & aux Prédications.
» Un jour elle en entendit une de la
» Paſſion de Notre-Seigneur, dont
» elle fut extrémement touchée. La nuit

» ſuivante le Fils de Dieu lui apparut
» tout couvert de ſang, & dans le mê-
» me état qu'il étoit ſur la croix. Cette
» Viſion lui reſta ſi profondément gra-
» vée dans l'ame, qu'elle n'en fut ja-
» mais diſtraite pendant toute ſa vie; &
» l'on ne pouvoit parler devant elle de
» la Paſſion de Notre-Seigneur, ſans
» lui voir verſer un torrent de larmes.
» Auſſi ce Myſtere fut celui ſur lequel
» elle a eu le plus de Révelations parti-
» culieres, & c'eſt le moins ſujet aux il-
» luſions. Ceux-mêmes qui contiennent
» des vérités plus ſublimes de la gloire
» & de la grandeur de Dieu, peuvent en
» portant la lumiere dans l'eſprit, y in-
» troduire en même tems de la vanité &
» de la complaiſance. Mais les douleurs
» de J. C. ſouffrant & mourant, ne peu-
» vent que cauſer une compaſſion ſalu-
» taire dans le cœur, & un ſaint déſir de
» participer à ſes ſouffrances.

» Née du Sang Royal de Suede, el-
» le n'avoit que ſeize ans, lorſque ſon
» pere la maria à Ulfon, Prince de Ne-
» ricie, qui n'en avoit que dix-huit. Ce
» jeune Seigneur avoit de la vertu & de
» la piété; mais Brigitte ne conſentit à ce

» mariage que par obéiſſance. Malgré
» la chaleur de l'âge, & la liberté que
» leur donnoit le Sacrement, ils garde-
» rent la continence pendant la premiere
» année. Quand ce terme fut paſſé, &
» après d'ardentes prieres qu'ils firent à
» Dieu, ils vêquirent comme mari &
» femme. Brigitte eut huit enfans, qua-
» tre garçons & quatre filles; mais ce
» fut des enfans de bénédiction. Deux
» des premiers moururent en bas âge,
» & laiſſerent leur mere aſſurée de leur
» ſalut; les deux autres moururent dans
» les guerres de la Terre Sainte. Deux
» de ſes filles conſacrerent leur virginité
» à Dieu. La ſeconde nommée Catheri-
» ne de Suede mena une vie ſi éminen-
» te, qu'elle eſt honorée comme Sainte
» auſſi-bien que ſa mere, dont elle fut
» la compagne inſéparable. Brigitte dé-
» ſira de vivre enſuite dans la continen-
» ce, & ſon mari touché comme elle
» des ſentimens de pénitence, entra
» dans les mêmes vûes. Il fit plus, après
» un voyage de Saint Jacques, qu'ils ac-
» complirent enſemble (c'étoit la dévo-
» tion du tems) il entra dans un Cou-
» vent de l'Ordre de Ciſteaux, o il ſe

» fit Religieux. Il y vêquit quelques an-
» nées avec tant de vertus, qu'après ſa
» mort, il fut honoré comme Saint dans
» le Martyrologe de l'Ordre, le dou-
» ziéme jour de Février.

» Brigitte ſe voyant libre, s'aban-
» donna toute entiere aux travaux de la
» pénitence; elle diſtribua ſon bien à ſes
» enfans, mais elle n'oublia pas les pau-
» vres, qu'elle appella à ce partage. Elle
» quitta l'habit ſéculier, pour prendre
» celui de Religieuſe. Peu contente de
» ſervir le Seigneur, elle voulut encore
» lui gagner des ſerviteurs & des ſervan-
» tes par un double établiſſement de Mo-
» naſteres. Celui des femmes contenoit
» ſoixante Religieuſes, & celui des Re-
» ligieux n'en comprenoit que vingt-
» cinq; & Dieu lui dicta la régle, ſous
» laquelle il vouloit qu'ils vêcuſſent, &
» elle eſt imprimée à la fin de ſes œuvres.
» Cette Sainte Veuve, à l'exemple de
» J. C. voyagea le reſte de ſa vie. D'a-
» bord elle ſe rendit à Rome pour y viſi-
» ter les Tombeaux des Saints Apôtres
» avec une dévotion, qui ranima la pié-
» té de ceux qui la virent. De-là elle
» paſſa au Royaume de Naples & en Si-

» cile, où elle visita les Reliques des
» Saints & des Vierges qu'on y honore.
» Brigitte revint à Rome, où elle recom-
» mença ses exercices de dévotion, &
» les visites des stations avec plus de fer-
» veur qu'auparavant. Ce fut là que dans
» une Apparition, Dieu lui commanda
» de faire le voyage de Jerusalem. Elle
» voulut s'en excuser sur son grand âge
» & sur sa foiblesse; mais la grace rele-
» va son courage, par l'assurance que
» Dieu même lui donna de sa protec-
» tion. Elle traversa donc la mer, & ar-
» riva dans la Sainte Cité, honorée au-
» trefois par la présence du Fils de Dieu,
» illustrée par sa prédication, sa passion,
» ses miracles, enfin par tous les Mys-
» teres de la Religion. Elle visita avec
» une dévotion extraordinaire tous les
» lieux consacrés par le Sauveur du
» monde, & le suivit dans toutes les
» dernieres démarches de sa vie mortel-
» le & sur tout dans celles de sa passion.
» Elle mourut même avec J. C. qui im-
» prima sur son corps & dans son ame
» les marques sensibles, ou les stigma-
» tes de toutes ses souffrances. Ce fut là
» que la profondeur de ses extases lui

» découvrit beaucoup de particularités
» de la Passion, dont l'Evangile & les
» premiers Peres ne parlent point.

» L'Eglise qui a approuvé ses Révéla-
» lations dans le Concile de Basle, dit
» M. Godeau, ne permet plus de douter
» de leur certitude. Le Saint Esprit a
» prononcé l'arrêt qui nous oblige à les
» révérer. Cependant les Souverains Pontifes n'en disent rien, ni Boniface IX. dans la Bulle de sa Canonisation en 1391, ni Martin V. dans la confirmation, qu'il en fit en 1419; & même lorsque les Papes parlent de la Régle de cette Sainte, ils ne disent rien de la Révelation que J. C. en a faite, mais seulement de l'approbation qu'y donna le Saint Siége; & le sçavant Pontife qui gouverne aujourd'hui l'Eglise, a eu soin de nous avertir, que les Fidéles ne peuvent, ni ne doivent croire d'une créance de foi catholique, les Révelations de Sainte Hildegarde, & de Sainte Brigitte, quoiqu'approuvées par l'Eglise; mais qu'il doit regarder cette approbation comme une simple permission (3) de les imprimer pour l'édification des Fidéles. On ne doit donc leur accorder qu'u-

ne foi humaine dirigée & conduite ſelon les régles de la prudence, qui fait regarder ces Révelations comme probables, & pieuſement croyables, *probabiles & piè credibiles.* En effet, dit le même Pape, la Révelation particuliere des Saints n'eſt jamais propoſée à l'Egliſe univerſelle, mais ſeulement à quelques ſaintes ames, ſoit qu'elle regarde le bien générale de l'Egliſe, ſoit qu'il ne s'agiſſe que du bien de quelques particuliers.

Mais ce qui fut le plus admirable en Sainte Brigitte, eſt que jamais elle n'eut de Révelation qu'elle ne la ſoumît au jugement de ſes ſupérieurs. Ce qui venoit du Ciel lui paroiſſoit ſuſpect, s'il n'étoit approuvé par les Miniſtres de Dieu. Comme elle ne ſe croioit pas digne des lumieres ordinaires de la foi, elle étoit bien éloignée de ſe glorifier des faveurs extraordinaires des Apparitions & des Révelations particulieres. Ces graces qu'elle ne déſiroit pas, ne s'arrêtoient dans ſon eſprit que pour échauffer ſon cœur. Cette Sainte revint à Rome pour la troiſiéme fois. Elle y reprit ſes premiers exercices de dévotion, avec plus de ferveur qu'elle n'avoit fait

auparavant ; on la trouvoit tous les jours dans les Egliſes, d'où elle ne ſortoit que pour aller dans les Hôpitaux conſoler les pauvres dans leurs peines, & les ſervir dans leurs infirmités, ſans témoigner aucune répugnance des playes qui faiſoient horreur à tout autre.

Enfin Dieu la mit aux dernieres épreuves où puiſſe être réduit un chrétien ; accablée de maladies très-vives, elle ſe glorifia beaucoup plus de ſes ſouffrances que de ſes Révelations. Elle termina ſa courſe dans les ardeurs & les lumieres de la piété, & ne quitta la terre que pour aller poſſeder le Roiaume, après lequel elle avoit toujours ſoupiré. Ce fut à Rome qu'elle finit ſes jours, le 23 Juillet 1373. Elle a laiſſé des ouvrages, qui ſont devenus célébres, quoique peu lûs aujourd'hui. Ses Révelations en huit livres, qu'un Auteur Proteſtant n'a pû s'empêcher d'appeller un ouvrage pieux, *opus pium*, (*a*) ont été imprimées plus d'une fois avec ſa Régle, ſes Sermons, ſes Oraiſons à la Sainte Vierge, & ſes autres Révelations. Les

(*a*) Caſimir Oudin, commentar. de ſcrip. eccleſiaſt. tom. 3.

plus considérables éditions, sont celles de Rome, & de Cologne, en 1628. Le bruit que firent ses Révelations au Concile de Constance, & ensuite à celui de Basle donna lieu de les examiner. Le Cardinal de Turrecremata, après une discussion sévere, ne se contenta pas d'en faire l'éloge, il en prit même la défense comme d'ouvrages très utiles pour l'instruction des Fidéles.

Un Auteur moderne (*a*) s'éleve & prétend que ces Révelations ne sont pas de Sainte Brigitte, mais de Pierre, Moine de Cisteaux, & Prieur d'Alvastre, au Royaume de Suede. Il étoit Confesseur de cette Sainte, & l'accompagna dans tous ses voyages. Il avoue néanmoins que ce Religieux ne les écrivit, que sur la relation, que lui en fit Sainte Brigitte, qui les lui fit écrire par l'ordre exprès de J. C. Mais qu'importe que ce soit la Sainte qui les ait écrites, ou son Confesseur. Il faut avouer cependant que M. Baillet reconnoît, que si la Sainte elle-même les avoit couchées par écrit, elles seroient tout autres. On y auroit vû les marques sensibles

(*a*) Casimir Oudin, *ibidem*.

d'une ame pénétrée de ſon objet ; on y remarqueroit cette élevation & cette ſublimité d'un eſprit touché des grandeurs céleſtes, au lieu qu'en paſſant par une main étrangere, elles ont perdu quelque choſe de cette force & de cette entouſiaſme, que ſçait donner une main originale.

XII. *Sainte Catherine de Sienne.*

Sainte *Catherine de Sienne* vêcut dans le même tems que Ste Brigitte. Née en 1347, elle fit vœu de virginité à huit ans, peu de tems après elle embraſſa le Tiers-Ordre de S. Dominique. Ce ne fut pas un prodige moins éclatant que la Princeſſe de Suede ; Rome & Florence lui ont obligation ; les Florentins, de leur réconciliation avec le ſaint Siége ; & les Romains, des infinuations qu'elle employa ſi efficacement, pour engager le Pape Gregoire XI. à quitter le ſéjour d'Avignon, pour aller ſanctifier de nouveau la Ville de Rome, abandonnée par les Papes pendant ſoixante & dix ans. Son ardeur pour J. C. lui mérita auſſi de recevoir les ſtigmates de la Paſſion du Sauveur. Comme elle n'avoit pas moins

d'esprit que d'éloquence, elle prêcha le jour de l'Annonciation de la Sainte Vierge, dans l'Eglise de Sainte Marie sur la Minerve à Rome, exemple qui n'est pas commun dans l'Eglise. Elle ne vêcut pas long-tems, & fut enlevée aux hommes le 29 Avril 1380. Le Saint Siége la canonisa en 1461. Ses Lettres au nombre de 364. sont pleines d'onction; ses Révelations, & ses autres Oeuvres recueillies par son Confesseur, sont également remplies de piété, & sont beaucoup plus rares que les Ouvrages de Sainte Brigitte.

XIII. *Angele de Foligni.*

La Bienheureuse *Angele de Foligni* en Italie a illustré le même siécle, & fut du tiers Ordre de Saint François, mais elle a fait plus de bruit chez les Mystiques que chez les amateurs de Visions & de Révelations; quoiqu'elle n'en ait pas manqué. Ce n'a pas été néanmoins d'une maniere aussi brillante que les deux Saintes dont nous venons de parler; elle étoit morte dès l'an 1309, ainsi long-tems avant que Sainte Brigitte, & Sainte Catherine de Sienne ayent

commencé à paroître dans le monde contemplatif. Le Traité que nous avons de cette pieuſe Veuve, a pour titre en françois, la Théologie de la Croix, (4) ou les Oeuvres de la Bienheureuſe Angele de Foligni, traduite du latin, & imprimée *in* 12°. à Cologne en 1696, chez Jean de la Pierre, c'eſt-à-dire, à Amſterdam chez Henri Weſtein le pere, qui étoit le Libraire de tous les livres des Myſtiques, comme nous le dirons dans peu.

XIV. *Sainte Theréſe.*

Quelle abondante moiſſon d'Apparitions, de Viſions, & de Révelations particulieres, a produit *Sainte Theréſe.* Elle joignit toujours l'action à la contemplation, & ces deux voyes active & contemplative, ne faiſoient que ſe fortifier mutuellement en elle. Les Proteſtans, gens qui ne ſont point accoûtumés à cette ſublime Théologie, n'ont pû s'empêcher d'en témoigner leur chagrin, & leur étonnement. Que dirons-nous de cette Sainte Theréſe qui avoit toujours J. C. à ſes côtés ? Paroles inſultantes du Miniſtre Jurieux, qui depuis

s'eſt plongé dans la lie & la fange d'une baſſe (*a*) Myſticité. Mais le Sçavant M. Ferrand, a bien ſçu le relever de ces termes de raillerie & de mépris dans la réponſe qu'il a faite à ce nouveau Montan. Devons-nous être étonnés de ces paroles injurieuſes d'un homme qui a plus maltraité encore Saint Dominique & Saint François, deux des plus grands Saints que l'Egliſe ait eu ? mais les Auteurs ſenſés parlent de cette Sainte tout autrement, c'eſt-à-dire avec le reſpect qu'on ne ſçauroit refuſer à ceux que Dieu gratifie de ſes plus intimes faveurs. Cette illuſtre Sainte abimée dans une mer d'extaſes, » découvre dans ſes écrits » les ſecrets les plus impénétrables de la » vraie ſageſſe, dans cette partie de la » Théologie que nous appellons Myſti- » que, & dont Dieu n'a donné la clef » qu'à un petit nombre de ſes favoris. » C'eſt ce qui peut faire diminuer quel- » que choſe de l'admiration où l'on eſt, » qu'une ſimple fille ſans lettres & ſans

(*a*) Il s'étoit rendu l'un des Chefs des Convulſionaires, & des Prophétes de Hollande, qui s'étendirent des Sevennes, en Hollande & en Angleterre, au commencement de ce ſiécle.

» étude, ait été où ne peuvent atteindre les plus grands Docteurs, parce que » Dieu se sert de qui il lui plaît pour » opérer ses plus grandes merveilles; & » l'on peut dire que le Saint Esprit a eu » la principale part aux œuvres de Sainte Thereſe, avec d'autant plus de vérité qu'après avoir témoigné qu'elle recevoit cette doctrine céleste par une » infusion toute gratuite, elle n'a contribué, à ce qu'il semble, du sien que » ce qu'il falloit pour lui donner corps » & la rendre palpable aux hommes. Croiroit-on que ce discours si patétique en faveur de Sainte Thereſe, soit de M. Baillet, (*a*) cet homme caustique, qui avoit peine à reconnoître du merveilleux dans la vie des plus grands Saints. Mais l'éminence des vertus & des faveurs de cette Sainte, l'a emporté sur la séche critique de cet Ecrivain. La vie de Sainte Thereſe, dit le même Historien, (*b*) suit de près les Confessions de Saint Auguſtin dans l'estime du public. Si elle a tâché de nous persuader, qu'elle n'a osé

(*a*) Baillet, Vie des SS. du 15 Octobre.
(*b*) Baillet, Table critique des Auteurs du Mois d'Octobre.

contrevenir à la défenſe que ſon Confeſſeur lui avoit faite de déclarer tous ſes péchés, ce n'eſt que pour nous faire mieux entendre la néceſſité où elle étoit de lui obéir, lorſqu'il lui a commandé de mettre par écrit toutes les faveurs qu'elle avoit recues de Dieu, avec ſa maniere d'oraiſon, & l'ouvrage eſt excellent en ſon genre.

Le ſaint Siége toujours circonſpect & réſervé ſur ces graces particulieres, n'a pas fait difficulté de marquer dans la Bulle de ſa Canoniſation, publiée en 1622, que Dieu avoit comblé Sainte Thereſe de l'Eſprit d'intelligence (5) pour laiſſer dans l'Egliſe non-ſeulement l'exemple de ſes bonnes œuvres; mais qu'il l'avoit encore remplie de la roſée d'une ſageſſe céleſte, qui lui a fait produire des livres ſur la Théologie myſtique, remplis de beaucoup de piété; & ce qui eſt rare dans ces ſortes de jugemens, le Souverain Pontife prouve l'état bienheureux de la Sainte par les Apparitions & les Viſions arrivées à pluſieurs ames fidéles, au moment de la mort, (a) & même après le décès de

(a) In Bulla Canoniſationis S. Thereſæ.

cette Sainte. Le Pape Gregoire XV. rapporte avec raiſon quelque choſe de plus grand que toutes ces graces extraordinaires : c'eſt que la Sainte avoit accoûtumé de dire, qu'elle pouvoit ſe tromper dans le diſcernement des Viſions & des Révelations, au lieu qu'elle ne pouvoit manquer en obéiſſant à ſes ſupérieurs. (6)

Les ames fidéles que cette Sainte inſtruiſit dans les plus ſublimes vertus, ſont devenues une ſource intariſſable de ces graces ſurnaturelles, qui ſe ſont depuis répandues dans toute l'Egliſe. C'eſt de-là que ſont ſortis le Bienheureux Jean de la Croix, la Bienheureuſe Catherine de Chriſt, la Sœur Anne de Jeſus, Anne de Saint Barthelemi, Marie du Saint Sacrement, Marie de l'Incarnation, Magdelaine de Saint Joſeph ; & enfin toutes ces autres merveilles de la Grace, dont on ne ſçauroit lire la vie ſans y remarquer la main toute-puiſſante & la bonté paternelle de Dieu, qui ſe communique avec tant d'effuſion, & d'une maniere ſi miraculeuſe à de foibles créatures, qui ſans lui ramperoient dans la boue & ſeroient dans le mépris.

XV. *Marie-Magdelaine de Pazzi.*

En approchant de nos jours, nous ne laissons pas de trouver des merveilles dans les Saintes que l'Eglise a canonisées dans le dernier siécle. *Ste Marie-Magdelaine de Pazzi*, née en 1566, d'une des plus illustres familles de Florence, devint un des prodiges de son siécle. Elle ne se distingua point à la vérité par les livres qu'elle écrivit, ou fit écrire; cependant on eut soin de recueillir soigneusement toutes les graces que Dieu opéroit en elle. On peut assurer que sa vie ne fut qu'une extase, une comtemplation, une révelation & une apparition perpétuelle, & si l'on en ôtoit ces faveurs singulieres, on pourroit dire que de quarante & un ans qu'elle a été sur la terre, elle n'en auroit pas vêcu la moitié. Mise aux plus rudes épreuves, elle fut exposée non-seulement aux tentations de la chair, mais même ce qui est surprenant à celles qui sont contre la foi. Le Démon se présentoit à elle quelquefois, sous la forme la plus hideuse, pour la précipiter dans le déseſpoir; &

quelquefois ſous la figure d'une Sainte & modeſte Religieuſe, pour chercher à pénétrer dans ſon cœur par de douces inſinuations. La voye des miracles accompagnoit ſouvent celle des Apparitions : c'étoient ou des Religieuſes qu'elle guériſſoit ſubitement, ou des pécheurs qu'elle convertiſſoit par un ſeul de ſes regards.

Mais il ſe paſſa encore en elle de plus grandes merveilles. Ses méditations ſur l'Incarnation du Verbe Eternel, méritérent que Saint Auguſtin gravât ſur ſon eſtomac & dans ſon cœur, ces ſaintes & admirables paroles, (a) *VERBUM CARO FACTUM EST*. Le S. Evêque d'Hyppone lui apparut donc tout à coup, & la Sainte dans le tranſport de ſa contemplation découvrit ſon eſtomac, & lui montra l'endroit où étoit ſon cœur, & le convia d'y graver ces myſtérieuſes paroles pour leſquelles ſa tendreſſe étoit extrême. Le ſang eſt tout prêt, lui dit-elle, en ſe tournant de ſon côté, la plume eſt toute diſpoſée, ne differez pas, grand Saint, à me donner ce contente-

(a) Vie de Sainte Marie-Magdelaine de Pazzi, 2. part. c. 2.

ment. Après différentes prieres, elle se tourna du côté de Saint Auguſtin, & lui dit, vous avez imprimé la grandeur du Verbe ſur la petiteſſe de mon cœur. Une circonſtance rend cette impreſſion Divine, encore plus admirable ; le mot de *VERBUM* étoit écrit en lettres d'or, & ces autres *CARO FACTUM EST*, en lettres de ſang, pour montrer que la Divinité & l'humanité ſe trouvoient unies en une ſeule perſonne : l'or le premier, & le plus noble de tous les métaux, étoit la figure de la Divinité, & le ſang, celle de l'humanité. Un effet auſſi miraculeux, s'opéra encore dans cette ſainte ame, abimée & même abſorbée dans la contemplation d'un Dieu mort pour le ſalut des hommes : elle demanda (*a*) au Sauveur du monde la grace de pouvoir entrer, au moins ſpirituellement dans les playes de ſon adorable humanité. L'Eſprit Divin agit alors ſur elle, & ce fut dans les plus rudes ſecouſſes de cette paſſion ſecrette, & au milieu des plus inſuportables douleurs que reſſentoit la Sainte, que le céleſte époux de Magdelaine, lui imprima dans l'ame ſes ſacrées

(*a*) *Ibidem*, chap. 4.

stigmates. Il se servit pour un dessein si miraculeux, de cinq rayons de lumiere brillante, qui paroissoient comme des traits de feu, dont il perça ses mains, ses pieds & son côté droit d'une maniere si admirable, qu'il en resta une impression très-profondément gravée.

Ce fut toujours dans de pareilles faveurs, mêlées toujours de quelques souffrances, qui servoient à lui faire connoître son néant, que cette Sainte arriva au terme de l'humanité, & mourut le vingt-cinquiéme jour du mois de Mai 1607, à l'âge de 41 ans. Doit-on s'étonner, si une vie aussi merveilleuse a été donnée par sept ou huit Ecrivains différens, qui tous se sont appliqués à raconter ce que Dieu avoit opéré par cette sainte ame ? & l'Eglise pour nous donner lieu d'admirer sûrement en elle les plus grands prodiges de la Grace, l'a mise au rang des Saintes Vierges, par une Bulle du 28 Avril 1669. Elle a eu même cet avantage, que le Roi Louis XIV. & Marie-Therese d'Autriche son Epouse, Reine de France, se sont intéressés à sa Canonisation, par les lettres qu'ils écrivirent au Pape Clement IX. en 1668.

XVI. *Antoinette de Bourignon, & autres Fanatiques.*

Deux autres personnes singulieres en leur genre, mais fort différentes de celles dont nous venons de parler, ont fait beaucoup de bruit dans leur tems. Qui ne connoît pas les bizarreries & les illusions *d'Antoinette de Bourignon*, née à Lille en Flandres en 1616, & morte à Franecker en Frise en 1680, pourroit consulter sa vie écrite par elle-même, & les dix-neuf volumes de ses Ouvrages imprimés par le sçavant Henri Welstein, Libraire d'Amsterdam. On y voit tout ce qu'une imagination gâtée peut produire de chimeres, qui n'ont abouti qu'à faire un mêlange de toutes les Communions différentes, & à les rassembler toutes par des dévotions illusoires, ou plutôt par des termes & des paroles, & non par des effets émanés de la prudence chrétienne. Elle a formé en Hollande un Parti de Devots, à la tête desquels étoit le fameux Pierre Poiret, Ministre refugié françois, qui se fit l'Apôtre & le Prédicateur de ce nouvel Evangile. Mais pour ne pas donner ici ce qu'on peut

peut trouver ailleurs : on en verra tout ce qu'on en peut ſçavoir, dans le Dictionaire critique de M. Bayle, au mot *Bourignon*.

Un prodige encore plus ſingulier, a été la célébre *Madame Guyon*. Jeanne-Marie Bouvieres de la Mothe-Guyon, étoit née à Montargis d'une famille noble, au mois d'Avril 1648, & mourut à Blois le 9 Juin 1717. Elle avoit beaucoup de genie & de facilité, & fut douée des vertus néceſſaires à ſon ſexe ; mais ſon trop d'eſprit lui fit donner dans des routes écartées, & dans les piéges de l'Eſprit malin. Au lieu de ſe contenter d'être une humble diſciple, elle s'aviſa de dogmatiſer ſur les voyes ſpirituelles, dont elle n'avoit ni l'intelligence, ni la clef. L'Auteur du ſupplément de Moreri, qui prétend la juſtifier, a ſoin de citer pour ſes garans Dom Touſſaint du Pleſſis, dans ſon hiſtoire de Meaux, & M. de Ramſai, dans la vie de M. de Fenelon, Archevêque de Cambrai, avec Dom Innocent le Maſſon, Génera des Chartreux, dans la vie de M. Aranton, Evêque de Genéve : mais il auroi dû recourir encore à M. Boſſuet, Evê

que de Meaux, & à M. Phelippeaux, Grand-Vicaire de ce Prélat, dans leurs rélations ſi exactes & ſi curieuſes ſur le Quiétiſme. C'eſt-là qu'il auroit lû ce que la vérité accompagnée de la prudence, devoit lui faire connoître ſur cette Dame, dont la vie n'a pas eu moins de traverſes, que de ſingularités. Ses Ouvrages ne ſont pas un des moindres prodiges de ſa vie. Qui ne ſeroit étonné de voir ſortir de deſſous la main d'une femme, vingt volumes de commentaires myſtiques ſur la Bible, deux volumes de diſcours ſpirituels, quatre volumes de lettres ? Trois volumes ſous le titre de l'ame amante, d'opuſcules ſpirituels & de cantiques, auſſi-bien que ſa vie, le plus curieux de ſes ouvrages, en trois volumes, mais où elle n'a pas tout mis ; & ce grand nombre de volumes a été imprimé par Henri Weſtein, Libraire d'Amſterdam, célébre Quiétiſte, & l'un des plus zélés partiſans de feu M. de Fenelon, Archevêque de Cambrai, dont il avoit auſſi imprimé les Ouvrages, ſur les voyes de la Vie myſtique. J'ai connu autrefois ce Libraire, qui avoit beaucoup plus de ſçavoir que ne comportoit

ſa profeſſion, & je ne fus pas peu étonné, qu'un Proteſtant me dît avec une ſorte d'enthouſiaſme, lorſque je l'abordai, qu'il venoit de dire la Ste Meſſe, & je reconnus dans tous les entretiens que j'eus avec lui en 1707, qu'il étoit un des zelés diſciples du Miniſtre Poiret, & d'Antoinette de Bourignon, gens qui embraſſoient tout ce qu'ils croyoient de bon & d'édifiant dans toutes les Communions, pour s'en former une à leur fantaiſie.

Fin de la premiere Partie.

AUTORITÉS

Des Peres & des Auteurs Ecclésiastiques, qui se rapportent à la premiere Partie.

SUR LE CHAPITRE PREMIER.

(1) Page 1. *VIsio & Apparitio pro unâ & eâdem re sumuntur. Sed adest differentia, cum Apparitio quando nostris obtutibus sola species apparentis se ingerit, sed & quis ignoratur appareat: & Visio dicatur, cum externæ Apparitioni ejus intelligentia conjungitur.* Cardinalis Prosper Lambertinus, de Canonisatione Sanctorum, libro 3. cap. 50. num. 1.

(2) pag. 2. *Noveris porrò quod Revelatio majus quidpiam habet quàm Visio; hæc enim tantummodo videre facit: Revelatio verò altius quiddam quàm videtur denudat.* Theophilact. in Epist. ad Corinth. cap. 12. *Omnes Visiones & Apparitiones eò potissimùm tendunt, ut aliquid occultum hominibus reveletur... Dicitur*

enim Revelatio, quasi remotio veli. Cardinalis Bona, de discretione spirituum.

(3) page 3. *Quædam Visiones propriè possunt dici corporales, quæ vigilanti corporaliter ostenduntur; ut Moyses vidit Dominum in rubo ardenti, & sæpe Patres Angelos visibiliter susceperunt.* S. Bonaventura de profect. Religiosor. lib. 2. cap. 75.

(4) pag. 3. *Spirituale est quod remotâ corporali Visione, in spiritu solo per imaginationem quandam cernimus, sicut cùm fortè quidlibet ignotum oculis perspicimus, statim ejus rei imago formatur in spiritu.* Alcuinus, tomo 6. Spicilegii, pag. 396.

(5) page 3. *Aliæ sunt imaginariæ Visiones, quæ vigilanti non corporaliter, sed imaginariè ostenduntur, sive in somno, sive in excessu mentis rapto; ut Visiones Ezechielis & Danielis, & aliorum Sanctorum in veteri & novo Testamento; aliæ similiter imaginariæ, quæ dormientibus ostenduntur, ut Jacob vidit Dominum innixum scalæ, & Pharao, & Nabucodonozor somnia viderunt præsagia futuro-*

rum. S. Bonaventura, ibidem.

(6) page 4. *Intellectuale, est quod solâ mentis vivacitate consideramus, velutì cum scriptum legimus, diliges proximum tuum sicut teipsum.* Alcuinus, ibidem.

(7) page 4. *Alia Visio est intellectualis, quia illuminatus mentis oculus luce veritatis purè ipsam veritatem in se contemplatur, vel intelligit in Visione imaginaria veritatem quæ in illa significatur; sicut Paulus cùm raptus in Paradisum, vel in tertium cœlum, vidit invisibilia, & audivit verba ineffabilia, qui non corporearum rerum imagines, sed ipsius veritatis splendorem purè intuitus est.* S. Bonaventura, ibidem.

(8) page 5. *Res quoque interdum manifestiùs, interdum obscuriùs, & nunc seipsam animo suggerit, nunc intimante alio declaratur. Cum verâ luce immediatâ se ipsam infundit, Visio est, ex eo quod plenâ & verâ specie suis oculis videtur esse substantia: porrò Visionum alia fortior est, ut quæ clarâ rei occurrit imagine, alia profundiorem desiderat intellectum, ut*

cùm rem admixta ſpecie figurarum obnubilet. Joannes Sariſberien, Carnotenſis Epiſcopus, de Nugis curialium, lib. 2.

(9) page 5. *Primum autem genus Viſionis omnibus notiſſimum eſt; ſecundum æquè omnibus conſuetum, tertium à pleriſque ignoratur, quia diſcernere nequeunt quid ſit ſpirituale, quid intellectuale.* Alcuinus, tom. 6. Spicilegii, pag. 396.

(10) page 6. *In Viſione autem ſpiritali, id eſt in corporum ſimilitudinibus, quæ ſpiritu videntur, fallitur anima, cùm ea quæ ſic videt, ea corpora eſſe arbitratur.* S. Auguſtin. de Geneſi ad litteram, lib. 12. cap. 25.

(11) page 9. *Anima in illis intellectualibus viſis non fallitur.* S. Auguſtin. de Geneſi ad litteram, lib. 12. cap. 25. *Si anima in illam quaſi regionem intellectualium vel intelligibilium ſubvehatur, ibi ſine ullâ corporis ſimilitudine perſpicua veritas cernitur, nullis opinionum falſarum nebulis obfuſcatur.* S. Auguſtin. eodem libro, cap. 26.

(12) page 9. *Viſio intellectualis: nul-*

la in hac falsitas, nulla deceptio esse potest; reliquæ erroribus & illusionibus subjectæ sunt Hæc est clarissima rerum divinarum manifestatio, quæ in solo intellectu absque figuris & imaginibus perficitur, fitque vel cùm mens humana Spiritûs Sancti gratiâ illuminatur, ut ea intelligat quæ corporali sive imaginariâ Apparitione sensibilibus signis repræsentata sunt, vel quando immediatè per species intellectui à Deo infusas Divina Mysteria percipiuntur. Prosper Lambertinus Cardinalis, de Canonizatione Sanctorum, lib. 3. cap. 50.

(13) page 10. *Anima enim aut intelligit & est verum; aut si verum non est, non intelligit.* S. Augustin. de Genesi ad litteram, lib. 12. cap. 25.

SUR LE CHAPITRE II.

(1) page 12. *REvelatio quæ à Deo, vel eo jubente à bonis Spiritibus fit, nihil aliud est quàm manifestatio Divinorum Mysteriorum & secretorum, suprà totius naturæ vires ad communem Ecclesiæ, vel privatam personarum particularium utilitatem.* Joan. Car-

dinalis Bona, de Discretione spirituum, cap. 20.

(2) page 13. *Jam non dicam vos servos ; quia servus nescit quid faciat dominus ejus : vos autem dixi amicos, quia* OMNIA QUÆCUMQUE AUDIVI *à patre meo nota feci vobis.* Joan. 15. v. 15.

(3) page 13. *Paracletus autem Spiritus quem mittet pater in nomine meo , ille vos docebit omnia , & suggeret vobis omnia quæcunque dixero vobis.* Joan. 14. v. 26. *Non attulit Spiritus Sanctus novam Apostolis doctrinam , sed explicationem acceptæ.* Ludovic. Vives , de Veritate Religionis christianæ.

(4) page 13. *Docete omnes gentes. . . Docentes eos servare omnia quæcumque mandavi vobis.* Math. 26. v. 19 & 20.

(5) page 14. *Mundus sum à sanguine omnium , non enim subterfugi quominùs annuntiarem omne consilium Dei vobis.* Actor. 20. v. 26 & 27.

(6) page 16. *Depositum custodi : quid est depositum , id est quod tibi creditum est*

non quod à te inventum ; quod accepisti ; non quod excogitasti, rem non ingenii sed doctrinæ, non usurpationis privatæ, sed publicæ traditionis : rem ad te perductam, non à te probatam, in quâ non autor debes esse, sed custos, non insecutor, sed sectator ; non ducens, sed sequens ? Depositum, inquit, custodi, catholicæ fidei talentum inviolatum, illibatumque conserva, quod tibi creditum est, hoc penes te maneat, hoc à te tradatur ; aurum accepisti, aurum redde : nolo mihi pro aliis alia subjicias, nolo pro auro aut impudenter plumbum, aut fraudulenter æramenta supponas ; nolo auri speciem, sed naturam planè. . . . Intelligatur te exponente illustrius, quod anteà obscurius credebatur. Per te posteritas intellectum gratuletur, quod ante vetustas non intellectum venerabatur : eadem tamen quæ didicisti ita doce, ut cùm dicas novè non dicas nova. Vincentius Lirinens. Commonitorii cap. 27.

(7) page 16. *Christi Ecclesia sedula & cauta depositorum apud se dogmatum custos, nihil in his unquàm permutat, nihil minuit, nihil addit : non amputat necessaria, non apponit superflua ; non amittit*

ſua, non uſurpat aliena; ſed omni induſtriâ hoc unum ſtudet, ut vetera fideliter, ſapienterque tractando, ſi qua ſunt illa antiquitùs informata & inchoata accuſet & poliet: ſi qua jam expreſſa & enucleata conſolidet, firmet; ſi qua jàm confirmata & definita, cuſtodiat. Denique quid unquam aliud Conciliorum decretis eniſa eſt, niſi ut, quod anteà ſimpliciter credebatur, hoc idem poſteà diligentiùs crederetur? Vincent. Lirinenſis, Commonitorii cap. 32.

(8) page 17. *Agendum igitur nunc eſt labore communi, ut credita & per Apoſtolorum huc uſque ſucceſſione detentâ ſervemus.* S. Cœleſtinus Papa, ad Epiſcopos Epheſi congregatos.

(9) page 17. *Conſultò ſancta Dogmata, & Sermones Sanctorum Patrum uno corde & ore unanimiter & conſonanter omnes formemus, nihil addentes, nihil ſubtrahentes ex his quæ ab ipſis tradita ſunt nobis: ſicque credimus ſicut Patres crediderunt, ità prædicamus quomodo docuerunt.* Concilium Lateranenſe. 1.

(10) page 18. *Voici les paroles du*

Cardinal Bellarmin, de Verbo Dei, libro 4. cap. 9.

» Non novis Revelationibus nunc » regitur Ecclesia, sed in iis permanet » quæ tradiderunt illi, qui ministri » fuerunt sermonis.

M. de Launoy n'a nullement compris le sens de ce passage, dont il se sert pour attaquer les Apparitions faites, dit-on, au Bienheureux Simon Stoch, & au Pape Jean XXII. M. de Launoy dit donc en parlant de Bellarmin, qui sic loqui- » tur nunquam admisisset eas Stochii, » & Joannis vigesimi secundi Visiones; » nam si novis Revelationibus non regi- » tur Ecclesia, Fideles quoque regi non » debent. Dissertat. Launoii, de Visio- » ne Sim. Stochii, & Joannis XXII. p. 65. editionis tertiæ. *Cette conséquence de M. de Launoy est très fausse : sa prévention, & son esprit de critique l'ont emporté sur son jugement. Il a tort d'appliquer aux Révelations particulieres ce que Bellarmin dit ici de la Révelation générale faite à l'Eglise. C'est ce qu'on peut voir dans les paroles de Bellarmin, qui précedent celles que nous venons de rapporter. Le but de ce Cardinal est de montrer*

qu'une des régles les plus sûres pour discerner la véritable Tradition, est de suivre toujours ce que l'Eglise nous propose, parce qu'étant la colomne & le fondement de la vérité, elle ne peut tomber dans l'erreur; l'on doit croire qu'un article est de foi, lorsque l'Eglise nous le présente comme tel. Si cet article est de foi, il faut qu'il ait été révelé aux Apôtres, parce qu'il n'y a plus maintenant de nouvelles Révelations. Nous faisons cette remarque, afin qu'on ne propose point contre les Révelations particulieres, comme le fait très-mal-à-propos M. Launoy, un passage de Bellarmin, qui ne regarde que les Révelations publiques & génerales, faites à l'Eglise; mais qui n'excluent point les Révelations particulieres.

(11) page 18. *Revelatio secretorum vel futurorum pluribus modis fieri videtur, in quibus sicut in Visionibus plurimi seducuntur, putantes spiritum esse quod proprius sensus finxerit, vel spiritus erroris suggesserit. Revelatio aliquandò fit per vocem & verba expressa, ut Petro, & Joanni, & Jacobo in monte cum Jesu, vox de nube dixit, hic est filius meus dilectus. . . . Aliquandò fit per somnum, ut Joseph viro*

Mariæ dictum est in somnis, ut acciperet Mariam & fugeret in Ægyptum ; & Magis similiter in somnis dicitur ne redeant ad Herodem. Secundo modo cum non de speciali facto illo vel illo, sed generaliter ad plura, mentis illuminationem ostendit quid secundum veritatis judicium sit melius vel non melius, sicut docet omnes Justos declinare à malo, & facere bonum, & per spiritum scientiæ, vel consilii, vel intellectûs, vel sapientiæ Dei placitum agnoscere, vel eligere potiora. Est & alius modus Revelationum per Spiritum Sanctum, cum homo ex Dei inspiratione orat Deum pro aliquâ speciali causâ propriâ vel alienâ, & per affectum devotionis & per fiduciam exauditionis intelligit se exauditum in hac petitione ; sed licet confidat quod illud pro quo oravit habiturum sit prosperum successum, nescit tamen sæpè quâ viâ habebit processum. E contrario cum non sentit sibi infundi fiduciam exauditionis, intelligit se non habiturum effectum suæ petitionis ; hoc tamen genus Revelationis est specialiter devotis mentibus familiare. In hoc tamen aliquando quidam devoti inveniuntur decepti, sicut intrinsecâ inspiratione & hoc tolerabiter fieri vide-

tur, cum homo devotus Deo aliquando intendit, & per magnæ devotionis affectum confidit Deum sibi esse favorabilem. S. Bonaventura, de profectu Religiosorum, libro 2. cap. 76. *Tout cet endroit de S. Bonaventure se peut appliquer aux articles VII. VIII. IX. & X. de ce Chapitre.*

Sur le Chapitre III.

(1) page 30. *Nunc recolo quod in adolescentiâ meâ gestum audivi. Dies passionis erat Sancti Polycarpi Martyris magni, & in Ricomagensi* (Riom) *vico Civitatis Arvernæ, ejus solemnia celebrabantur, lectâ igitur passione cum reliquis lectionibus, quas Canon sacerdotalis invexit.* Gregorius Turonensis, de Miraculis Martyrum, lib. 1. cap. 86.

(2) page 32. *Exhortationes earum*, c'est de Sainte Perpetue & de Sainte Felicité qu'il parle, *in Divinis Revelationibus, triumphisque passionum, cum legerentur audivimus, eaque omnia verborum digesta & illustrata luminibus aure percepimus, mente spectavimus, religione honoravi-*

mus, charitate laudavimus. S. Augustinus, Sermone 280. novæ editionis. *De conscriptis Visionibus Martyrum dicendum est aliquid, quoniam tu etiam inde testimonium habendum putasti, nempè Sancta Perpetua visa est sibi in somnis cum quodam Ægyptio in virum conversa luctari.* S. Augustinus, lib. 3. de origine animæ ad Vincent. cap. 18. & Sermone de tempore barbarico.

(3) page 36. *Nobis quoque ipsis minimis & extremis quoties revelatum est, quàm frequenter, atque manifestè de Dei dignatione præceptum est, ut contestarer assiduè & publicè prædicarem fratres nostros non esse lugendos, accersione dominicâ de seculo liberatos, cum sciamus eos non amitti sed præmitti.* S. Cyprianus, libro de mortalitate.

(4) page 36. *Omnia ferè quæ sibi aut Ecclesiæ contingere debebant per Visiones docebatur Cyprianus, quas sæpiùs declarat.* D. Theodoricus Ruynart, in notis ad martyrium S. Cypriani, pag. 211. Idem docet Pamelius in notis, ad librum S. Cypriani de mortalitate.

(5) page 37. *Malè itaque faciunt Eruditi qui quæ legunt in illius ſeculi autoribus de Viſionibus, ea ad Montanum trahunt atque Montaniſtas, quaſi verò ab ipſis uſque Apoſtolorum temporibus, Viſiones in Eccleſiâ defecerint, atque improbatus, ſoliſque Montaniſtis relictus: potiùs in illo omni Eccleſiæ intervallo ab Apoſtolis ad Cyprianum uſque perpetuus erat Viſionum uſus, ſemperque ab Eccleſiâ probatus.* Henricus Dodwellus, Diſſert. 4. Cyprianicâ, numero primo.

(6) page 50. *Putant mihi Franciſcum iratum, quod eos notarim, qui cœlum promittunt iis qui in veſte Franciſcanâ ſepeliuntur: atqui nuper in ſomnis mihi poſt mediam noctem apparuit B. Franciſcus vultu ſereno atque amico, egitque gratias quod ea traducerem corrigenda, quæ ipſe ſemper deteſtatus; meque inter Ordinis amicos numeravit. Nec erat eo cultu, quo nunc illum depictum oſtentant. Veſtem habebat non ex lanâ diverſi coloris permixtam, ſed ex lanâ fuſcâ, quemadmodum ab ovibus detundetur intinctâ, ſeu græcè mavis ἀβαφῶ* abapho, *nec habebat roſtratam cucullam, ſed caperonem tunicæ à tergo af-*

fixum, qui poterat in caput revocari, si fortè pluvia vehementior fuisset oborta; quod hodiè quoque videmus in cultu quorumdam Hibernorum; nec funis habebat nodos arte factos, sed enodis ac simpliciter rusticanus erat funis; nec tunica defluebat usque ad terram, sed palmo aut eo ampliùs suprà talos erat, nec calceos habebat fenestratos, sed planè nudis erat pedibus. Quinque vestigiorum quæ pingunt, nullum omninò vidi vestigium. Abiens dixit dextrâ porrectâ, milita strenuè, brevi mecum eris. Desider. Erasmus, lib. 27. epistol. 5. ad Carolum Utenhovium.

(7) page 52. *Si igitur aliquis veniat qui se Revelationem habuisse contendat, quemadmodùm Zacharias & alii Prophetarum cognoscuntur ex historiâ sacrâ recepisse; quid agemus? Quo pacto nos habebimus? Si statim negemus omnia, vel irrideamus, vel inculpemus, videbimur infirmare autoritatem Divinæ Revelationis, quæ nunc & olim potens est, neque enim manus ejus abbreviata est, ut revelare non possit: scandalizabimus præterea simplices, dicentes quod ità de nostris Revelationibus & Prophetiis potuerunt esse calum-*

niæ, & censendo erunt phantasiæ & illusiones. Tenebimus ergo medium & secundum Apostoli Joannis documentum, non credemus omni spiritui; sed probabimus spiritus si ex Deo sunt, ut obedientes Apostolo, quod bonum est teneamus. Joan. Gerso, de Distinctione verarum Visionum à falsis, pag. 576, & 577. editionis anni 1606.

SUR LE CHAPITRE IV.

(1) page 53. *NOs proindè fidem facile commendare non debemus in somniis, tametsi in spiritu videri possint ad nos cœlitùs demissa esse, nisi adsit discretio spirituum certa, nec fallax interpres rei visæ, ne pro luce fumum inane captemus.* S. Antiochus, homilia 84. de insomniis, tomo 12. Biblioth. Patrum Anissonianæ.

(2) page 54. *Revelationes secretorum, Visiones & imaginariæ demonstrationes, in quibusdam de veritate aliquando eruditiuntur, & aliquando decluduntur. Pluribus sæpè magis nocuerunt talia quàm profuerunt, quia inaniter indè gloriantes*

extollebantur ; multi etiam putantes se vidisse Visiones, cùm nihil viderint, seduxerunt se & alios. Franciscus David de Augustâ, Formulâ Novitiorum, tom. 25. Biblioth. Patrum Anissonianæ.

(3) page 55. *Nonnulli sunt qui per hoc quod fidem habuerunt insomniis, à rectitudine vitæ abducti in pudendos errores.* Antiochus, homilia 84. de insomniis.

(4) page 56. *Porrò non est prætereundum quod eadem persona sicut nunc potest esse bona & ornata charitate, nunc declinare in vitium, & rursùs à malitia in justitiam converti, sic possibile est eandem personam tunc veris Revelationibus visitari, nunc fatigari vel tentari falsis illusionibus : nam & Prophetæ nostri, ut David, Elisæus & Nathan non semper ad nutum præstò habebant, secundum Gregorium & historiam, propheticum spiritum, undè Nathan ex frequenti visu propheticæ Visionis credidit propriam estimationem esse Revelationem, dum ipsi David quærenti de ædificatione Templi, respondit, fac quodcumque habes in corde tuo.* Joan. Gerson. Tractatu de distinctione verarum Visionum à falsis.

(5) page 57. *Prophetis prophetiæ ſpiritus non ſemper adeſt, ſecundum quoque quod aliquando Prophetæ ſancti dum conſuluntur, ex magno uſu prophetandi quædam ex ſuo ſpiritu proferunt, & ſe hæc tex prophetiæ ſpiritu dicere ſuſpicantur; ſed quia ſancti ſunt, per Sanctum Spiritum citiùs correcti ab eo quæ vera ſunt audiunt, & ſemetipſos quia falſa dixerint reprehendunt; Nathan etenim Prophetam ſanctum virum fuiſſe quis neſciat? qui David Regem & de culpâ apertè reprehendit, & quæ ei pro culpâ eadem eſſent ventura nuntiavit, quem tamen dum idem David quia Templum Deo vellet conſtruere requiſiſſet, illicò reſpondit, omne quod eſt in corde tuo vade & fac, quia Dominus tecum eſt, de quo illic ſtatim ſubditur; factum eſt autem in nocte illâ & ecce ſermo Domini ad Nathan dicens, vade & loquere ad ſervum meum David, hæc dicit Dominus Deus, numquid tu ædificabis mihi domum ad habitandum? neque enim habitavi in domo ex die quâ eduxi filios Iſrael de terrâ Ægypti uſque in diem hanc, & paulò poſt cum completi fuerunt dies tui & dormieris cum patribus tuis, ſuſcitabo ſemen tuum poſt te quod egredie-*

tur de utero tuo, & firmabo regnum ejus; ipse ædificabit domum nomini meo. . . Ecce Nathan Propheta quia priùs Regi dixerat, vade & fac : post modum prophetiæ Spiritu edoctus hoc fieri non posse denuntians, & Regis consiliis & suis sermonibus contradixit, quia quod ex suo spiritu dixerat, falsum fuisse deprehendit. Quo jure inter Prophetas veros ac falsos ista distantia est, quia Prophetæ veri, si quid aliquandò per suum spiritum dicunt, hoc ab auditorum mentibus per Spiritum sanctum eruditi citiùs corrigunt ; Prophetæ autem falsi ex falso denuntiant, & alieni à sancto Spiritu in suâ falsitate perdurant. S. Gregorius Papa, homiliâ primâ in Ezechielem.

SUR LE CHAPITRE V.

(1) page 62. *NOn videtur autem prætereundum quod quidam decepti à seductoriis spiritibus, vel propriis falsis opinionibus, putant sibi apparere in Visione, vel ipsum Christum, vel ipsam gloriosam genitricem: & non solum amplexibus & osculis, sed etiam aliis indecentiobus & gestibus & actibus ab eis demulceri,*

ſicut ſpiritui ipſorum interiùs ab ipſis conſolatur ſpiritualiter, ità & caro exteriùs ſibi congruo oblectationis ſenſu ſenſibiliter demulceatur, & carnaliter conſolatur; quod non tantum eſt falſum, ſed & ſeductorium, ſed & blaſphemia gravis eſſe liquido comprobatur. Spiritûs enim ſancti viſitatio, ſicut contrà omnia vitia reprimenda & deteſtanda infunditur; ita etiam ſingulariter contra omnes carnales illecebras opponitur & ubi ſpiritus munditiæ ſuo jubare reſplenduerit, continuò omnes præcipuè voluntatis motus evaneſcere & velut tenebras ſuperveniente lumine diſparere neceſſe eſt. Franciſcus David de Auguſtâ, Formulâ Novitiorum. tomo 25. Bibliothecæ Patrum, editionis Aniſſonianæ, pag. 933.

(2) page 70. *Pretereo extinctam olim, ſæpiùs autem renaſcentem nefandam Sectam Illuminatorum, qui Sathanæ Apparitionibus & Revelationibus ſeducti in carnis deſideria actuſque turpiſſimos abeuntes, hoc ſibi ſpecioſum nomen, tanquam luce divinâ imbuti impoſuerunt, eorum occulta conventicula & hiſpatrata flagitia hoc loco referre vetat pudor, ſed neque neceſ-*

ſarium eſt : nam Divina Providentia è latibulis proferri & palam fieri voluit , ne totum genus humanum errori ſubjectum , & ad carnis concupiſcentiam pronum , obſcœniſſimis eorum ſordibus ſenſim inficeretur , ne autem peſſimi homines omnia jura violaſſe , omnemque modeſtiam temerè viderentur , atque ideò licere ſibi , ſuiſque aſſeclis quidquid carni & ſenſui placeret utpotè conſtitutis velut in ſtatu innocentiæ ſuprà quàm præcepta divina & humana. Joannes Cardinalis Bona , de Diſcretione ſpirituum , capite vigeſimo.

(3) page 70. *Multi finxerunt ſe mendaciter vidiſſe Viſiones , ne aut haberentur inferiores , aut præ cæteris honorarentur quaſi ſanctiores , quibus ſecreta Dei oſtenderentur.* Franciſcus David de Auguſtâ , Formulâ Novitiorum. tomo 25. Bibliothecæ SS. Patrum. editionis Aniſſon.

(4) page 75. *In quibuſdam etiam ſolent ejuſmodi Viſiones eſſe præludia inſaniæ ; quia cerebro confuſo & fumis ipſum obnubilantibus , etiam viſus oculorum confunditur , ut putet ſibi apparere aliquid veraciter quod phantaſticum eſt & falſum.* Franciſcus

Franciſcus David de Auguſtâ, Formulâ Novitiorum.

(5) 76. *De multis jam audivi quorum quilibet ſibi revelatum eſſe pro certo jam habebat quod erat futurus Papa, inter quos quidam benè litteratus & famoſus hoc etiam propriâ manu in ſcriptis quæ legi reliquit & argumentis, conjecturiſque plurimis aſſerere conatus eſt. De alio ſimiliter litterato per revelationem accepit primò perſuaſum eſſe ſibi, quod foret Papa; dehinc Anti-Chriſtus, ſaltem præcurſor Anti-Chriſti; noviſſimè ut ſeipſum perimeret, inveſtigatus eſt vehementer, ne videretur tantum afferre nocumentum populo chriſtiano; tandem Deo miſerante ad ſaniorem mentem converſus, iſta de ſe ſcripſit ad eruditionem & cautelam aliorum.* Joan. Gerſon. de Diſtinctione verarum Viſionum à falſis. pag. 576. editionis anni 1606.

(6) page 77. *Revelationem Petri, quæ ut adulterina à veteribus repudiata eſt, in quibuſdam Eccleſiis Paleſtinæ ſemel quotannis legi animadvertimus, die ſcilicet Paraſceve, quâ populus admodum religiosè jejunat in memoriam Dominicæ Paſſionis;*

eam verò quæ nunc quasi Pauli Apostoli Revelatio circumfertur, quam nullus veterum agnovit, plurimi ex Monachis valdè commendant; quidam autem affirmant hujus de quo agimus Imperatoris (Theodosii) temporibus repertum esse hunc librum. Aiunt enim apud Tarsum Ciciliæ in ædibus Pauli arcam marmoream, Deo revelante sub terrâ inventam fuisse, in quâ hic liber esset reconditus. Mihi verò hæc de re percontanti falsum hic esse dixit Felix quidam Presbyter Ecclesiæ Tarsensis, quem quidem jam grandævum esse ipsa canities indicabat. Aiebat autem se nihil ejusmodi apud ipsos gestum comperisse; ac suspicari ne id ab Hereticis confictum esset. Sozomenes Histor. Ecclesiast. lib. 7, cap. 19.

(7) *S. Hieronimus, libro de Scriptor. Ecclesiast. in Petro.*

(8) page 79. *Insidiatur in apocriphis quasi leo in spelunca suâ: insidiatur ut rapiat pauperem, Ascensio enim Isaiæ & Apocalypsis Eliæ hoc habent testimonium, ut per hanc occasionem multaque ejusmodi Hispaniarum & Lusitaniæ deceptæ sunt*

mulierculæ, oneratæ peccatis quæ ducuntur desideriis variis, semper addiscentes, & nunquam ad scientiam veritatis pervenientes, ut Basilidis, Balsami, atque thesauri Barbelonis quoque & Leusiboræ, ac reliquorum nominum portenta susciperent. S. Hieronimus, in caput 64. Isaiæ.

(9) page 80. *Sanè de apocriphis iste posuit testimonia quæ sub nominibus Apostolorum Andreæ, Joannisque conscriptæ sunt, quæ si illorum essent, fuissent ab Ecclesiâ susceptæ, quæ ab illorum temporibus per Episcoporum successiones certissimas usque ad nostra deinceps tempora perseverat.* S. August. libro contra adversar. legis libro 1. cap. 20.

Legunt scripturas apocriphas Manichæi à nescio quibus sutoribus fabularum, sub Apostolorum nomine scriptas: quæ suorum scriptorum temporibus in autoritatem Sanctæ Ecclesiæ recipi mererentur, si sancti & docti homines, qui tunc in hac vitâ erant & examinare talia poterant, eos vera locutos esse cognoscerent. S. Augustinus, lib. 22. contra Faustum, cap. 79.

(10) page 83. *Aut quia ille frater*

noſter, aut quia illa ſoror noſtra tale viſum vigilans vidit, vel tale viſum dormiens ſomniavit. S. Auguſtinus, de unitate Eccleſiæ, cap. 19.

(11) page 83. *Removeantur iſta vel figmenta mendacium hominum, vel portenta fallacium ſpirituum; aut enim ſunt vera quæ dicuntur, aut ſi Hereticorum aliqua mira facta ſunt, magis cavere debemus, quod cùm dixiſſet Dominus quoſdam futuros fallaces, qui nonnulla ſigna faciendo, etiam electos, ſi fieri poſſet fallerent.* S. Auguſtinus, ibidem.

SUR LE CHAPITRE VI.

(1) page 93. *Seduxerunt se & alios; vel ad quæstum avaritiæ retorserunt.* Franciscus David de Augustâ, formulâ Novitiorum. cap. 39.

(2) page 95. *Cùm ex debito injunctæ sollicitudinis, aliqua ex his quæ in ordine nostro, nostris temporibus miraculosè gesta sunt & quotidiè fiunt, recitarem Novitiis, rogatus sum à quibusdam cum instantiâ multâ ea perpetuare.* Cæsarius, præfatione librorum de miraculis.

(1) page 97. *Elias Thesbites, sive de rebus gestis Eliæ Prophetæ commentarius à P. Camart, Minimorum præposito Generali. in 4°.*

(2) page 98. *Cette Thése est imprimée dans les nouvelles de la République des Lettres de M. Bayle, au mois de Juillet 1684.*

(3) page 99. *Bellarminus, de Scriptoribus Ecclesiasticis.*

(4) page 100. *Launoius præfationi Diſſertationis de Simonis Stochii viſo.*

(5) *Succeſſion du Saint Prophête Elie*, in folio, Paris. page 495.

(6) *Le Pere Gonon, Céleſtin, l'a fait imprimer dans ſon livre de la vie des Peres d'Occident.*

(7) *Launoïus, Diſſertatione 1. de Stochii viſo, cap. 2. ex tertiâ editione in 8°. Pariſiis 1663.*

(8) page 194. *Toutes ces Bulles ſont rapportées en leur entier dans le livre latin du Pere Irenée de S. Jacques, de l'Ordre des Carmes, intitulé,* Tractatus theologicus de ſingulari immaculatæ Virginis protectione, *in* 4°. Pariſiis 1650. *Je ſçais que M. de Launoy croit pouvoir donner atteinte à celle de Jean XXII. qu'il traite de piéce ſuppoſée. Je ne parle pas ſur le même ton; mais que nous importe que cette Bulle ſoit ſuppoſée, puiſque depuis ce Pape juſques à ces derniers tems, les Souverains Pontifes ont autoriſé la dévotion*

du Scapulaire, & lui ont accordé les Indulgences légitimes, dont elle jouit aujourd'hui.

(9) page 105. *Cæsarius, lib. 7. Diagolorum, cap. 60.*

(10) page 107. *Thomas Cantipratanus, lib. 2. Miraculorum, cap. 10 n. 16.*

(11) page 108. *Le Paige, Bibliotheca Præmonstratensi.* page 13.

(12) page 109. *Idem Bibliothec. Præmonstrat. lib. 2. page 376.*

(13) *Idem Bibliotheca Præmonstrat. page 1.*

(14) page 110. *Lucas Wadingus, in Annalibus Minorum, tomo 1.*

(15) page 112. *Le Pere Candide Chalippe, Vie de S. François, deuxiéme édition* in douze, *Paris 1736, tome 1. page 316.*

(16) page 115. *Lucas Wadingus,*

in Annalibus Minorum, tomo 1. *ad annum* 1223.

Le Pere Candide Chalippe, Vie de S. François, tome 1. *page* 355, 356, *&c.*

(17) page 118. *Le Pere Dom Jean Mabillon, traité des études monaſtiques, partie deuxiéme, chap.* 3.

(18) page 136. *At in Hiſtoriâ Chriſtianâ, quæ tota non voluptate, ſed veritate perpenditur, quorſum attinet hiſtoriæ nomen commentis fabuliſque prætendere, quaſi verò ſancti Dei homines noſtris mendaciis egeant, qui tam multa vera pro Chriſto geſſerunt, ut falſa quamtumvis licet eruditæ ſimulationis artificio compoſita, ut noxia non ſint, quoniam inutilia ſunt, tamen tanquam ignavi milites oneri ſunt magis quam auxilio. Heroum porrò noſtrorum res veræ geſtæ, ſicuti ego exiſtimo, non ſolùm amplæ magnificæque fuerunt, verùm multò etiam majores quàm famâ feruntur. Neque eorum qui fuêre, virtus tanta habenda eſt quantum cum verbis extollere potuerunt noſtri, ſed tanta potius ut & præclara ingenia, rebus ipſis & ingeniis præ-*

claris verba quoque defuerint. Sed dum quidam affectu suo nimium indulgent, & ea scribunt quæ animus scribentis dictat, non veritas, tales divos nobis quandoque exhibent, quales divi ipsi etsi possent esse, tamen noluissent. Ecquis enim credat divum Franciscum pediculos semel excussos in seipsum solitum esse immittere, quod ad sanctitatem viri scriptor pertinere putavit. Equidem non puto qui paupertatem sciam Viro Sanctissimo placuisse semper, sordes nunquam. Illud item quam ridiculum diabolum Dominico patri nostro semel obstrepentem à Divo esse coactum, ut lucernam haberet in manibus, quoad illa assumpta non molestiam solum, sed incredibilem dolorem etiam afferet : non possunt hujusmodi exempla numero comprehendi; sed in his paucis pluraque alia intelligentur, quæ Divorum clarissimorum historias illustrarunt. Non autem decebat veras Sanctorum res gestas falsis & commentitiis fabulis contaminari. Ecclesiæ igitur Christi vehementer incommodant, qui res Divorum præclarè gestas non se putant egregiè exposituros, nisi eas fictis & Revelationibus & Miraculis adornarint. Melchior Canus, de Locis theologicis, libro 11. cap. 6.

(19) page 148. *Sed profertur ſcriptum ſuperna, ut aiunt, Revelationis, quaſi & quivis non queat ſcriptum æquè producere, in quo videatur id ipſum mandare, & de parentibus ſuis juxta Domini mandatum dicentis, honora patrem tuum & matrem tuam; ipſe mihi facilè perſuadeo ſcriptis talibus non moveri, quibus nec ratio ſuppeditare, nec certa invenitur favere autoritas. Nam quid conſequentiæ habet, ut quoniam ſanctum præceſſit natalem, conceptus propterea reputetur & ipſe ſanctus.* S. Bernardus, Epiſtola 17. ad Canonicos Lugdunenſes.

(20) page 148. *Quidam faciunt quintum feſtum, ſcilicet de Conceptione Beatæ Mariæ dicentes, quod ſicut celebratur de morte Sanctorum, non propter mortem, ſed quia tunc recepti ſunt nuptiis æternis: ſimiliter poteſt celebrari feſtum de Conceptione, non quia ſit concepta, ſed quia mater Domini eſt concepta, aſſerentes hoc fuiſſe revelatum cuidam Abbati, in naufragio conſtituto, quod tamen non eſt authenticum, unde non eſt approbandum.* Guillelm. Durandus, Mimatenſis Epiſ-

copus, libro 7. Rationalis Divinorum Officiorum, cap. 7.

(21) page 151. *Ad illud de Revelatione & Visione dicit Joannes Neapolitanus, quod sunt Visiones phantasticæ, quibus non est credendum, & si dicitur aliquas sanctas habuisse Revelationem de contrario, cum etiam veri Prophetæ aliquando putent se ex Revelatione Spiritus Sancti aliqua habere quæ ex se dicunt, non est inconveniens dicere quod tales Revelationes non fuerunt à Deo, sed somnia humana. Exemplum in Nathan Propheta loquente ad David, qui credebat ex spiritu prophetiæ respondisse David, & tamen non sic erat ut postea patuit.* S. Antoninus, Summa Theologic, 1. parte, titulo 8. cap. 3.

(22) *Illud animadverto non nullas Revelationes nos admirari & suscipere minimè oportere, jam enim passim, non pro Ecclesiæ necessitate, sed pro hominum affectu exponuntur: adeò in conceptionis causâ utrinque si Superis placet, Revelationes vel contrariæ proferuntur, quæ res impiis quidem non levem subsannandi occasionem præbent piis verò lacrimandi. Con-*

temnantur profectò necesse Dei bona & miracula, si nostris aut opinionibus aut affectibus inservierint. Melchior Canus, lib. 11. Locorum theologicorum, cap. 6.

(23) page 152. *Hodiè Regina mundi*, c'est la personne délivrée que S. Pierre Damien fait parler, *pro nobis preces fudit, meque cum multis aliis de locis pœnalibus liberavit; tantaque multitudo per interventionem ejus hodiè est de tormentis erepta, ut numerum totius Romanæ Plebis excedat, unde sacra eidem nostræ Dominæ glorioſæ dicata visitamus, actionesque sibi gratiarum pro tantis misericordiæ beneficiis alacres, exhibemus.* S. Petrus Damianus, opuscule 34.

(24) page 153. *Legitur in libro de Miraculis Beatæ Virginis quod quidam grandis peccator ductus est per Visionem ad judicium Dei, ubi per quatuor allegationes Diabolus voluit probare eum esse suum; primò, ratione publici instrumenti, quod Deus dictavit, cùm dixit, in quâ horâ comedetis, ex eo morte moriemini; cum ergo iste sit ex progenie, morte perpetuâ debet mori. Sed Beata Maria, cujus ille devotus*

erat, respondit ut mediatrix & advocata istud: tu Dæmon falsificasti, quia illud addidisti nequaquam morte moriemini, & ideò tanquam falsarius repellendus es. Secundò, dixit Diabolus illum esse suum ratione præscriptionis, quod scilicet multis annis eum in servum possedit; ad quod mediatrix Beata Maria respondit, illa præscriptio fuit sæpè interrupta, & ideo non valet, quia ratio ejus semper murmurabat & contradicebat quod tam crudeli domino serviebat. Tertiò, dixit Diabolus illum esse suum, ratione proprietatis peccati, nam peccati proprium est esse ponderosum (Psalmus 37) *sicut onus grave gravata sunt super me; & quia ponderosum ideo trahit ad centrum esse, scilicet infernum, & idcò illuc demergendum: cui mediatrix respondit quod pœna & passio filii sui plus omnibus ponderavit, & sursum quodammodo trahit peccatores* (Job 6.) *utinam appenderentur peccata mea, &c. Quartò allegavit quia plura erant mala ejus quàm bona, & cùm ad præceptum judicis in staterâ appenderentur bona & mala, & statera ubi erant mala præponderaret, subitò Beata Virgo manum apposuit ad stateram seu bilanciam in quâ erant bona, etsi pauca,*

extraxit eam ad terram, præponderavit alteri ; tunc Diabolus confusus abcessit. S. Antoninus, Summæ Theologicæ parte 4, titulo 15. cap. 5.

(1) page 160. *Quartum signum est veritas, quæ dat configurationem & inscriptionem legitimam, est namque sacræ scripturæ locus vel officina, ubi cuneus regius monetæ spiritualis reconditur, quia si in aliquo vel minimo puncto denarius discrepet in sua figuratione & superscriptione ab hoc cuneo Regis, absque ulla dubitatione falsatus est.* Gerſonius, de distinctione verarum Revelationum à falsis, pag. 584. editionis 1606.

(2) *Suspecta est mihi omnis veritas* (loquitur de Revelatione) *quam non confirmet Scripturarum autoritas, nec Christum in sua clarificatione suscipio, si non assistant ei Moyses & Elias. Si Christus docet me de rebus exterioribus vel de intimis meis facilè recipio, utpote in his quæ comprobare possum proprio experimento : verùm ubi ad alta mens ducitur, quoniam de cœlestibus questio ventilatur, ubi de profundis rebus agitur, in tantæ sublimitatis*

vertice non recipio Christum sine teste, nec rata poterit esse, quamlibet verisimilis Revelatio, sine attestatione Moysis & Eliæ, sive Scripturarum autoritate. Richardus à S. Victore, de Præparatione animæ ad contemplationem, cap. 81. C'est encore ce que dit un grand Mystique, mais qui étoit cependant un Théologien exact : *Igitur*, dit Henri Suso, qui vivoit un siécle après Richard de S. Victor : *Danda opera est, ut Revelationes & Visiones ad sacras litteras & Sanctorum Patrum scripta diligenter exigant ac examinent, advertantque num illis per omnia consentiant. Quod si ita esse perspexerint, licebit eas admittere ; sin minus omni studio eas repellant, nec ullo pacto sequantur aut credant, si Dei gratiam nolint offendere, & suæ cupiant saluti consultum, &c.* Henricus Suso, sermone 3. circà medium, pagina mihi 196 & 197. editionis Colonienfis, anni 1615.

(3) page 161. *Hanc normam secutus est Princeps Apostolorum ; Christi enim Transfigurationem enarrans & vocem à Deo Patre delapsam, hic est filius meus dilectus, in quo mihi complacui, ipsum*

auditè, quam se audisse testatur; cùm esset cum ipso in monte sancto speculator factus illius multitudinis; noluit tamen ei Revelationi inniti, nisi quatenùs Prophetarum oraculis consentanea fuit: & ideo ait, habemus firmiorem propheticum sermonem cui benè facilis attendentes, quasi lucernæ ardenti in caliginoso loco: ac si diceret: Quamvis vox è cœlo delapsa reverà à Deo Patre manavit, sermo tamen propheticus certior est & firmior omni scientiâ, omni Visione & Revelatione, quia falli sensus possunt, Scriptura sacra non potest. Cardinalis Bona, de Discretione spirituum, cap. 20.

(4) page 163. *Hæc res indicat ex quanta necessitate talis quælibet moneta Revelationum insolitarum debet à Theologis, priùs quam admittatur examinari, quorum præcipuè interest inter veram & falsam Religionem moresque concernens discernere.* Gersonius, de veris & falsis Revelationib. p. 584. editionis 1606.

(5) page 167. *Quocircà non parùm ad rem attinet, si res de quâ fertur esse Revelatio sit utilis ad mores, ad rempu-*

plicam, ad divini cultûs honorem, vel augmentum, aut si sit supervacuis rebus seu narrationibus immixta. Gerſonius, de veris & falſis Viſionibus, pag. 579. editionis 1606. *Falſa vel ſuſpecta ſaltem habenda eſt Revelatio, cum ea quæ revelantur, ad Dei gloriam & hominum ſalutem non ſpectant.* Cardinalis Bona, de Diſcretione ſpirituum cap. 20. pag. 409.

(6) Ibid. *Quamvis non ſint palam & directè obviantia, ſive contraria divinæ omnipotentiæ, quæ per ſcripturam ſacram extollitur, quin abſolutè poſſint fieri, ſunt nihilominùs refellenda, tanquam inania & fatua & divinæ ſapientiæ incongrua, nec teſtimonio veritatis legitimè formata, ſed aliunde protracta, quemadmodum ſi quis diceret ſibi eſſe revelatum quod totus mundus movebitur cras motu recto: quod unus Angelus annihilabitur, poſt modum recreabitur non adducendo etiam utilitatem; quod quilibet prælatorum debet ſolus & nudus incedere & bajulare crucem materialem ſuper humeros ſuos, aliàs tota peribit Eccleſia, talia inquam velut delira & Divinâ Revelatione indigna ſtatim abjicienda ſunt, neque enim relucet tantummodò in*

divinis operibus potentia, sed bonitas & sapientia quam effudit super omnia opera ejus : omnia (inquit Psal misita) in sapientia feciſti , ad hoc refertur quod antea dictum eſt de narrationibus supervacuis phantasticarum Apparitionum , & de utili per eas temporis conſumptione ; pro hoc valet quod habemus ex determinatione Doctorum , & gloſ. Math. 4. ſuper illo , ſi filius Dei es , mitte te deorſum ; miraculum ſi piâ utilitate aut neceſſitate careat , eo facto ſuſpectum eſt aut rejiciendum ſicut fuiſſet , Chriſtum volare per aëra & ut communiter ſunt magorum ſacrilega praſtigia. Gerſonius , de Diſtinctione verarum Revelationum à falſis , pag. 587. editionis 1606.

(7) pag. 168. *Si rurſus excedant hæ Viſiones communem intelligendi modum vel in ratione, vel morali collocatum , quia ſi videretur adſcribi fruſtra Revelationi quod in ſcriptura ſemel locutus eſt Deus (ſicut Job loquitur) id ipſum non loquitur : oneroſum quippe eſſet , ne dicamus vanum Viſiones ſuper Viſiones in immenſum multiplicatas debere recipere, tanquam ab ore Dei prolatas , ac deinde tanquam certiſſimâ fide credendas.* Gerſonius , de

Probatione ſpirituum, pag. 532. editionis 1606.

(8) page 172. *Quòd verò dulcedo tua in ſuis epiſtolis ſubjunxit importunam ſe mihi exiſtere, quoad uſque ſcribam mihi eſſe revelatum quòd peccata tua dimiſſa ſunt; rem & difficilem & inutilem poſtulaſti: difficilem quidem quia indignus ſum cui Revelatio fieri debeat; inutilem verò, quia ſecura de peccatis tuis fieri non debes, niſi cùm jam in die vitæ tuæ ultimo plangere eadem peccata minimè valebis, quæ dies quouſque veniat, ſemper ſuſpecta, ſemper trepida metuere culpas debes, atque eas quotidianis fletibus lavare. Certè Paulus Apoſtolus jam ad tertium cœlum aſcenderat, in Paradyſum quoque ductus fuerat; arcana verba audierat, quæ homini loqui non liceret; tamen adhuc trepidans dicebat, caſtigo corpus meum & ſervituti ſubjicio, ne fortè aliis prædicans ipſe reprobus efficiar: adhuc timet qui jam ad Cœlum ducitur, & jam timere non vult qui adhuc in terrâ converſatur? perpende, dulciſſima filia, quia mater negligentiæ ſolet eſſe ſecuritas. Habere ergo in hac vitâ non debes ſecuritatem.* S. Gregor. Magnus,

libro 6. Epiſtolarum, Epiſtola 22.

(9) page 175. *Quarta conditio; Revelatio Angelica ſive Prophetica ſuper aliquo quod bonis moribus obviaret, niſi Divina intervenirent juſſio, ſive diſpenſatio, taliter circumſtata eſt, aut eſſe debet, quòd de ea Revelationem accipienti, vel iis pro quibus fit Revelatio dubitare non liceat, oportet enim ut tam clarè cognoſcatur Revelatio eſſe à Deo, quam clarè ſcitur aliquid eſſe Scripturæ Sacræ, vel rationi conforme, & in hoc caſu maximè neceſſarium eſt donum, quod Apoſtolus vocat donum diſcretionis ſpirituum. Quæres quid agit hoc donum quod diſcretionem ſpirituum appellamus? Agit equidem ut ſapore quodam intimo & illuminatione quâdam experimentali, ſentiat homo differentias inter veras Revelationes & deceptorias illuſiones. Hoc tradit B. Gregorius in Dialogis: hoc idem de ſe B. Bernardus in ſuis Miraculis fatebatur. Sentiebat enim (& ut hîc dixerim) guſtabat interno quodam afflatu & odore, quando ad faciendum miracula ſibi virtus aderat; utpote ad ſanitates operandum, quemadmodum de Domino Noſtro Jeſu Chriſto dicit Evangeliſta;*

quod sensit virtutem de se exisse, dum sanata est mulier ex contactu fimbriæ vestimenti. Gersonius, de Distinctione verarum Revelationum à falsis. pag. 584. editionis 1606.

(10) *Si quod revelatur eò tendit, ut opus aliquod grande & inusitatum suadeat, non statim ei Revelationi tanquam à Deo immissæ credendum; sed ad examen & judicium Superiorum referenda est, sicut docet Cassianus* (collatione 2. c. 10.) *ut nihil quis suo judicio credens, illorum per omnia definitionibus acquiescat, & quid bonum vel malum debeat judicare; eorum traditione cognoscat. Callidus enim hostis bonum aliquod interdum suggerit, quod majus & perfectiùs videtur, ut falsa ejus specie mens decepta, ab eo quod verè bonum est recedat, & malo sensim adhæreat; nihil siquidem vero bono magis contrarium quàm falsa majoris boni species & apprehensio: sæpè etiam ad bona quædam perfectiora incitat quæ propriæ professioni & vocationi non congruunt; sic uxori illigato eremum suadet; sollicitudini addicto gentium conversionem; infirmo & debili immoderata jejunia,; patrifamilias studium*

contemplationis, abjectâ curâ rerum domesticarum ; alios movet ad miserationem erga pauperes, ut eos ad avaritiam & amorem pecuniæ prætextu largiendæ eleemosinæ impellat ; veris item & bonis falsa autem atque mala permiscet, ad aliqua bona exhortans, & vitia quædam reprehendens, ut conciliatâ sibi apud incautos autoritate postea ad mala incitet, blandisque sermonibus venenum instillet. Cardinal. Bona, de Discretione spirit. cap. 20.

SUR LE PARAGRAPHE SECOND.

(1) pag. 203. *Considerandæ corporis constitutio, ex quâ plerumque animi mores pendent.* Card. Bona, de Discretione spirituum, cap. 20. num. 3. Ce que le Sçavant Cardinal Lambertini a porté dans un plus grand détail par ces paroles. *Estimanda est quoque corporis temperatura, sanitas, studium ; cùm ægroti multi & ipsi phrænetici ob intentionem animi nimiam exorbitantes vidisse quandoque se putant & audiisse, quæ nunquam aut oculis aut auribus perceperunt.* Prosper Cardinalis Lambertinus, de Canonis. Sanct. lib. 3. cap. 51.

(2) page 204. *Anima quæ verè Deum ac Christum diligit, licet mille justitiæ opera ediderit, licet dona Spiritûs varia aut etiam Revelationes cœlestes consequi digna habeatur, ita se gerit ac si nihil fecerit & nihil haberet propter immensam & insatiabilem dilectionem.* S. Macharius Ægyptius, homilia 10. in Bibliot. Patrum.

(3) pag. 205. *Dicebant senes; si vel pro veritate Angelus tibi appareat, non suscipias facilè, sed humilia te ipsum, dicens; non sum dignus Angelum videre, vivens in peccatis.* Vitæ Patrum, ex editione Roswedii, Antuerpiæ, 1628. pag. 628. *Cuidam fratri apparuit Diabolus transformatus in Angelum lucis, & dixit ad eum; ego sum Gabriel Angelus, & missus sum ad te. Ille verò dixit ei, vide ne ad alium missus sis; ego autem non sum dignus ut Angelus mittatur ad me. Diabolus autem statim non comparuit.* Vitæ Patrum, eâdem pag. 628.

(4) *Est igitur hominibus saluberrimum consilium contra tales Dæmonum illusiones pondus humilitatis observare, mens quæ Di-*

vino Spiritu impletur, habet evidentissimè signa sua veritatem & humilitatem, quæ si utraque in unam mentem perfectè conveniunt, liquet quod de præsentiâ Spiritûs Sancti testimonium ferant. . . . Monitiones intrinsecæ, omnis Revelatio, omne Miraculum, omnis amor extaticus, omnis raptus, si humilitas præcedit & comitetur & sequatur; si nihil eam perimens misceatur (crede mihi) signum habet quod à Deo sunt aut bono ejus Angelo, nec falleris. Gerson. de Distinctione verarum Revelationum à falsis, paginis 578, 580, & 587.

(5) page 206. *Itaque, si cognoveris aliquem qui superbam curiositatem & vanam laudem, atque præsumptionem sanctitatis cupidus sit, habere Revelationes, qui se dignum istis reputet, qui in talibus de se narrandis gloriabundus delectetur, scito quoniam illudi meretur, neque magni pendas, si aliquam se habuisse Revelationem jactanter affirmat: deest enim pondus humilitatis.* Gersonius, de Probatione spirituum, pag. 534. & de Distinctione verarum Visionum à falsis, pag. 577.

(6) pag. 207. *Aliud est autem superbiam*

liam ex Revelatione oriri, aliud post Revelationem ad eam diabolicâ tentatione moveri. Nam primum falsæ Revelationis signum est, alterum nequaquam, cùm ille præsertim, qui ad elationem excitatur, fortiter hosti reluctatur. Cardinalis Bona, de Discretione spirituum, cap. 20. p. mihi, 396.

(7) pag. 208. *Nonnullis enim aliqua aliquando de se per Revelationem jucunda monstrant, quæ etsi humanus animus absque ulla vanitate scire non potest, non minùs id eo convenit quod monstratum, est sic tamen ut illa veritas impunita non sit, quâ de magnitudine Revelationis aut promissionis, inde vel leviter exultavit: sicut enim Medicus, non solùm unguento, sed igne utitur & ferro, quo omne quod in vulnere sanando superfluum excreverit, secet & urat, ne sanitatem quæ ex unguento procedit impediat: sic Medicus animarum Deus hujusmodi procurat tentationes, immittit tribulationes, quibus afflicta & humiliata gaudium vertat in luctum, Revelationem putet illusionem, unde fit ut vanitate careat & veritas Revelationis non pereat; sic Pauli extollentia per stimulos*

carnis reprimitur, & ipſe Revelationibus crebris extollitur, ſic Zachariæ infidelitas linguæ obligatione mulctatur & Angeli veritas in ſuo tempore manifeſtanda non mutatur; ſic per gloriam & ignobilitatem Sancti proficiunt. dum inter ſingularia dona quæ recipiunt, communi hominum vanitate pulſari ſe ſentiunt, ut dum per gratiam ſupra ſe aliquid cernunt, non obliviſcuntur quid ſunt. S. Bernardus, de gradibus humilitatis, cap. 20.

(S) pag. 209. *In veritate didici nihil æquè eſſe efficax ad gratiam Dei promerendam, retinendam, recuperandam: quàm ſi omni tempore inveniaris coram Domino non altum ſapere, ſed timere.* Gerſonius, de Diſtinctione verarum Viſionum à falſis. pag. 587.

(9) *Tertium ſignum in numiſmate ſpirituali diximus eſſe patientiam, quæ dat durabilitatem dum per ignem tribulationis examinatur, & dum per contumelias & probra pulſatur; doctrina viri (inquit ſapiens) ex patientiâ cognoſcitur, ſi quis itaque ex manifeſtatione illorum quæ ſibi dicit fuiſſe revelata, reportet non niſi de-*

jectionem, irrisionem & opprobria, facilius inducit credere sibi quàm ubi suspicio de vanæ laudis captatione rationabilis exoritur. Gerson. de Distinct. verar. Revelat. à falsi. pag. 583.

(10) pag. 210. *Jam verò illud planè exemplorum experimentis colligi datur, sicut corporum pallor, rubor, tremor, vel etiam morbus aliquando à corpore habet causas, aliquando ab animâ: à corpore quidem, cùm vel humor suffunditur, vel cibus aliquid aliud corpori injectum extrinsecus, ab anima verò cùm vel timore turbatur, vel pudore confunditur, vel irascitur, vel amat, vel si quid ejusmodi, nec immeriti, si id quod amat & regit, etiam cùm vehementiùs movetur, vehementiùs exagitat, ita & ipsi animæ, ut in ea vita pergat quæ non ei per sensus corporis nuntientur. Sed per incorporalem substantiam, & ita pergat, ut non discernat utrùm corpora sint an similitudines corporum, aliquando à corpore accidit, aliquando à spiritu.* S. Augustinus, lib. 12. de Genesi, ad litteram, cap. 19.

(11) pag. 213. *De talibus pronuntio*

quia citò prolabuntur in omnem Dæmonum illusionem, citò impingunt ad lapidem offensionis, quia cœcâ præcipitatione & nimiâ velocitate rapiuntur. Gersonius, de Distinctione verarum Visionum à falsis, parte Operum 1.

(1) page 218. *Proprium est Vatis, seu Divinatoris emotæ esse mentis, pelli, trahi, captari tanquam furentem, Prophetæ verò non ita: sed mente sobriâ & cum modesta ac temperata animi constitutione, & quæ loquitur intelligens dicit omnia.* S. Joan. Chrysostom. homilia 29. in Epistol. 1. ad Corinth. cap. 12.

(2) *Verus quippe Propheta tum sui compos, tum ea quæ dicebat intelligens futura nuntiabat proque eo & Spiritus Sanctus impulerat; præcipuo quodam animi robore vaticinari solebat.. ,. At contrà quæ Montanistæ vaticinari se jactitant, neque certâ cum animi firmitate prædicant, nec quæ dicunt intelligentia consequuntur; sed obliqua sunt illorum ac perplexa verba, nec recti omninò quidquam effutiunt.* S. Epiphanius, lib. 2. hæresi 28. *Non est Propheta qui signa videt, nisi ea intelli-*

gat ; ideò videntes Prophetæ appellati , quia magis ſpiritui quàm corpori Viſio congruit. S. Auguſtinus, de Geneſi, ad litteram lib. 12. cap. 9. *Neque verò ut Montanus cum inſanis fœminis ſomniat , Prophetæ in extaſi ſunt locuti , ut neſcirent quid loquerentur ; & cùm alios erudirent ipſi ignorarent quid dicerent , de quibus Apoſtolus ait neſcientes quid loquantur , ſed juxta Salomonem ſapiens intelligit quæ profert de ore ſuo , & in labiis ſuis portabit ſcientiam ; etiam ipſi ſciebant quid dicerent , ſi enim ſapientes erant Prophetæ , quod negare non poſſumus , quomodo inſtar brutorum animantium quid dicerent ignorabant.* S. Hieronimus, prologo in comment. ſuper Iſaiam. *Non loquitur in extaſi ut Montanus , & Priſca , Maximillaque delirant ; ſed quod prophetat , liber eſt Viſionis , intelligentis univerſa , quæ loquitur.* S. Hieronimus, præfatione commentarii ſuper Nahum.

(3) *At (inquiunt Ethnici) Prophetæ veritatis expertes ſunt , illas non divinas , ſed humanas voces fuiſſe aiunt , videlicet , quia de uno Deo præconium faciunt , inſani fuerunt : atque impleta eſſe , impleri-*

que quotidie illorum vaticinia videmus ; & in unam ſententiam congruens divinatio docet non fuiſſe furioſos, quis enim mentis emotæ ; non modo futura præcinere, ſed etiam cohærentia loqui poſſit. Lactantius, Divinarum Inſtitutionum, libro 1. cap. 4.

(4] pag. 219. *Quod verò Prophetæ extra ſe rapti leguntur, non ſic eſt accipiendum quaſi rationis uſum amiſerint : nam ut Petrus extra ſe raptus aliquando dicitur, non quod habitum ultrò citroque ſermonem ignoravit, ſed quòd præter quotidianum uſum nonnulla fieri inter homines animadverteret ; vidit enim linteum demiſſum & omnia quadrupedia ac reptilia & cœli volucres in eo contineri ; quàm porrò quæ dicerentur animo perceperit, nec à ſtatu rationis alienus fuerit ex eo potes diſcernere, quod cùm audiſſet, ſurge, occide & manduca, non illicò velut mentis minimè compos obſequitur ; ſed ita Domino reſpondit, abſit, Domine, nihil unquam commune vel immundum intravit in os meum.* S. Epiphanius, lib. 2. hæreſi 28.

(5) *S. Hieronimus, Epiſtola ad*

Sunniam & Fretelam fratres.

(6) page 220. *M. Ferrand ; Réponſe à l'Apologie , de la Réformation , deuxiéme partie , chap. 2. pag. 378.*

M. de Valois dans ſes notes ſur le chapitre 16. & 17 du livre 5. de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique d'Euſebe.

Fraſſen, in Diſquiſitionibus Biblicis , lib. 1. cap. 1. pag. 12.

S. Epiphanius , hæreſi 48. num. 5 & 6.

Rivetus Iſagoge, in Scriptur. Sacr. cap. 2. num 5.

Cuneus , de Republicâ Hæbreorum , lib. 3. cap. 7.

(7) pag. 221. *Turbatur quidem Zacharias ; inſolitæ enim Viſiones etiam Sanctos turbant , verùm Angelus confeſtim turbationem ſedat. Ubique enim hoc judicio diſcernuntur Viſiones , quæ à Deo & quæ à Diabolo : nam ſi mens primùm turbetur & ſtatim timor ſolvatur , & iterum quieſ-*

cat, reverà Divina eſt Viſio; ſi autem timor & turbatio magis atque magis creſcant, dæmoniaca eſt Viſio. Theophilactus, in caput 1. Lucæ, pag. 300. editionis Morellianæ, anni 1635.

(8) *Cardinalis Bona, de Diſcretione ſpirituum, cap. 20. pag. 414, & 377.*

(9) pag. 222. *Divini Spiritûs indicium eſt ab omni re quæ notabilem hominem faciat abſtinere; de ſe ipſo modeſtè loqui, nec verba illa arrogantiæ plena uſurpare, hæc mihi Deus loquutus eſt, hæc revelavit.* Cardinalis Bona, de Diſcretione ſpirituum, cap. 20. pag. 413.

(10) Ibid. *Adhæreamus Deo & ſcripturæ ejus, per quam in qua ſemel loquitur nobis Deus, & id ipſum non repetit. Debemus in eo quidem judicio, tum in omnibus, tum præcipuè in iſta examinatione non præcipitare ſententiam; ſed uſque ad pleniſſimam examinationem ſuſpenſum tenere judicium, maximè niſi falſitas aut fatuitas cognata falſitatis aperta ſit. Ubi verò nihil primo aſpectu falſum vel delirum conſpicitur, non ſolùm expectare convenit quæ facta*

sunt, sed exitum expectare. Gersonius, de Distinctione verarum Revelationum à falsis. pag. 592.

(11) pag 223. *Divinas Visiones & Apparitiones esse dignoscendas à personâ cui contingunt; à modo quo contingunt, & ab iis affectibus qui ex iis sequuntur. Si enim persona cui contigerunt, virtutibus prædita sit; si nihil in Visione aut Apparitione sit quod à Deo avertat, quinimo, si omnia ad Dei cultum relata sint: si post Visiones & Apparitiones humilitas, obedientia, cæteræque virtutes christianæ non modò perseverarint, sed ad sublimiorem gradum in eâ personâ, cui contigerunt Visiones & Apparitiones, de eârum qualitate supernaturali, & Divinâ non erit ullo modo dubitandum.* Cardinalis Prosper Lambertinus, libro 3. de Canonizatione Sanctorum. cap 51. n. 3. pag. 729.

(12) page 224. *Si persona cui contigerunt sit infidelis, apostata à fide, arreptitia, in exercitiis spiritualibus novitia, superba, ambitiosa, carnalis, ebriosa, iracunda, simultates exercens, hypocrita;*

ſigna hæc abſque dubio ſunt, omnia non à Deo ſed à Dæmone proceſſiſſe. Cardinalis Lambertinus, libro 3. de Canonizat. Sanctorum. capite 52. num. 12. pag. 745.

(1) page 228. *Aliquando approbata eſt aliqua Viſio, aliqua Apparitio, aliqua Prophetia; puta Angelorum, Beatiſſimæ Virginis & Chriſti-Domini Viſio, quæ ipſi ſervo Dei contigit, aut aliqua prophetia, ſeu aliqua prædictio, quæ de futura quapiam re mirabiliter à ſervo Dei facta eſt. Verùm quod attinet ad magnum volumen Viſionum, Apparitionum & prophetiarum rara ſunt exempla approbationum.* Cardinalis Lambertinus, de Canonizatione Sanctorum. libro 2. cap. 32. num. 12.

(2) page 229. *Porrò prædictis Revelationibus (B. Hildegardis & S. Brigittæ, & S. Catharinæ Senenſis) etſi approbatis non debere nec poſſe à nobis adhiberi aſſenſum fidei catholicæ, ſed tantum fidei humanæ juxta regulas prudentiæ, juxta quas prædictæ Revelationes ſunt probabiles & piè credibiles.* Cardinalis Proſ-

per Lambertinus, de Canonizatione Sanctorum, libro 3 cap. 53. num. 12.

(3) page 232. *Ille cui proponitur & intimatur Revelatio illa privata, tenetur credere & obedire Dei mandato, sive nuntio, si proponatur cum sufficientibus motivis; Deus enim illi loquitur, saltem mediatè, ac proindè ab eo exigit fidem: ex quo fit ut fidem teneatur adhibere Deo, illam exigenti.* Cardinalis Lambertinus, libro 3. de Canonizatione Sanctorum. cap 53. num 14.

(4) page 233. *Non oportet adhuc quærere apud alios veritatem; quam facile est ab Ecclesiâ sumere, cùm Apostoli quasi in depositorium dives plenissimè in eam contulerint omnia quæ sunt veritatis, ut omnis quicumque velit sumat ex ea potum vitæ.* S. Irenæus, lib. 3. cap. 4.

(5) *Si Dei providentia non præsideat rebus humanis, nihil est de religione fatagendum; si autem præsidet, non est desperandum ab eodem ipso Deo autoritatem aliquam constitutam esse, qua velut gradu certo nitentes attollamur in Deum.* S. Au-

guſtinus, de utilitate credendi. cap. 16. *On doit appliquer ici la parole célébre du même Pere. Non crederem in Evangelio, niſi me Eccleſiæ commoveret autoritas.*

(6) page 234. *Quid eſt depoſitum, id eſt quod tibi creditum eſt, non quod à te inventum; quod accepiſti non quod excogitaſti; rem non ingenii ſed doctrinæ; non uſurpationis privatæ, ſed publicæ traditionis; rem ad te perductam, non à te prolatam; in quâ non autor debes eſſe, ſed cuſtos; non inſtitutor, ſed ſectator; non ducens, ſed ſequens.* Vincentius Lirinenſis, Commonitorii 1. cap. 27.

(7) Ibid. *Revelatio privata non proponitur Eccleſiæ, ſed ſolum fit in particulari alicui perſonæ, ſive id quod revelatur non cedat in bonum commune Eccleſiæ, ſive etiam in bonum Eccleſiæ cedat.* Cardinalis Lambertinus, libro 3. de Canonizatione Sanctorum. cap. 53. num. 15.

(8) Ibid. *Fides eſt virtus theologica cum Religione Eccleſiæ, erga Deum conjuncta & ſociata; non ergo quæcumque à*

Dei revelata ad fidei virtutem pertinent, sed ea tantùm quæ ad Ecclesiæ etiam Religionem pertinebunt. Quia verò nihil Ecclesiæ refert ea credere, an non quæ Brigittæ, Catharinæque Senensi visa sunt, nullo certè modo ad fidem illa referuntur; adde etiam quod fides de qua hic sermo fit, non est privata virtus, sed communis, eâ enim re catholicâ dicitur, hoc est universalis. Quocircà privatæ Revelationes cujusmodicumque & quorumcumque illæ sint, ad fidem catholicam non spectant, nec ad fundamenta & principia Ecclesiasticæ Doctrinæ, quæ vera germanaque Theologia est; cujus rei illud item non leve argumentum est, quod quæ non per Ecclesiam, & ejus publicos administros fidelibus proponuntur, illa non credit catholica fides. Melchior Canus, de Locis Theologicis, libro 12. cap. 3. conclusione 3.

(9) page 237. *Unusquisque cum suam Revelationem propalare conaretur, fictosque Enthusiasmos (ut faciunt Sectarii nostri temporis) comminiscere, unitas fidei non servaretur, si ad fidem catholicam pertinere tales Revelationes diceren-*

tur. Dominicus Gravina, Præscriptionum adversus Hæreses. lib. 1. præscriptione 3.

(10) page 238. *Sectariis hoc proprium fuit nova dogmata cudere, & iis tanquam à Deo acceptis fidem & autoritatem privatis Revelationibus, seu potiùs illusionibus conciliare: nota sunt omnibus qui in Ecclesiasticâ Historiâ versati sunt Cerinthi, Simonis, Marci, Menandri, Basilidis, Valentini & aliorum fabulosa figmenta.* Cardinalis Bona, de Discret. spirit. cap. 20.

(11) Ibid. *Ambrosiani aliàs Pneumatici à quodam Ambrosio hauserunt venenum: hic tantoperè sui spiritûs suggestiones, variasque Revelationes jactabat, ut autore Ekio, libro contra confessionem Zuinglii, non sit vetitus utriusque testamenti scripturas rejicere & omnia præcepta contemnere. Sed cùm hæc Secta paucos habuerit Sectatores, vix nata interiit. Angelici ex Roscio, unâ demptâ litterâ ab Angelis ducunt originem, ob id autem tali nomine nuncupantur, quod dicunt angelum Dominî unicuique hujus Sectæ assistere, & ei sugge-*

vere quæ vera religio sit, quæ superstitio, multaque visibiliter ei apparendo revelare. Enthusiastæ expectant divinos afflatus & cœlestes Visiones, quibus repleri & frui gloriabantur... Huc revocari potest Secta illa de quâ Felicianus Capitonis in explicatione locorum novi & veteris Testamenti, tanquam Spiritûs Sancti abundantiam pollicebatur, ut quæcumque in mente fienda venirent, Spiritûs Sancti opera esse existimarentur, illud allegantes, dabo legem meam in cordibus eorum; & illud, spiritus veritatis docebit vos omnem veritatem. Hæresis certè pestilentissima, quæ ad omnia facinora viam aperit, & quæcumque fingendi dogmata licentiam tribuit. Dominicus Gravina, in Methodo analytica.

(1) page 243. *Quid necesse est dicere de Monachis peregrinis & Anachoritis, qui desertum inhabitabant, & fecerunt illud habitabile hospitium Angelorum, ad quos Sancti Angeli sæpe accedebant propter conversationis suæ suavitatem & ut sub unius Domini protectione statuti, invicem conveniebant ad tempus, quia omnibus diebus vitæ suæ vitam eremiticam amplexantes in montibus & speluncis & cavernis terræ de-*

gebant, propter dilectionem divinam; unde sicut terram dereliquerunt, cœlestia dilexerunt; Angelorum imitatores facti sunt: ita de jure Angeli suam eis voluntatem non absconderunt, sed ad tempus apparebant, & quandoque Sanctos per devia errantes dirigebant. Aliquando verò in tentationibus incidentes libcrabant; & quandoque subitâ ruinâ lapidum & lapidum ictu ab inimico Sanctos manifestè impugnante, eripiebant, & se illis visibiliter ostendebant, & ad ipsorum consilium seu auxilium se dicebant transmissos & confortationem & refrigerium & audaciam eis faciebant, & quandoque per ipsos sanitatem operabantur. Aliquando verò ipsos Sanctos curabant in passiones incidentes: aliquando verò corpora eorum fame corruentia, tactu manus aut verbis naturalibus confortabant & fortitudinem apponebant, quandoque & transitus sui modum exponebant. Ut quid ergo multa enarramus, charitatem exprimendo quam gratia nostri, & curam quam gratiâ Justorum Sancti Angeli gesserint & gerunt. Nam sicut majores fratres minoribus fratribus, sic providentipsi super nos. Isaacus Præsb. de mund. contempt. tom. XI. Biblioth. Patr. Anisson. p. 1023. D & E.

(2) page 249. *Ejusmodi Visionibus Martyres de proximo martyrio sæpius commonitos fuisse affirmat Cyprianus passim, idemque testantur omnia ferè acta genuina* EX AFRICA. Theodoric. Ruynart, in Actis Martyrum. pag. 87. nota 3.

(3) page 273. *Sciendum est approbationem istam (Revelationum & Visionum) nihil aliud esse quam permissionem ut edantur ad fidelium institutionem & utilitatem post maturum examen : si quidem in hisce Revelationibus taliter approbatis, licet non debeatur nec possit adhiberi assensus fidei catholicæ, debetur tamen assensus fidei humanæ, juxta prudentiæ regulas, juxta quas nempè tales Revelationes sunt probabiles & piè credibiles, uti de Revelationibus Beatæ Hildegardis, Sanctæ Brigittæ & Sanctæ Catharinæ Senensis.* Cardinalis Prosper Lambertinus, de Canonizatione Sanctorum, libro 2. cap. 32. num. 11.

(4) page 279. *Angelæ de Fulginis Theologia crucis ostendens nobis veram viam, quâ possumus sequi vestigia nostri redemptoris, ab ipsâ, Spiritu Sancto dictante conscriptus liber* in 12. Colon 1601.

Angela Fulginas ſcripſit tractatus tres de ſui ipſius converſione, pœnitentiâ, doctrinâ, tentationibus, Viſionibus & conſolationibus divinis, ex latino italici facti & Romæ excuſi in 8°. 1542. *Obiit 4 Januarii* 1309.

(5) page 282. *Deus adimplevit eam ſpiritu intelligentiæ, ut non ſolum bonorum operum in Eccleſiâ Dei exempla relinqueret, ſed & illam cœleſtis ſapientiæ imbribus irrigaret, editis de Myſticâ Theologiâ, aliiſque etiam multâ pietate refertis libellis.* Bulla Canonizationis Sanctæ Thereſæ, die 12. Martii 1622.

(6) page 283. *Dicere ſolebat (Thereſa) ſe in diſcernendis Viſionibus & Revelationibus decipi poſſe, in obedientiâ verò Superioribus præſtandâ non falli poſſe.* Eadem Bullâ.

PREUVES

POUR LES DIX PREMIERS CHAPITRES DU TRAITE' DES APPARITIONS, DES VISIONS, &c.

SENTIMENS DE SAINT AUGUSTIN,

Sur les Apparitions, les Visions & les Songes, tirés de son Livre, Du soin que l'on doit prendre des Morts, *adressé à S. Paulin, Evêque de Nole.*

ON rapporte (1) de quelques-uns, qu'ils sont apparus en songe ou de quelqu'autre maniere, à des personnes vivantes, qui ignoroient même où étoient leurs corps, & que leur ayant montré les lieux où on les négligeoit, ils les auroient avertis de leur donner la sépulture qui leur manquoit. Nous ne pouvons nier la vérité de ces faits, sans contredire les écrits & les sentimens de quelques Fidéles, qui en donnent des preuves personnelles. Mais il faut répondre, que quoique les Morts semblent parler, désigner & demander en songe quelque chose, il ne s'ensuit

(1) Chap. 10. v. 12.

pas qu'ils le faſſent réellement ; puiſque ſouvent même les vivans, ſans le ſçavoir, apparoiſſent à ceux qui dorment, & les entendent à leur réveil raconter qu'ils les ont vûs pendant le ſommeil agir & parler. Si donc quelqu'un peut me voir pendant le ſommeil, & m'entendre, & lui raconter ce qui lui eſt arrivé, ou même lui prédire ce qui lui arrivera, je l'ignore abſolument. Je ne m'embaraſſe ni s'il rêve, ni s'il veille, lorſque je dors, ni s'il dort, lorſque je veille, ni ſi nous dormons ni veillons tous deux en même tems, quand il me voit en ſonge. Qu'eſt-il donc ſurprenant, ſi les Morts, ſans le ſçavoir, ni même ſans y penſer, ne laiſſent pas d'apparoître aux vivans pendant le ſommeil, & leur diſent des choſes qui ſe trouvent vraies à leur réveil ? Pour moi je croi que c'eſt l'ouvrage des Anges, ſoit que Dieu leur permette ou leur ordonne que les morts, ſans le ſçavoir, apparoiſſent à ceux qui dorment, pour les prier d'enterrer leur corps ; il en revient quelquefois un avantage, ſoit pour conſoler un peu les vivans, auſquels appartiennent ces Morts, dont l'i-

mage ſe retrace dans leur imagination, lorſqu'ils rêvent ; ſoit pour engager le genre humain par ces avis à ne pas refuſer aux Morts la ſépulture, devoir auquel on ne peut manquer ſans ſe rendre coupable d'irréligion, quoique de nul ſecours pour l'autre vie. Il arrive cependant quelquefois, que de fauſſes apparitions font tomber les hommes dans de grandes erreurs, où ils ont ſouvent mérité de tomber ; par exemple, que quelqu'un voye en ſonge ce que la Fable nous rapporte que vit Enée dans les Enfers, que l'image d'une perſonne qui n'aura point été enterrée, ſe preſente à lui, & qu'elle lui tienne le même langage que Virgile fait tenir par Palinure à Enée. Si à ſon réveil il trouve le corps de cette perſonne à l'endroit même, où pendant le ſommeil elle lui a appris qu'il étoit ſans ſépulture, en l'avertiſſant de la lui donner ; & qu'il s'imagine que ſi on n'enterroit pas les Morts, leurs ames ne paſſeroient pas dans les lieux qu'il a rêvé être interdits par les loix de l'Enfer aux ames de ceux qui n'ont point été enterrés : ces Fables ne l'écarteroient-elles pas du chemin de la vérité ?

Mais telle eſt la foibleſſe humaine (2) qu'en voyant un Mort en ſonge, on s'imagine voir ſon ame, & qu'en rêvant à un vivant, on ne croit voir ni ſon ame ni ſon corps, mais ſeulement ſa reſſemblance; comme ſi les reſſemblances & non les ames des hommes morts, même ſans le ſçavoir, ne pouvoient pas auſſi apparoître dans le ſommeil. Lorſque j'étois à Hippone, on m'aſſura qu'après la mort d'un pere, on répeta ſur ſon fils une dette, dont on lui fit voir l'obligation, & qui avoit déja été payée par le pere à l'inſçu du fils. Le fils en devint d'autant plus triſte, que ſon pere ne lui en avoit rien dit avant de mourir, quoiqu'il eût fait ſon teſtament; il étoit dans cet embarras, lorſque ſon pere lui apparut en ſonge, & lui montra où étoit la quittance qui éteignoit cette obligation. Le jeune homme l'ayant trouvée & produite, il convainquit, non ſeulement de mauvaiſe foi le porteur de l'obligation, mais il eut encore ſoin de ſe faire remettre l'obligation, que ſon pere n'avoit pas retirée. On s'imagine donc dans cette occaſion, que l'ame du

(2) Chap. 11. v. 13.

pere

pere s'eſt intéreſſée pour le fils, & lui eſt apparue dans le ſommeil pour le tirer de peine, & lui apprendre ce qu'il ne ſçavoit pas.

Un cas à peu près pareil arriva, lorſque j'étois encore à Milan. Eulogius Profeſſeur de Rhétorique, & qui avoit été mon écolier à Carthage, m'a raconté après notre retour en Afrique, que lorſqu'il expliquoit à ſes Diſciples les Livres de rhétorique de Cicéron, il repaſſa un jour la leçon qu'il devoit faire le lendemain, & trouva un endroit obſcur qu'il ne pouvoit comprendre : il eut de la peine à s'endormir, & ce fut moi, dit-il, qui le lui expliquai en ſonge ; cependant ce n'eſt pas moi, mais ma reſſemblance ; ce qui ſe fit ſans que le ſçuſſe, puiſque j'étois fort éloigné au-delà des mers occupé même à toute autre choſe, & que je m'embarraſſois fort peu de ſes inquiétudes. Comment cela ſe fait-il ? Je n'en ſçais rien : mais de quelque maniere que cela ſoit, pourquoi ne croirions-nous pas qu'on voit en ſonge les morts de la même maniere que l'on voit les vivans, ſans que ni les uns, ni les autres le ſçachent, ni qu'ils s'embarraſſent qui voit

leur reſſemblance en ſonge, ni du lieu, ni du tems où on les voit?

Il y en a dont les ſens ſont (3) troublés, comme les frénétiques & autres furieux, qui ont pendant la veille même des viſions toutes ſemblables aux ſonges; ils parlent ſeuls comme s'ils étoient avec des perſonnes réellement préſentes, & ils parlent avec les abſens, comme avec les préſens dont ils voyent les reſſemblances, ſoit qu'ils ſoient vivans ou morts; mais de même que les vivans ne ſçavent pas qu'ils en ſont apperçus & qu'ils s'entretiennent avec eux, puiſqu'ils ſont abſens & ne leur parlent pas, mais que c'eſt l'effet d'une imagination de gens qui ont les ſens troublés: par la même raiſon les morts paroiſſent comme préſens à ceux qui ſont ainſi affectés, quoiqu'ils ſoient abſens, & qu'ils ignorent tout-à-fait ſi quelqu'un les voit dans ſon imagination.

Il en eſt de même (4) de ceux qui ont les ſens beaucoup plus aliénés que s'ils dormoient, ils voyent en cet état des vivans & des morts; & lorſqu'ils ſont

(3) Chapitre 12. v. 14.
(4) *Ibidem*, v. 15.

rendus à eux-mêmes, ceux qui les écoutent croient qu'ils ſe ſont trouvés réellement avec les morts qu'ils diſent avoir vûs, ne faiſant point attention qu'ils diſent auſſi avoir vû des vivans qui étoient abſens & ne le ſçavoient pas. Proche d'Hippone dans la Ville Municipale de Tulle, il y avoit un pauvre habitant nommé Curma, à peine Duumvir de l'endroit; en un mot, c'étoit un ſimple Païſan: il tomba dans une maladie, où il reſta pendant quelques jours privé de tout ſentiment, & comme mort. Il ne lui reſtoit d'autres ſignes de vie qu'un ſouffle très-léger, dont on s'appercevoit à peine en approchant la main de ſes narines; ce qui ſuffiſoit pour empêcher qu'on ne l'enterrât. Comme s'il étoit mort, il n'avoit aucun mouvement, ne prenoit aucune nourriture; & quelque mal qu'on lui pût faire, il ne voyoit & ne ſentoit rien. Cependant dans cette eſpéce de létargie, il voyoit bien des choſes qu'il raconta pluſieurs jours après, comme s'il les eût vûes la veille. A peine eut-il les yeux ouverts: Qu'on aille, dit-il, chez Curma le Serrurier, pour ſçavoir de ſes nouvelles: on y fut; &

préciſément dans l'inſtant que le Duumvir étoit revenu à lui-même, & en quelque maniere reſſuſcité, le Serrurier fut trouvé mort. Alors il dit à ceux qui étoient préſens & qui l'écoutoient, qu'au même moment qu'il avoit été renvoyé, le Serrurier avoit reçû ordre de comparoître à l'endroit d'où il revenoit, & il ajoûta qu'il avoit entendu que ce n'étoit pas Curma le Duumvir, mais Curma le Serrurier qu'on avoit ordonné d'amener dans les lieux deſtinés pour les morts. Dans cette eſpéce de ſonge, parmi les morts qu'il voyoit traiter ſelon leurs mérites, il en apperçut quelques-uns qu'il avoit connu vivans. Je les aurois peut-être crus auſſi morts, ſi dans ſes ſonges il n'eut pas vû certaines gens qui vivent encore aujourd'hui, comme quelques Clercs de ſon Pays. Le Prêtre de ce canton lui dit donc de venir à Hippone pour y recevoir le Baptême, ce qu'il diſoit être déja fait. Il avoit donc vû dans cette viſion le Prêtre, les Clercs & moi, qui étions encore vivans, & dans la même viſion, enſuite il vit des morts; pourquoi ne pas croire qu'il les a vûs comme il nous a vû, c'eſt-à-dire, les uns & les

autres, ſans que nous fuſſions préſens, ni que nous le ſçuſſions, & que par conſéquent ce n'eſt pas nous qu'il a vû, mais nos reſſemblances & celle des lieux où nous étions ? car il vit la maiſon où étoit le Prêtre avec ſes Clercs, & Hippone où il lui ſembloit que je l'avois baptiſé, & certainement il n'étoit point dans ces endroits dans le tems qu'il s'imaginoit y être, puiſqu'il ne ſçavoit rien de ce qui s'y paſſoit alors, & qu'aſſûrément il n'auroit pas ignoré s'il y eût été. Il a donc vû ces choſes non pas telles qu'elles ſont en elles-mêmes, mais ſeulement leurs reſſemblances & leurs repréſentations. Enfin ce Duumvir rapporte qu'après avoir vû bien des choſes, il fut introduit dans le Paradis, & qu'on lui dit en le renvoyant chez lui : Allez vous faire baptiſer, ſi vous voulez jouir du bonheur des juſtes. Averti enſuite de me venir trouver pour recevoir le Baptême, il répondit qu'il l'avoit déja fait ; on lui ajoûta : Allez-vous faire réellement baptiſer ; car vous ne l'êtes qu'en imagination. Après ces viſions, il ſe porta mieux, & vint à Hippone. La Fête de Pâques étoit proche, & ſans ſe faire

connoître autrement, il se fit inscrire avec plusieurs autres parmi les Compétens ou Cathécumenes, ne découvrant ses visions à qui que ce fût, pas même à moi. Il reçut donc le Baptême, & retourna chez lui après les Fêtes. Deux ans & plus s'étoient écoulés, lorsque j'appris le tout. Premiérement, par un de mes amis, & qui étoit le sien avec lequel je m'entretenois pendant le repas de ces sortes de visions. Secondement, par le nouveau Baptisé même, que j'engageai à me détailler cette maladie si extraordinaire, qui l'avoit mis presqu'au nombre des morts pendant plusieurs jours ; je le portai aussi à me parler de cet autre Curma le Serrurier, dont j'ai parlé plus haut, & enfin de me détailler tout ce qui lui étoit arrivé. Il le fit en présence de quelques-uns de ses Concitoyens, qui s'en ressouvinrent, & assûrerent que tout ce qu'il disoit, ne differoit en rien de ce qu'ils lui avoient entendu raconter dans le tems. Par conséquent, comme il a vû son Baptême, moi, Hippone, la Basilique & les Fonds baptismaux, non pas dans la réalité, mais dans les images qui les représentoient ; aussi a-t'il vû

pluſieurs perſonnes vivantes ſans qu'elles le ſçuſſent : pourquoi donc n'aura-t'il pas vû les morts ſans qu'ils s'en apperçuſſent également ?

Pourquoi ne pas attribuer (5) ces opérations aux Anges, & ne pas croire que la divine Providence fait un bon uſage de tout, des bons & des mauvais, ſelon la profondeur incompréhenſible de ſes jugemens, pour inſtruire les hommes, les conſoler ou les épouvanter. Chacun y trouve la même preuve de miſéricorde, ou de punition qui lui convient de la part de celui de qui l'Egliſe ne chante pas en vain (6) *les bontés & les jugemens.* On en penſera ce que l'on voudra : Si les ames des morts s'occupoient des vivans, & qu'elles nous parlaſſent pendant le ſommeil, ſans parler des autres, ma tendre mere, qui, pour avoir la conſolation de vivre avec moi, m'a ſuivi par terre & par mer, ſeroit toutes les nuits avec moi ; car il n'eſt pas permis de penſer que jouiſſant d'une vie plus heureuſe, elle ſoit devenue aſſez cruelle pour abandonner dans la triſteſſe, & ne pas

(5) Chapitre 13. v. 16.
(6) Pſal. 100.

conſoler un fils qu'elle a uniquement aimé, & qu'elle n'a jamais voulu voir triſte. Mais rien de plus vrai que ce que dit le Prophéte : (7) *Parce que mon pere & ma mere m'ont abandonné, le Seigneur a pris ſoin de moi.* Si nos parens nous ont abandonnés, comment s'occupent-ils de nous ? S'ils ne s'en mêlent pas, qui ſont les autres morts qui connoiſſent ce que nous faiſons, ou ce que nous ſouffrons ? Le Prophéte a dit : (8) *Car vous êtes notre pere, parce qu'Abraham & Iſraël nous ont méconnu.* Si ces grands Prophétes ont ignoré ce qui regardoit un peuple dont ils étoient les peres, ſelon la promeſſe que Dieu leur en fit pour récompenſer leur foi : comment les morts ſe mêlent-ils des affaires & des intérêts des vivans ? Comment pouvons-nous féliciter ceux qui ſont morts avant que les maux fuſſent arrivés, ſi après leur mort ils reſſentent tous les malheurs qui ſont attachés à la condition humaine ? N'eſt-ce pas l'erreur qui nous met ces paroles à la bouche, en ſorte que nous regardons comme tranquilles ceux

(7) Pſal. 26. 10.
(8) Iſaïe, 63. 16.

qui ſont occupés de la vie tumultueuſe des vivans ? Que ſignifie donc la magnifique promeſſe que Dieu fit au pieux Roi Joſias, comme une grande grace ? Qu'il ne verroit pas & ne ſeroit pas témoin des malheurs qui menaçoient Jéruſalem & ſes Habitans. C'eſt ainſi qu'il s'énonce : (9) *Voici ce que dit le Seigneur d'Iſraël : Vous avez entendu ma parole, & par-là vous avez appréhendé les menaces que j'ai faites à Jéruſalem & à ſes Habitans, qu'ils ſeroient détruits & frappés de malédictions : à ces paroles vous avez déchiré vos vêtemens, vous avez pleuré en ma préſence, & je vous ai entendu, a dit le Seigneur des armées : il n'en ſera pas ainſi : je vous ferai repoſer avec vos peres, vous y dormirez en paix, & vous ne verrez point les malheurs dont je vais frapper ce lieu & ceux qui y demeurent.* Joſias épouvanté des menaces de Dieu, avoit pleuré & déchiré ſes vêtemens, & il ſe raſſûre dans l'attente d'une mort prématurée, qui lui fermera les yeux avant les malheurs futurs de ſa Nation, pendant leſquels il repoſera en paix, & n'en ſera pas témoin. D'où il faut conclure, que

(9) IV. Reg. 22. 18. &c.

les ames des morts ſont dans des lieux, où ils ne voyent rien de ce qui arrive aux hommes dans cette vie. Ils ne voient donc ni leurs tombeaux, ni ſi leurs corps ſont enterrés ou non. Ils ne s'occupent point des miſeres des vivans. Ils ont aſſez de leurs propres maux, s'ils ſe les ſont attirés; ou ils repoſent en paix, comme la promeſſe en fut faite à Joſias, dans un lieu où ils ne ſouffrent ni par eux-mêmes, ni pour les vivans, & où ils ſont à l'abri de toutes les miſeres qu'ils ſupportoient pendant leur vie, tant pour eux que pour leurs ſemblables.

Mais l'on dira : Si les morts (10) ne s'occupent point de ce qui regarde les vivans ; pourquoi ce riche en proïe aux flâmes de l'enfer, prioit-il le pere Abraham d'envoyer Lazare à (11) ſes cinq freres encore vivans, afin d'empêcher qu'ils ne deſcendiſſent dans ce lieu de tourmens ? Mais de ce que ce Riche a demandé cette grace à Abraham, s'enſuit-il qu'il ait eu connoiſſance de ce que faiſoient, ou ſouffroient alors ſes freres. Il s'occupoit

(10) Chapitre 14. v. 17.
(11) S. Luc, 16. 27.

des vivans, ſans ſçavoir pour cela ce qu'ils font ; car ſi nous n'avions aucune attention pour les morts, certainement nous n'adreſſerions pas nos prieres à Dieu pour leur repos. Abraham enfin n'envoya point Lazare ; mais il répondit à ce Riche, que ſes freres avoient ici-bas Moïſe & les Prophétes, & qu'ils devoient les écouter, s'ils vouloient éviter de ſemblables ſupplices. Ce qui fait voir que le pere Abraham ignoroit lui-même ce qui ſe paſſoit en ce monde, où il ſçavoit qu'étoient Moïſe & les Prophétes, c'eſt-à-dire, les Livres qui enſeignent aux hommes les moyens d'éviter les ſupplices de l'enfer, & où il ſçavoit que ce Riche avoit vêcu dans les délices, au lieu que le pauvre Lazare avoit mené une vie laborieuſe & miſérable ; car voici ce qu'il lui dit : (12) *Mon fils, ſouvenez-vous que vous avez été comblé de biens pendant votre vie, & que Lazare n'a eu que du mal.* Abraham ſçavoit donc ce qu'ils avoient fait pendant leur vie, & non pas après leur mort. Mais pour confirmer ce que dit le Prophéte : (13) *Abra-*

(12) *Ibid.* 25.
(13) Iſaïe, 63. 16.

ham nous a méconnu. Il a pû ſur le rapport de Lazare avoir connoiſſance de ces choſes après leur mort ; mais non pendant qu'ils vivoient.

Par conſéquent, il faut avouer (14) que les morts ne ſçavent pas ce qui ſe paſſe ici-bas dans le tems qu'ils n'y ſont pas ; mais qu'enſuite, ils l'apprennent de ceux qui paſſent de cette vie à l'autre ; encore ceux-ci ne leur diſent-ils pas tout, mais ſeulement ce que Dieu leur permet de rapporter & de révéler, pour en donner la connoiſſance à ceux auſquels il importe de le ſçavoir. Les Anges qui préſident à tout ce qui ſe paſſe ſur la terre, peuvent encore informer les morts de quelque choſe, ſelon que celui à qui tout eſt ſoumis juge qu'il eſt néceſſaire à un chacun. Car ſi les Anges ne pouvoient pas ſe trouver où ſont les vivans & les morts, Jeſus-Chriſt n'auroit pas dit : (15) *Or il arriva que Lazare mourut, & qu'il fut porté par les mains des Anges dans le ſein d'Abraham.* Ainſi ceux à qui Dieu a ordonné de tranſporter Lazare, ont donc pû être

(14) Chapitre 15. v. 18.
(15) S. Luc, 26. 22.

tantôt au Ciel & tantôt sur la terre. Les ames des morts peuvent aussi avoir connoissance de ce qui se passe dans le monde, & qu'il est nécessaire qu'ils sçachent, non-seulement les choses passées & présentes, mais encore les futures, l'esprit de Dieu les leur révélant; je ne dis pas comme à tous les hommes, mais comme aux Prophétes, qui pendant leur vie avoient connoissance, mais seulement de celles que la divine Providence jugeoit à propos qu'ils sçussent. Selon les saintes Ecritures,(16) des morts ont été envoyés à quelques personnes vivantes; comme au contraire Saint Paul du milieu des vivans a été ravi jusqu'au Ciel; en effet le Prophéte Samuël étant mort, prédit au Roi Saül (17) ce qui devoit lui arriver. Il y en a qui croient que l'effort de la magie n'auroit pu évoquer l'ame de Samuël, & que c'est quelqu'esprit capable de mauvaises œuvres, qui a pris sa ressemblance; cependant l'Ecclésiaste, que l'on attribue à Jesus, fils de Sirach, & que d'autres entraînés par la conformité du stile assûrent être de Salomon,

(16) II. Cor. 12. 2.
(17) Rois, 28. 15.

dans l'Eloge des Peres, dit que Samuël a prophétisé même après sa mort. Mais si l'on contredit ce livre, parce qu'il ne se trouve pas dans le canon des Hébreux ; que dirons-nous de Moïse, qui, quoique très-certainement mort suivant le Deutéronome, a paru sur la terre avec Elie, qui ne l'est pas selon l'Evangile ?

C'est le dénouement de cette (18) autre question : comment les Martyrs font-ils voir qu'ils s'occupent des affaires du monde, par les avantages qu'ils procurent à ceux qui les invoquent, si les morts ignorent ce que font les vivans ? car nous avons appris non sur de faux bruits, mais par des personnes dignes de foi, que pendant le siége de Nôle, le Confesseur Félix dont vous remplissez le siége, s'est manifesté non-seulement par les bienfaits qu'il a obtenu aux hommes, mais encore s'est fait voir à leurs propres yeux. A la vérité, cette œuvre de Dieu est bien differente de l'ordre établi parmi les créatures ; car de ce que Dieu a changé tout d'un coup l'eau en vin ; cette opération rare ou plutôt unique, ne doit pas nous empêcher de juger du

(18) Chapitre 16. v. 19.

rang que l'eau tient dans l'ordre naturel des élémens ; comme nous ne devons pas non plus croire, que parce que Lazare eſt reſſuſcité, tous les morts puiſſent reſſuſciter quand ils veulent, ou qu'un vivant reſſuſcite un mort, comme on éveille un homme qui dort. La puiſſance de Dieu eſt bien differente de celle des hommes qui eſt bornée. Il y a des effets naturels, comme il y en a de miraculeux. Dieu donne l'exiſtence à la nature, qui a ſa part dans les miracles ; il ne faut pas s'imaginer que parce que les Martyrs guériſſent ou ſecourent quelques perſonnes, tous les morts puiſſent ſe mêler des affaires des vivans. Il eſt donc bien plus ſage de penſer que c'eſt par la puiſſance de Dieu, que les SS. Martyrs s'occupent de ce qui conçerne les vivans, puiſque les morts par leur propre nature ne peuvent s'en mêler.

Mais je ne ſçaurois comprendre la maniere, dont les Saints Martyrs ſecourent les hommes, ce qu'on ne peut pourtant révoquer en doute. Se trouvent-ils eux-mêmes préſens en même tems en tant d'endroits differens & ſi éloignés les uns des autres ? Quelque part qu'on

reſſente les effets de leur aſſiſtance à leurs tombeaux ou ailleurs, éloignés de tout commerce avec les mortels, dans les endroits convenables à leurs mérites ; eſt-ce aux prieres qu'ils font en général pour les beſoins de ceux qui ont recours à eux, comme nous prions pour les morts, ſans être avec eux, ni ſçavoir où ils ſont, ni ce qu'ils font, que Dieu tout-puiſſant qui eſt préſent par tout, & qui ſans être mêlé avec nous, n'eſt pas éloigné de nous ? Eſt-ce, dis-je, aux prieres des Martyrs que Dieu par le miniſtere des Anges, qui ſont répandus par tout, accorde aux hommes les ſecours qu'il leur juge néceſſaires dans cette vie miſérable ? Sa puiſſance & ſa bonté admirable voudroient-elles par-là relever le mérite de ſes Martys dans le lieu & le tems & de la maniere qu'il le veut, & ſurtout à leurs tombeaux, ſçachant que cela nous eſt utile pour l'édification de la foi de Jeſus-Chriſt, qu'ils ont défendue juſqu'à l'effuſion de leur ſang. La queſtion eſt trop élevée pour que je puiſſe y atteindre, & trop profonde pour que je puiſſe la pénétrer. Ce qui m'empêche de prendre parti entre les deux

manieres, & de décider ſi l'une & l'autre n'a peut-être pas lieu, c'eſt-à-dire, que les SS. Martyrs ſont quelquefois préſens en perſonne, & que d'autres fois les Anges font le perſonnage des Martyrs; je l'apprendrois plus volontiers de ceux qui le ſçavent; car il y a quelqu'un qui le ſçait, non de ceux qui croyent le ſçavoir & ne le ſçavent pas; ce ſont des dons de Dieu qu'il diſtribue differemment aux uns & aux autres, ſelon l'Apôtre qui dit: (19) *Que les dons du Saint Eſprit, qui ſe font connoître au-dehors, ſont donnés à chacun pour l'utilité de l'Egliſe: l'un, dit-il, a reçu du Saint Eſprit le don de parler avec ſageſſe & diſcrétion, un autre reçoit du même Eſprit le don de parler éloquemment, un autre la foi par le même Eſprit & la grace de guérir les malades, un autre le don de faire des miracles, un autre le don de prophétie, un autre le diſcernement des eſprits, un autre le don de parler differentes langues, un autre les entend & les explique.* De tous ces avantages ſpirituels dont parle l'Apôtre, celui qui a reçû le diſcernement des eſprits, ſçait la déciſion de notre queſtion.

(19) Cor. 12. 7. &c.

Tel fut apparemment (20) le Moine Jean, que l'Empereur Théodoſe le Grand conſulta ſur l'événement de la guerre civile, parce qu'il avoit auſſi le don de prophétie : car je ne doute point que chacun ne puiſſe avoir un de ces dons en particulier, & qu'une ſeule perſonne même n'en puiſſe avoir pluſieurs. Une pieuſe femme très-impatiente de voir ce Moine, lui fit demander avec inſtance par ſon mari cette ſatisfaction : ce Religieux qui ne l'avoit jamais accordé à aucune femme, répondit à ſon mari : Allez & dites à votre femme, qu'elle me verra la nuit prochaine, mais pendant ſon ſommeil, ce qui arriva effectivement, & il lui donna des avis qui convenoient à une épouſe fidelle ; cette femme à ſon réveil dit à ſon mari qu'elle avoit vû l'homme de Dieu, elle le lui repréſenta tel qu'il le connoiſſoit, & lui fit part des avis qu'elle en avoit reçûs. Je tiens le fait d'un homme auſſi diſtingué par ſa naiſſance que par ſon eſprit, & tout-à-fait digne de foi ; mais ſi j'avois vû moi-même ce ſaint Moine, qui écou-

(20) Chapitre 17. v. 21.

toit avec autant de patience que ſes réponſes étoient ſages, je lui aurois demandé la ſolution de cette queſtion ; ſçavoir s'il étoit venu trouver cette femme pendant qu'elle dormoit, c'eſt-à-dire, ſon eſprit ſous la figure de ſon corps, comme il nous arrive lorſque nous rêvons ; ou bien, ſi cette femme n'a pas eu cette viſion, ſoit par le miniſtere d'un Ange, ou de quelqu'autre maniere, tandis qu'il étoit occupé à autre choſe, ou même qu'il dormoit ; & s'il a ſçû par l'eſprit de prophétie, que ce qu'il lui promettroit arriveroit ; car ſi le Moine Jean s'eſt préſenté lui-même à cette femme pendant qu'elle rêvoit, il ne la pû faire que par une grace ſurnaturelle, qui n'eſt point l'ouvrage de la nature, & par un don de Dieu qui eſt au-deſſus de ſes forces ; mais ſi cette femme étant endormie l'a vû dans le tems qu'il faiſoit autre choſe, ou qu'il dormoit occupé d'autres viſions, c'eſt la même choſe que ce que nous liſons dans les Actes des Apôtres : *Que Jeſus-Chriſt dit à Ananie que Saul voyoit venir à lui, Ananie qui n'en ſçavoit rien.* Cet homme de Dieu me feroit quelques-unes de ces

réponſes, & je continuerois à lui demander ſi ce ſont les SS. Martyrs qui apparoiſſent en perſonne à ceux qui dorment, ou de quelqu'autre maniere, & ſous la figure qu'ils veulent être vûs, ſurtout lorſque les démons dans les corps des hommes avouoient qu'ils en ſont tourmentés, & prient les Martyrs de les épargner, ou ſi Dieu ſe ſert alors du miniſtere des Anges pour l'avantage des hommes, afin de relever la gloire de ſes Saints, tandis qu'ils jouiſſent d'un parfait repos, & qu'occupés loin de nous de viſions bien plus relevées, ils intercedent pour nous. A Milan dans l'Egliſe des Saints Martyrs Gervais & Protais, les démons appelloient l'Evêque Ambroiſe, encore vivant, par ſon nom, comme ils nommoient les morts, & le prioient de les épargner, tandis qu'il étoit occupé à autre choſe, ignorant abſolument ce qui ſe paſſoit. Je demanderois enfin à ce Saint Moine, ſi les Martyrs ſont quelquefois préſens & d'autres fois les Anges, & ſi nous pouvons à quelque marque faire ce diſcernement, ou bien s'il n'y a que celui qui a ce don de la pure grace de Dieu, qui partage

chacun à ſa volonté, qui puiſſe le ſçavoir & en juger ; je crois que le Moine Jean m'éclairciroit tous les doutes, de maniere que profitant de ce qu'il m'enſeigneroit, je connoîtrois la vérité & la certitude de ce qu'il m'apprendroit, ou qu'apprenant de lui ce qu'il ſçauroit, je croirois ce que je ne ſçaurois pas. Que s'il répondoit à ma demande par ces paroles de l'Ecriture ſainte : (21) *Ne cherchez pas ce qui eſt trop au deſſus de vous, & ne cherchez point à pénétrer ce que vous ne pouvez approfondir ; mais occupez-vous toujours de ce que le Seigneur vous a ordonné*, je ſerois également ſatisfait ; car ce n'eſt pas un petit avantage que d'être sûr & perſuadé que nous ne devons pas chercher la connoiſſance des choſes obſcures & incertaines, qui ſont au-deſſus de nous, & d'apprendre qu'il n'eſt pas déſavantageux d'ignorer ce qu'on voudroit ſçavoir, parce qu'on en croit la connoiſſance inutile.

Soyons donc aſsûrés que de tout ce que nous faiſons pour les morts, rien ne leur eſt profitable que le Saint Sacrifice de la Meſſe, les prieres & les aumô-

(21) Eccléſ. 3. 22.

nes, quoique ces bonnes œuvres ne profitent pas à tous ceux à l'intention de qui on les fait, mais seulement à ceux qui ont mérité par leur bonne vie d'en tirer avantage : mais puisque nous sommes hors d'état de faire ce discernement, il faut que notre intention se porte en général sur tous les fidéles, de sorte que nous n'exceptions aucun de ceux auxquels ces secours peuvent & doivent être utiles ; car il vaut mieux qu'ils soient surabondans pour ceux, à qui ils ne sont ni utiles, ni inutiles, que de manquer à ceux qui en ont besoin.

Cependant chacun secourt ses proches avec le plus d'attention, afin qu'à son tour les siens lui rendent les mêmes devoirs. Pour ce qui concerne la sépulture des morts, elle n'est point utile au salut, c'est uniquement un acte d'humanité, qui a sa source dans l'affection, qui fait que jamais personne ne s'est hai lui-même ; d'où il s'ensuit qu'il faut prendre tout le soin possible, après la mort du corps de celui, qui pendant sa vie rendoit le même service à son prochain. Si ceux qui ne croyent point la résurrection de la chair s'acquittent de ce de-

voir, à plus forte raiſon ceux qui la croyent y ſont-ils obligés : de maniere que ce ſervice rendu à un corps mort, & qui doit reſſuſciter pour devenir éternel, ſoit en quelque maniere une preuve & un témoignage de la même foi. A l'égard de la ſépulture dans les tombeaux même des Martyrs, elle n'a d'autre avantage que d'augmenter la charité de ceux qui prient pour le défunt, en le recommandant à l'interceſſion des SS. Martyrs.

Je n'ai pû mieux répondre aux queſtions, que vous avez jugé à propos de me faire. Pardonnez-moi, ſi je me ſuis trop étendu, c'eſt l'effet du plaiſir que j'ai de m'entretenir avec vous. Ayez la bonté de me faire ſçavoir comment vous aurez trouvé cet Ouvrage. Notre Collegue Candidien qui en eſt le porteur, lui acquérera ſans doute un nouveau mérite. Je l'ai reçû de tout mon cœur ſur votre rapport, & je n'ai pû le voir partir ſans peine ; car ſa préſence m'a été d'une grande conſolation dans la charité de Jeſus-Chriſt ; & pour vous l'avouer, ce n'eſt qu'à ſes inſtances que je vous ai obéï, parce que je ſuis ſi partagé, que ſi

ſes ſollicitations réitérées ne m'euſſent obligé de vous obéir, je n'aurois pas certainement répondu à vos queſtions.

DISCOURS HISTORIQUE ſur la converſion au Chriſtianiſme de CONSTANTIN le Grand, Premier Empereur Chrétien.

Par M. l'Abbé DE LESTOCQ, *Docteur de la Maiſon & Société de Sorbonne, Abbé de Saint Acheul, Doyen de l'Egliſe Cathédrale, & Grand-Vicaire de M. l'Evêque d'Amiens.*

QUoique les ſentimens de ſubordination & d'obéiſſance, que la Religion Chrétienne exige indiſpenſablement des Sujets envers leurs Souverains, ſoient l'appui le plus ſolide de leur autorité; les Empereurs Romains ont mis néanmoins tout en œuvre, pour la détruire dans ſes commencemens. Quelque foible qu'elle parût alors, leur puiſſance s'eſt inutilement armée contr'elle; loin que leurs perſécutions, également injuſtes & cruelles, l'ayent ébranlée, elles n'ont

n'ont ſervi qu'à l'affermir davantage ; elle s'eſt accrue par ſes propres pertes, ſes perſécuteurs ſe ſont eux-mêmes ſoumis à ſon joug, ſi légitime & ſi favorable à leur domination, & ils ſont enfin devenus ſes protecteurs.

Un changement ſi ſurprenant n'a pas été l'ouvrage des hommes. Ces Maîtres du monde n'ont ouvert les yeux à la lumiere de l'Evangile, que par un coup de la toute-puiſſance divine.

Telle a été la maniere dont s'eſt faite la converſion de Conſtantin le Grand. Ce Prince qui avoit eu l'avantage de naître d'un pere aſſez généreux & aſſez équitable, pour favoriſer les Chrétiens, dans le tems qu'ils étoient en proye à la fureur des Tyrans, eut auſſi le bonheur d'être le premier Empereur qui ait embraſſé le Chriſtianiſme : *Ce qui*, ſelon Saint Ambroiſe, (1) *a été d'un grand mérite à Conſtantin, non-ſeulement parce qu'il a été le premier Empereur qui a crû ; mais encore parce qu'il a laiſſé à ſes Suc-*

(1) Quod primus Imperatorum credidit, & poſt ſe hæreditatem fidei principibus dereliquit, magni meriti locum reperit. *S. Ambroſius Oratione in funere Theodoſii, num.* 40.

ceſſeurs l'héritage de la Foi. La mémoire des prodiges qui ont accompagné ſa converſion, nous a été conſervée, comme elle devoit l'être, dans les monumens les plus certains & les plus reſpectables de l'antiquité.

EUSEBE, Evêque de Céſarée, que cet Empereur avoit honoré de ſa confiance, & qui a écrit l'Hiſtoire de Conſtantin en quatre Livres, nous a inſtruit d'un événement ſi intéreſſant, dont il avoit appris les particularités de la bouche même de ce Prince.

Cet Hiſtorien célébre marque donc (2), que Conſtantin ayant ſoumis les peuples barbares, qui s'étoient ſoulevés dans differens endroits de l'Empire ſur le Rhin & dans la Grande-Bretagne, avoit enfin formé le deſſein de délivrer Rome de la tyrannie de Maxence, ſous laquelle elle gémiſſoit. L'entrepriſe étoit difficile, deux Empereurs l'avoient inutilement tentée avant lui. L'un avoit été obligé de ſe retirer honteuſement avec ſes troupes, & l'autre avoit été tué au milieu de ſon armée

(2) Euſebius, Hiſtor. Eccleſ. Lib. 1. ch. 26 & 27.

Conſtantin pour exécuter ſon projet, raſſemble toutes ſes forces. Mais convaincu qu'en toutes choſes, dit Euſebe, il falloit s'aſsûrer du ſecours du Ciel, il délibere ſur le choix du Dieu qu'il invoquera. Il fait réflexion que les Empereurs adorateurs des Idoles, étoient morts d'une maniere funeſte, que ce culte dégrade la Divinité & choque manifeſtement la raiſon; il ſe détermine donc à mettre ſa confiance dans le Dieu que ſon pere avoit en quelque ſorte adoré ſans le connoître.

A peine Conſtantin s'eſt déclaré dans ſon cœur pour le vrai Dieu, qu'il reçoit (3) des marques ſenſibles de la protection qu'il en devoit attendre. Si quelqu'autre en faiſoit le récit, ajoûte Euſebe, on auroit peine à le croire; mais ayant appris ce que je vais rapporter de l'Empereur même, qui me l'a certifié avec ſerment, & ce qui s'eſt paſſé dans la ſuite le confirmant encore, eſt-il quelqu'un qui puiſſe en douter?

Cet Hiſtorien rapporte que Conſtantin marchant à la tête de ſon armée, il vit l'après-midi dans le Ciel, le trophée

(3) Chap. 28.

de la Croix formée d'une lumiere au-deſſous du Soleil, & une inſcription qui ſignifioit *Vainquez avec cela.* (EN TOUTῼ NIKA.) Ce prodige apperçu de l'Empereur Conſtantin & de toutes ſes troupes, les ſaiſit d'étonnement. Ce Prince incertain de ce que ce pouvoit être, & ayant (4) l'eſprit occupé de cette merveille, Jeſus-Chriſt ſe préſente à lui la nuit ſuivante avec ce même ſigne qu'il avoit vû dans le Ciel, & lui ordonna d'en faire conſtruire un ſemblable pour s'en ſervir, comme d'un puiſſant ſecours dans les combats. Conſtantin s'étant levé de grand matin, aſſembla les perſonnes en qui il avoit le plus de confiance (5), & leur apprit ce ſecret. Il fit venir enſuite des Ouvriers, à qui il fit la deſcription de ce ſigne, & ils en conſtruiſirent un ſemblable compoſé d'or & de pierres précieuſes, qu'Euſebe aſsûre avoir vû lui-même.

Voici, ſelon cet Hiſtorien, quelle étoit la forme de cet (6) Etendart : il étoit compoſé d'une perche ou pique

(4) Chap. 29.
(5) Chap. 30.
(6) Chap. 31.

couverte d'or, ſur laquelle étoit poſée horiſontalement une traverſe qui formoit une Croix; le ſommet de cette perche étoit orné d'une Couronne tiſſue d'or & de pierres précieuſes, & l'on voyoit au milieu de cette Couronne les deux premieres lettres du nom de Chriſt en caracteres grecs, à ſçavoir le X, qui équivaut à deux de nos lettres, qui ſont le C & l'H; & le P, c'eſt-à-dire, le Ro des Grecs, qui équivaut à notre R. Cette ſeconde lettre étoit au milieu du X, & s'élevoit même au-deſſus. Un voile de pourpre de figure quarrée d'une beauté admirable enrichi de pierres précieuſes, dont l'éclat éblouiſſoit les yeux, pendoit de la traverſe : au haut de ce voile paroiſſoit l'image de l'Empereur & de ſes enfans à mi-corps. Conſtantin s'eſt toujours ſervi de cet Etendart, où étoit ce ſigne ſalutaire, & il en fit faire d'autres ſemblables, pour être portés à la tête de toutes ſes armées.

Cet Empereur ayant pris la réſolution (7) d'adorer le Dieu qui s'étoit manifeſté à lui avec tant de bonté, conſulta quelques Evêques, pour avoir l'explica-

(7) Chap. 32.

tion de ce qu'il avoit vû dans le Ciel ; ils lui dirent, au rapport d'Eusebe, que ce Dieu étoit le Fils unique du Très-Haut ; que le signe qu'il avoit vû étoit la marque de l'immortalité & le trophée de la victoire qu'il avoit remportée sur la terre en triomphant de la mort. Le même Historien ajoûte, que ces Evêques entrerent ensuite dans l'exposition de nos Mysteres, & les lui firent comprendre autant que la portée de l'esprit humain peut le permettre, & que Constantin continua de se faire instruire.

Revenons au signe miraculeux dont Eusebe nous a fait la peinture, & examinons plus particuliérement le récit de cet Historien. Les premieres circonstances qui exercent la curiosité des Sçavans, sont le tems & le lieu où se fit cette apparition.

Les uns veulent qu'elle se soit faite le vingt-cinq d'Octobre de l'année trois cens douze de Jesus-Christ, dans le tems que Constantin faisoit le siége de Rome ; parce que Lactance qui fait mention de ce prodige dans son Traité de la mort des persécuteurs, fait entendre qu'il arriva la veille du jour que se donna la bataille

dans laquelle Maxence périt, qui étoit le dernier jour de ſes quinquennales, jour qui tomboit au vingt-ſix d'Octobre de l'année 312.

D'autres ſoutiennent que Conſtantin (8) étoit encore dans les Gaules au tems de cette apparition, & ce dernier ſentiment paroît plus conforme au récit d'Euſebe, ſelon lequel Conſtantin ne marcha contre Maxence, qu'après avoir muni ſon armée du ſigne ſalutaire de la Croix. Ce fut avec ce ſecours qu'il pénétra dans l'Italie, après avoir défait trois armées qui en gardoient les paſſages. Ces circonſtances prouvent clairement qu'alors Conſtantin n'aſſiégeoit pas Rome, & qu'il n'étoit pas même dans l'Italie, lorſqu'il vit ce prodige.

Il s'agit maintenant de ſçavoir laquelle de ces deux narrations mérite la préference; celle d'Euſebe ſe trouve dans un Ouvrage compoſé expreſſément, pour conſerver la mémoire des actions de Conſtantin; il n'y a pas lieu de douter qu'il n'ait fait les recherches néceſſaires pour s'en bien informer. Il avoit été à portée de le faire par le rang qu'il

(8) L. 1. de la vie de Conſtantin, ch. 37.

tenoit, & par la confiance que cet Empereur avoit en lui. D'ailleurs on a lieu de penſer, qu'il ſçavoit de ce Prince même ce qu'il a écrit ſur ſa converſion. Il ſemble donc qu'on peut dire que l'autorité d'Euſebe l'emporte ſur celle de Lactance dans ces circonſtances particulieres, quand on voudroit mettre au même rang ces deux Ecrivains, ſur les autres qualités qui rendent les Auteurs recommandables.

Ce n'eſt pas ſeulement ſur ces circonſtances peu conſidérables, que les Sçavans ſe ſont partagés. L'incrédulité n'a pas craint de jetter des ſoupçons ſur la vérité de cet événement, dont Euſebe avoit cru qu'on ne pouvoit pas douter. On ne peut néanmoins en ébranler la certitude, qu'en ſuppoſant que Conſtantin a trompé Euſebe, ou qu'Euſebe a voulu tromper la poſtérité, en feignant d'avoir appris de cet Empereur un conte qu'il auroit inventé lui-même.

Qui pourroit donner lieu de penſer, que Conſtantin eût voulu tromper Euſebe, en lui aſsûrant avec ſerment & feignant l'hiſtoire de l'apparition, que cet Auteur rapporte comme la ſçachant

de la bouche de cet Empereur ? Quel fruit pouvoit-il retirer de cette tromperie ? Pourquoi faire repréſenter ce ſigne ſur ſes Etendarts, & le faire porter à la tête de ſes armées, dont la plus grande partie étoit idolâtre, s'il n'avoit pas crû que le Ciel l'exigeoit ainſi ? Ce ſigne par lui-même étoit-il de nature à inſpirer beaucoup de confiance à ſes troupes ? Que repréſentoit-il ? L'inſtrument d'un ſupplice abhorré des Romains, une Croix ſur laquelle étoit mort le Dieu, qu'il préferoit à ces Divinités fabuleuſes, qui depuis tant de ſiécles étoient l'objet du culte de ſes ſujets. Auſſi Licinius pour encourager ſes troupes à combattre contre Conſtantin, ne manqua pas de leur dire pour leur inſpirer du mépris pour cet Empereur, qu'il dèshonoroit ſon armée par l'Etendart honteux (9), qu'il y faiſoit porter. En effet, quelle autre impreſſion pouvoit-il eſpérer que cette vûe produiroit ſur ſon armée, s'il n'avoit pas compté ſur le ſecours du Ciel, dont ce ſigne étoit un gage ?

(9) Euſeb. liv. 2. de la vie de Conſtantin chap. 5.

Quand on accorderoit que Conſtantin auroit dit à Euſebe ce qu'il lui auroit plû touchant la viſion qu'il avoit eûe pendant la nuit, & dont il étoit le ſeul témoin, il n'en ſeroit pas de même de l'apparition qui avoit précedé & qui s'étoit faite l'après-midi aux yeux de toute l'armée, & dont il avoit pris ſoin de conſerver la mémoire par l'Etendart qu'il avoit fait conſtruire, & qu'on portoit à la tête de ſes troupes.

On lit dans la Vie de Conſtantin écrite par Euſebe, differens traits, qui font aſſez connoître combien cet Empereur avoit de confiance dans ce ſigne ſalutaire. Il avoit choiſi cinquante perſonnes qui le gardoient, & qui le portoient tour à tour à la tête de ſes armées; il lui attribuoit hautement ſes victoires (10), & cet Etendart étoit devenu formidable à Licinius même, qui avoit tâché d'en inſpirer du mépris.

On ſçait encore par un autre monument indubitable, que cet Empereur faiſoit gloire (11) d'avoir triomphé de

(10) Liv. 2. ch. 6. 7. 8. & 10.

(11) Euſeb. liv. 1. de l'Hiſtoire de Conſtantin, ch. 40.

ſes ennemis par la vertu de la Croix. On avoit exprimé par ſon ordre ce ſentiment dans l'inſcription qu'il avoit fait mettre au-deſſous de la Statue qu'on lui avoit érigée dans Rome. Cette Statue repréſentoit Conſtantin avec une Croix ſous ſa main, & voici ce que porte cette inſcription latine, qu'Euſebe a inſerée dans l'hiſtoire de la vie de cet Empereur : *Par ce ſigne* (12) *ſalutaire, qui eſt la marque d'une force véritable, j'ai conſervé votre Ville, après l'avoir délivrée du joug de la domination tyrannique, & après avoir affermi la liberté du Sénat & du peuple Romain, j'ai rétabli l'ancienne gloire de ſa nobleſſe & ſa ſplendeur.*

Enfin nous apprenons d'Euſebe, que cet Empereur avoit fait mettre le ſigne de la Croix ſur la tête de ſon image, qui étoit à l'entrée de ſon Palais, & qu'il avoit orné (13) ſon principal apparte-

(12) Hoc ſalutari ſigno quod veræ virtutis argumentum eſt, veſtram urbem tyrannicæ dominationis jugo liberatam ſervavi, Senatui Populoque Romano in libertatem aſſerto priſcum decus nobilitatis ſplendoremque reſtitui. *Euſeb.*

(13) De vit. Conſt. L. 3.

ment de ce ſigne ſalutaire, travaillé en or & enrichi de pierres précieuſes.

Ce qu'on vient de dire paroît ſuffiſant pour qu'on ne puiſſe pas ſoupçonner l'Empereur Conſtantin d'avoir voulu tromper Euſebe.

D'un autre côté accuſera-t'on Euſebe d'avoir voulu tromper, & d'avoir attribué à Conſtantin un conte qu'il auroit inventé lui-même ? Rien ne ſeroit plus mal fondé que cette accuſation, & l'on peut la détruire aiſément.

En effet, Euſebe n'eſt pas le ſeul ni le premier, qui ait fait mention de la victoire que Conſtantin avoit remportée ſur Maxence, par le ſecours du ſigne ſalutaire de la Croix; d'autres Ecrivains en ont encore parlé dans les ſiécles ſuivans.

Lactance dans ſon Livre de la Mort des Perſécuteurs, compoſé avant qu'Euſebe ait écrit ſon ouvrage de la Vie de Conſtantin, faiſant le récit du ſuccès des armes de Conſtantin contre Maxence, avoit dit que Conſtantin fut averti pendant le ſommeil de faire marquer le ſigne céleſte ſur les boucliers, & d'attaquer enſuite ſon ennemi, & qu'il avoit exécuté ce qui lui avoit été ordonné.

Socrate qui a écrit ſon Hiſtoire Eccléſiaſtique depuis Euſebe, y a mis à la tête le récit de la converſion de Conſtantin, tout-à-fait ſemblable à celui d'Euſebe, ſi ce n'eſt qu'il ajoûte que Conſtantin étonné du ſigne merveilleux qu'il avoit vû dans le Ciel, ne s'en fiant point à ſes propres yeux, s'étoit informé de ceux qui étoient au tour de lui, s'ils avoient vû la même choſe, & que lui ayant répondu qu'ils l'avoient vû auſſi, cette réponſe l'avoit entiérement convaincu de la réalité de cette apparition. Cet Auteur aſſûre que l'on conſervoit encore de ſon tems dans le Palais impérial, l'Etendart que cette apparition avoit donné occaſion à Conſtantin de faire conſtruire.

Sozomene qui a compoſé pareillement une Hiſtoire de l'Egliſe, rapporte que l'Empereur Conſtantin méditant de faire la guerre contre Maxence, avoit vû pendant le ſommeil le ſigne de la Croix brillant dans le Ciel; qu'étant étonné de ce ſpectacle, les Anges qui étoient préſens lui avoient dit: *Vainquez avec ce ſigne*, & qu'on racontoit que Jeſus-Chriſt même lui étoit apparu, qu'il lui avoit montré l'Etendart de la

Croix, & qu'il lui avoit ordonné d'en faire conſtruire de ſemblables ſur ce modéle, pour s'en ſervir dans les combats & vaincre ſes ennemis avec ce ſecours. Cet Auteur a inſeré enſuite dans ſon Ouvrage la narration de cet événement, telle qu'elle eſt dans Euſebe.

Dans l'abregé que Photius a fait de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique de Philoſtorge, il eſt dit que Philoſtorge, comme tous les autres Ecrivains, attribue la converſion de Conſtantin à la victoire remportée ſur Maxence, dans laquelle on vit l'image de la Croix, qui s'étendoit très-loin du côté de l'Orient; ce ſigne étant repréſenté par une lumiere merveilleuſe, des étoiles qui couroient de tous côtés au tour d'elle en forme d'arc-en-ciel, & repréſentoient certaines lettres qui compoſoient des mots latins, dont la ſignification étoit, *Vainquez avec cela.*

Il y a dans ces differens Auteurs des circonſtances qui ne ſe trouvent pas dans Euſebe, cette varieté eſt une preuve qu'Euſebe n'étoit pas le ſeul témoin ſur lequel ils appuyoient leurs narrations. Le fond de l'hiſtoire eſt le même. Il arrive preſque toujours que les mêmes

faits rapportés par divers Hiſtoriens, ſont accompagnés de quelques circonſtances differentes, ſelon qu'ils ont été plus ou moins inſtruits, ou ſelon qu'ils ont voulu plus ou moins s'étendre. Socrate ajoûte à ce qu'Euſebe a rapporté, que l'Empereur Conſtantin s'étoit informé de ceux qui étoient préſens, s'ils avoient vû la même choſe que lui, & qu'ils avoient répondu qu'ils l'avoient vûe.

On lit dans Sozomene une autre circonſtance, qui eſt que Conſtantin avoit vû pendant le ſommeil l'image de la Croix brillante dans le Ciel, & qu'étonné de ce ſpectacle, les Anges lui avoient dit : *Vainquez avec ce ſigne.*

Philoſtorge place au tour de la figure de la Croix un cercle d'étoiles qui couroient au tour, leſquelles repréſentoient un arc-en-ciel, & formoient des mots latins, qui ſignifioient *Vainquez avec cela.*

Ces circonſtances n'ont rien de contraire à la narration d'Euſebe, tous ces Ecrivains conviennent de l'apparition de la Croix. Euſebe (14) ſemble faire en-

(14) Liv. 1. de la vie de Conſtantin, c. 28.

tendre que c'étoient des mots grecs qui avoient été vûs dans le Ciel. Philoſtorge dit (15) qu'ils étoient latins ; mais ces mots grecs & latins ont la même ſignification. Si quelques circonſtances rapportées par les autres Ecrivains ne peuvent pas s'accorder avec la narration d'Euſebe, il paroît que ce dernier doit en être crû préférablement aux autres. Il n'a écrit ce fait que ſur le témoignage de Conſtantin, & cet Empereur le lui avoit aſsûré avec ſerment.

Je ne dois pas diſſimuler néanmoins que ce ſerment, qu'Euſebe attribue à Conſtantin, a rendu ſuſpect à quelques perſonnes la narration de cet Auteur. Pourquoi ce ſerment, a-t'on dit ? Le trop de précaution n'eſt pas ordinairement ſans artifice. Ainſi ce qui eſt une preuve en le conſiderant ſimplement, ſe tourne en objection en le regardant d'une autre façon. On peut dire que quand Conſtantin n'eût pas fait de ſerment, on ne l'auroit pas moins crû : perſonne n'étoit en droit de l'exiger de cet Empereur, & il ne viendra dans l'eſprit de qui que ce ſoit, qu'Euſebe l'ait engagé à le faire

(15) L. 1. c. 6.

pour rendre sa narration plus croyable. Pourquoi donc ce serment ? Il est aisé de répondre à cette question, que c'est un usage assez ordinaire, lorsqu'on fait le récit d'un événement extraordinaire, & qui pourroit paroître incroyable, de l'assûrer d'une maniere plus forte, & que Constantin n'a fait en cette occasion que ce qui se pratique tous les jours, pour faire ajoûter foi à un récit & le rendre plus croyable à ceux qui auroient peine à y ajoûter foi : c'est aussi ce qui est arrivé. Eusebe a été si frappé de la maniere affirmative dont Constantin lui avoit assûré ce fait, qu'il a crû que personne ne pourroit le révoquer en doute.

Il y a des Ecrivains qui, sans oser nier cette apparition attestée par des Auteurs aussi distingués, ont cru pouvoir l'attribuer à une cause naturelle. Ils ont prétendu que cette Croix n'étoit qu'un phénomene formé dans les nuës par les differentes modifications de la lumiere du soleil, tels que sont le halo & le parelie, & qui peut avoir la figure d'une Croix. On ne disconvient pas qu'il ne se produise quelquefois dans le Ciel des représentations ou des apparitions de figures

approchantes d'une Croix ; mais il faut conſiderer celle-ci dans toutes ſes circonſtances.

Les lettres qui parurent dans le Ciel étoient au nombre de neuf, ſi l'inſcription étoit compoſée de deux mots grecs, comme Euſebe ſemble le faire entendre ; mais il y avoit dix lettres, ſi l'inſcription étoit latine, comme le dit Philoſtorge ; ce grand nombre de lettres, leur arrangement pour former des mots grecs ou latins, qui ſignifioient *Vainquez avec cela ;* leur ſignification dans la poſition où ſe trouvoit Conſtantin ; la victoire remportée enſuite ; toutes ces circonſtances réunies prouvent que cette apparition n'eſt pas un événement fortuit, mais qu'elle a été miraculeuſe.

Euſebe ne dit pas que Conſtantin ait vû dans le Ciel les deux lettres qu'il fit repréſenter au milieu de la Couronne de ſon Etendart & ſur ſon caſque, ces deux lettres ſont les deux premieres de differens mots grecs, qui ſignifient un ordre ou un avertiſſement reçu du Ciel : on ne révoque pas en doute que les Chrétiens ne ſe ſoient ſervis de ces deux lettres ſur differens monumens pour

marquer le nom de Chriſt : cela n'empêche pas que pluſieurs Antiquaires ne croyent qu'on les a quelquefois employées pour déſigner d'autres choſes.

Caſalius dans ſon Traité des anciennes cérémonies des Chrétiens (16), aſsûre qu'on voit ces deux lettres dans pluſieurs médailles des Ptolomées, Rois d'Egypte, avant Jeſus-Chriſt, en cette maniere , c'eſt-à-dire, comme elles ont été miſes ſur l'Etendart conſtruit par l'ordre de Conſtantin. Cet Auteur prétend que ſur les médailles des Ptolomées, cette figure ſignifie le nom du Monetaire, comme *Chriſtodore*, *Chriſaure*, *&c.* il aſsûre encore qu'on avoit accoutumé de mettre cette marque ſur les colliers des Eſclaves fugitifs ; & il ajoûte que Conſtantin avoit employé ces lettres à un uſage ſacré.

Jean Nicolaï, dans ſon Traité des Sigles (17), ou des Abbréviations des mots, ſoutient que ce Sigle ou Monogramme, qui ſe voit ſur les médailles de Ptolomée Appion, & d'autres plus anciens que Conſtantin, ne déſignent

(16) Pag. 12.
(17) Pag. 160.

pas les monetaires ; que ces lettres ſont l'abregé du nom *Chreſterion*, mot grec, qui ſignifioit le lieu où ſe rendirent les oracles, ou l'oracle même d'Ammon, & que Conſtantin s'en eſt ſervi pour marquer le nom de Chriſt.

Gretſer dans ſon grand Ouvrage ſur la Croix (18), parle d'une médaille qu'il a vûe dans la Bibliothéque d'Ingolſtat, en Baviere, ſur laquelle ſe voyent le Sigle ou les deux lettres dont il s'agit, & il avance que ce monograme ſignifie ſur cette médaille *le Chriſt*, *l'Oint*, ou bien, *Doux*, *Clément*, pour faire alluſion aux bonnes qualités du Prince, que cette médaille repréſente.

Charles & Dominique Macry, ſçavans Littérateurs Italiens, dans leur Dictionnaire des mots ſacrés, croyent que ces médailles des Ptolomées regardent un Ptolomée, Comte de Tuſcule, qui vivoit à la fin du onziéme ſiécle & au commencement du douziéme, du tems des Papes Paſchal & Gelaſe ſecond. La raiſon qu'ils en donnent, eſt qu'avant Conſtantin perſonne n'a fait mention de

(18) L. 2. c. 38. t. 1.

ce Sigle, que Julien l'Apoſtat l'a fait ôter de l'Etendart Romain, en haine des Chrétiens, & qu'Attila avoit ſuivi l'exemple de cet Apoſtat, d'où il ſemble qu'on pourroit conclure que ce monograme étoit regardé comme une marque de Chriſtianiſme, & que Conſtantin a été le premier qui s'en ſoit ſervi. Ces raiſons néanmoins ne ſont pas aſſez fortes pour perſuader que ces médailles regardent le Ptolomée, Comte de Tuſcule. Seroit-il vrai-ſemblable que d'habiles Antiquaires ayent pû prendre des médailles frappées dans l'onziéme ou douziéme ſiécle, tems de barbarie, ſurtout par rapport à ces ſortes de monumens, pour des médailles frappées dans la Gréce, pluſieurs ſiécles avant Conſtantin ?

Il ſemble qu'on ne ſçauroit nier que ces deux lettres, qui ſervent de Sigle au nom de Chriſt, & qui en ſont l'abregé ſur un grand nombre de monumens, n'ayent auſſi ſervi de Sigle ou d'abregé de quelques mots particuliers, pour ſignifier autre choſe que le nom de Chriſt, tels que les mots de *Chreſtheis* ou *Chremateſtheis*, qui ſignifient averti divi-

nement, ou par l'Oracle, ce qui eſt la même choſe, pour faire entendre ſur les médailles des Princes, qu'ils ont été avertis du Ciel dans leurs entrepriſes, & par-là encourager leurs ſujets. On ſçait combien les Payens étoient crédules ſur ces ſortes d'avertiſſemens, & ſurtout ſur ceux qui arrivoient pendant le ſommeil. On peut même dire ſans trop hazarder, que la plûpart des ſujets de Conſtantin, qui étoient Idolâtres & attachés aux ſuperſtitions du paganiſme, ignorans le nom de Chriſt, penſoient aux avertiſſemens qu'ils s'imaginoient que Conſtantin avoit reçus de leurs Dieux, lorſqu'ils voyoient le Sigle ou Monograme de Chriſt ſur les Etendarts Romains, ſur le caſque de Conſtantin ou ſur d'autres monumens.

Il reſte à faire remarquer que ce Sigle ou Monograme de Chriſt, eſt repréſenté de deux manieres ſur les anciens monumens : on l'y voit avec tous les traits des deux lettres, qui forment ce Sigle de maniere que la lettre P des Grecs, eſt poſée & enchaſſée perpendiculairement ſur la lettre X. On l'y voit auſſi avec la premiere lettre de ce Sigle, dont une

extrêmité eſt arrondie & panchée auſſi-bien que le X ; quelquefois la traverſe eſt poſée obliquement, quelquefois elle eſt poſée tout-à-fait horiſontalement.

L'Empereur Conſtantin fit repréſenter le Monograme de Chriſt avec tous les traits des deux lettres de ce Sigle, ſur l'Etendart qu'il fit faire, ſelon le récit que nous en liſons dans Euſebe, ſuivant la premiere maniere.

Lactance ſemble ne parler que du Sigle qui eſt repréſenté avec la premiere lettre, dont une extrêmité eſt arrondie, en ſorte que le ſecond trait de cette premiere lettre avec l'arrondiſſement, ſert auſſi à repréſenter la ſeconde. Ceux qui ſont en état de conſulter le texte latin de Lactance, verront qu'on ne ſçauroit trouver aucun ſens, ſi on ne le traduit ainſi : *Conſtantin fut* * *averti dans le ſommeil de marquer le ſigne céleſte de Dieu ſur*

* Commonitus eſt in quiete Conſtantinus, ut cœleſte ſignum Dei notaret in ſcutis, atque ita prœlium committeret. Fecit ut juſtus eſt ; & tranſversâ X litterâ, ſummo capite circumflexo, Chriſto in ſcutis notat. Lactant. de mortibus Perſecutorum, cap. 44. *Le changement qu'on ſuppoſe que ce texte latin exige, conſiſte à mettre* Chriſtum *au lieu de* Chriſto.

les boucliers, & de livrer bataille enſuite ; il fit comme il lui avoit été ordonné, & il marqua le Chriſt ſur les boucliers par la lettre tranſverſale X *en arrondiſſant le ſommet.* On voit aiſément qu'en arrondiſſant le ſommet de cette lettre, on aura un Sigle qui reviendra à la ſeconde maniere, marquée ci-deſſus.

Il eſt vrai que pour traduire ainſi ce paſſage, il faut faire une petite correction au texte latin, où il y a une faute, qui vient du manuſcrit, à l'égard du mot qui ſignifie le Chriſt, comme on l'a remarqué il y a long-tems ; mais ce changement eſt néceſſaire pour trouver du ſens dans cette phraſe, & ſemble convenir à ce que Lactance a voulu dire.

Fin de la premiere Partie.